



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME DOUZIÈME



CHAMBÉRY
ALBERT BOTTERO, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
PLACE SAINT-LÉGER

1870

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1868

I

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Séance générale du 11 Janvier 1868

A l'ouverture de la séance, M. Martin, secrétaire, a présenté la démission de M. Montagnole, trésorier de la Société, obligé par ses nouvelles fonctions de quitter Chambéry. Il a fait part ensuite d'un nouvel envoi de 350 francs alloués par M. le ministre de l'instruction publique.

— Depuis sa précédente séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Habitations lacustres de la Savoie,* 2me mémoire, 1868, offert par l'auteur, M. Laurent Rabut;

2° *Armorial et nobiliaire de la Savoie,* par M. E. de Foras, 7me livraison;

3° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, Ier volume de la 2me série.

— M. Laurent Rabut, délégué près la commission du musée départemental, a présenté quelques observations sur la marche des travaux de cette commission.

— M. Perrin a ensuite donné connaissance d'un envoi de chartes relatives à la Savoie, accompagnées d'une note sur les peintres de la Savoie du douzième au quinzième siècle.

Cet envoi, dû à M. le général Dufour, a été adressé à M. François Rabut, qui doit coordonner ces documents pour leur publication.

— La Société a mis en délibération la création de membres correspondants, et a décidé que, sans toucher à l'organisation des membres *effectifs* et *honoraires* établie par l'art. 2 du réglement, la Société pourra décerner le titre de membre *correspondant* aux personnes étrangères aux deux départements savoisiens qui auront aidé ses travaux par leurs communications. Il leur sera accordé un diplôme; mais elles ne seront point convoquées et ne prendront point part aux séances, ne paieront pas de cotisation et ne recevront pas ses publications. Elles pourront cependant s'y abonner moyennant la somme de 4 francs par année.

— Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau d'administration.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président .... M. Bottero Albert;
Vice-président... M. Guillermin Charles;
Secrétaires...... M. Blanchard Claudius,
M. Martin Joseph;
Trésorier .... M. Meurianne Charles;
Bibliothécaire ... M. Perrin André.

— Il a été enfin arrêté que la Société sera convoquée en assemblée ordinaire tous les premiers vendredis du mois.

— La séance est levée.

Séance du 7 février 1868

M. Blanchard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

— L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion d'une proposition, faite par M. Perrin, de céder au musée départemental les objets d'antiquité romains et lacustres appartenant à la Société. — Cette proposition ayant soulevé diverses objections, il a été jugé convenable de la renvoyer

à la prochaine réunion, qui doit avoir lieu le 6 mars. On décide, à cette occasion, que cette séance devra être annoncée par la voie des journaux, afin que les membres non résidents puissent en avoir connaissance.

Des explications échangées il reste bien entendu que la proposition de M. Perrin ne tend pas à l'aliénation de ces objets d'antiquité, mais à un simple dépôt au musée, où leur classification et leur mélange avec des collections plus complètes leur donneront un nouvel attrait pour ceux qui se livrent à cette étude.

— On procède ensuite à la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. Charles Guillermin, démissionnaire ; M. Claudius Blanchard est élu à cette fonction.

— La Société décide qu'il devra être procédé, lors de la prochaine réunion, à la nomination d'un secrétaire, en remplacement de M. Blanchard ; à celle d'un membre du comité de publication, en remplacement de M. Bottero qui, en sa qualité de président, en fait partie de droit, et à la réception, en qualité de membres correspondants, des personnes proposées par quelques sociétaires.

— La Société enregistre avec regret la perte de l'un de ses membres effectifs, M. Dubouloz Ernest, de Thonon.

— Les ouvrages suivants ont été reçus depuis la dernière séance :

L'Institut. N° de décembre 1867.

Leçons sur les lois et effets du mouvement. (Publié par la Société d'émulation de l'Allier.)

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4me série, tome VI.

Le trésor des Fins d'Annecy. — Don de M. Serand.

Histoire abrégée des missions des PP. Capucins de Savoye, 1657; — La prime d'honneur de Saône-et-Loire en 1866; — La prime d'honneur de l'Ain en 1867. — Don de M. Bottero.

— La séance est levée.

Séance du 6 mars 1868

M. Martin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

— M. le président met de suite en délibération la cession au musée départemental des collections lacustres et romaines de la Société. Il est décidé, après un examen approfondi de la question, qu'il n'y aura pas cession, mais un simple dépôt de tous les objets lacustres et romains que possède la Société. Ce dépôt sera effectué après inventaire,

et il est entendu qu'il sera restitué à quelle époque que ce soit, sur la seule demande de la Société, dont le nom sera inscrit sur chacune des pièces mises en dépôt.

— On procède à la nomination d'un nouveau secrétaire et d'un membre du comité de publication. M. Revel Samuel est élu à la première de ces fonctions, et M. Pillet Louis à la seconde.

— MM. Albrier Albert et Mollard Claude sont reçus membres effectifs.

— Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, annonçant que la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes de France aura lieu à la Sorbonne le 18 avril prochain, et que tout mémoire, pour y être lu, devra avoir été présenté à une Société savante et avoir été agréé.

— M. L. Rabut expose le résumé d'un travail qu'il a fait sur le résultat de ses dernières pêches lacustres. Il se propose de faire une lecture sur ce sujet à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

Les objets d'industrie qu'il fait connaître proviennent des cités lacustres du Saut-de-la-Pucelle, de Grésine, de Châtillon et de Conjux. Parmi ces objets, il y a des poteries ornées de figures géomé-

triques peintes et dessinées; d'autres poteries sont richement décorées d'ornements faits avec des lamelles d'étain et appliqués au moyen d'une substance résineuse.

Les objets en pierre sont des pectoraux ou amulettes, des ciseaux en serpentine, des fusaïoles, des marteaux à rainures, etc. Les outils de bronze ne sont pas moins intéressants pour l'histoire de l'industrie des populations lacustres; on remarque des poinçons avec leurs emmanchements en os et en bois, des outils à perforer, des tranchets, un marteau à douille, une scie, une petite pince, un ciseau à douille, des faucilles et deux beaux couteaux avec leur manche de même métal.

Les explorations de cette dernière année ont fourni aussi des armes. Les unes sont en bronze : lames de poignard, d'épée, têtes de flèche; d'autres sont en fer : bout de lance, tige quadrangulaire à douille, qui a dû servir de garniture à une gaffe ou à un épieu; enfin un beau couteau-poignard : sur le pommeau de la poignée a été gravée une croix formée de quatre triangles réunis par leurs sommets.

La description de ces objets antiques est extraite d'un troisième mémoire que M. L. Rabut prépare sur les habitations lacustres de la Savoie.

— M. Laurent Rabut lit ensuite le résultat des analyses et des observations savantes qui lui a été

adressé par M. A. Meillet sur la fabrication des poteries lacustres, au point de vue technique.

Il résulte de ces observations que les poteries lacustres ont été fabriquées sans l'aide du tour; qu'elles ont été pétries à la main, au colombin, c'est-à-dire en ajoutant successivement des baguettes de terre au fur et à mesure du besoin. Les terres dont elles sont faites sont des vases ou boues provenant des lacs, et contenant beaucoup de matières organiques qui les colorent en noir. Leur cuisson fut toujours fort imparfaite.

Les cercles plus ou moins réguliers dont les vases sont décorés ont été faits avec des estèques attachées à un fil et pivotant autour d'une tige fixée au milieu de la pièce avec une pelote d'argile.

Les enduits noirs, brillants et lustrés, dont beaucoup de poteries sont recouvertes, ont été obtenus au moyen d'une légère bouillie d'argile, délayée avec quelques matières gommeuses ou amilacées, farines de seigle ou de blé par exemple. Les vases ébauchés et à demi-secs étaient immergés dans cette bouillie. On laissait ressuyer, et on finissait la pièce en la lissant à l'estèque. La cuisson s'opérait à feu modéré et dans une atmosphère réductive. Ces poteries attirent le barreau aimanté. C'est donc du fer à l'état d'oxyde magnétique qu'elles contiennent.

Dans les fusaïoles, il est aussi très facile de voir qu'elles n'ont pas été tournées, l'axe du trou ne se trouvant nullement perpendiculaire à la masse ronde qui les constitue, et les reprises de l'estèque étant visibles sur toutes les faces.

Les vases garnis d'étain sont des plus curieux qui se puissent voir. Les feuilles ont été battues très habilement au marteau, et sont aussi régulières que si elles eussent été laminées. Elles ont été coupées avec des ciseaux, et les lamelles ont été collées avec une substance résineuse qui est encore fusible et très inflammable. L'étain est très pur et ne contient qu'un peu de fer.

La lecture de cette étude de M. A. Meillet a vivement intéressé les membres présents à la séance.

— La Société délègue M. L. Rabut pour la réunion qui aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril.

— M. le président donne communication d'une autre lettre émanant de l'Institut des provinces, et informant que l'ouverture du congrès de l'Institut et des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu à Paris le 20 avril 1868.

— Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère;*

2° *Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses;*

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

Séance du 3 avril 1868

M. Martin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

— A l'ouverture de la séance, M. Perrin remet l'inventaire des objets d'antiquité qui ont été déposés au musée départemental ensuite de la délibération du 6 mars dernier.

— M. Dufour Auguste a mis à la disposition de M. F. Rabut pour la Société les documents historiques suivants, tous relatifs à la Savoie, et dont quelques-uns figureront dans ce volume :

Dix patentes de maîtres constructeurs, de directeurs des artilleries de la comté de Savoie, de fondeurs d'or et d'argent, de maîtres des monnaies, de graveurs de monnaies, de familiers de cour, de paveur, d'armurier, de pourvoyeur de poissons de la maison ducale. (Du 14me siècle et du commencement du 15me.)

Trois pièces relatives à des peintres savoyards aux 15me et 16me siècles.

Une pièce relative à la construction de deux galères à Seyssel, avec beaucoup de détails sur les matières employées.

Une autre, relative à la construction des orgues de la Sainte-Chapelle de Chambéri.

Six lettres patentes de donations, cessions et nominations à divers emplois par le duc de Savoie Louis, en

faveur de son filleul Louis de Provence, juif converti et médecin du duc, domicilié à Moûtiers en Tarentaise.

Trois pièces (autorisations et sauvegarde) relatives à un établissement thermal sur le torrent des Usses au 15me siècle.

Patentes en faveur des débiteurs des juifs qui travailleraient au canal entre le Bourget et Chambéri.

Franchises de la province de Tarentaise.

Deux documents relatifs à la topographie de Chambéri au 15me siècle.

Deux enquêtes sur le droit de garde des biens et revenus de l'abbaye de Bonlieu en 1538.

En tout trente documents.

— Trois demandes d'admission sont présentées par M. le comte Christin de la Chavanne, M. Crochet François et M. le comte de Loche.

En conséquence, la Société sera convoquée en assemblée générale le 1er mai prochain, à l'effet de procéder au vote sur l'admission de ces nouveaux membres.

— La Société enregistre les envois suivants :

Mémoires et documents de la Société de la Suisse romande. Tome XXIV.

Mémoires de l'Académie impériale de Savoie. 2me série, tome IX.

Revue savoisienne. Mars 1868.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome VII.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. No 1, mars 1868.

Séance du 1er mai 1868

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— A l'ouverture de la séance, M. Laurent Rabut présente à la Société un mémoire de M. Naz, juge de paix du canton de St-Genix, sur les franchises de cette localité au treizième siècle. Ce travail a vivement intéressé l'assemblée, autant par l'élégance du style que par la nouveauté des observations historiques.

Examinant d'abord l'origine de ces franchises, l'auteur n'hésite pas à les attribuer à l'initiative de Marguerite de Faucigny, veuve de Thomas Ier de Savoie, ce qui en place l'octroi entre les années 1231 et 1257, époque où mourut cette princesse. Le préambule de cette charte expose les motifs qui ont amené cet acte d'émancipation :

« *C'est faire une bonne œuvre, une œuvre salutaire,* « *que de donner la liberté aux hommes assujettis au* « *joug de la servitude.* » — « Ainsi, dit l'auteur, une « seule pensée la préoccupe, celle de la triste condition « de tant d'infortunés qui gémissent dans l'esclavage, « victimes de la violence et des caprices de leurs maî- « tres ; un seul désir l'anime, celui d'améliorer leur « sort, en leur procurant le bienfait de la liberté. » — « *Elle agit,* explique-t-elle, *à l'imitation de notre divin*

« *Rédempteur, qui, après nous avoir créés, nous a ra-* « *chetés de notre ancienne servitude.* » — « Ainsi, à ses « yeux, la servitude est un fruit de malédiction, un « châtiment de la prévarication humaine, une plaie « sociale à laquelle il faut porter remède, et le remède « elle le donne, non par ambition ou par orgueil, mais « par devoir de bonne chrétienne, car elle sait que les « maîtres et les esclaves sont égaux devant Dieu. »

M. Naz aborde ensuite les détails, et examine l'une après l'autre les 76 dispositions contenues dans ces franchises, et qui réglaient alors le droit public et le droit privé des citoyens.

Quant au droit public, il fait spécialement remarquer la protection accordée aux étrangers dans l'étendue des franchises. Ils n'étaient soumis à aucune obligation, si ce n'est celle de respecter les coutumes et l'ordre établi dans la ville. Les dispositions relatives aux successions des étrangers montrent que, déjà à cette époque, le *droit d'aubaine* n'était pas admis en Savoie. Quant à l'homme qui devenait libre par l'habitation d'an et jour sur le territoire de la ville (*in villa*) de Saint-Genix, ses droits étaient très étendus. Il pouvait donner et vendre ce qu'il avait acheté; il était exempt des droits de *leyde* et *péage;* il avait droit de tester et de disposer de ses biens à sa volonté; enfin il pouvait faire partie du conseil des prud'hommes qui assistait le châtelain. Une curieuse disposition, et qui est encore de mode de nos jours, est celle qui

édicte que « si le seigneur vient dans la ville, il *devra être reçu* avec de grandes démonstrations de joie (*cum magno gaudio*). » Le bourgeois était soumis à la garde de la ville, au service militaire; il devait contribuer aux dépenses publiques, et enfin se soumettre en tout aux coutumes du pays.

De nombreuses dispositions règlent la police des marchés pour le vin, les poissons, la viande, le sel, etc. D'autres considèrent la poursuite des crimes et délits, et, parmi ces dernières, il faut citer celles qui permettaient la mise en liberté sous caution; d'autres encore nous font passer devant les yeux la série des réparations pénales, qui suivent toutes le système des compositions judiciaires proportionnées à la gravité de la faute. Parmi les dispositions de procédure, se trouve celle-ci, qui certainement, dit l'auteur, a dû inspirer au vertueux Amédée VIII l'institution de l'*avocat des pauvres*, en vigueur encore aujourd'hui au delà des Alpes : « Si un homme riche plaide contre un homme pauvre, la ville doit donner conseil à ce dernier. »

Au milieu de ce travail étincellent des observations historiques originales, des détails d'archéologie locale; enfin, on trouve dessinée à grands traits la charpente de l'histoire du prieuré de Saint-Genix, dont nous espérons lire un jour les détails.

— Aprés cette lecture, la Société renvoie le manuscrit au comité de publication pour décider de son impression dans les Mémoires annuels (1).

— Sont admis membres effectifs : M. le comte Christin de la Chavanne, M. le comte de Loche et M. François Crochet.

— M. le président donne ensuite communication d'une lettre de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, qui demande l'échange de ses Mémoires avec ceux de la Société savoisienne. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— Ouvrages reçus pendant le mois d'avril :

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome VI, 3me partie.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. Avril 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements. Tome VI, 4me série.

Revue savoisienne. Avril 1868.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques, tenues en avril 1867.

Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire. Tome Ier, 1865.

Chartes inédites publiées par Jules Vuy. 3me série.

L'Armorial de Savoie. 8me livraison.

(1) Ce mémoire a été inséré dans le tome XI (1867), alors en cours de publication.

Séance du 8 juin 1868

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. François Rabut écrit de Dijon :

« M. Dufour m'a envoyé, pour les utiliser comme je le jugerai à propos, de nouveaux extraits des archives de Turin, savoir : Notes pour l'histoire des arts et des artistes en Savoie ; pour la topographie de Chambéri au 14me siècle ; pour l'histoire politique, économique et morale de cette ville aux 14me et 15me siècles ; sur l'histoire de l'industrie dans ses différentes branches et dans diverses localités de la Savoie. Cet envoi contient encore les franchises de quelques villes de la Savoie, de la Bresse et du Bugei, chartes encore inédites ; une pièce très curieuse sur le cérémonial de la cour de Savoie et quelques documents relatifs à des maisons religieuses de notre pays. — La plupart de ces documents figureront dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. »

— M. A. de Jussieu, archiviste du département de la Savoie, membre honoraire, fait présenter à la Société un travail où il relève plusieurs erreurs commises dans un ouvrage de M. A. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Etienne, sur la Sainte-Chapelle du château de Chambéry.

Nous en extrairons les passages suivants :

« 1° M. Fabre dit (page 5) qu'Humbert-aux-Blanches-Mains acquit la vallée d'Aoste, Nyon, la Tarentaise, la Savoie proprement dite et Belley. Cette proposition, dans sa généralité, est certainement inexacte. Tout au plus serait-il vrai que, dans ces provinces, quelques points appartinssent à ce premier ancêtre connu de la Maison de Savoie, et encore, pour quelques-unes, cela est-il douteux.

« 2° M. Fabre dit (page 7) que l'ancienne chapelle du château de Chambéry avait été *démolie*. Outre que cette assertion n'est basée sur aucun témoignage, il paraît aujourd'hui démontré, par les recherches des écrivains savoyards les plus sérieux, que cette chapelle se retrouve dans les vastes souterrains voûtés, sous le jardin actuel de la subdivision militaire.

« 3° M. Fabre dit (page 8) que le doyen du chapitre de la Sainte-Chapelle prêtait serment aux ducs de Savoie, mais que son institution appartenait au pape. Ceci est loin d'être exact, car il en résulterait que le doyen était *créature* du pape, tandis que c'est le contraire qui a toujours eu lieu; et nous nous étonnons que l'auteur ait traité aussi légèrement une question d'une importance historique aussi considérable. Voici la vérité à cet égard, telle qu'elle est consignée dans la bulle d'institution du doyen du chapitre en 1467 et dans tous les titres officiels y relatifs. — La *nomination* du doyen et des chanoines était réservée au *souverain temporel,* qui a toujours exercé cette prérogative et n'a jamais souffert que l'autorité ecclésiastique y portât la moindre atteinte. Ce qui a pu induire M. Fabre en erreur, c'est que les dignitaires de la Sainte-Chapelle, après avoir été *nommés par lettres patentes* du prince, recevaient

ensuite l'institution canonique de leurs supérieurs ecclésiastiques. C'est ainsi que les choses se passent encore de nos jours pour les évêques de France. A la Sainte-Chapelle de Chambéry, le doyen, *nommé* par le duc de Savoie, recevait du pape seulement l'institution canonique et la conférait aux chanoines, *nommés* préalablement aussi par le souverain temporel. Une seule fois, le pape manifesta son intention de changer cette manière de procéder; mais il fut immédiatement arrêté dans ses prétentions, par la fermeté du roi de Sardaigne et du sénat de Savoie. En donnant, le 19 janvier 1727, l'institution canonique à Jean-Louis Piochet de Salins, déjà archidiacre, et que le roi venait d'élever au doyenné de la Sainte-Chapelle, le pape Benoît XIII avait annoncé son intention de pourvoir à l'archidiaconat de la Sainte-Chapelle, devenu vacant par la promotion de Jean-Louis Piochet de Salins. Par une lettre du 7 juin 1728, le roi invita le sénat de Savoie à insérer une réserve à cet égard dans son homologation de la bulle pontificale du 19 janvier 1727, attendu que, d'après la bulle de création du chapitre en 1467 et l'usage constamment suivi, l'institution canonique de l'archidiacre devait être faite par le doyen, sur la nomination du souverain; ce qui eut lieu ainsi, le mois suivant.

« 4° M. Fabre dit (page 9) que « la chapelle du château de Chambéry, comme Chambéry, dépendait, pour le spirituel, des évêques de Grenoble. » Il lui aurait suffi seulement de lire plus attentivement la bulle de 1467 déjà citée et qui a été imprimée par Guichenon, pour y voir que (je traduis mot à mot) « la chapelle, son doyen, ses chanoines, bénéficiers et personnes

quelconques, avec lesdits doyenné, canonicats, prébendes et bénéfices, et leurs biens présents et à venir étaient *exempts et entièrement libérés* de toute juridiction, supériorité et correction de *l'évêque* de Grenoble (ordinaire du lieu) et de l'archevêque de Vienne (métropolitain), ainsi que de leurs officiaux et autres juges ordinaires.....; que la chapelle et son chapitre avaient été placés sous la protection immédiate du St-Siége, et qu'ils appartenaient à l'Eglise romaine *sans nul intermédiaire*...... De sorte que pour raison d'un délit, d'un contrat, d'une chose en litige, etc...., partout et pour quelle cause que ce soit, l'évêque, l'archevêque et lesdits officiaux *ne pourront exercer en aucune manière sur eux aucune juridiction ou autorité*...... » Le doyen était, par la même bulle, désigné comme juge ordinaire pour les membres de son chapitre, *avec appel direct au Saint-Siége*. — Il n'a jamais été dérogé à cette ordonnance, et les évêques de Grenoble ou d'ailleurs *n'ont jamais fait une seule visite pastorale* dans la Sainte-Chapelle, parce qu'en effet *elle ne dépendait pas d'eux*.

« 5° En parlant (page 10) du nom de la chapelle du château de Chambéry, M. Fabre dit qu'il l'a trouvée désignée sous différents noms, et il ajoute que « le titre de sainte-chapelle s'applique à tous les édifices religieux construits dans l'enceinte des maisons souveraines, et, suivant d'autres auteurs, parce que ces chapelles contenaient des reliques apportées de la Terre-Sainte. » C'est possible, en général; mais ce qu'il y a de *certain*, en ce qui concerne la chapelle de Chambéry, c'est que son *titre officiel de sainte-chapelle du château de Chambéry* lui a été solennellement con-

féré en 1480, par une bulle du pape Sixte IV qui a été confirmée par une autre bulle du pape Jules II, en 1506. Cette dernière bulle, qui relate la première, a été imprimée en entier par Pingon à la suite de son *Syndon evangelica.*

« 6° M. Fabre dit (page 11) que « c'est dans la Sainte-Chapelle que furent célébrées les plus grandes cérémonies religieuses auxquelles donnèrent lieu les mariages des ducs de Savoie, les baptêmes des princes et leurs funérailles. » Il suffit de parcourir l'histoire de cette Maison souveraine par Guichenon, qui est toujours très explicite à cet égard, et l'on sera surpris au contraire que les princes de Savoie n'aient pas choisi plus souvent la chapelle de Chambéry pour les grandes solennités religieuses de leur famille. — Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que la Cour de Savoie quitta définitivement Chambéry en 1536, et que l'abbaye d'Hautecombe était la nécropole de cette famille. Citons, parmi les baptêmes, ceux du duc Emmanuel-Philibert et de son frère le prince Louis; parmi les enterrements, ceux des princesses Claudine de Brosse et Philiberte de Savoie-Nemours, et le mariage du duc Victor-Amédée II. Ce sont certainement les plus importants qui aient été célébrés dans la Sainte-Chapelle.

« 7° M. Fabre dit (dans la même page 11) que « la Ste-Chapelle fut *longtemps* la gardienne du S. Suaire. » Il suffira de jeter les yeux sur l'itinéraire du séjour de cette relique en Savoie, que je donne d'après des documents authentiques, pour se convaincre que cette assertion est au moins exagérée. — Arrivé en 1452 à Chambéry, le S. Suaire est resté, sauf de rares absences, déposé ***dans l'église du couvent de Saint-François,***

jusqu'en 1502. Il a été apporté en 1483 dans la Sainte-Chapelle, pour être inventorié avec le reste du trésor de la sacristie, mais il n'y est pas resté, et c'est seulement *en 1502* qu'il fut installé solennellement à la Sainte-Chapelle. On conserve aux archives de Turin le procès-verbal de cette cérémonie, qui a été publié déjà par M. de Quinsonnas. — De 1502 à 1506, le S. Suaire a fait deux voyages, et n'est resté que deux ans à la Sainte-Chapelle. — De 1506 à 1532, séjour constant à la Sainte-Chapelle. — De 1532 à 1534, enfermé dans le caveau du Trésor, après l'incendie. — De 1534 à 1536, à la Sainte-Chapelle. — De 1536 à 1561, en Piémont, à la suite du duc de Savoie. — De 1561 à 1578, à la Sainte-Chapelle, qu'il a quittée alors pour n'y plus revenir. — Ainsi, sur les 126 années comprises entre 1452, date de son arrivée en Savoie, et 1578, époque de son départ définitif, le S. Suaire a passé à la Sainte-Chapelle : *47 ans !*

« 8° Dans une note de la page 45, M. Fabre traduit par *respectable* le titre de spectabilis, *spectable*, donné, dans l'inventaire, à des maîtres et auditeurs de la chambre des comptes de Savoie. Ce titre a quelque chose de plus qu'une signification morale; c'était, dans la hiérarchie de l'empire romain, un *titre officiel* intermédiaire entre les *illustres* et les *clarissimi*. En Savoie, une hiérarchie de titres officiels s'est conservée jusqu'à ces temps derniers. Les membres du sénat étaient appelés *seigneurs*, et, en plaidant devant cette cour souveraine, on lui adressait la parole en disant : *Nos seigneurs*. Les docteurs (que ce fût en droit ou en médecine) avaient le titre de *spectable*, et nous savons en effet, par plusieurs documents, que Pierre Cirisier,

Jehan Loctier et Pierre Mallet, appelés spectables dans l'inventaire, étaient magistrats et par conséquent *docteurs en droit*, car la licence ne suffisait, en Savoie, ni pour le barreau ni pour la magistrature. Ceux dont les fonctions n'exigeaient pas le doctorat (les notaires, procureurs, greffiers) étaient appelés *maîtres*, et peut-être ce dernier titre a-t-il été attribué aux avocats, en France, parce que la licence leur suffisait.

« 9° M. Fabre cherche (page 155, note) à traduire les mots « *juxtà jictum montis.* » Il parle de *jetée*, d'*empierrement*, d'*éboulement!* et arrive à cette hypothèse que le lieu en question pouvait être près des *abymes de Myans*, formés par l'éboulement du mont Granier en 1248!!..... L'expression *jictum montis*, en français *jet* ou *couloir*, désigne au contraire une de ces rigoles artificielles par lesquelles les habitants font descendre, le long des flancs des montagnes couvertes de forêts, les bois exploités par eux dans la partie supérieure. »

— M. L. Rabut met sous les yeux des membres de la Société divers objets de parure, pêchés dans le lac du Bourget et achetés par la commission du musée départemental. On remarque parmi ces objets un beau bracelet de bronze; il est ouvert, creux et arrondi en forme de tore. Les ornements gravés qui le décorent sont formés de groupes de lignes parallèles, disposées d'une façon héliçoïdale et alternées avec des bandes de chevrons ou lignes brisées. Un autre bracelet creux et analogue est décoré d'ornements gravés dans le même goût; ce sont aussi des groupes de lignes parallèles,

contournées en hélices et s'alternant avec un fond couvert de traits. L'ensemble de la décoration est bordé de chaque côté d'un rang de chevrons. Les bouts sont ornés d'une rangée de lignes parallèles et de deux rangs de pyramides alternés avec des groupes de lignes parallèles. — Deux autres bracelets, pleins et ouverts, offrent aussi des dessins gravés : dans le plus petit, le dessin est simplement formé de groupes de lignes parallèles s'alternant avec des lignes croisées en sautoir ; dans le plus fort, la décoration est plus variée : on voit les lignes parallèles former divers caissons ou compartiments; des hélices partent du centre et s'alternent avec des bandes de petits arcs ou croissants.

— Aucune question n'étant portée à l'ordre du jour, cette séance est employée à l'examen des mémoires et ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et qui sont les suivants :

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 2me semestre 1867.

Découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune en 1867. — Don de M. Charles Aubertin.

Compte rendu des travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or. 1866 et 1867.

Répertoire archéologique de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. — Arrondissement de Dijon.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1867. Deux volumes, un d'histoire et un d'archéologie.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1866.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. Nos 3 et 4.

L'Institut. No de mars-avril 1868.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon. 1867.

Séance du 3 juillet 1868

A l'ouverture de la séance, M. le président informe les membres présents que la Société dunoise de Châteaudun et la Société philotechnique de Paris demandent à entrer en relations avec nous.

La première proposition est acceptée; quant à la seconde, elle est rejetée, la Société philotechnique paraissant avoir plutôt un but littéraire et sortir des conditions que nous nous sommes tracées.

— M. Albert Albrier, directeur de la revue *La Bourgogne* à Dijon, transmet à la Société une lettre de remercîment pour sa nomination de membre effectif. « Je suis heureux, dit-il, de ce nouveau lien qui m'unit à mon pays d'origine....; arrière-petit-fils d'un enfant de la Savoie, j'ai de bonne heure porté mes yeux sur l'histoire de cette noble contrée où plusieurs de mes parents ont joué un rôle honorable.... »

M. Albrier donne en outre la nomenclature de

nombreux travaux sur la Savoie, qu'il se propose d'adresser successivement à la Société.

Celle-ci ne peut que se féliciter de compter parmi ses membres un homme aussi dévoué à son pays d'origine, et dont tous les efforts tendront à mettre en lumière les fastes de notre chère Savoie.

— M. le comte de Loche présente à la Société le plan d'un travail qu'il compose actuellement sur la commune de Grésy-sur-Aix. Cette lecture lui vaut les félicitations unanimes de l'assemblée.

— La Société reçoit de M. Rabut François la communication suivante :

« M. Auguste Dufour vient encore de m'adresser un certain nombre de documents extraits des archives de Turin, pour les classer et les utiliser dans les publications de la Société. Ces pièces sont, en majeure partie, relatives à l'histoire des arts et de l'industrie en Savoie, vaste série que nous allons bientôt commencer et poursuivre activement. Parmi les autres, une a rapport au procès du malheureux Jean Lageret, de Chambéri; quelques-unes fournissent des renseignements sur les usages dans les sépultures au 14me siècle, sur les fortifications de Genève et sur la protection accordée aux juifs convertis. Enfin on y trouve une charte de confirmation de franchises par Louis de Savoie aux habitants de Conthey, localité sur laquelle M. Dufour a déjà publié quelque chose dans sa deuxième décade de documents historiques inédits (No XX). »

— MM. Bottero et Martin présentent à la Société

M. Descostes, avocat, qui demande à devenir membre effectif. En conséquence la Société est convoquée en assemblée générale pour le 7 août, afin de procéder à un vote sur cette admission.

— Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique du Limousin. 1867.

Revue savoisienne. Juin 1868.

Annuaire de la Société philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1867.

Séance générale du 7 août 1868

A l'ouverture de la séance, M. le président met aux voix l'admission de M. F. Descostes, avocat, comme membre effectif. Cette nomination ayant obtenu l'unanimité des suffrages, la Société charge son président d'en aviser le nouveau récipiendaire et de lui adresser un diplôme en cette conformité.

— Il est donné lecture à l'assemblée d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, par laquelle la Société est informée qu'il lui est attribué une deuxième allocation de 400 francs.

Cette nouvelle est accueillie avec la plus vive re-

connaissance. Le président est chargé d'adresser à M. le ministre une lettre de remercîment pour le bienveillant intérêt qu'il porte à nos travaux.

— M. Rabut François envoie de Dijon la note suivante :

« M. Auguste Dufour vient de m'adresser de nouveaux extraits des archives de Turin qui me permettront de publier bientôt des séries très intéressantes pour notre histoire locale. Les pièces que je viens de recevoir ont trait à la topographie de Chambéri, à la justice criminelle en Savoie, à la Ste-Chapelle de Chambéri, aux artistes peintres, sculpteurs, écrivains, médecins, relieurs, menuisiers, cordonniers, serruriers, cloutiers; aux maîtres de musique, organistes, facteurs d'orgues, maîtres de grammaire, pendant les 14me et 15me siècles en Savoie; au prieuré du Bourget, etc.

« Cet envoi précieux contient aussi des lettres autographes de Vaugelas, Albert Bally, marquis de Saint-Thomas et Madame Royale. — On y trouve enfin une curieuse notice sur l'anneau de S. Maurice, qui servait à l'investiture des souverains de Savoie. Cette notice est en langue italienne, et renferme des citations françaises et latines; elle est corroborée de deux documents en langue latine et illustrée de quatre dessins de sceaux et de l'anneau. Tout cela n'est pas trop long, et j'avais pensé l'adresser à la Société pour l'insérer au Bulletin, afin que mes collègues pussent en jouir plus tôt; mais, réflexion faite, au lieu d'envoyer le texte italien, j'ai préféré en donner une analyse française. Les quatre dessins peuvent être réunis facilement en une seule planche. »

Voici cette notice :

NOTICE SUR L'ANNEAU DE S. MAURICE.

Le roi des Burgundes, Sigismond, avait fondé au cinquième siècle le monastère de St-Maurice en Vallais, près d'Agaune, dans l'endroit où la légende rapportait que le supplice de la légion thébaine s'était accompli. Ses successeurs prirent dès lors dans ce monastère l'investiture de leur royauté par la tradition de la lance et de l'anneau d'un de ces martyrs, S. Maurice. Ainsi firent les princes de Savoie depuis qu'ils furent en possession du Vallais. Il est bien entendu aujourd'hui que cet anneau n'a pas été porté par S. Maurice de son vivant, mais qu'il a orné les reliques de ce saint; aussi le désignait-on volontiers par ces mots : *Lanel du corps de sainct Mauris*. Depuis 1250 les faits sont plus certains. Cette année le comte Pierre de Savoie demanda cet anneau qu'il désirait posséder. Les moines, reconnaissants des services que leur avait rendus ce prince, y consentirent, à condition qu'il resterait la propriété des souverains de cette maison, qui se le transmettraient des uns aux autres. Une charte fut rédigée, conservée, et, trois siècles plus tard, une copie authentique en fut transmise, l'an 1569, par l'abbé du monastère de Saint-Maurice au duc Emmanuel-Philibert. M. Dufour a trouvé la charte de 1569, contenant la copie de celle de 1250; il a aussi trouvé la lettre d'envoi de l'abbé au duc de Savoie, sous date du 30 décembre 1570. Il les a copiées aux archives du royaume, et elles sont transcrites ici, l'une à la suite de l'autre; la première est accompagnée des sceaux de l'abbé et du couvent de

Saint-Maurice, dont M. Dufour a aussi pris un croquis (voir la planche ci-jointe, nº 1 et nº 2).

— 1250. —

Donatio annuli sancti Mauritii Petro comiti Sabaudie.

Ad postulationem Illustrissimi et excellentissimi domini. Domini Emanuelis Philiberti serenissimi ducis Sabaudie. Cupientis præter ea quæ habentur in cronicis Sabaudiæ cap. 34. Certiora quædam de annulo Sigillario diui Mauritij. Thebeæ ducis Legionis dato comiti quondam illustri Petro de Sabaudia, habere monimenta. Hinc est quod nos Joannes Miles humilis abbas deuotusque totus conuentus monasterij Sancti Mauritij Agaunensis diligenti facta scripturarum nostrarum in archiuo antiquarum visitatione, atque biblioteca, tandem in libro pergameneo. In quo habentur copiæ autenticæ omnium fere jurium ac priuilegiorum nostrorum, reperimus cartam mundam nec abrasam, nec vetustate consumptam, continentem verba quæ sequuntur. In nomine patris et filij et spiritus sancti. Amen. Conuenit vnumquemque vt qui res ecclesiæ in suo nomine sub vsu beneficij habere nouerit. Ipsius petat suffragium et tuitionem, in cujus consistit donatione. Quapropter nos Rodolphus Aganensis monasterij abbas. Meinerius prior et cæteri fratres inibi Domino famulantes Notum habemus qualiter tu Petre comes victoriosus terrarum Chablaisij et Vallesij ad ecclesiam martirum Thebæorum nostram, cum summa deuotione et gratiarum actione veniens, anulum diui nostri patroni Sancti Mauritij humiliter petisti. Nos itaque memores beneficiorum et restaurationis nostræ ecclesiæ factæ per illustrissimum Dominum Amedeum comitem fratrem tuum eundem anulum tuæ Excellentiæ gratanter donamus, ea exceptione et lege, vt in posterum perpetuo, ab eo, qui pro tempore comes fuerit Sabaudiæ, pleno jure veniet possidendus, et quod campanile nobis promissum ad plenum ædifficetur. Facta sunt hæc in ecclesia nostra in choro : Præsentibus Henrico sedunensi et Amedeo lausannensi episcopo. Hugone abbate. Aymone de Foucini. Petro de Touer. Stephano de Rumillier. Reynaldo de Otziez. Richardo cancellario, et Falcone de sancto Mauritio. Actum anno ab incarnatione domini millesimo. L^{mo} sub PP. Innocentio, feria IJ, Luna IIIJ. C. Hanc itaque cartam ita vt

præest reperimus copiauimus, transcribi fecimus eius nec literis neque substantiæ qui quam addito neque remoto, præsentemque copiam sigillis nostris communiri fecimus in fidem roburque præmissorum. Datum in abbatia S[ti] Mauritij Aganensis die decima nona Augusti. Salutis Christianæ anno millesimo quingentesimo sexagesimo nono.

QUARTERIJ, notarius. — HUGONINUS DE PRATIS, notarius.

Locus sigilli Johannis Miles. — Locus sigilli conventus.

— 30 décembre 1570 —

Lettre de l'abbé de Saint-Maurice au duc de Savoie.

Illustrissime et excellentissime domine,

Spoponderam celsitudini tue serenissime. Cum nuper ecclesiam nostram inuiseret. Quesiturum : si que certa de anulo Diui Mauritij monimenta reperire possem eorum fidem sibi missuram. que cum presentibus mitto sigillata, ac licet ipsa ecclesia, preter alias etiam afflictiones bellicorum tumultuum, grande secundario per incendium passa fuerit naufragium. Que primitus ad 900 monachos claustrales a S[to] Sigismundo Rege Burgundie sub cura abbatiali fundata fuerit circa annum Domini 473. Sub simplicio 1[mo] imperante demone quod ita durauit ad tempora vsque Caroli magni imperatoris Tunc propter lubricitatem viteque dissolutionem ipsorum monachorum, et officiorum negligentiam circa annum 801. Habitis iam 30 abbatibus fuerunt pulsi ecclesia valde desolata manente. Vsque ad Ludouici pij eiusdem filij, qui eam per canonicos regulares sub preposito regendam ordinauit. Idque ad ipsa illustrissimi Amedei Maurianensis et Sabaudie comitis tempora qui tunc Hugonem prepositum decimum natione Gratianopolitanum in abbatem ordinis S. Augustini cannonicorum regularium de consensu et auctoritate summi pontificis cum vsu mitre ac baculi pastoralis prefecit, multaque ab ipsa ablata ante, eidem restituenda curauit. Quamobrem cum illustris Petrus comes deuictis et subiugatis terris Chablaisij et Vallesij zelo deuotionis ad Agaunense monasterium se contulisset. Deo ac sanctis martiribus gratias

acturus de prospero suorum successu bellorum. Sacrasque reliquias deuotissime visitasset, et clenodia perlustrasset a secundo abbate Rodulpho annulum ipsius Diui Mauritij dari in perpetuam memoriam deuotionisque incentiuum affectuoso postulasset eum (non immerito) obtinuit. Confidens de beneficentia illustrissimi principis ecclesie restauratoris futura, suorumque successorum tuitione ac protectione, neque id inaniter aut frustra sperabat, quod ab inde temporis successu omnes nostri precessores multimode persentierunt a quibus tua serenissima beneficentia non discedens gratiarum in nos cumulum redundare voluit. Cui me cum fratribus meis ex animo sinceriter offero dedo et commendo Deum optimum Maximumque pro ipsius incolumitate felicissimisque successibus perpetuo oraturus que valeat in Domino triumphans.

Ex monasterio Agaunensi 2° kalendas januarij 1570.

Eiusdem illustrissime et excellentissime dominationis

Humilis orator
Joannes Miles, abbas indignus.

Sur l'adresse on lit :

Illustriss° et excellentiss° Dno. D° Emanueli Philiberto.
Sabaudie Duci et Domino meo graciosiss° et pijss°.
Apud Thaurinum.

Les chroniques de Savoie nous apprennent qu'en mourant le comte Pierre de Savoie « commanda de « bailler l'annel de sainct Maurice à messire Philippe « son frere et heritier par telle condition ou manier « aussi que apres son trepas seroit successivement de- « laisse à tous les comtes de Sauoye. Lesquels seroient « pareillement tenuz de le porter et reuerer ainsi « comme il auoit promis quant il receupt icelluy annel. »

De là on peut conclure que cette transmission de l'anneau de saint Maurice doit être considérée comme une sorte d'investiture de la souveraineté. C'est l'opinion de plusieurs historiens : de Baldesano, dans son *Histoire de S. Maurice;* du P. Monod; de Guichenon,

dans son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, et de Pingon, dans son *Histoire manuscrite de Savoie*. Ce dernier auteur donne une description de l'anneau de S. Maurice et l'accompagne d'un dessin reproduit ici (voir la planche, nos 3 et 4), ainsi que le passage du texte où l'anneau est décrit :

« Sapphirus ovalis formæ justæ magnitudinio auro « puro puto illigatus ponderis octo coronatorum plus « minus. Saphiro impressus ad sigillum est eques pa- « ludatus, pilum dextra gerens cuspide deorsum ver- « gente. In vtrumque vero latus extat pavo sinistram « spectans protensis alis exerta circum canda oculata « adhuc spendorem retirens variegatis minio coloribus, « tabellam pedibus pavo calcat, tabella tribus literis « oblongis duobusque punctis ornata inferior pars ve- « tustate auro consumpto discerni nequit, in fronte « vero annuli corium flexi in tres orbos rami inclusis « quibusdam flosculis et foliis siue pediolis minium « adhuc retinentibus. »

Ce bijou a été égaré un moment, à la mort de Charles II (1553), puis perdu pendant la Révolution, au moment où le roi de Sardaigne quitta Turin et le Piémont en 1798. A la Restauration, on fit des recherches, et on trouva qu'il était mentionné dans les inventaires et ailleurs jusqu'en 1787, où il en est question pour la dernière fois. Ainsi, en 1553, dans un inventaire fait par le maître des comptes Vulliet, au mois d'août, on lit :

« Premierement un tableau d'or,

« Plus l'anneau de St Maurix, le quel a en teste vng « saffir entaillé de l'ymaige saint Maurix a cheual. »

On le retrouve dans un autre inventaire du 17 octobre 1553.

Dans le cérémonial du baptême du duc Charles-Emmanuel II, au 22 septembre 1646, il est décrit en ces termes : « *L'anello di san Mauritio che è una pietra* « *intagliata in ovale agata, o simile, con un guerriero* « *a cavallo armato con la lancia.* »

Dans un inventaire du 12 avril 1795, fait par le comte Mellarède du Bettonet, on retrouve « *l'anello di san* « *Maurizio d'oro con un grosso zaffiro, in cui è inca-* « *vato un huomo a cavallo che si dice l'anello di san* « *Maurizio.* »

On le rencontre désigné de la même façon dans les inventaires de 1772 et de 1787.

Il paraît que peu après cette date il aurait été donné en gage avec d'autres joyaux à la banque d'Amsterdam, comme garantie d'un emprunt nécessité par les difficultés de ce temps-là, au montant de plus de 800,000 florins, dont il n'y aurait eu que 70,000 de déboursés; ou bien qu'il aurait été remis après le départ du roi, en 1798, aux agents du nouveau gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'entaille de cet anneau aurait été offerte à Charles-Albert, qui ne l'aurait pas achetée, parce qu'il ne savait pas ce que c'était. On la reconnut plus tard, grâce au dessin de Pingon, mais la pierre, vendue à Paris, a été achetée par un Russe qui n'a pas voulu la céder. En 1847, le roi Charles-Albert, profitant des dessins de l'historien savoyard, a fait graver une pierre semblable à ces croquis.

— Le président met sous les yeux de la Société le prospectus d'une réimpression de l'*Histoire du*

Dauphiné par Chorier. Cet ouvrage, devenu aujourd'hui très rare, est d'une utilité incontestable pour l'histoire de notre pays, jadis rattaché au Dauphiné par tant de liens communs. Cette publication offrant le double avantage d'une parfaite exécution typographique et d'un prix relativement peu élevé, le président engage vivement la Société à y souscrire.

Après une légère discussion, cette proposition est acceptée, et M. Perrin est prié d'en aviser les éditeurs, MM. Chenevier et Chavet, imprimeurs à Valence (Drôme).

— M. Gonellaz, géomètre à St-Jean-de-Chevelu, adresse deux manuscrits portant pour titre :

Le treizin à Chambéry.

Promenade à Saint-Michel-des-Déserts.

Ces deux travaux sont renvoyés à l'examen du comité de publication.

— Le conseil général devant bientôt se réunir pour sa session de l'année, un membre émet la proposition de lui adresser une demande de subvention sur les fonds départementaux affectés aux Sociétés savantes.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité. MM. Arminjon et Martin veulent bien se charger de la rédaction de cette demande, et M. le président est prié de la transmettre à qui de droit.

— M. L. Rabut fait connaître quelques nouveaux objets de parure qu'il a pêchés dans le lac du Bourget : ce sont des perles en verre. Les unes sont bleues et assez semblables à des grains de chapelet; les autres, de la grosseur d'une noisette, sont en verre brun très alcalin (1). Deux de ces perles portent en creux les traces de trois cercles. Elles sont usées, excepté dans l'empreinte des anneaux de métal qui y étaient probablement incrustés. Les empreintes sont en effet brillantes et couvertes d'un fondant qui s'enlève par écailles minces, de couleur claire et très fusibles. Deux autres de ces perles sont émaillées avec des terres fines de couleur rouge et jaune.

— La cotisation pour l'année 1868 est maintenue par la Société au chiffre de 10 francs.

Elle décide enfin qu'aucune réunion n'aura lieu pendant les vacances, et que les séances reprendront leur cours normal à dater du vendredi 6 novembre prochain.

— Ouvrages reçus pendant le mois de juillet :

Un procès au douzième siècle, par Edouard Secrétan; — *Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève*, par le même. — Don de l'auteur.

Quadro genealogico degli ascendenti paterni e materni, sino all'ottavo grado, delle LL. AA. RR. il principe

(1) Analyse de M. A. Meillet.

Umberto e la principessa Margherita di Savoia, pubblicato in occasione delle auspicatissime nozze dei medesimi principi dal conte e commendatore Alessandro Franchi-Verney della Valetta, consigliere d'appello. — Don de l'auteur.

Revue des Sociétés savantes des départements. Février-mars, avril 1868; deux livraisons.

Bulletin de la Société dunoise à Châteaudun. Nos 1, 2, 3, 4; mars 1868.

Discours prononcés au sénat par M. Duruy et M. Ch. Robert au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur. 1868.

Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie. No 5, juillet 1868.

Revue savoisienne. No 7, juillet 1868.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. No 56.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1868, 1er trimestre.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. Tome X, 3me série.

Atti della Società ligure di storia patria. Vol. VI, fascicule 1er.

Armorial et nobiliaire de Savoie, par M. le comte E. de Foras. 9me livraison.

— La séance est levée.

Séance du 6 novembre 1868

Le procès-verbal de la séance générale du 7 août 1868 est lu et adopté.

— M. le Président donne lecture des lettres par lesquelles MM. Bécherat, Henry et Duverney Hector donnent leur démission. Ces démissions sont acceptées.

— M. Mugnier, procureur impérial à Die, adresse à la Société la photographie d'une terre cuite trouvée à Vienne, et représentant un sujet mythologique. A gauche, Ariane, assise sur un siége orné, remet à Thésée, debout devant elle, le peloton de fil qui doit l'aider à sortir du labyrinthe. Thésée est nu avec un petit manteau attaché sur l'épaule; derrière lui est dressée une armure complète.

— En explorant les archives de la Côte-d'Or, M. F. Rabut a trouvé dans les comptes des châtelains de Rossillon deux chartes des comtes Amédée VI et Amédée VII, qui y sont ténorisées. Cet infatigable collègue s'est empressé de les envoyer à la Société, accompagnées de quelques notes. — Par la première, le comte Vert fait une pension de cinquante florins d'or de bon poids à Pierre *de Balbucio*, citoyen de Belley, fils d'Audisie *de Balbucio*, qui avait rendu des services à la com-

tesse de Savoie et qui avait été la nourrice de son fils aîné Amédée. Cette pension durera pendant tout le temps nécessaire à ce jeune homme pour faire ses études littéraires ou pour apprendre le commerce. Dans la seconde charte, c'est le nouveau souverain, le comte Rouge, qui accorde au fils de sa nourrice une pension de vingt-cinq florins d'or pour quatre ans. M. Rabut a cru devoir transcrire pour la Société ces deux témoignages de la gratitude de nos anciens princes.

— 6 janvier 1375 —

Amedeus comes Sabaudie dilecto castellano nostro Rosseillionis presenti et futuro vel eius locumtenenti salutem. Quoniam consideratis et actentis gratis et acceptabilibus seruiciis per dilectam nostram Audisiam relictam Petri de Balbucio ciuis bellicensis et nunc uxorem dilecti nostri Johannis Luyseti ciuis dicte ciuitatis Bellicensis consorti mee carissime comitisse et Amedeo de Sabaudia filio meo carissimo factis multipliciter et impensis in lactando maxime ipsum filium nostrum multo tempore et aliter eumdem dulciter neutriendo et regendo concedimus largimus et donamus generose per presentes Johanni filio dicte Audisie ex dicto Petro de Balbucio sucepto quinquagenta florenos auri boni ponderis percipiendos per annum et habendos singulis annis per eumdem Johannem et suum certum nuncium dum in scolis sciencie litteralis manebit pro addiscendo eandem aut in officium merchandie adiscendo et exercendo vacabit idem Johannes. In et super redditibus exitibus et obuentionibus nostris castellanie nostre Rosseillionis.

Tibi dicto castellano mandantes expressiue per presentes quatenus dictos quinquagenta florenos ipsi Johanni uel eius nuncio tradas soluas et expedias realiter nostro nomine et pro nobis singulis annis a die decima octaua mensis junii nuper lapsi in antea dum vacabit et morabit in addiscendo scienciam litteralem aut mercandiam et exercendo eandem sicut supra de et super redditibus exitibus et obuentionibus castellanie nostre predicte. Et nos dictam florenorum quantitatem habita ipsius Johannis vel eius certi nuncii cum copia presencium in prima solutione et in reliquis sequentibus solutionibus duntaxat littera de recepta tibi in tuis primo et sequentibus computis durante tempore dicte concessionis precipimus et uolumus sine difficultate qualibet allocari per nostrorum computorum magistros et receptores litteras presentes in ultima solutione retinendo preterea dictam quantitatem dicto Johanni solui uolumus et ordinamus ut supra a dicta die XVIIJ mensis junii predicti in antea quia tunc in ciuitate nostra Auguste ipsam quantitatem recordamur donasse et nostras litteras de ipsa obtinuit oppositumque asseruit amissas fuisse in manibus dilecti nostri Andree Bellatruchi cum fuerunt de dicta ciuitate commisse quas nostras litteras serie presentarum annullamus et esse uolumus licet reperirentur nullius valoris et momenti. Datum Thononii die sexta januarii anno diuine Natiuitatis millesimo ccc lxx quinto sub signeto nostro absente cancellario.

Per dominam absente domino presentibus dominis Aymone de Chalant priore Burgeti et Petro Gerbaissii — Guillelmus Geneuesii.

(Comptes de J. Luiset, châtelain de Rossillon.)

— 6 février 1384 —

Amedeus comes Sabaudie dilecto castellano nostro Rossilionis uel eius locumtenenti salutem. Cum dudum jllustris dominus genitor noster Johanni de Barbucio filio Audisie de Bellicio jntuitu seruicii quod eadem Audisia nobis fecerat dederit quinquagenta florenos auri annuatim usque ad certum tempus persoluendos quodquidem tempus jam expirauit. Quapropter dominus Johannes nobis supplicavit ut predictum tempus uelemur prorogare. Nos uero consideratis et laudabilibus seruiciis nobis in antea factis per Audisiam predictam nutricem nostram tam in nutritura nostra quam multis aliis eidem Johanni filio suo collectaneo (1) nostro non tempus prorogando sed dono gracioso et mera liberalitate per presentes damus et donamus qualibet anno usque ad quatuor inclusive vigenti quinque florenos auri annuatim soluendos quos eidem assignamus super preysiis et obuentionibus castellanie nostre Rosseilliouis volentes ipsorum florenorum quantitatem per te solui integre et cum effectu et hoc tibi presentium tenore mandamus mandantes magistris et receptoribus computorum nostrorum quatenus habita ab eo copia presentium cum littera de recepta in prima solutione tantum et in aliis sequentibus duntaxat littera de recepta sine aliqua contradictione in tuis singulis computis, durante dicto tempore predictos viginti quinque florenos allocari. Datum Chamberii die sexta mensis februarii anno Domini millesimo ccclxxx quarto.

Per dominum relatione domini Sauinii de Florano electi Tullensis (2). Redd. litt. portitori. Egidius Drueti.

(Comptes de Petreman Ravais, châtelain de Rossillon, 1383-1385.)

(1) *Collectaneo* pour *collactaneo*, frère de lait.

(2) Savin de Florano, qui avait rendu de grands services à

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président indique spécialement les *Recherches étymologiques* de M. F. Lacroix, aumônier militaire, résidant actuellement à Florence. Cet ouvrage est accompagné d'une lettre par laquelle l'auteur demande à faire partie de la Société comme membre correspondant, afin de se relier davantage à sa patrie, car il est Savoisien. M. Blanchard est chargé d'examiner si cette demande peut être agréée.

— La Société apprend avec regret la mort de deux de ses membres : MM. Auguste Bernard et Jules Martin.

— Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome V, N° 59.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. Nos 6 et 7, août et septembre 1868; — 8 octobre 1868.

L'Institut. Mai-juin 1868. — Juillet-août 1868. — 2 numéros.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1er trimestre 1868.

Amédée VI et à Amédée VII, comme conseiller d'État, avait été nommé à l'évêché de Toul, en Lorraine, dont il ne prit pas possession. En 1384, l'année même où il signe notre charte, il fut nommé évêque de Maurienne.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome IV, 3me série.

Mittheilungen der Kaiserlich-Koniglichen geographischen gesellschaft. Wien, 1868, un volume.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4me série, tome VII, mai-juin 1868, 2 livraisons. Tome VIII, juillet 1868.

Revue savoisienne. Nos 8, 9 et 10 de 1868.

Chézery, chartes du XIIe siècle, publiées par Jules Vuy. — Don de l'auteur.

Recherches étymologiques et pensées diverses, par M. F. Lacroix. — Don de l'auteur.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). 1867.

Distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes le 18 avril 1868.

Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle série, tome Ier, 1868.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1868, un volume.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1er semestre, année 1867; — 1er semestre, année 1868.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie. 1868, Nos 1 et 2.

Rapport adressé au Comité départemental de la Savoie sur l'exposition universelle de 1867 (section de l'industrie), par G. de Mortillet.

Séance du 25 décembre 1865

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, on procède à l'audition de divers rapports.

— M. Perrin en présente un sur deux ouvrages envoyés par M. Gonellaz, intitulés : *Promenade à St-Michel-des-Déserts,* et *le Treizin à Chambéry*. Il est d'avis de ne pas insérer ces deux communications dans les mémoires de la Société, le premier étant purement littéraire, et le second ayant déjà fait l'objet d'une publication dans le tome V. Ces conclusions sont adoptées.

— M. Blanchard présente un rapport sur l'ouvrage et sur la demande de M. l'abbé Lacroix, dont il a été question dans la dernière séance. Les travaux étymologiques de M. Lacroix ne lui paraissant pas rentrer dans le cadre des études dont s'occupe notre Société, et les conclusions de l'auteur dans différentes parties de son ouvrage lui semblant un peu hasardées, le rapporteur est d'avis de ne point lui décerner le titre de membre correspondant. La Société adopte ces conclusions après examen du mérite des *Recherches étymologiques*.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, relative

à l'institution d'un prix de mille francs dans chaque ressort académique, à décerner au meilleur ouvrage d'archéologie, d'histoire ou de science, intéressant le ressort. Cette lettre est renvoyée à une commission chargée d'examiner quel serait le meilleur moyen à prendre pour organiser ce concours.

— M. Mugnier adresse à la Société une copie des *Ordonnances* du conseil de la ville de Rumilly pour 1689 et 1690. Il est décidé que l'on priera M. Mugnier de joindre à ces documents un aperçu sommaire de l'état politique de la Savoie à cette époque.

— M. Ruck, inspecteur d'académie, fait don à la Société des réponses envoyées par les instituteurs communaux du département aux demandes portées dans le *Questionnaire archéologique* qui leur avait été adressé, après avoir été soumis par M. l'inspecteur à l'examen de la Société. Il fait aussi ses offres de service pour le compléter à l'aide de plus amples renseignements Ces communications sont reçues avec empressement, et M. Ruck en reçoit de sincères remercîments. L'étude et la classification du volumineux dossier est confiée à MM. Descotes et Blanchard.

— Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. — Washington, 1867.

L'abbé d'Aulnois et le pensionnat de la Grenade, par Gaston de Chaumont. — Don de l'auteur.

Revue savoisienne. Nos 11 et 12 de l'année 1868.

Almanach des gloires de la Savoie pour 1869, par Jules Philippe. — Don de l'auteur.

Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. No 9, novembre 1868.

La Locomotive routière, par Aeolus.

Rapport sur l'exposition de cépages, tenue à Chambéry en septembre 1868, par M. Pierre Tochon. — Don de l'auteur.

Association française contre l'abus du tabac. Statuts et réglement.

L'Ami de la maison. Entretiens sur l'hygiène publiés par une association de dames.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. IIe volume, 3e bulletin, 1868.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 2me trimestre 1868.

Atti della società ligure di storia patria. Vol. VIII, fasc. 1o, 1868.

Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste. 6e bulletin, 1868.

M. Albrier et ses travaux, par Eugène Beauvois.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie. No 11.

Revue des Sociétés savantes, août et septembre 1868.

Armorial et nobiliaire de la Savoie, par M. de Foras, 10e livraison.

Bulletins de la Société des antiquaires de France; sept numéros manquants dans notre collection.



1869-1870

La Société n'a pu se réunir fréquemment pendant cette période biennale. Un refroidissement de zèle chez la plupart de ses membres, suivi des malheureux événements qui ont ensanglanté la patrie commune, ont produit une lacune dans ses travaux. Qui pouvait consacrer ses loisirs et assujétir son esprit à rechercher les vestiges de notre passé quand notre avenir était si gravement menacé ? Qui avait le courage de réunir les feuilles éparses de nos annales quand elles pouvaient être de nouveau dispersées d'un instant à l'autre ? Bien que l'incendie allumé sur la majeure partie de la France, et surtout dans sa capitale, fît disparaître des richesses archéologiques inestimables, des dépôts entiers de documents perdus à jamais, l'on ne pouvait, sous le harnais militaire, songer à publier les précieux manuscrits renfermés dans les archives publiques ou particulières. C'est là l'œuvre de la paix. Espérons que désormais notre Société et les autres sociétés savantes redoubleront d'ardeur pour augmenter encore la publication des documents inédits, relatifs à l'histoire de leur province, et les sauver ainsi d'une ruine irréparable.

Aussi les échanges ont été rares pendant cette triste époque. Certaines sociétés n'ont rien publié, et quelques unes d'entre elles seront peut-être, hélas! atteintes dans leur existence même. D'autres n'ont subi que des retards. Mais l'heureuse Suisse a pu continuer l'envoi de ses publications scientifiques. Le canon qui grondait à ses frontières, l'invasion de notre armée de l'Est, son empressement à recevoir nos soldats et à panser nos blessés, n'ont pas arrêté l'élan de ses travailleurs.

Séance du 5 mars 1869

Après avoir donné connaissance de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, concernant la distribution des récompenses décernées aux sociétés savantes à la Sorbonne, M. le Président fait part de la démission de membre de la Société, envoyée par M. l'abbé Marc Burdin.

— M. Rabut Laurent expose ensuite ce qui s'est passé à la réunion de la commission chargée d'organiser le concours pour le prix départemental récemment décrété. Conformément aux vœux de la Société, ses efforts ont tendu à ce que : 1° ce

prix fût décerné à l'auteur du meilleur travail archéologique, mémoire, répertoire partiel, monographie, etc., inédit ou publié en 1869; 2° à ce que le jury d'examen fût formé de délégués des différentes sociétés savantes du ressort académique, et que les membres des sociétés libres y fussent en majorité.

— Parmi les communications reçues depuis la dernière séance, la Société est heureuse de signaler un nouvel envoi de son zélé collègue, M. le général Dufour.

Sous ce titre « LES EAUX DE LA CAILLE AU QUINZIÈME SIÈCLE, » M. Dufour a fait parvenir trois documents curieux que la Société met immédiatement à la disposition des travailleurs en les imprimant dans le Bulletin de ses séances.

Ils sont extraits des archives du royaume, à Turin, et du registre du secrétaire Jean *de Clauso* (vol. 88, pages 49, 51 et 70).

Dans le premier, qui est du 2 mai 1447, le duc de Savoie Louis, après un préambule dans le goût de l'époque, nous apprend qu'il existe dans son comté de Genevois une source très douce et thermale au-dessous de sa ville de Cruseilles, près du torrent des Usses, dans un endroit appelé *Chepe*, laquelle source a guéri plusieurs personnes, entre autres Jean Tournier, bourgeois de Genève, qui souffrait d'intolérables douleurs à la jambe droite.

Le prince, à la prière de ce Jean Tournier et de son gendre Jacquet Grandol, leur permet d'aménager cette source, de construire au-dessus des habitations pour recevoir les malades et de nourrir ceux-ci à des prix modérés. Voici ce document, qui a été donné à Genève :

Ludouicus dux Sabaudie &c... Vniuersis seriem presentium jnspecturis rei geste notitiam cum salute. Supernus jlle opifex aridis e saxis mire fontes eliciens ne dum sal jn aquis ad auferendum sterilitatem prophetico Elizei ministerio iniecto, sed etiam vnde egris corporibus sanitatis aptitudinem congruumque suffragium prestari jussit. Ipse si quidem bonorum largitor dicionem nostram saniferis fontibus et riuullis, illi laudes concedimus, dotauit quorumquidem fontium et riuullorum aliqui fuere acthenus jncogniti extarentque jn futuro nisi per quosnam pios jn notitiam erigerentur premunirenturque habitaculis opportunis pro receptandis fontes jn jpsos siue riuullos jn jllis sanitatis beneficium succipiendum concurrentibus.

Adest nempe jn comitatu nostro Gebennesij fons vnus dulcissimus et calidus subtus villam nostram Cursilie videlicet prope torrentem Vssie loco dicto en Chepe situatus qui per plurimos et signanter, dilectum nostrum Johannem Tornerij burgensem Gebennensem nuper extitit comprobatus. Ex sanitate tibie destre jn qua dolore fere jntollerabili jugiter cruciabatur, prout fide digno certioramur relatu, prorsus ibidem obtenta et jnde experientia patefacta que rerum censetur magistra.

Ipse Johannes necnon Jaquetus Grandol eius filiaster ad cunctipotentis laudem nostrique et reipublice frugem recepticulorum habitaculos erigere ope Chrispi ad quietem languidorum jlluc profecturorum proposuit. Nobis supplicando humillime vt sibi etiam dicto Jaqueto Grandol licentiam, domum siue habitacula, pariter et operimenta prope fontem antedictum denuo construendi et perpetuo manutenendi jmpartiri dignaremur.

Cuius supplicationi fauore beniuolo jnclinati affectantes. vti principis jnterest toti Reipublice que priuatis comoditatibus preferenda est, in possibilibus vt conuenit prouidere. Matura jgitur prelatorum procerum et peritorum deliberatione prehabita ex nostra certa scientia deque nostre potestatis plenitudine eisdem Johanni et Jaqueto ac eorum cuilibet licentiam et auctoritatem harum serie jmpertimur largimurque et concedimus, citra tamen juris cuiusquam alterius lesionem et preiudicium, dictum fontem prout eisdem expedientius videbitur preparandj et aptandj. Et jn super domum habitaculaque et operimenta opportuna erigendi fondandi construendj edifficandjque et constructa ac edifficata perpetuo manutenendj jn et circa fontem prementionatum pro personis jlluc vt prefertur affluentibus receptandis, quas jmpune recipere et receptare valeat cibareque et potare si petierint sumptibus moderatis. Mandantes propterea bailliuo et judicj necnon procuratorj Gebennesij castellanisque Annessiacj Cursilie et Terniacj ac ceteris officiarijs fidelibus et subditis nobis tam mediate quam jmmediate submissis modernis et posteris dictorumque officiariorum locatenentibus et cuilibet eorumdem. Quatenus huiusmodi concessionem largitionemque et licteras nostras prefatis Johannj et

Jaqueto prothinus obseruent ac per quoscumque seruarj faciant jllesas jn nulloque contrafaciant quomodolibet vel opponant. Datum Gebennis die secunda maij anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo septimo.

Per dominum presentibus dominis Lancelloto de Lusignano cardinali de Chypro.
Petro Marchiandj cancellario.
Johanne domino Bariactj marescallo Sabaudie.
Jacobo de Vallepergie.
Johanne de Costis.
Jacobo Rossetj judice Chablaysij.
Guillermo de Viriaco magistro hospitij.
Et Stephano Rossetj ex magistris computorum.

Il ne semblerait pas que Jean Tournier et son beau-fils aient profité de la concession qui leur a été accordée, car, moins de deux mois après la date de la charte précédente, de nouvelles lettres du duc Louis, datées de Thonon 29 juin 1447, font une concession analogue à Jean Brulequin, bourgeois de Genève et pâtissier. Cependant les termes du document ne donnent à Brulequin que le droit de construire un hôtel avec écuries et jardin, tandis que les précédents concessionnaires avaient en outre obtenu le droit d'élever un établissement thermal. Ils se seront probablement partagé l'entreprise, et les constructions qu'ils ont élevées au lieu dit *Chepe* ou *Chepyes* sont sans doute celles dont les traces ont été signalées par l'auteur du *Guide aux bains de la Caille* (1).

(1) *La Caille, son établissement thermal, son pont et ses environs*, par Paul Collet (Vial); Annecy, 1853, in-8°. Voyez page 16.

Licentia Johannis Brulequinj burgensis Gebennensis patisserij.

Ludouicus dux Sabaudie Chablaysij &c... Universis serie presentium fiat manifestum. Quod cum nos jugiter precogitemus quicquid ad vtilitatem et ornatum necessarium nostre Reipublice respecit. Idemque ad effectum merito deducere festinantes. Cum igitur fons sanifer seu alueolus quidam ingentis salutis a pauco tempore citra loco vulgariter de Chepyes nuncupato penes comitatum nostrum Gebennensem prope villam Cursilie compertus extet et veluti vox communis refert, a pluribus corpore egris sanitate ibidem jam recuperata expertus. Quo fit vt dietim. maxima personarum concio illuc affluere dicitur. locusque ille existat campestris. et habitaculis pro nunc carens atque receptaculis.

Ob quod nostram presentiam nuper adhiens. Dilectus noster Johannes Brulecquinj, burgensis Gebennensis patisserius. desiderans ad substentationem ibidem affluentium cibaria necessaria illis sumptibus moderatis ministrare nos hoc ideo supplicando loco. in ibi propitio domum vnam atque receptacula vnacum stabulis ortis et curtilibus ac aliis ibidem necessariis edifficiis faciendj et edifficandj sibi potestatem plenariam cum decentis auctoritate dignaremur impartiri.

Cuius quidem Johannis supplicationj prefacte fauore beniuolo inclinatj presertim vt nostre huiusmodi concessionis suffragio. locus ipse populari valeat illucque profecturi cum cibarijs necessariis recipi, et jnsuper adeo vtilitas publica in circonstantium locorum comodum fecundius propagarj. Ex nostra certa scientia pro nobis et nostris eidem Johanni supplicantj pro se et suis cum supplici gratiarum actione acceptanti liberaliter

et de gratia speciali. harum serie licentiam impertimur auctoritatemque et libertatem plenariam. Concedimus et largimur domum siue receptaculum. necnon stabulum et curtile condecenter fondandj denuo faciendj edifficandj construendjque et de cetero perpetuo manutenendj cum aliis ad hoc conuenientibus jn loco predicto de Chepyes. videlicet vbi et prout etiam modo et situ qui sibi magis ac comodius visi fuerint jn et circa dictum fontem saniferum quibuscumque tamen alijs juribus nostris cum alterius ratione jn premissis semper remanentibus saluis. Mandantes propterea baillivo judici et procuratori Gebennesii necnon castellanis Cursilie et Terniaci ac ceteris officiariis nobis tam mediate quam jmmediate submissis presentibus et futuris jpsorumque vicesgerentibus et cuilibet eorumdem quatenus huius modi licentiam concessionem et licteras nostras eidem Johanni predicto presentibus visis prothinus obseruent jllesas. In nulloque contrafaciant quomodolibet vel opponant. ac etiam absque alterius mandati reiteratione. Datum Thononij die penultima junii anno Domini millesimo quatercentesimo xlvij°.

Per dominum presentibus dominis Petro Marchiandi cancellario.

Jacobo domino montis maioris.
Petro de Grolea.
Guigone de Rauorea.
Bartholomeo Chabodj presidentj computorum.
Jacobo de Vallepergia.
Johanne de Costis.
Jacobo de Turre.
Guillelmo de Viriaco.
Jacobo Rossetj.
Guillelmo de Conflentia (*avocat fiscal*).
Et thesaurario (*Jean Mareschal*).

Le même jour, par un troisième acte émané du même prince, le duc Louis prend sous sa sauvegarde Jean Brulequin, sa femme, ses enfants, les gens de sa maison, son hôtel et ses dépendances, ses meubles et les immeubles qu'il construira, et lui permet de placer des pennonceaux aux armes ducales sur ces constructions, dans un endroit apparent, moyennant une redevance annuelle d'une livre de cire qui sera remise au châtelain de Cruseilles à la saint Michel. Voici le texte de cette charte :

Ludouicus dux Sabaudie Chablaysij &... Dilectis bailliuo judici et procuratori Gebennesij necnon castellanis Annessiacj Ruppis Cursilie et Terniaci ac ceteris officiariis nostris presentibus et futuris ad quos spectat et presentes peruenerint seu ipsorum locatenentibus salutem. Cum jnter assiduas nostre solicitudinis curas quibus continuum vergimus intuitum. illa cothidie super est aduiditas vt ea que ad Rempublicam conspiciunt sub dominiis nostris ...... dirigantur accrementis et hoc jdeo dilecto nostro Johannj Brulequinj burgensi Gebennensi patisserio licentiam contulerimus omnimodamque auctoritatem fondandj de nouo et construendj jn loco de Chepyes penes comitatum nostrum Gebennesij prope Cursillie villam jn quo fons sanitatem languidis certissime prebenti afferens extitit compertus domum receptaculumque stabulum et curtillia cum aliis conuenientibus et perpetuo manutenendj videlicet modo et situ sibi magis accomodis formidetque jpse Johannes ex nonnullis verissimilibus coniecturis per

aliquos ausores temerarios jnibj jndebite se offendj nosque si cunctorum jugiter prospicimus ad comoda subditorum illos potissime a quibusvis oppressionibus illicitis reddere cupimus alienos.

Supplicationi jgitur jpsius Johannis super hiis nobis facte beniuole annuentes ipsum Johannem eiusque vxorem liberos et familiam necnon domum receptaculum et curtille cum jllis conuenientibus vt premictitur de nouo construenda aliisque rebus suis et bonis mobilibus et immobilibus sub quauis rerum specie consistentibus recipimus ponimusque et deinceps esse volumus ac manere jn et sub nostris saluagardia guidagio et protectione speciali quas si quis ausu temerario jnfringere presumpserit dictum Johannem garderium nostrum jpsiusve vxorem liberos et familiam jn personis vel bonis quomodolibet offendendo indignationem nostram et vlterius centum librarum fortium pro vice qualibet qua secus fecerit penam se nouerit incursurum.

Vobis propterea et vestrum cuilibet quantum suo suberit officio districte precipiendo mandantes quatenus jpsum Johannem garderium nostrum eiusque vxorem liberos et familiam cum ceteris suis predictis vbilibet saluos et securos teneatis ab omni vi violentia jniuria oppressione et opere facti jllicitis aduersus quoscumque protegatis tuheamini et deffendatis penuncellas armorum nostrorum super domo receptaculo et stabulo vt premictitur de nouo construendis etiam ceteris aliis suis si petierit locis tamen eminentibus jn signum huiusmodi nostre protectionis apponendo hancque saluaguardiam nostram quibus duxerit requirendum jntimandum et nichillominus eam et prout opus fuerit voce preconia et alias publicando ne quis pretextu

jgnorantie se forsitan possit excusare pro quaquidem saluagardia nostra nomineque garde jpse Johannes nobis dare et soluere conuenit deinceps singulis annis quamdiu vite fuerit comes jn quolibet festo beati Michaelis archangeli vnam libram cere jn manibus dictj castellanj Cursillie qui de ea nobis ab jnde legitime teneberis computare. Datum Thononij die penultima junij anno Dominj millesimo quatercentesimo quadragesimo septimo.

Per dominum presentibus dominis Petro Marchiandi cancellario, etc. (*Les mêmes que dans la charte précédente, moins Guillaume de Viri.*)

— Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Revue des Sociétés savantes. N° d'octobre-novembre 1868. (Rapport sur notre Société, page 358 à 362.)

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXV (Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare, par Frédéric Troyon). — 1868.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. IIe volume de la 2me série. — 1868.

L'Institut. Nos de septembre-octobre, novembre et décembre 1868.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 67e et 68e livraisons. — 1868.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Tome IX, 4e livraison, et tome X, 1re et 2e livraisons.

Etudes sur la chronologie des sires de Bourbon (*Xe-XIIIe siècles*), par M.-A. Chazaud. (Publication de la Société d'émulation de l'Allier.) — 1865.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 1867 et 1868.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère. — 2me livraison du 1er volume; — 1re livraison du 2e volume.

Revue savoisienne. Nos 1 et 2 de 1869.

Numéros 1 et 2 du *Globe* (tribune libre).

Première gerbe poétique, par Victor François. — Don de l'auteur.

Bulletin de la Société dunoise. No 5; janvier 1869.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. Volume II.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Tome VII, 2me livraison.

Deux catalogues de livres rares et anciens.

Prospectus d'un cartulaire municipal de la ville de Montélimart.

Séance du 21 janvier 1870

Les fonctions des membres du bureau de la Société expirant avec l'année 1869, après plusieurs convocations successives, l'élection du nouveau bureau put avoir lieu le 21 janvier 1870. Il fut ainsi composé :

Président....... M. Bottero.
Vice-Président... M. Blanchard.
Secrétaires...... MM. Martin et Descostes.
Trésorier....... M. Meurianne.
Bibliothécaire... M. Perrin.

— Dans cette séance ont été reçus membres de la Société : M. Mollard Francisque, archiviste de la Corse, et M. Perrot Jacques, huissier à Chambéry.

— M. Revel Samuel, architecte, envoie sa démission, qui est acceptée.

— MM. Fivel Théodore et Mollard Francisque ont été nommés membres de la commission des recherches historiques, en remplacement de MM. Revel et Duverney Hector, qui ne font plus partie de la Société.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. François Rabut :

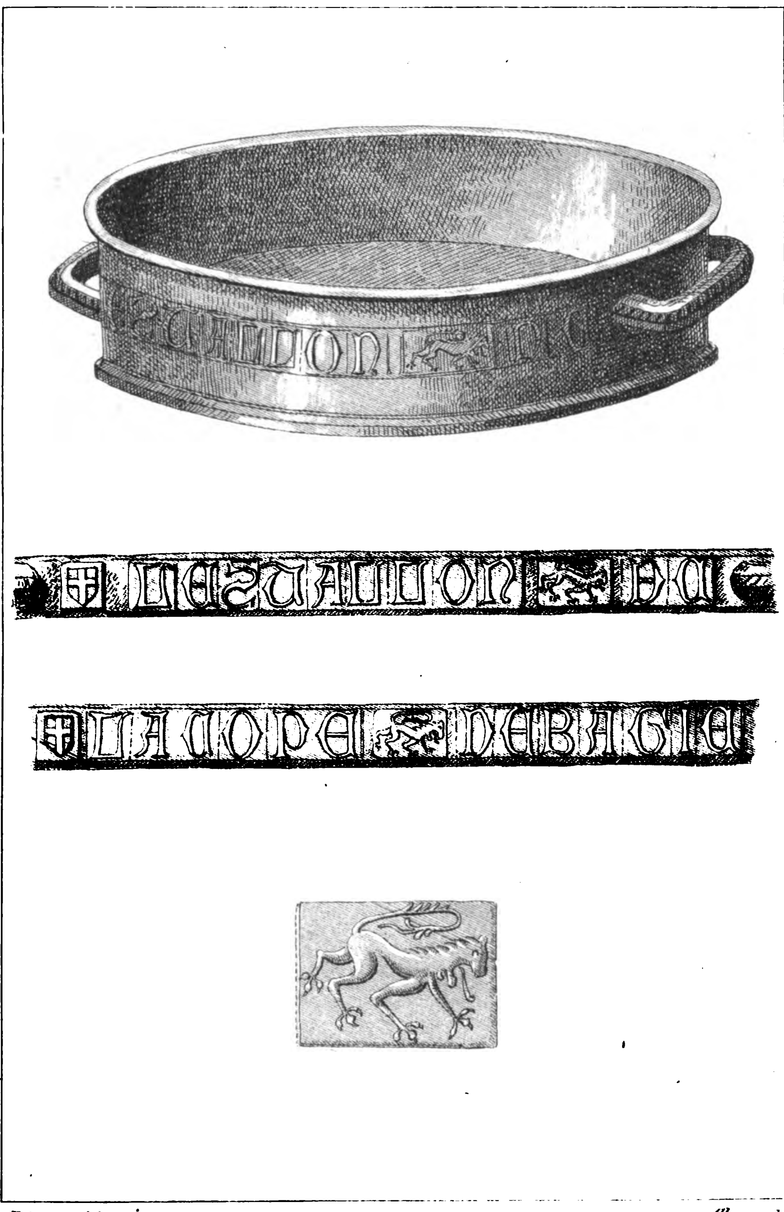
Mon cher président,

Je vous envoie le dessin de l'étalon d'une ancienne mesure de capacité qui appartenait à Bagé, petite ville de la Bresse, pendant la domination des comtes de Savoie.

Les monuments de ce genre sont assez rares quand ils remontent à une époque éloignée. Celui-ci est en beau bronze revêtu d'une patine magnifique, muni de deux anses fondues d'un seul jet avec la pièce principale, et sur sa surface extérieure court la légende suivante, en beaux caractères de la fin du XIIIme siècle ou du commencement du XIVme :

LESTALLON DE LA COPE DE BAGIE.

Cette légende est séparée en deux parties par les



F. Rabut del. Champod.

Etalon de la coupe de Bagé.

anses. Au commencement de chacune de ces parties, se trouve un écu de Savoie. Après le mot LESTALLON et après le mot COPE, on voit un petit rectangle qui porte un lion passant, tourné à gauche. Je pense que ce sont les armes de la ville de Bagé, et, comme je suppose que ces armes ne sont pas connues, je donne sur mon dessin ce lion un peu plus développé.

Pour que l'on puisse avoir une idée de la capacité de cette mesure, qui ressemble à un de nos anciens quartants, je vous dirai que son diamètre intérieur est de 39 centimètres, et que sa hauteur, aussi intérieure, est de 11 centimètres et 2 millimètres.

Cet étalon a été longtemps dans la maison d'un propriétaire des environs de Bagé. Il a été acheté, il y a quelques années, par M. Vaillant de Meixmoron, riche collectionneur de Dijon, dont le musée a été vendu aux enchères ici l'an dernier. Un marchand d'antiquités l'avait acheté 300 fr. Le musée de Chambéri n'ayant pas pu l'acquérir pour le prix de 350 fr., je veux au moins en conserver un souvenir dans nos publications, et c'est pour cela que je vous en adresse un croquis.

Recevez l'expression des meilleurs sentiments de

Votre tout dévoué,
F. RABUT.

— M. Fivel, à l'occasion d'un travail de M. Micard, publié dans le *Bulletin des antiquaires de France* (2e trim. 1869), apprend à la Société qu'il croit pouvoir fixer l'emplacement de la bataille de Divicus contre Lucius Cassius, ce serait celui appelé *lieu des Tignerins*, situé sur les communes de Cusy et de St-Eusèbe (Haute-Savoie).

— La Société enregistre les ouvrages suivants :

Revue savoisienne ; les 10 derniers numéros de 1869.

Bulletin de la Société dunoise.

Bulletin de l'Académie delphinale.

Bulletin de la Société des antiquaires de France.

Tables du journal l'Institut, 23e et 24e années.

Revue des Sociétés savantes. Tome IX, livraisons de février-mars et d'avril-mai 1869.

L'Institut. N° de février-mars 1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de France. 2 fascicules.

Mémoires de la Société des antiquaires de France. Tome XXIX. — 1866.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 2e série, 1er volume.

Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté. (Publié par la Société d'émulation de Montbéliard.)

Catalogue des mammifères, des oiseaux et des reptiles observés dans le Morbihan. (Publié par la Société d'histoire naturelle du Morbihan.)

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 2e semestre. — 1868.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin. 1868. Tome XVIII.

Registres consulaires de la ville de Limoges. (Publié par la Société archéologique du Limousin.)

Nobiliaire de Nadaud. (Publié par la Société archéologique du Limousin.)

Matériaux d'archéologie et d'histoire. N° 2.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1er trimestre, année 1869.

Le comte Cibrario, par Henri Nadault de Buffon, avec une introduction de M. Albert Albrier. 1869. — Don de M. Albert Albrier.

Journal de médecine du Dauphiné et de la Savoie. VII[e] année, n° 3, mars 1869.

Procès-verbal des séances de la Société havraise d'études diverses.

Divers prospectus.

Séance du 17 mai 1870

La Société, réunie en séance ordinaire, après diverses communications et discussions purement administratives, passe au dépouillement de la correspondance, qui contenait les deux notes intéressantes qui suivent. La Société, après leur lecture, vote des remercîments tout particuliers à M. le général Dufour pour le concours qu'il apporte à notre œuvre par l'envoi répété de nombreux documents, à MM. Rabut et Mollard pour leurs notes pleines d'un véritable intérêt.

La première est la lettre suivante de M. François Rabut :

Mon cher président,

Je viens de recevoir une grande quantité de documents historiques, copiés avec le soin que vous

connaissez, par notre collègue le général Auguste Dufour aux archives de la chambre des comptes et aux archives du royaume, à Turin. Je ne puis vous faire connaître ici qu'en gros ces richesses, toutes destinées à figurer *in extenso* ou par analyse dans les mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie; mais il m'a semblé bon de le faire, au moins de cette manière, pour signaler à ses cosociétaires l'ardeur laborieuse de mon ami Dufour.

Notons d'abord une liasse assez grosse de documents relatifs à Samoëns qui, avec ceux que nous avons déjà reçus, feront une série assez complète qui commencera le volume XIII. Il y a là-dedans une liste des châtelains, vice-châtelains, scelleurs et fermiers du péage de Samoëns, avec plusieurs de leurs lettres de nomination; plus de 50 pages de notes prises dans les comptes de ces châtelains : sur les revenus, les constructions et réparations du château; les amendes et les compositions pour les crimes ou délits; les cultures, etc., dans le mandement de Samoëns; les franchises accordées par le duc Amédée VIII pour l'élection des quatre syndics, et d'autres pièces historiques du XVe siècle.

La liasse la plus considérable, contenant plus de cent cinquante feuillets, est destinée à la continuation de notre histoire des *Savoyards de divers états*, dont vous venez de terminer la première série (*les Peintres*). Il y a là des notes très curieuses sur les sculpteurs, les maîtres de musique, les maîtres d'écoles, les imprimeurs, les libraires, les relieurs; sur les tapissiers, brodeurs, armuriers, monnoyers, cordonniers, tanneurs, corroyeurs, médecins, pâtissiers, perruquiers, horlogers, vitriers, échantilleurs de poids et mesures,

couteliers, fabricants de faux, de faïences, de poterie de gueuse, de verreries, de toiles de coton, etc., etc., de la ville de Chambéry et des autres villes du duché.

Un troisième paquet contient les priviléges accordés par nos princes aux villes de St-Michel en Maurienne, de Megève en Faucigny, de Beaufort en Tarentaise, etc., au XIIIe siècle et aux siècles suivants; et ceux accordés à certaines communautés ou établissements, comme par exemple aux moines de Ripaille et à l'hôpital de Maché près Chambéry.

Un autre paquet a trait à l'histoire municipale de Moûtiers et à celle du comté d'Allinges aux XVIe et XVIIe siècles.

La dernière série se compose des pièces les plus variées. Il y a des chartes du XIIIe siècle relatives à la Tarentaise, à Cruseilles, à St-Cassin, Aix, Bordeau, Tresserve, St-Innocent, Montagnole, Vimines, le Châtelard en Beauges, etc.; du XIVe et du XVe siècles relatives au droit de patronage sur le Bourget, à la topographie de Chambéry; des récits d'entrées de princes à Chambéry, et des copies de pièces imprimées, mais rarissimes ou uniques.

La seconde communication est la lettre suivante de M. Mollard, archiviste de la Corse :

Ajaccio, 20 mai 1870.

Messieurs et chers collègues,

La devise de notre chère société est : *Sparsa colligit*. Son but est de réunir les débris épars du passé, de les rapprocher l'un de l'autre, et d'essayer, par une comparaison attentive, de reconstituer ce qui n'est plus.

Nombre d'entre vous s'acquittent à la perfection de cette œuvre délicate. Les résultats les plus féconds ont couronné leurs travaux. J'aurais voulu, moi aussi, associer mes faibles efforts aux vôtres et apporter mon humble pierre au monument de notre vieille histoire. Puisqu'il n'en peut être ainsi, permettez-moi de m'en consoler en vous communiquant le résultat de mes recherches, dans l'espoir que vous me ferez part des vôtres. Une pareille correspondance sera toujours la bienvenue, puisqu'elle me parlera du pays.

La photographie qui accompagne ma lettre représente un sarcophage de marbre blanc trouvé à la Bastelicaccia, territoire de Bastelica. C'est sur une éminence nommée *Punta di Bralaveto* qu'il a été déterré. Là se trouvent aussi des substructions antiques, des débris de poteries romaines. Là on a recueilli quelques médailles, entre autres un superbe Théodose en or.

Une légende qui court les chaumières mentionne l'existence d'une puissante famille, les Bralavetani, qui pendant le moyen âge auraient occupé le pays. Quoi qu'il en soit, la position est admirable. On commande de là toute la plaine de Campo di Loro. La vieille station romaine d'Urcinium est à quelques kilomètres. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que les Romains, grands ingénieurs par nature, comme vous le savez, aient fondé une station fortifiée à Punta di Bralaveto. Du reste cela importe peu; il suffit d'en toucher deux mots. Revenons-en au sarcophage. C'est sur cette éminence qu'il a été découvert, au-dessous d'un grand tas de pierres. Il était, paraît-il, rempli d'ossements, de médailles, d'ustensiles de toute espèce; tout a été perdu ou dispersé; la caisse sépulcrale est seule restée. En

voici les dimensions; pour l'extérieur on trouve : longueur 1m 16, largeur 0,41c et 0,38c, hauteur 0,29c; pour l'intérieur : longueur 1m 02, largeur 0,30c et 0,31c, hauteur 0,34c. Comme vous le voyez, l'une des extrémités est légèrement plus large que l'autre. Au-dessous on aperçoit la trace des deux crampons qui retenaient le sépulcre sur son socle. A 0,05c de la base inférieure, j'ai observé une étroite ouverture. Il est probable qu'elle servait à l'introduction de parfums, dont à certains jours déterminés on encensait les morts. Cet usage a été assez fréquent dans l'antiquité. (V. Justin, XXXIX, 1, cf. Pl. H. n. VII, 16, VII, 2.). D'après les dimensions, il est facile de conjecturer que cette tombe était celle d'un enfant en très bas âge. Les Romains ne les brûlaient pas; leurs poètes les appelaient : « *Minores igne rogi.* » (Juvénal, 15... 139... cf. Pl. II. n. VII, 15). L'incinération n'est venue qu'assez tard dans la société romaine. Il ne faut pas oublier qu'elle a subi longtemps l'influence et la domination des Etrusques. Ceux-ci se contentaient d'inhumer leurs morts dans de vastes hypogées; pareille coutume doit se retrouver en Corse, qui est l'île étrusque par excellence « Τυρνος. » (V. les Scoliastes de Callimaque et ph. de Phoccône.) Le petit monument dont je vous entretiens trop longuement peut-être, est artistement sculpté. Sur la paroi antérieure on voit représentée une scène de chasse que les historiens de l'art antique (Cecognare, Lanzi, Schnaase, Kugler) désignent par le nom de chasse d'Hippolyte.

Il y avait plusieurs sarcophages de cette espèce à Pise et à Rome. La princesse Béatrix, mère de la grande comtesse Mathilde, fut, si je ne me trompe, ensevelie

dans un sépulcre de ce genre, et représentant le même sujet. Somme toute, je crois que c'est œuvre de bonne époque, de Trajan ou de ses successeurs immédiats, à ce qu'il me semble. Du reste, vous en jugerez......

....

— M. Perrin fait part de la mort de M. Guichard, de Couzance, membre correspondant, qui a envoyé divers travaux à la Société.

— Le 10 août 1870, la Société n'étant pas en nombre pour tenir séance, s'est bornée à l'enregistrement des ouvrages suivants :

Opinion de la province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris.

Compte-rendu de la Société française de numismatique et d'archéologie. Tome II, 1870.

L'Institut. Janvier, février, mars et avril 1870.

Revue savoisienne. Mars à Juillet 1870.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 2me semestre 1869.

La Bourgogne (revue provinciale). Albert Albrier. — Mars, avril, mai et juin 1870.

Bulletin de la Société dunoise. — Châteaudun; avril, mai, juin et juillet 1870.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 1865-1867.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1869, N° 4; 1870, N° 1.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (classe des lettres). Tomes III à XIII.

Mémoires de la Société d'archéologie de la Lorraine. 2me série, volumes VIII, IX, X et XI.

Bulletin de la Société académique du Var. — Toulon. 2me série, tome III.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. Dixième année, 1869.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1869, 23e volume, 3e et 4e trimestres.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. Tome XXXII; 4me série, tome I.

Bulletin. 3e et 4e trimestres 1869.

Revue des Sociétés savantes. 5me série; janvier et février 1870.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. 1869, tome XIII.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai. 2me série, tome IX, 1866-1867.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon. 1869.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses. 35e année, 1868.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin. — Limoges. Tome XIX, 1869, et suite du *Nobiliaire.*

Mémoires de la Société académique de l'Oise. — Beauvais. Tome VII, 2me partie.

Annuaire de la Société philotechnique de Paris. 1869.

Découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune en 1869. — Hommage de M. Charles Aubertin.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Nos 40 à 63. — 1862-1868.

Notes sur l'étymologie du mot CORRATERIE, par Jules Vuy.

Mittheilungen der Kaiserlich-Koniglichen geographischen gesellschaft. Wien, 1869.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. Volume III; 1868-1869.

— Il n'y eut pas d'autre réunion en 1870. Vers le milieu de l'année 1871, lorsque, après deux guerres terminées, le calme renaissait, plusieurs membres de la Société ayant manifesté le désir de voir compléter le bureau, M. Bottero, président, et M. Meurianne, trésorier, ayant donné leur démission, la Société fut convoquée pour le 27 juillet, dans le but d'élire leurs remplaçants.

— Bien que le procès-verbal de cette séance fût mieux placé en tête du XIIIe volume, nous croyons devoir l'insérer ici, à raison des décisions qui furent prises dans cette réunion.

Séance du 27 juillet 1871

(*Présidence de* M. Blanchard, *vice-président*)

Le Président regrette l'absence de M. Bottero, président démissionnaire, qui aurait pu donner quelques renseignements sur la situation de la Société au moment où il en a quitté la direction, sur l'impression du XIIe volume, sous presse depuis longtemps, et sur les causes du retard de sa publication.

A défaut de ces renseignements, le Président

fait observer que le dernier volume ayant paru sous la date de 1867, il n'y aura pas de volume pour les années 1868 et 1869. Il propose de faire paraître le prochain volume sous la date de 1870, bien qu'il ne puisse être publié qu'en 1871 ; et, comme il sera le seul volume distribué aux sociétaires pendant les trois années 1868, 1869 et 1870, le Président émet l'avis de fixer la cotisation, pour ces trois années, non pas à 30 francs, soit à raison de 10 francs par an, comme par le passé, mais à 15 francs, qui seront exigés au moment de la remise du volume XIIe. Cette détermination se concilierait à la fois avec la fixation à 10 francs de la cotisation pour 1868, votée dans la séance du 7 août 1868, et avec le réglement de la Société qui ne subordonne point la cotisation annuelle à la publication du volume.

— Sur l'observation de M. Marchand, qu'il serait convenable, avant de prendre aucune décision, de voter sur les demandes d'admission présentées, on ouvre le scrutin, et les résultats successifs en sont l'admission, comme membres effectifs de la Société, de MM. Carret Jules, médecin ; Burdin Charles, pépiniériste ; Paquet Laurent, homme de lettres ; Ménard Paul, imprimeur, et Challier Honoré, négociant.

Les propositions précitées sont ensuite adoptées, et il est en même temps convenu que mention de

ces décisions sera inscrite sur chaque reçu délivré aux sociétaires.

— On reçoit les démissions de M. le docteur Despine, médecin à Aix-les-Bains, membre effectif, et de M. Danjou, président du tribunal de Beauvais, membre honoraire de la Société.

— Avant de procéder aux élections complémentaires du bureau, M. Rabut prie le Président de présenter le compte-rendu moral et financier de la Société. Lors même que cet exposé n'ait lieu ordinairement que dans la dernière séance de l'année, le Président le fait connaître de suite, et informe la Société que, par suite de nouvelles admissions et démissions, le nombre des membres effectifs est de 66, et celui des membres honoraires de 31.

Quant au compte-rendu financier, qui n'a pas été donné complétement par l'ancien trésorier, avant son départ de Chambéry, le Président déclare qu'après en avoir examiné tous les éléments fournis par les papiers laissés par M. Meurianne, par ceux retrouvés dans les archives de la Société et à la Caisse commerciale, il peut affirmer qu'à ce jour (17 juillet 1871), il reste à l'actif de la Société la somme de 199 fr. 45 cent., dont 150 fr. 70 cent. sont déposés à la Caisse commerciale à notre compte courant, et 48 fr. 75 cent. sont à la disposition du futur trésorier.

En outre, les ressources prévues pour l'exercice courant se composent :

1° Des cotisations pour les trois années 1868, 1869 et 1870 ;

2° De quelques cotisations de l'année 1867, dont la perception a souffert des difficultés, et dont une partie au moins rentrera probablement ;

3° De divers droits d'entrée depuis le 1er janvier 1868 à ce jour ;

4° De la subvention de 300 fr. votée par le Conseil municipal de la ville de Chambéry, pour l'année 1871.

Nos dettes se composent du loyer de notre local, du 1er juillet au 31 décembre 1871, payable par avance, soit de 125 fr., et d'un solde de réparations à la bibliothèque.

— On procède ensuite à l'élection du président et du trésorier. M. Dufour est élu président ; M. Perrot, trésorier.

— Ouvrages reçus depuis le 10 août 1870 :

Revue savoisienne. Nos parus depuis le mois d'août 1870 au mois de juin 1871, 11 numéros.

Revue des Sociétés savantes des départements. Quatre livraisons, de mai à juillet 1870.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1er trimestre 1870.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses. 36e année ; 1869.

Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Hâvre. 1870.

Bulletin des antiquaires de Picardie. 2 livraisons; 1870.

Bulletin de l'Académie delphinale. Tome V de la 3e série ; 1869.

Genève historique et antéologique, par M. Gatiffe. Appendice et table.

Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome 26 ; 1870.

MÉLANGES

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

SAVOYARDS DE DIVERS ÉTATS

LES PEINTRES

ET LES PEINTURES EN SAVOIE

DU XIII[e] AU XIX[e] SIÈCLE

NOTES RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR

AUGUSTE DUFOUR ET FRANÇOIS RABUT

Présidents honoraires de la Société savoisienne
d'histoire et d'archéologie.

Pendant le moyen âge et pendant les temps modernes, le tiers état était chez nous, comme en France, la plus grosse partie de la nation (les quatre-vingt-dix centièmes environ), et c'est la portion des habitants de la Savoie dont l'histoire est la moins connue. Cependant, quel sujet d'étude intéressant, vaste, varié dans l'exploration de la vie publique et privée de ces bourgeois, magistrats, médecins, professeurs, artistes, ouvriers, manouvriers, agriculteurs, tous gens dont la vie active était la source des forces vives du pays, tous gens qui fournissaient les impôts à l'état, les redevances de toutes sortes aux seigneurs, la dîme au clergé! Combien l'histoire de la Savoie en tirerait de profit, surtout pour deux de ses branches :

l'histoire littéraire et l'histoire économique! L'histoire politique en recevrait elle-même un nouveau jour.

Depuis longtemps nous avons fait ces réflexions, et néanmoins, nous aussi, nous avons ajouté comme les autres quelques matériaux à ceux que l'on avait déjà pour l'histoire des deux ordres privilégiés en Savoie. Cela s'explique bien ; la noblesse et le clergé avaient des archives où ils gardaient soigneusement les titres qui assuraient leurs avantages et qui sont presque tous parvenus jusqu'à nous, malgré les accusations de vandalisme si souvent répétées contre les auteurs du grand changement politique de la fin du siècle dernier. La troisième classe n'avait pas ou presque pas de titres à conserver. C'est ailleurs qu'il faut aller chercher des renseignements sur sa condition. En fouillant avec patience, aux archives publiques, dans les comptes des trésoriers, des châtelains, des péagers; en recueillant avec un soin persévérant les petits détails épars de divers côtés dans les monuments, dans les livres devenus rares ou peu répandus et dans cent autres endroits divers, on peut arriver à réunir quelques notes. Nous le faisons depuis longtemps et nous continuons pendant nos trop rares loisirs. Nous avons résolu de mettre dès à présent ces notes à la disposition des travailleurs, et nous les donnerons état par état; aujourd'hui les

peintres, demain les organistes ou les sculpteurs, un jour les imprimeurs et les libraires, une autre fois les changeurs ou les bateliers, les apothicaires ou les orfévres; tous les arts, tous les métiers y passeront. Ce sera une carrière où l'on pourra puiser pour l'histoire artistique, industrielle et commerciale. Ce sera, en un mot, l'*Histoire des classes ouvrières*, mais des classes ouvrières comprises dans le sens le plus large de cette expression ; des ouvriers de la pensée comme des manouvriers ; de ceux qui ont exercé les métiers les plus modestes comme de ceux qui ont cultivé les beaux-arts ; de tous ceux qui ont été la partie active et productive de la nation, à l'exclusion de ceux qui se contentaient de consommer ou de détruire. Bien différents de ceux qui, d'emblée, avec quelques documents heureusement trouvés, prétendent faire connaître à fond le sujet auquel ces titres se rattachent et nous en dire le dernier mot, en réunissant nos efforts et nos milliers de notes, nous n'espérons que fournir, modestes pionniers, quelques matériaux aux gens qui étudient consciencieusement le passé de la Savoie.

Probablement après cela pourra-t-on voir si cette contrée différait des provinces voisines; en quoi elle les a précédées ou suivies; d'où la civilisation lui est venue, où elle l'a portée. Car la situation des états de la maison de Savoie entre la France,

l'Italie et l'Allemagne, situation qui a bien eu parfois ses désagréments, avait aussi des avantages. Si la Savoie était quelquefois envahie par ses voisins, elle recevait aussi de tous côtés l'influence civilisatrice, et c'est là peut-être une des principales causes de sa supériorité morale sur d'autres provinces françaises ou italiennes. Nous verrons, par exemple, pour ne pas sortir de l'objet de ce premier recueil de notes, que notre pays avait avant la France des peintres à l'huile venus d'Italie et avant l'Italie des vitraux peints que des artistes Français venaient poser dans ses chapelles.

Nous commençons par les PEINTRES, parce que c'est une de nos séries qui ne sera ni des plus courtes ni des plus longues.

Sous ce titre nous réunirons les renseignements que nous avons pu rencontrer sur tous ceux qui ont porté ce nom, sur le peintre d'enseigne aussi bien que sur le peintre verrier, sur le peintre à fresque comme sur le miniaturiste. Nous ne nous bornerons pas aux artistes savoyards ; tous les artistes étrangers qui ont travaillé pour nos princes ou qui ont été leurs familiers, qui sont venus orner nos églises ou nos châteaux, trouveront place à côté des autres.

Aux hommes, nous joindrons les choses ; aux artistes, les produits de leur art. N'est-il pas tout

naturel de réunir aux notes sur les peintres celles que nous avons pu rencontrer sur les PEINTURES de tous genres, même lorsque leur auteur ne nous est pas connu? Ce rapprochement permettra quelques attributions; aussi ferons-nous toujours de même : avec les orfévres, les bijoux; avec les imprimeurs, les livres; avec les bourreaux, les instruments de supplice; avec les médecins, les remèdes. La possibilité de réunir sur les temps les plus rapprochés de nous des détails qui pourraient se perdre, nous ont déterminé à pousser ces notes jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

L'ordre adopté est l'ordre chronologique, et une table alphabétique des individus et des choses renverra aux divers articles qui les regardent. Cette disposition a semblé la meilleure pour pouvoir faciliter les recherches.

LES PEINTRES

ET LES PEINTURES EN SAVOIE

DU XIII[e] AU XIX[e] SIÈCLE

TREIZIÈME ET QUATORZIÈME SIÈCLES

1292

Péronet (de Seyssel)

Item libravit Peroneto pictori de Saysello pro muris dicte domus inducendis interius et exterius et ipsis muris dealbandis preterquam a parte Leysie.....

(Archives de la chambre des comptes. Compte de Pierre Mourier, chapelain du Bourget, p. 8) (1).

Ces notes commencent par un modeste peintre en bâtiment, qui a été chargé de recrépir et de blanchir les murs d'un corps de logis que l'on venait d'ajouter aux constructions du château du Bourget, comme nous l'apprend le compte du chapelain Pierre Mourier, receveur de la châtellenie.

(1) Le P suivi d'un N° indique la peau ou le parchemin du rouleau où est écrit le compte.

1297—1300

Jean Lombard

Item libravit magistro Johanni Lombardo pictori cui dominus eas debebat per litteram debiti datam apud Ripperiam die veneris ante festum beati Michaelis anno nonagesimo septimo...... xlix lib. ij s. vien.

(Ibid., Compte du trésorier général P. de Saleneuve, rouleau I, p. 3).

1300—1308

Jean de Seyssel

In pictura sexaginta sex duodenarum listellorum per manum Johannetti de Seyssello pictoris et dentur pro qualibet duodena quinque solidi........ xiij lib. iiij sol. vien. blanch.

(Ibid., Compte de Rodolphe Baralis, châtelain de Chambéri, p. 4).

Item Johanni de Sayssello pictori pro pincturis ibidem (in castro Camberiaci) faciendis.

(Compte des trésoriers Martin de Châtillon, Humbert et Antoine de Clermont, rouleau 2, p. 6).

Encore un peintre en bâtiment qui était au service du comte Amédée V. Ce prince faisait alors reconstruire et repeindre le château de Chambéri, comme nous l'apprend l'auteur des *Origini e progresso delle instituzioni della monarchia di Savoia* (2me partie, page 94), où une erreur typographique met le châtelain R. Barralis au rang des peintres du château.

1301

Jean

Idem libravit (1301) Johanni pictori de septem. lib.

decem sol. sex den. vien. que sibi debebantur pro quindecim verreriis faciendis in piello (1) prope Burgetum......

. . . .

VII libras VII s. VI d. viennenses quos soluit magistro Johanni pictori pro verreriis factis apud Burgetum in piello et pro ferratura earumdem verreriarum.

(Compte de Jean Mourier, receveur du Bourget, p. 4).

Il se pourrait bien que ce maître Jean fût le même que le Jean de Seyssel qui figure dans les notes précédentes, quoiqu'ici sa patrie ne soit pas indiquée. Il aurait alors cumulé, comme cela arrive encore aujourd'hui, les métiers de peintre en bâtiment et de verrier. Les verrières du château du Bourget étaient-elles en verres blancs ou en verres de couleurs? Portaient-elles des peintures, des armes ou des ornements? On l'ignore, et on ne l'apprend pas davantage par le compte de P. Pogliac, receveur de Chanaz, qui porte en dépense, en 1331, une somme pour achat de deux quintaux et quart de verres achetés à Lyon pour les verrières du même château (2). Du reste, même les verres blancs étaient à cette époque chose remarquable et rare ailleurs que dans les églises. La première

(1) *Piello,* chambre qui était derrière la cheminée et qui était chauffée par ce voisinage. De là vient probablement le mot de poêle ou poile, donné à une sorte de fourneau avec lequel on échauffe les chambres, et aux chambres ainsi chauffées elles-mêmes.

(2) Voir les *Mémoires* de la Société, t. V, p. LIV.

fois qu'il en est question pour le château de Chambéri, c'est lors du passage de l'empereur Charles IV, en 1365. (V. compte de Pierre Gerbais).

Nous aurons une série pour les verriers, et désormais nous ne parlerons ici que des verrières peintes.

1303

Tableaux des trois morts
et des trois vifs

Le comte Amédée V achète à Londres deux tableaux des trois morts et des trois vifs. (Compte de Bernard *di Mercato* (1).

1308—1313

Verrières de St-Trivier

Le châtelain de St-Trivier fait placer des verrières aux fenêtres de la chapelle du château (archives de la Côte-d'Or, *Comptes des châtelains de la Bresse*).

En général les verrières des chapelles étaient en verres de couleurs avec ornements, armoiries ou personnages.

1308—1314

Péronet (de Clermont)

In septuaginta duodenis listellorum depingendis po-

(1) Cibrario, *Della economia politica del medio evo*. Turin, 1854, page 484.

sitis in poypia castri Camberiaci et implicatis ibidem Peroneto de Claromonte pictori CV. S. Eidem pictori pro marbrandis trabibus omnium trauamentorum poypie castri L. S.

(Compte d'Antoine de Clermont, trés. gén., roul. 3, p. 11).

..... Librauit Peroneto pictori pro pingendis trabibus et litellis domus super portam castri Camberiaci, vt per licteram ipsius Peroneti... IIIJ. lib. X. S.

..... Librauit Georgio pictori domini residentis et pictantis apud Chamberiacum per licteram ipsius de recepta quam reddit... L. S. (Ibid., p. 11).

1314—1315

Georges (de Florence)

Libravit in expensis Georgii pictoris domini capientis per diem duos solidos et unius alterius pictoris domini capientis per diem duos solidos sex denarios a vicesima quarta die mensis februarii anno CCC XIIII° (1) inclusis expensis factis per ipsum in dealbandis parietibus camere iuxta magnam salam altam ovis emptis et coloribus ad depingendum ut in particulis (2) per confessionem dicti Georgii presentis. XXI lib. XVIII S. X. d. vienn. (Compte d'Antoine de Clermont, trés. gén., 1314-1316, roul. 4).

La grande salle dont il s'agit ici est celle du château de Chambéri. Voilà la plus ancienne mention que nous ayons rencontrée d'un peintre des comtes de Savoie. La cour de ces princes, où s'introduisait

(1) 314 pour 1314. Cette manière abrégée d'indiquer l'année se rencontre quelquefois.

(2) *Particula*, parcelle, note détaillée.

le luxe, eut dès lors des peintres, et nous verrons souvent de ces peintres de cour qui étaient des familiers du prince, et dont nous donnerons une liste plus loin quand nous serons arrivés au dernier.

Ce passage du compte d'Antoine de Clermont est aussi la première mention que nous ayons trouvée du peintre Georges de Florence, *alias* Georges d'Aquila, qui a été pendant 34 ans au service de nos princes, depuis 1314 jusqu'en 1348 (1), année où il mourut de la peste (2).

Georges d'Aquila, qui est aussi appelé Georges de Florence, Georges de l'Aigle, Georges *dell' Aquila*, Georges Delaigly, était contemporain et concitoyen de Giotto. Il passe même pour avoir été son élève (3). Appelé par Amédée V, en 1314, pour décorer le château de Chambéri, il passa par Turin, et on croit qu'il y peignit alors la sainte Vierge de la Consolation (4). Georges passe pour avoir peint à l'huile (5) ; les comptes des trésoriers généraux nous le montrent se servant d'œufs pour les peintures du château de Chambéri et pour d'autres peintures, mais jamais il n'y est fait mention d'huile.

(1) Grillet dit par erreur 1318, tome I, page 321.
(2) Cibrario, *Orig. e prog. delle instit. della mon. di Savoia*, 2me partie.
(3) Paroletti, *Turin et ses curiosités*, page 389.
(4) Ibidem.
(5) Cibrario, *Documenti, monete e sigilli*, page 27.

C'était l'usage pour les peintures murales (1). Il a travaillé aux châteaux de Chambéri et du Bourget, dans plusieurs églises de Chambéri et à la chapelle des princes à Hautecombe, à Evian, etc. Son nom reviendra souvent dans les extraits des archives qui suivent. Si les œuvres de Georges de Florence ont été nombreuses en Savoie, aucune n'est parvenue jusqu'à nous ; le souvenir n'en est pas même conservé par la gravure ou par un dessin. Il y a cependant lieu de conjecturer qu'elles étaient belles pour l'époque. Il y a aussi tout lieu de penser que cet artiste et son compagnon de travail, cet autre peintre qui recevait autant que lui (2 sols et 6 deniers par jour), et dont nous trouverons plus loin le nom, Jean de Grandson, ont répandu le goût des beaux-arts en Savoie et formé des élèves à Chambéri.

Georges d'Aquila fut aussi un des familiers du comte de Savoie, qui l'employait parfois à quelques services étrangers à son art ; c'est ainsi que nous voyons dans le passage suivant du même compte d'Antoine de Clermont pour 1314-1316, que le peintre Georges alla à Evian chercher un cheval dont on avait besoin pour envoyer des châtaignes au comte, qui était à Paris, et qu'il l'y mena lui-même. Nous donnons cet alinéa en entier :

(1) Voy. *Mémoires* de la Société, tome II, page 39, et *passim* dans les documents qui suivent.

..... Item librauit in ferratura vnius somerij apportantis castaneas domino de Chamberiaco apud Parisios et pro basto ipsius aborrando et in quinque vlnis tele et duabus vlnis bancheti emptis pro ipsis castaneis inuolopandis... xv. s. v. d. vienn. cursib. Idem librauit Georgio pictori pro expensis suis roncini et valleti suorum euntis apud Aquianum quesitum somerium qui apportauit castaneas vt supra proximo et redeuntis apud Chamberiacum et a Chamberiaco Parisios. VIII. s. turon. gross. (Ibidem, p. 22).

..... Idem librauit magistro Georgio pictori domini pro stipendiis ipsius sexciesviginti duorum dierum quibus vacauit in depingendis duabus tabulis altaris domini inclusis decem octo solidis pro stipendiis ipsius roncini et valleti suorum de Chamberiaco usque apud Aquianum ad dominam comitissam et inclusis sexdecim solidis sex denariis pro coloribus et ouis emptis ad jdem per licteram dicti Georgii datam die dominico ante festum beate Katherine anno CCC° XV de recepta quam reddit. XVIJ lib. XIX. s. X. d. vienn. cursib.

(Ibidem, p. 26).

1316 (1)

Péronet (de Chambéri)

Item librauit Peroneto pictori de Chamberiaco pro stipendiis suis sexaginta trium dierum quibus operatus

(1) Cette même année le comte Amédée V fit paindre la chapelle et une chambre de son château de Chantilli, près de Paris, par Jean Fornerio, de Pignerol, qui peignit en [illegible] et [illegible] la cha- 1343 et 1344
pelle du château de Vigon, en Piémont, pour le prince d'Achaïe (Cibrario, *Orig. e prog.*, p. 2), et les loges par Pierre d'Aquin (Comptes d'Andrevet, de Montmélian). Il fit aussi enluminer un graduel par Nicolas Breton.

fuit pictando in castro domini marchiarum et computatis quinque diebus pro decem diebus festiuis capienti per diem duos solidos sex denarios et pro coloribus et ovis emptis a Jolfredo apothecario per dictam litteram domini de mandato supra redditam et per litteram dicti Peroneti de recepta quam reddit. XII lib. XIII. s. et VIII d. vienn. datam apud sanctum Genisium quarta die mensis augusti anno CCCXV. (Ibidem).

1317—1319

Vibert (de Fribourg)

Librauit Viberto de Friburgo illuminatori pro illuminando libro in quo transcripta sunt instrumenta et littere domini. XLV. S. vienn. curs. (Ibidem, roul. nº 6).

1317—1319

Georges (de Florence)

Librauit Georgio Florentino pictori domini comitis pro depingendis parietibus, et celo, capelle noue Domini apud Chamberiacum vt in particulis computorum annexorum presentibus et per duo paria licterarum dicti Georgii de recepta quas reddit jnclusis stipendiis dicti Georgij coloribus auro et argento et stipendiis aliorum operariorum pictorum ad id juuancium IIJc... X den. vienn. curs.

Librauit jn stipendiis dicti magistri Georgii et plurium aliorum pictorum cum ipso, coloribus emptis ad depingendum logiam ante capellam domini apud Burgetum vt in particulis dicti computi annexis presentibus et per easdem licteras dicti magistri de recepta quas jam reddidit XLV lib. IJ. S. IIIJ d. vienn. cursib.

(Ibidem, roul. 6, p. 11).

..... Pro depingenda logia subtus capellam domini per manum Georgij de Florentia pictoris complete et pro complendis picturis factis in logia ante capellam domini apud Burgetum vltra id de quo computauit in computo precedenti per computum factum per dictum Georgium &c. et per licteram domini &c. et aliam dicti Georgij de recepta quas reddit videlicet pro logia burgeti. XXIX lib. XVIIJ. s. IIIJ d. vienn. cursib. id. Chamberiaci XLIIIJ lib. XV. s. IIIJ d. vienn. cursib.

(Ibidem, roul. 7, p. 4).

On voit par les articles des comptes précédents que Georges de Florence employait avec lui dans ses travaux au château du Bourget et à la chapelle des comtes à Chambéri plusieurs autres peintres (*plurium aliorum pictorum*), parmi lesquels se trouvaient ses élèves, entre autres sans doute ce Jean de Grandson, qui l'aida plus tard à peindre la chapelle des princes à Hautecombe (1). Nous verrons encore dans d'autres titres la mention de ses collaborateurs.

En 1324 il ornait de peintures la chambre du comte Edouard au château de Chambéri (2), et une charte du comte Aimon de 1335, que nous allons reproduire, nous apprend qu'Edouard l'en récompensa par une donation en 1327, et qu'il l'avait fait lui-même en 1326.

(1) Jacquemoud, *Description de l'abbaye d'Hautecombe*, p. 106.
(2) Cibrario, *Orig. e progr.*, *etc.*, 9e partie, à la date de 1324.

1323

Guillaume (d'Aillon)

En 1323, Amédée V faisait enluminer un livre des Oraisons de saint Augustin qu'il avait acheté à Avignon, et un livre des Décrétales, pour lequel il fit marché avec Guillaume d'Aillon à raison de 3 gros tournois; le livre de saint Augustin lui avait coûté 10 deniers gros tournois, et l'enluminure dudit volume 20 deniers viennois (1).

1324—1334

Luste

Le châtelain de St-Martin (2) fait la dépense d'échafauds pour les peintres de la chapelle du château; il paye 5 sols à Luste, peintre, pour ouvrage fait au château. D'autres peintres travaillent à la loge de la chapelle (loge qui était destinée au comte et qui était en bois) et à la porte du château, où ils peignirent probablement les armoiries (compte du châtelain Didier de Ciers). Parmi ces peintres figurait Georges de Florence, comme on le verra dans le document qui suit.

(1) Cibrario, *Dell'economia politica*, page 487, édit. de 1854.

(2) Il s'agit ici de Saint-Martin-le-Châtel en Bresse, où séjourna le comte Aimon.

1326—1341

Georges (de Florence)

Nos Aimo et cum inclite recordationis dominus et frater noster carissimus dominus Eduardus comes Sabaudie quondam consideratis gratis et acceptabilibus seruitiis eidem olim impensis per Georgium de Aquila florentinum pictorem eidem Georgio donasset et concessisset in feudum ligium quindecim libratas terre ad vienn. lugd. annui et perpetui redditus annis singulis percipiendis et leuandis per ipsum Georgium et eius heredes jn loco et terra vbi assignaretur eidem vt constat per licteram dicti domini et fratris nostri datam Chamberiaci, die XVIJ mensis januarij anno a natiuitate domini millesimo CCC° XXVIJ. Item cum nos similiter antequam comes essemus propter seruitia et merita dicti Georgij. Eidem Georgio pura et mera donatione donauissemus decem libras vien. lugd. de annua pensione quamdiu viueret jn humanis et eos sibi assetauissemus et eidem dari mandauissemus de et super exitibus pedagii nostri Rupis Scise vt constat per nostram licteram sibi datam apud Pontem Vele die veneris VIIJ^a die mensis februarij anno domini m° CCC° XXVJ°. Item cum predictus dominus et frater noster eidem Georgio teneretur jn debitis jnfrascriptis. Et primo jn quinquaginta quatuor libris decem nouem solidis quatuor denariis vien. lugd. pro remanentia plurium debitorum vt constat per litteram datam apud Chamberiacum die XXJ mensis maij anno m° CCC° XXIIJ°. Item jn tribus solidis gross. turon. per eum pro dicto domino et fratre nostro solutis Bolleto valleto Boni Amici Johannis florentani. mercatoris

apud Auinionem commoranti vt constat per litteram datam apud Chamberiacum die sabbati IXª mensis aprilis anno domini millesimo CCCºXXVIIJº. Item jn viginti solidis gros. turon. ex causa cujusdam roncini empti ab ipso et dati scutifero domini Petro de Virisoto. vt constat per litteram datam apud Gentiliacum (1) die martis jn vigilia Petri et Pauli apostolorum anno domini mº CCCº XXVIIJº. Item jn quinquaginta duobus solidis tribus denariis gross. turon. pro remanencia sui computi facti de operibus altaris sancti Eustachii positi in ecclesia fratrum minorum Chamberiaci vt constat per licteram datam die XVª mensis decembris anno dominj millº CCCº XXVIIJº. Item in decem solidis tribus denariis cum obolo gross. turon. pro coloribus et picturis et factura ynmaginis sancti Cristofori facti per ipsum jn capella castri nostri Burgeti et jn salario operariorum ibidem ad hoc operantium vt constat per litteram datam apud Burgetum die Xª octobris anno dominj millesimo CCCº XXIXº nosque similiter teneremur eidem Georgio jn tresdecim solidis cum obolo gross. turon. de remanencia cum eo facta super quodam debito triginta trium solidorum octo denariorum cum obolo turon. grossorum jn quo tenebamur eidem vt constat per litteram nostram datam apud Sanctum Martinum die prima aprilis anno dominj Mº CCCº XXVJº.

Item cum dictus Georgius a nobis peteret quadraginta solidos septem denarios cum obolo gross. turon. quos dicebat nos sibi debere pro remanentia computi per eum facti de expensis picturarum capelle sacristie et

(1) Gentilli, château près de Paris, qui appartenait au comte de Savoie.

logie castri nostri sancti Martini et sex libras gros. turon. pro arreragiis supradictarum quindecim libratarum terre eidem donatarum vt supra per dictum dominum et fratrem nostrum sibi debitis et non solutis pro octo annis proxime jam elapsis et octo solidos cum dimidio gross. turon. quos dicebat nos sibi debere pro locagio cuiusdam domus per eum conducte duobus annis de nostri mandato. Nobisque humiliter supplicauerit dictus Georgius vt eidem vellemus soluere et satisfacere de predictis. hinc est quod nos visis jnspectis et consideratis dictis licteris et bono seruitio per ipsum Georgium nobis et nostris predecessoribus continue facto. volentes de predictis eidem satisfacere bona fide. de volontate et consensu eiusdem ac pro solutione et satisfactione omnium predictorum, et vt de cetero non possit aliquid a nobis vel nostris successoribus petere pro predictis. pro nobis et nostris successoribus damus. assignamus et concedimus eidem Georgio presenti et recipienti triginta solidos gros. turon. annui et perpetui redditus leuandos et percipiendos perpetuo singulis annis per ipsum Georgium et heredes legitimos ab eo legitime procreatos et descendentes de et super exitibus *gabelle nostre de Cou*. donec eidem vel dictis eius heredibus per nos vel successores nostros data et assignata fuerit terra valoris. dictorum triginta solidorum gross. annui et perpetui redditus. In quo casu cesset perceptio dictorum triginta solidorum super exitibus dicte gabelle et eos percipi ac super terra que sibi vel dictis eius heredibus fuerit assignata. Quos triginta solidos annui et perpetui redditus eidem Georgio damus et concedimus jn feudum ligium pro se et dictis eius heredibus legitime descendentibus ab eodem tali modo et non aliter. et de ipso

feudo eum realiter jnuestimus. tali modo quod si contingat eum sine huiusmodi heredibus ab eo legitime procreatis decedere dictum feudum ad nos et successores nostros continuo revertatur et a perceptione dictorum triginta solidorum alij si qui fuerint heredes dicti Georgij sint exclusi quia sic pactum egimus. cum eodem pro quibus triginta solidis gross. turon. jdem Georgius fidelitatem et homagium nobis fecit. nobisque promisit et jurauit fidelitatem et omnia et singula que jn forma fidelitatis noua et veteri continentur. Quam fidelitatem et homagium ipse nostris heredibus et eius heredes legitimi supradicti. nobis et nostris successoribus pro dicto feudo facere teneantur. mandantes tenore presencium receptori dicte nostre gabelle. qui nunc est et pro tempore fuerit. quatenus dictos triginta solidos gros. turon. de exitibus dicte nostre gabelle eidem Gorgio vel eius mandato et dictis eius heredibus annis singulis plenarie det et soluat jn festo beati Michaelis perpetuo nullo alio nostro expectato mandato. donec dicto Georgio vel dictis eius heredibus alibi jn terra dicti triginta solidi per nos vel successores nostros ut supra fuerint assignati et recipiat litteram de recepta. et nos ipsos dicto receptori volumus et mandamus annis singulis jn suo computo allocari. promictens insuper dicto Georgio sub hypotheca bonorum nostrorum predicta omnia rata et firma habere et tenere et nonquam contrafacere vel venire. dictumque feudum et assignationem ipsius factam vel faciendam dicto Georgio dictisque eius heredibus perpetuo manutenere bona fide. et ipsum et ipsos jn perceptione et vsu dicti feudi facere potiores nec quando aliud facere vel ordinare per quod non percipient dictos triginta solidos super exitibus dicte

nostre gabelle vel in terra per nos vel successores nostros vt super assignanda eisdem. pro quibus omnibus et singulis supradictis. dictus Georgius nobis reddidit litteras supradictas. et de contentis in eis. et aliis omnibus que supra petebat a nobis. nos et successores nostros soluit tot taliter et quictauit. jn quorum robur et testimonium sigillum nostrum duximus presentibus nostris licteris apponendum. Datum et actum Camberiaci die XIIIJ[a] mensis maii anno domini millesimo CCC° XXXV° et predicta fecimus contemplatione eius quod dictus Georgius fuit et est et sit de cetero in futuris pictor et operarius noster de arte sua pictatoria. dât. ut supra.

.... Librauit (1) magistro Georgio Delaygli pictori dominj quos dominus eidem magistro Georgio assignauit, percipiendos annuatim de et super exitibus gabelle dominj de Cou. jnclusis viginti solidis gross. turon. annualibus. sibi datis de nouo augmento per dominum sub condicionibus. forma. et assignatione contentis in licteris aliis domini de donatione triginta solidorum gros. turon. eidem magistro Georgio facta. et eius heredibus legitimis ab eo naturaliter et legitime descendentibus. quarum licterarum tenor jnseritur jn dorso presentis computi percipiendos vt supra quousque dominus eidem magistro Georgio assignauerit quinquaginta libras annui redditus, quas dominus eidem donauit pro feudo quod accepit a domino. et pro homagio per ipsum facto domino vt jn dictis licteris continetur. et soluit sibi pro termino festi beati Michaelis anno millesimo CCC° XL

(1) Cet alinéa est l'article du compte au dos duquel est ténorisée la charte qui précède.

primo. per licteram dominj de mandato datam apud Sanctum Genisium die xxvj[a] mensis junij anno millesimo ccc° xl primo et per licteram ipsius magistri Georgii de recepta quam reddit. l. s. gross. turon.

Nos Aimo Comes Sabaudie dux Chablaysii et Auguste et jn Italia marquio. Notum facimus vniuersis presentes licteras jnspecturis quod nos grata et accepta seruitia nobis per dilectum familiarem et pictorem nostrum magistrum Georgium de Aquila florentinum impensa. qui capellam nostram Alte Combe pinxit solempniter actendentes premia pro meritis sibi reddere cupientes. vt ad nostra servitia magis jmposterum animetur. et exemplo simili ceteri a nobis fideliter jnducantur. visa considerata et attenta donatione et jn feudum concessione. alias dicto magistro Georgio per nos facta. de triginta solidis grossorum turonensium que et prout jn nostris hic agnexis licteris continetur donationem jpsam et concessionem jn feudum eidem magistro Georgio pro nobis et successoribus nostris de nouo. augemus facimus et ampleamus de viginti solidis grossorum turonensium eorumdem jta quod quinquaginta solidos gros. turon. boni argenti. ipse magister Georgius et eius heredes legitimi. et ab eo naturaliter et legitime descendentes singulis annis percipiant et habeant cum effectu sub conditionibus. forma et assignatione contentis jn nostris litteris ante dictis et prout ordinamus concessionem et assignationem fecimus de triginta solidis suprascriptis. Mandantes tenore presentium receptori nostre gabelle de Cou presenti et qui pro tempore fuerit quatenus dictos quinquaginta solidos eidem magistro Georgio et dictis eius heredibus ex nunc singulis annis nostro no-

mine det et soluat secundum ordinacionem jn dictis licteris de predictis triginta solidis per nos factam. Recipiendo super hoc. de singulis solutionibus licteram de recepta et faciendo de presenti nouam donationem jn suo primo computo ad memoriam perpetuam mentionem. Et nos singulas solutiones quas vt supra faciet jn suis singulis computis precipimus allocari. Nolentes quod a nobis mandatum aliud super hoc expectetur. In cuius rei testimonium magnum sigillum nostrum prius jn dictis nostris litteris appositum et per nos vnacum pro ipsis et presertim nostris litteris agnossandum. de nouo jussimus ad confirmationem ambarum licterarum solempniter apponendum. Datum et actum apud sanctum Genisium per manum Thome Poncie clerici nostri die xxvj[a] mensis iunij anno domini m° ccc° xl° primo. Per dominum...

(Compte de Constantin de Jaillono, châtelain de Chambéri, 1341-1342, roul. n° 21).

Ce compte de Constantin de Jaillon, en ténorisant les deux chartes du comte Aimon, nous a conservé de nombreux renseignements sur Georges de Florence. On voit dans la première que le comte Edouard lui avait déjà fait un don important en 1327 pour récompenser ses services ; qu'avant de succéder à son frère aîné, Aimon lui avait déjà fait une pension en 1326 ; enfin que, pour satisfaire à tout cela et pour prix de nouveaux travaux dont l'énumération est fort précieuse, il lui assigne, lorsqu'il est au pouvoir, une pension annuelle et perpétuelle et à titre de fief, pour lui

et ses descendants légitimes, de 30 sols gros tournois sur les revenus de la gabelle de Couz, et cela jusqu'au moment où on lui aura donné et assigné une terre du revenu annuel de 30 sols gros tournois ; tout est amplement exprimé dans la charte, qui est du 14 mai 1335. La seconde charte, du 26 juin 1341, porte à 50 sols cette inféodation en faveur de Georges de Florence, à cause des nouveaux travaux faits depuis 1335.

Ces chartes nous font aussi connaître les œuvres du peintre de la cour de Savoie, et nous apprenons que notre artiste a travaillé à l'autel de S. Eustache dans l'église des frères mineurs de Chambéri, en 1328 ; que l'année suivante il peignait un saint Christophe dans la chapelle du château du Bourget; qu'il a aussi orné de peintures la chapelle, la sacristie et la loge du château de Saint-Martin (1) ; qu'après l'année 1335, il peignit la chapelle d'Hautecombe ; enfin que le prince attendait de lui de nouveaux services rendus avec ardeur.

1333—1349

Hugues Frenerii, Thierri et maître Jacques

.... Ultra nouem solidos grossorum turonensium quos idem Guillelmus tradidit Hugonino Frenerii pictori et tres florenos aliunde pro complendis picturis

(1) Voyez ci-devant, page 21.

camere domini de Chamberiaco per dictam litteram domini....... die XXI mensis februarii anno CCCXXXIIIJ.

Librauit dicto Beti lathomo. Pro factura unius charforij in camera domini de Chamberiaco. Et magistro Jacobo pictori pro eadem camera pingenda de quibus quilibet ipsorum habuit duodecim solidos grossorum turonensium per licteram domini de testimonio et mandato allocandi datam Chamberiaci die XV mensis iunij anno CCCXXXIIJ quam reddit. XXIV s. g. tur.

(Compte de Guillaume Bon, trésorier ducal, roul. n° 9).

Librauit Hugonino Frenerii et terrico pictoribus habitatoribus Chamberiaci quibus dominus ipsos dare conuenerat et conuentione secum facta pro pingendis logia noua de Burgeto que est iuxta cappellam, et camera domicellarum, et jayniam (*sic*) de roserio in tachia pro tanto per litteram domini de testimonio et mandato datam Burgeti die sexta maii anno CCCXXXV quam reddit cum lictera dictorum pictorum de recepta. XLV s. gros. tur.

Librauit Hugonino Frenerii et terrico pictoribus pro depingenda logia parua domini ante cappelam de Burgeto per licteram domini datam Chamberiaci die prima mensis octobris anno CCCXXXV. (Ibidem, roul. n° 11).

Librauit Hugonino Frenerii de Chamberiaco pictori recipienti nomine suo et nomine terrici pictoris pro ouragiis picture logie noue domini de Burgeto faciendis per licteram domini datam Burgeti die XV mensis decembris anno CCC°XXXV°. (Ibidem, roul. n° 12).

Librauit Hugonino Frenerii pictori de Chamberiaco pro picturis per ipsum factis in dicta aula (magna aula castri domini de Burgeto que a casu fortuito combusta

fuit die festi beati Vincentii anno CCCXLVIJ) et in littellis, frez, abetis et quibusdam aliis ut per litteram dicti Hugonini de recepta datam Chamberiaci die prima mensis martii anno CCCXLVIIJ. IIII lib. IX s. V. den. g. tur.

(Ibidem, roul. 14).

Comme Georges de Florence, le peintre Hugonin Frenier ou Frenerii a longtemps travaillé pour les comtes de Savoie, depuis 1333 jusqu'en 1348 au moins, d'après les extraits du compte de Guillaume Bon qui précèdent; il a aussi été aidé par plusieurs collègues. Maître Jacques avait concouru avec lui à orner la chambre seigneuriale du château de Chambéri, et il y avait aussi peint le chauffoir construit par le maçon Beti. En 1335, Thierri (*Terricus*), le peintre, était allé travailler avec lui à la nouvelle loge ou tribune adjacente à la chapelle du château du Bourget, la chambre des damoiselles, et peut-être à une autre partie du château. C'est sans doute encore un de ses aides et collègues ce vieux peintre Rodolphe de Fribourg, à qui l'on voit plus bas que le comte de Genève a fait payer une pension de 5 florins, ainsi que cet autre peintre, maître Roydi, qui reçoit du comte une somme annuelle de 10 sols gros tournois pendant son séjour à Chambéri.

En 1348, Frenier eut à peindre toute la grande salle du château du Bourget qui avait été incendiée l'année précédente.

1342

Jean Grandson

Jean Grandson, dont nous avons déjà parlé à l'article consacré à Georges de Florence, avait travaillé avec ce dernier à la chapelle des princes, à Hautecombe, dont ils ont peint la voûte et qui fut terminée en 1342. Jean Grandson alla peindre cette année-là (1342) la chambre du comte dans le château de Chillon (1).

1346

Roydi

Librauit magistro Roydi pictori cui dominus donauit decem solidos grossos turonenses per annum quamdiù moraretur in villa Chamberiaci. Ut per litteram domini de testimonio donacionis et mandati sic soluendi datam Chamberiaci die penultima iulii anno CCCXLVJ.

(Compte de Guillaume Bon, roül. nº 14).

1347

Rodolphe (de Fribourg)

.... Item quinque florenos boni ponderis quos habuit pro ipso magister Rodulphus de Friburgo pictor quondam, de pensione quam idem dominus comes gebennis (tutore) sibi dabat per annum per manum filii ipsius pictoris die IIII maii anno CCCº XLVIJ. (Ibidem).

(1) Cibrario, *Origine e progresso*, etc., p. 2. On conserve sous les cloîtres du monastère d'Hautecombe des débris de statues peintes provenant de cette chapelle.

1353

Courando

Librauit Courando pictori in quibus dominus sibi tenebatur pro una trachia habita pro domino ab eodem inclusis sex florenis, eidem datis, per dominum de gratia speciali, ut per licteram domini..... etc. datam Burgeti die XJ augusti anno M° CCC. LIIJ°. VIIJ flo. aurj. p. p. (Compte du trés. Nicod François, de Chambéri, roul. 18, p. 10).

1359

Jacques

Librauit magistro Jacobo pictori pro expensis quarumdam medicinarum tibie sue (1) per licteram domine comitisse...... etc. datam in Ponte Ayndis die XX^a septembris anno domini M° CCC° LIX°. I. S. VIIJ d. gros. cursib. (Compte du trésorier Pierre Gerbais, roul. 22, p. 28).

1359—1360

Robert

Le châtelain du Bourg livre du seigle, à titre de pension, à Robert, peintre, qui avait peint la chapelle de Madame, à Pont-d'Ain. (*Compte des châtelains de Bourg*, arch. de la Côte-d'Or).

1361

Jean (de Lyon)

Maître Jean de Lyon écrit et enlumine un livre

(1) Ce peintre était probablement tombé de l'échafaud où il travaillait.

contenant l'office des matines pour la comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon. (Cibrario, *Origine e progresso*, p. 2).

Il fit encore pour cette princesse certaines images pour le prix de 4 francs d'or, en 1375. (Voyez plus loin à cette date et à l'année 1390).

1363

Maître Laurent

Maître Laurent, maître des verrières, travaille pour la chapelle de Pont-d'Ain. (Compte du châtelain de Pont-d'Ain).

1363—1366

Le peintre du Bourget

..... Item ballia aut pintre dou Bourget du commandament monseig. IIJ. s. gros.

..... Item quos dominus fecit darj pictori Burgeti. 7 flor. p. p.

..... Item pictori Burgeti de mandato dominj II flor. IIJ d. gr. boni pond.

Item tradidit pictori Burgeti de mandato domini X sol. gros. turon.

(Compte de Pierre Gerbais, rouleaux 24, 26 et 27, page 7).

Quel était le nom de ce peintre du Bourget? Nous l'ignorons, mais cela nous apprend au moins qu'il y avait au château du Bourget à cette époque (1363-66) un peintre en titre et en permanence.

1371—1377

Jean dit Yenne

.... Item ballia ha Yanne le pintre per pluysieurs ouvrages faiz pour le timbre Monsieur. et autres chouses le dit iour (5 janvier 1371) per la main dudit Aymonet VII flor. parvi pond.

(Compte du trésorier général Pierre Gerbais, roul. 30, p. 33).

.... Item baillia a Yenny le pintre per paindre le cor du dit torresan dazur seme de flours de lis dor inclus IJ d. ob. gros. per vne forrure de cuyr par le dit cornet XIIIJ d. ob. gros.

(Compte du trésorier général André Belletruche, 1375-1377, roul. 33, page 32).

Jean, dit Yenne, peut-être du nom de son lieu de naissance, était un artiste qu'on pourrait appeler peintre en tout genre; mais son occupation principale consistait à peindre des armoiries, des objets de diverses espèces servant dans les tournois, les fêtes publiques, etc. Il exerçait déjà son métier à Chambéri en 1363. Il figure à cette date, dans le compte des syndics de Chambéri Jacques Fraczon et Jacques Vichet, sur la liste des habitants de cette ville qui ont donné presque tous trois sols gros afin d'envoyer 24 archers et 25 clients au comte en Bresse pour défendre ses terres. Il est, comme le cuisinier des frères mineurs, un de ceux qui n'ont été cotisés qu'à deux sols gros. *Rec. a Johanne pictore* II s. gros. En 1367, il peint le char de la

comtesse de Savoie (1). On le voit souvent figurer dans les comptes des syndics de Chambéri, de 1371 à 1403.

Le compte de noble Antoine de *Monte Cuto*, commissaire du comte de Savoie pour présider à la construction des murailles et des fortifications de cette ville (1371-1374), nous apprend, dans la liste de ceux qui ont payé la taille pour cet objet, que Jean, dit Yenne, demeurait dans la Grande-Rue; on le retrouve encore dans un compte analogue dressé en 1377 par les capitaines de la ville, Bonnivard de Candi et Péronet Ambrosio. Nous le retrouverons plus loin, à la date de 1382 et à celle de 1403.

1371—1377
Udric

Vers la même époque vivait aussi à Chambéri un autre peintre nommé Udric ou Hudrit. Il figure, lui aussi, dans la liste dressée par le commissaire aux fortifications, noble Antoine de Mont-Cut (1371-1374). Il demeure dans la rue Saint-Antoine et paye III den. gros. Il passait donc pour plus à l'aise que son collègue Yenne. Mais cela n'était pas, car on voit au compte déjà cité des capitaines de la ville de Chambéri, B. de Candi et P. Ambrosio, qu'il n'a pas payé ces trois deniers gros parce qu'il

(1) Cibrario, *Origine e progresso*, p. 2.

s'est retiré sans laisser de bien. *Item de tribus den. gros. debitis per Udricum pictorem quia recessit nullis bonis relictis.* (Archives de la ville de Chambéri).

1375

Jean (de Lyon)

Item lib. magistro Iohanni de Lugduno pro quibusdam imaginibus per ipsum pintatis ultra IV ulnas pannorum sibi datas per dominam IIII franc. auri.

(Compte de l'hôtel de la comtesse).

1379

Marguerite

Une peintre, appelée Marguerite, fait certaines images pour la comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon (1).

1382—1385

Yenne

Item a mestre Yenne pintre pour la picture de plusieurs lances pour monseig. fait par auecques luy par le dit Franceys.... II s. gros.

(Compte d'André Belletruche, vol. 35, p. 85.)

1386—1389

Tierri de Marboz

Item ay liure per XXX aunes de bocacin achete en chies Domeyno Benz. pour faire deux paremans de

(1) Cibrario, *Origine e progresso*, p. 2.

chiuaux per monseigneur pour les noces de moss. Humbert de Sauoye et du seigniour de Montaignie. Item per VJ dotzeines de foillies destent vers et dorees enclus quatre florins baillies a maistre Tierri le pintre per la faczon des ditz paremanz le XVIIJ[e] jour d'auril lan dessus dit M. CCC. LXXXVIJ.—XVJ flor. IIIJ d. ob. gross.

(Compte de N. Amblard de Gerbais, trés. gén., vol. 37, p. 168).

Item ay liure a maistre Tierri le pintre les queulx monseigneur me manda de li baillier par Jaqmo mareschal pour pindre vne targe de proece et vne lance le VIJ[e] jour de janvier M. CCC. LXXXIX. IIIJ flor.

(Ibidem, p. 236).

Item ay liure a Tierri de Marbo pintre per acheter dor et dazur per illuminer unes oroysons de monsieur. VII flor. (26 février 1389). (Ibidem, p. 312).

Tierri le peintre, ou Tierri de Marbo, *alias* Merbruc et Malbroc, désigné aussi comme peintre de Chambéri (v. année 1404), avait, on le voit, des talents variés ; il faisait des parements de chevaux en étoffes recouvertes d'ornements en clinquant ; c'était un peintre héraldiste, un enlumineur de manuscrits. Il faisait à la fois du tout menu ouvrage (v. année 1392) et de la grande peinture murale au château du Bourget (v. année 1404). Il apparaît en 1386 et n'est plus mentionné après l'année 1414, où il peignit une bannière pour l'église de St-Pierre-sous-le-Château (v. plus loin cette année). En 1421, sa veuve, Antoinette Noyelle, domiciliée à Maché, et Ambroisine sa fille,

reçoivent du trésorier général Barthélemi de Raczepto une somme de dix florins de petit poids que le duc Amédée leur accorde pour une fois à titre de subvention pour mariage, dot ou autre chose. (Compte du trés. gén., vol. 66, p. 208).

1390—1391

Le peintre de Geneue

Item au pintre de Geneue que lon ly a donne pour ce quil a appareillié les verrieres de la chambre amey monseigneur et de ma damoyselle que les enfans auoyent rot. J. flor. pp. Item a Hugonet de Riues que monseigneur de Cossonay a commande de l'y baillier (juillet 1386) quil disoit que lon ly deuoit pour les verrieres de toile faites en les chambres de monseigneur de Cossonay et de moss. Pierre de Murs IIIJ d. ob. 9.

(Compte de Martin des Chaux, trés. gén., vol. 38, p. 118).

1390

Jean de Lyon

Item ay liure a Jehan le peintre de Lion pour ij paremanz d'or fin a coliers et a faucons et per ij timbres pour monseigneur pour les jostes de Diion (1) le XI jour du dit mois (fevrier 1390) XXVI francs et dimy ad XVI d. gr. (Compte d'Amblard de Gerbais, trés. gén., vol. 37, p. 312).

1392

Thierri

Librauit Thierrico Jo. de Merbruc pictori habitatori Chamberiaci. quos domina jn plenam satisfactionem

(1) Il se trouva à Dijon avec le roi de France.

certorum minutorum operum per eum factorum atque datorum bone memorie jllustri domino nostro Sabaudie comiti genitori domini quondam. semel gratiose donauit per licteram....... datam Chamberiaci die x[a] mensis februarij anno Domini M° CCC° nonagesimo secundo. XX flor. auri pp. (Compte de Martin des Chaux, vol. 89, p. 76).

1398

Huguet l'écrivain

Livré le XIIII[e] jour dudit mois (juillet) à Huguet lescrivain de Paris pour auoir fait es matines de certaynes ystoyres dor fin et dazur au dit lieu de Paris. IIII escus.

(Compte des trésoriers) (1).

QUINZIÈME SIÈCLE

1403

Jean

Item Joh. pictori habitatori versus portam reclusi die sabati XXIV nouemb. M. CCCC. III pro pretio unius bannerie cendal cum armis ville posite in tuba Vullielmi pro aduentu domine nostre Marie de Burgundia. V d. gross. (Arch. de Chambéri, comptes des syndics).

1404

Thierri

Item a liuré a maistre Tierri le pintre de Chamberi

(1) Cibrario, *Economia politica,* éd. de 1854, p. 310.

le IXe jour du dit mois (nouembre 1404) pour acheter de coleurs a pinter la chambre de la tornelle du chastel du Bourget du commandt de monseigr. XIJ d. gross.

(Compte du trés. gén. Jacques de Fistillieu, vol 50, p. 153).

1404—1406

Pierre Galazola

Pierre Galázola, verrier de St-Trivier, pose dans la chapelle du château dudit lieu trois verrières à images et reçoit cinq florins. (Compte du châtelain de St-Trivier).

1406—1409

Boso

A liure le XXVIJ jour du dit moys (janvier 1406) a maistre Boso le pintre tramis deis Chamberi au pont Dens pour pinter les faucons de monseigr. XII d. gross.

(Compte de J. de Fistillieu, p. 169).

A liure le XXVIJ jour du dit moys d'octoure (1406) a maistre Boso le peintre pour don a luy fait par monseigr pour aucones de ses necessites. XIJ d. gross.

A liure (22 octobre 1409) par la main de maistre Boso le pintre pour acheter de colleurs necessaires pour la chapelle de monseigneur de Thonon. III florins.

(Ibidem, vol. 53, p. 157, et vol. 55, p. 448).

Il y a tout lieu de présumer que le peintre Boso ou Boson habitait Chambéri, puisque c'est de cette ville qu'il part quand il va peindre à Pont-d'Ain les faucons de la devise du comte Amédée VIII. C'est alors qu'il est mentionné pour la première

fois, en 1406, et la même année le prince, content de lui, lui fait encore un don. En 1409, il achète des couleurs pour la chapelle du comte à Thonon, et M. Cibrario croit qu'il peignit cette chapelle (1).

1411—1412

Carru

Le peintre Carru est employé au château de Corgenon pour le comte de Savoie. (Arch. de la Côte-d'Or, *Comptes des châtelains de Corgenon*).

1413 (10 juin)

Jean Comtet

Item liure à Johan Comtet peintre de Chambéri le dit jour (10 juin 1413) pour auoir peint les dits deux estandars aux armes de monseigneur. VI gros.

(Compte du trés. gén. Guigon Mareschal, vol. 60, p. 282 r°).

1413—1428 (9 octobre)

Grégoire Bono

Patentes de peintre d'Amédée VIII

Nos Amedeus comes Sabaudie. princeps. dux Chablaisij et Auguste in Italia marchio. et comes Gebennensis. notum facimus vniuersis quod nos dilecti nostri Gregorij Bonj de Venecia pictoris. sensum, industriam et experientiam quas habet in ministerio siue arte pictarie, ut conuenit attendentes. Ex quibus fide digno relatu veridice sumus informati. Ipsum Gregorium, in

(1) *Origine e progresso*, p. 2, année 1404.

familiarem, seruitorem et pictorem nostrum domesticum. recipimus et admittimus per presentes. et sub modis et condictionibus infrascriptis.

Et primo videlicet quod quando et quociescumque idem Gregorius de dicto eius pictarie ministerio. pro nobis et de mandato nostro operabitur. eidem Gregorio, pro eius salario siue stipendiis, quolibet anno pro rata temporis. dare et soluere teneamur videlicet sexaginta florenos parui ponderis. Nec non sibi ministrari facere colores ad hoc necessarios, et eius, et valletorum suorum secum operancium condecentem victum, nostris sumptibus et expensis, dum et quando, pro nobis operabitur ut prefertur, et non aliter.

Item quando idem Gregorius pro nobis non operabitur sed sui, aut alterius quam nostri nomine, ipso tamen existente in patria, eidem Gregorio dare et realiter soluere teneamur pro eius salario et stipendiis. quolibet anno pro rata temporis omnibus inclusis. videlicet viginti florenos p. p. dumtaxat.

Dilecto fideli Guigoneto Marescalci thesaurario nostro Sabaudie generali expresse mandantes quatenus dictum salarium siue stipendia per modum suprascriptum deinceps singulis annis persoluat dicto Gregorio. Et habita per dictum thesaurarium in prima solutione. cum copia presentium a dicto Gregorio, lictera uel instrumento de confessione et recepta et in aliis solutionibus lictera dumtaxat de recepta. Dictum salarium siue stipendia sibi in eius primo et aliis suis sequentibus computis. per magistros et receptores computorum nostrorum precipimus indifficiliter allocari.

Ceterum volentes dictum Gregorium tractare gracia ampliori. ipsum Gregorium, et eius familiam, premis-

sorum contemplatione, eximimus, franchimus et omnino liberamus per presentes ab omnibus tailliis, subsidiis, collectis, oneribus, pedagiis, leydis, gabellis, muneribus, fortifficationibus et aliis quibusuis tributis in dicta patria nostra siue territorio nostro per nos et predecessores nostros aut alios quosuis impositis et in futurum imponendis. et hoc per viginti annos proximos a die date presencium incohandos. Mandantes harum serie vniuersis et singulis officiariis fidelibus et subditis nostris, quatenus has nostras licteras teneant, obseruent, et in nullo contrafaciant quomodolibet, uel opponant.

Datum in Ponte Yndis (1), die nona mensis octobris anno Domini millesimo quatercentesimo decimo tertio.

Per dominum presentibus dominis Guichardo Marchiandj cancellario — Bastardo de Sabaudia — Lamberto Oddineti — Petro Andreueti — Francisco Ruffini et Guigoneto Marescalci thesaurario.

Reddite licteras portitori. — Jacobus Gareti.

(Compte du trésorier général Guigon Mareschal, vol. 60, p. 266).

Voici le second grand artiste italien qui vient en Savoie apporter le goût de la peinture. Comme Georges de Florence sous Amédée V et à un siècle juste de distance, Grégoire Bono, de Venise, fut, sous Amédée VIII, un peintre de cour (*pictor domesticus*) et un familier du prince, qui l'attira auprès de lui et qui chercha à le retenir par ses générosités. Les patentes de 1413 lui fixent un traitement très fort pendant le temps où il travaillera pour le

(1) Pont-d'Ain en Bresse.

duc. Il sera alors nourri, lui et ses aides, aux frais de la cour ; le tiers de ce traitement lui sera conservé quand il travaillera pour d'autres, et il sera exempt de tous impôts, péages, charges ou tributs pendant vingt ans. Il recevra aussi la livrée comme les autres familiers.

Grégoire Bono était contemporain d'André Murano, le fondateur de la première bonne école de Venise. Costa le donne quelque part comme élève de Murano (1).

Les patentes de Grégoire Bono sont extraites du compte du trésorier général G. Mareschal, qui les y a insérées à l'occasion du payement de la première annuité des gages du peintre vénitien. Nous allons transcrire ici plusieurs extraits du même compte et des comptes d'autres trésoriers généraux, et l'on y verra des détails sur les procédés de Bono dans les achats qu'il fait chez les

(1) Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie*, tome I, page 168.

On ne sait sur quel fondement cet auteur s'appuie pour cette assertion ; mais il a commis une assez grosse erreur à la page 213 du même volume. Là, en effet, d'un architecte, Jean de Liége, qui a bâti Pierre-Châtel, il fait un peintre, et il dit que les patentes de peintre domestique qui lui sont expédiées « sont datées de Pont-« d'Ain le 9 octobre 1413 ; elles portent que le récipiendaire sera « pendant vingt ans exempt de tous impôts, qu'il recevra annuel-« lement 60 florins, etc........; » toutes choses qui se rapportent à Grégoire Bono, date, traitement, exemptions, etc., et qu'il a attribuées à Jean de Liége.

apothicaires de Chambéri, à Lyon et à Avignon, en couleurs et autres objets. L'on y verra les endroits où il a travaillé pour le duc, et l'indication de ses principales œuvres.

En 1415, on le paye pour des travaux faits pendant neuf mois dans la chapelle ancienne du château de Chambéry et ailleurs, avec trois aides; travaux souvent décrits très minutieusement.

A la fin de cette année et au commencement de 1416, il remplace dans le portrait du duc, au-dessus de l'autel de cette chapelle, le capuchon par des cheveux; il dore l'autel et peint sur une grande feuille de papier une sainte Marguerite.

Dans le courant de la même année, il fait un grand tableau qui renferme la vie soit l'histoire de la même sainte, et plusieurs autres choses. Il confectionne en même temps des écussons pour les funérailles d'Odon de Villars et pour celles du duc de Berri.

Puis il va à Lyon peindre pour le duc les portails de l'église de Saint-Jean, et il les lui apporte; il achète en même temps diverses couleurs dans cette ville pour son tableau de la Vie de S[te] Marguerite, qui n'est fini qu'en 1418, et alors il l'emballe pour Evian.

Dans un autre compte, celui du trésorier N. Barthélemi de Raczepto, on voit Bono allant travailler à Hautecombe en 1418, allant acheter des couleurs

à Avignon en 1419 et achevant ses travaux à Hautecombe, où il se trouve encore occupé l'année suivante.

En 1426, il peint les chapeaux des juifs exposés, et deux ans après il peint encore à Hautecombe (1).

Dans tout cela on ne voit pas qu'il ait travaillé à l'église de Ripaille, comme l'avance Grillet, qui ne lui consacre que huit ou dix lignes, et qui trouve moyen d'y glisser deux ou trois inexactitudes (2). Il dit, entre autres, que cet artiste vint en Savoie pour faire le portrait d'Amédée VIII. Le texte de Vernazza, à la page 279 de ses *Mélanges*, vaut mieux. « Le plus ancien portrait (de nos souverains), dit-il, qui soit connu, est celui d'Amédée VIII, qui a été peint à l'huile sur un tableau dans la chapelle du château de Chambéri, entre le mois de novembre 1415 et le mois d'avril 1416. Le peintre fut Grégoire Bono, de Venise. » Cela concorde bien avec le changement opéré dans la coiffure du duc sur ce portrait cette dernière année. Le marquis Costa, dans son livre sur la maison de Savoie imprimé en 1816, dit, en parlant de Bono : « Il existait de cet artiste, dans la Sainte-Chapelle de Chambéry, il y a peu d'années encore, un portrait d'Amédée VIII, peint à l'huile en

(1) Cibrario, *Origine e progresso, ecc.*, parte 2.

(2) Grillet, *Dictionnaire historique*, tome I, page 323.

1431. » Ici la date est erronée, défaut très fréquent dans les *Mémoires historiques* (1).

Bono fit aussi des élèves en Savoie, et l'un des plus tristement célèbres fut l'infortuné Lageret, dont nous raconterons une autre fois les infortunes, auxquelles il n'échappa pas même en offrant au duc de Savoie de faire les portraits de la famille ducale tout aussi bien que les peintres d'Italie.

Voici quelques extraits des comptes des trésoriers généraux de Savoie relatifs à Grégoire Bono pour les années 1414-1420 :

...... Librauit Georgio Veteris appotecario Chamberiaci die xxv mensis maii anno Domini millesimo quatercentesimo decimo quarto pro precio iij^{c}lxxv peciarum auri fini per ipsum expeditarum magistro Gregorio pictori domini pro deaurando certas ymagines per ipsum factas in hostio armariorum reliquiorum cappelle veteris castri Chamberiaci (2) quolibet cento decem octo denariis grossis. — v flor. vij d. ob. gross. pp.

(1) On a aussi trouvé un portrait d'Amédée VIII peint à Rome, un autre à Rivoli; cela résulte d'un mémoire autographe du duc Charles-Emmanuel Ier. Enfin il existe un autre petit portrait d'Amédée VIII peint en miniature dans un missel qui se trouve à la bibliothèque du roi; il est dans la lettre *V* de l'introït de la férie V, *In cœna Domini*. (Cibrario, *Origine e progresso*, parte 2, anno 1440.)

(2) C'était l'usage de peindre à l'intérieur et à l'extérieur les portes des armoires où l'on conservait les reliques. L'armoire était prise dans l'épaisseur du mur. C'est ainsi qu'est, dans l'église de St-Jean-de-Maurienne et dans la salle qui est au dessus de la nef latérale gauche, l'armoire où l'on conservait les reliques de saint Jean et

.... Librauit Dominico Bencii die xiij junii anno predicto pro una libra azuri per eum tradicta magistro Gregorio pictori pro pingendo hostium armariorum reliquiorum cappelle veteris castri Chamberiaci iiij flor. parui ponderis.

.... Librauit Georgio Veteris appothecario Chamberiaci die xxij iunij primo pro ij^c peciis auri magni batuti fini et centum et quinquaginta aliis peciis auri parui baptuti pro tanto vj flor. iij d. gross. Item et pro xxv peciis argenti baptuti inclusa una libra cole insimul pro tanto iij ,d. gross. expeditis magistro Gregorio pictori domini pro pingendo hostia armarii reliquiorum cappelle veteris castri Chamberiaci que particule sunt in summa vj flor. vj d. gross.

.... Librauit Johanni Bellein apothecario Chamberiaci die xviij septembris anno Domini millesimo quatercentesimo decimo quarto pro vna libra dyacte empta manu magistri Gregorij pictoris domini pro pingendo altare domine existenti in capella Chamberiaci pro tanto ij. d. ob. gr. Item pro tertio vnius libre azurj finj et dimidia uncia yndis pro tanto xvj d. ob. gr. Item pro ij^c et j. petijs aurj batuti et duabus oncijs yndis emptis

autres reliques, avant la construction du grand reliquaire. A Saint-Jean, les portes de l'armoire sont conservées, ainsi que les peintures qui les recouvrent. A l'extérieur, un des panneaux représente saint Jean-Baptiste tenant un agneau et un pennon, et ayant sous ses pieds une tête d'agneau ; l'autre représente sainte Thècle tenant les deux doigts de saint Jean, qu'elle rapporta en Maurienne, suivant la tradition, et un livre. A l'intérieur des panneaux, sont peints des anges nimbés tenant des encensoirs. Ces peintures sont anciennes et médiocres. Le fond et les parois de l'armoire, qui est à plein cintre, sont bleus avec des étoiles d'or.

pro dicto altarj pro tanto iiij flor. v den. gros...........

.... Librauit Gregorio Veteris apothecario de mense octobris anno predicto pro dimidio cento aurj baptuti finj habiti pro tanto ad opus armarij reliquiorum domini pro tanto xiij den. gros.

.... Librauit magistro Gregorio pictorj domini in pingendo altaria veteris capelle castri Chamberiaci vltra alios colores emptos pro eisdem a pluribus appothecariis vij fl, pp.

.... Librauit magistro Gregorio Boni de Venecia pictori, familiari et seruitori et pictori domestico per dominum retento...... etc. Item pro suis et trium personarum cum eodem commorantium expensis nouem mensium tempore supradesignato durante quibus nouem mensibus operatus fuit in capella veteri castri Chamberiaci et alibi pro domino capiendo pro qualibet persona per mensem de expensis duos florenos unum denarium grossum. Item et pro salario suo dictorum nouem mensium ultra eius pensionem annualem quibus operatus fuit pingendo altaria dicte capelle, capiendo per mensem quinque florenos pp. ultra expensas predictas videlicet xxj flor. viij d. gross. pp. ut per notam instrumenti de confessione et recepta datam die duodecima mensis iulii anno Domini millesimo quatercentesimo decimo quinto.

...... Librauit eidem magistro Gregorio tam pro pensione sua..... etc. Item pro quatuor mensibus et tribus septimanis inceptis de mense nouembre anno predicto millesimo quatercentesimo decimo quinto et finiendis die nona exclusiue mensis aprilis anno predicto qui-

bus operatus fuit pingendo crines domini in altari capelle castri Chamberiaci et tollendo eius capucium de capite. necnon deaurando altare domine in dicta capella existens computatis pro qualibet dictarum trium personarum per mensem quo ut supra operatus fuit exclusis expensis et pensione inclusa quinque flor. pp. xxiij fl. ix d. gross...... Item pro cola gipto azurio albi polie et pluribus aliis coloribus ut supra implicatis nec non in quadam tabula sancte Margarite domino portata in quodam magno foleo papiri per ipsum portrata et depicta de mandato domini. — iij flor. et dim. pp.

.... Librauit magistro Gregorio pictorj dominj die xiij januarij anno m. iiij^c. xvj. primo pro papiro empto ad faciendum viginti escussonos armeatos de armis domini Oddonis de Villars (1) j. d. ob. gros. dimidia libra cole. ob. gros. quattuor onciis vermeillonis iiij. d. gr. sex vnciis de mino ij. d. gros. sex foliis stagnj pro dictis escossonibus j. d. ob. gr. tribus vnciis vernix liquidi ij. d. gros. candelis ob. gros. ouis et farina pro eisdem escossonibus j. den. gr. ducentum et viginti quinque foliis aurj finj in dictis escossonibus positis in vna lancea ij fl. vj d. gr. Item in emptione fuste vnius lancee ij d. gr. Item et pro pena habita in depingenda dictos lanceam et escossonos xj den. gros. qui sunt in summa iiij fl. ix. d. gros.

.... Librauit Dominico Bencij manu magistri Gregorii pictoris dominj primo pro duobus quaternis (2) papirj ij den. gr. decem foliis stagnj deauratj iij d. iij

(1) Voyez plus loin l'article consacré à Jean de l'Arche en 1415.
(2) Cahiers.

quart. gros. vna libra albi Polie ij d. gros. vna libra cole j d. gr. duodecim foliis stagni albj iij d. ob. gr. dimidia libra cere et vna vncia tormentine (1) j den. iij quart. gros. vna libra grossi azurj iij flor. vno cento aurj finj ij flor. que res predicte omnes fuerunt jmplicate in triginta sex excussonibus positis in ecclesia et factis ad arma dominj ducis de Berrj ascendentes ad vj fl. ij den. gros.

.... Librauit dicto magistro Gregorio tam pro suo salario...... etc. et primo pro suis et eius familie salariis et expensis quatuor mensium et vinginti duorum dierum inceptorum die nona inclusiue mensis aprilis et finitorum die prima exclusiue mensis septembris quibus continue vacauit operando pro domino et de ipsius domini expresso mandato faciendo et depingendo unam magnam tabulam in qua est vita seu istoria sancte Margarite cum pluribus aliis rebus in eadem depictis....... etc. (1416).

.... Librauit Dominico Bencii appothecario pro quatuor onciis azurii fini tradittis magistro Gregorio pictori ad pingendum in cappella veteri castri Chamberiaci die xvj mensis nouembris anno Domini millesimo quatercentesimo decimo quarto manu Guigonis Nouelleti videlicet xvj d. gross.

.... Librauit magistro Gregorio pictori domini pro suis et sui equi expensis factis eundo de mandato domini a Chamberiaco apud Lugdunum pro pingendo portalia ecclesie sancti Johannis de Lugduno et dicto domino depicta apportando. adque vacauit tam eundo

(1) Térébenthine.

stando predicta faciendo quam inde Chamberiacum redeundo sex diebus integris finitis die octaua exclusiue maii computatis per diem incluso salario sui equi sex den. gross. iij flor. Librauit eidem magistro Gregorio pictori predicto primo pro duabus unciis aurica xij d. gr. duabus unciis cum dimidia laca vij d. ob. gross. duabus unciis indis iiij den. ob. gross. sexcentum auri fini magne forme xij flor. et una libra fini azuri iiij fl. emptis apud Lugdunum pro depingendo trablam (*sic*) vite sancte Margarite quam depingere debet pro domino et de eius mandato xviij flor.

(Compte de Guigon Mareschal, vol. 60).

.... Librauit magistro Gregorio pictorj dicta die nona julij de precepto dicti Glaudij de Saxo magistri hospitij pro certis coloribus emendis pro pictando armatrium reliquarij capelle domini... Chamberiaci xij d. gr.

.... Librauit Henrico Sucheti die xxix dicti mensis julij (1417) pro auro batu per eum tradito de precepto Petri Andreuetj magistri hospitij magistro Gregorio pictorj pro pictando... armatrium supradictum reliquarij capelle domini Chamberiaci iij fl. vj den. gr. pp.

(Ibidem, vol. 63).

.... Librauit die decima quinta iulii (1418) magistro Gregorio Boni pictori pro serpillia cordis stupis et tachiis pro inserpilliando vitam beate Margarite pro portando apud Acquianum de mandato domini iiij d. gr. Librauit die eadem Johanni Trompet de Monte Gellato (1) pro salario et expensis suis et sue bestie ad bastum qui predictam vitam portauit apud Thononium pro tanto xx den. gross.

(1) Montgelat, près de Chambéri.

.... Librauit magistro Gregorio Bonj de Venetia familiari seruitorj et pictorj per dominum retento sub salario siue stipendiis pactis &.... vt per notam jnstrumenti...., &. receptam sub anno Domini m. cccc. xviij indicione vndecima die xj mensis augusti... j fl. pp.

.... Librauit Georgio de Dacio drapperio habitatori Chamberiaci pro vna veste pro magistro Gregorio Bonj pictore empta ab eodem die qua supra pro tanto xij fl. pp.

.... Librauit die decima octaua augusti magistro Gregorio pictorj pro dimidia libra vernitij et duabus vnciis olij seunensis linj eidem magistro Gregorio expeditis per Matheum Carrerie appothecarium Chamberiaci pro cathedra dominj vj den. gros......... Librauit magistro Gregorio Bonj pictorj dominj pro tercentum petiis auri per jpsum emptis pro deorando armatrium capelle dominj castri Chamberiaci in quo armario tenebantur reliquie dicte capelle vj fl. pp.

.... Librauit magistro Gregorio Bonj pictorj pro certis coloribus per eum emptis pro pingendo faciem capitis sancti Victoris ij fl. et dimid pp.

.... Librauit Georgio de Dacio drapperio habitatori Chamberiaci pro vna veste pro magistro Gregorio Bonj pictore empta ab eodem die qua supra pro tanto xij fl. pp.

(Ibidem, vol. 64, page 266).

.... Librauit die decima sexta mensis nouembris (1418) magistro Gregorio pictori de mandato domini relatione Petri Andriueti pro eius expensis et sui equi factis veniendo de Montemeliano mandatus per dominum apud Rumilliacum et fiendis eundo a Rumilliaco apud Altam Combam pro certis negotiis ibidem pro domino faciendis — ij flor. viij d. gross. pp.

.... Librauit die ultima mensis marcii anno Domini millesimo quatercentesimo decimo nono magistro Gregorio Boni pictori pro suis expensis faciendis eundo apud Auignionem pro hemendo certas colores pro capella domini Altecombe pingenda — vj flor. pp.

.... Librauit die eadem (16 août 1419) magistro Gregorio pictori pro complemento solucionis picture capelle domini Altecombe de mandato prefati domini — xv flor. pp.

(Compte de Barthélemi Raczepto, vol. 65, pag. 308, 318, 336).

.... Librauit magistro Gregorio Boni pictori de mandato domini pro vna veste facienda de anno domini mill. quaterc°. decimo octauo die 4ª mensis decembris xiiij flor.

.... Librauit dicto magistro Gregorio de Bonis de Venecia familliari seruitori et pictori per dominum retento cui per dominum debebantur pro pictura per ipsum pro domino et de eius mandato facta in monasterio Altecombe ut per litteram domini....... datam Aquiani die decima mensis nouembris (1420).

.... Librauit die eadem (24 janvier 1420) magistro Gregorio Boni pictori de mandato domini pro quadam pictura per ipsum facta in abbacia Altecombe in capella domini xxxj flor. vj d. gross.

.... Librauit (25 février) magistro Gregorio pictorj pro pictura per ipsum facta in Petra Castri pro sepultura domini principis Achaye de mandato domini relatione petri de Grolea scutifferi domini v. flor. vj den. gross.

(Ibidem, vol. 66).

.... Librauit magistro Gregorio de Bonis de Venetia

familiarj et seruitorj ac pictori per dominum retento sub salario siue stipendiis pactis et conditionibus &. descriptis in lictera domini cuius tenor in quarto computo reddicto per Guigonem Marescalci &...............
Et primo pro dicto suo salario vnius anni finiti die ultima inclusa mensis septembris anno dominj mill° cccc° xxij^do^ subscripto j. flor. pp. Item eidem magistro Gregorio in exonerationem dicti sui salutarij annorum domini millesimo iiij^c^ xxij^do^ et m. cccc° xxiij°.— x flor. pp. ascendentibus dictis duabus partitis ad lx flor. pp.

.... Librauit magistro Gregorio Bonj pictorj pro sua veste annj proxime lapsi millesimi cccc^mi^ vicesimi primi die octaua maij anno pred° xiiij flor. pp.

(Compte du trésorier général Jean Lyobard, vol. 68).

.... Librauit magistro Gregorio pictori pro eius veste anni proxime lapsi domini millesimi quatercentesimi vicesimi quarti empta in domo Georgii de Andacio die xvj decembris proxime lapsi sibi per dominum donata — xiiij flor. pp. (1). (Ibidem, vol. 70).

...... Item librauit magistro Gregorio pictori habitatori Chamberiaci ex causa facture capellorum in capitibus judeorum exthalatorum in villa Chamberiaci pro suis demeritis positorum (2) et pro tanto factorum vt

(1) Nous ne ferons pas ressortir tout ce qu'il y a de renseignements curieux sur les procédés techniques et sur les mœurs du temps dans ces extraits. Nous ferons seulement remarquer, avant de les terminer, l'usage de la livrée, c'est-à-dire de la robe livrée au peintre ducal comme familier du palais. Trois de ces extraits s'y rapportent, et l'on voit que le prix de cette robe variait de douze à quatorze florins; c'était une addition au traitement.

(2) Ces bonnets étaient sans doute une sorte de mitre en papier, ornée de peintures diaboliques, comme celle des hérétiques et au-

per notam jnstrumentj dictj magistrj Gregorij de confessione et recepta quantitatis subscripte per ipsum habite pro premissis a dicto Jacobo Biollj receptore die xviij mensis julij anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo sexto quam reddit in quadam cedula papiri scripta manu Petri Roncherii notarii subscripti et signati — xij d. gross. p. p.

(Compte de N. Amédée de Challand, châtelain de Chambéri, roul. 80, p. 50).

1414

Tierri

.... Librauit magistro Terrico pictori habitatori Chamberiaci pro pictura confaroni (1) sancti Petri de subtus castrum Chamberiaci inclusis xvj d. gross. eadem causa sibi traditis per Petrum de Croso (25 maii 1414) — iiij flor.

(Compte de N. Guigon Mareschal, trés. gén., vol. 60, page 299).

1414—1415

Pierre Nitard

.... Item Petro Nitardi pictori habitatori Gebennarum seu Francisco Versonay appotecario pro certis colloribus ab eodem Francisco emptis et dicto pictori expeditis pro depingendo naues dominorum regis Ro-

tres malfaiteurs. La position de peintre ducal obligeait sans doute G. Bono à accepter ces travaux. On voit souvent dans les comptes des châtelains les frais de peinture de ces mitres pour le supplice des hérétiques; exemple : « *Pro duabus mictris* depinctis una pro Claudio Perrino alia pro Guichardo de Varembone concrematis. » (Comptes des châtelains de Bourg, 1499). — Le marquis Costa ne parle pas de ce fait dans ses *Notes et documents sur la condition des juifs en Savoie* (*Mémoires académiques*, 2ᵉ série, tome II, p. 81).

(1) Bannière de l'église de St-Pierre sous le château.

manorum et comitis Sabaudie (1) inclusis decem florenis cum dimidio dicto pictori traditis tam pro suo salario quam eius expensis — xxxvij flor. vij d. gross. pi pis.

(Ibidem, page 327).

1415

Jean de Larche

.... Senseguent les liurees faictes.... par Guigonet Mareschaux tresorier de Sauoye..... a cause de la sepulture de messire Odde de Villars dont Dius ait lame faiz en Chassaigniez le mardi dernier jour de mars prouchement passe. Premierement...... Item liure au dit Guy de Groulee et laquelle quantité present et de commandement du dit Guy fut baillee et desliuree a Jehan de Larche pintre habiteur de Lyon pour les pintures par luy faictes en lesglise et clostre de Chassaigne a cause de la dicte sepulture.... etc. — xx florins pit pds.

(Ibidem, pag. 582).

1416

Pierre Foreis

.... Librauit fratri Petro Foreis ordinis sancti Anthonij de Chamberiaco die xiij augusti pro religatura illuminatione et copertura missalis capelle castri Chamberiaci pro tanto religati illuminati et coperti — vj flor. pi pis.

(Ibidem, page 618).

1417

Jean Lageret

Cette année fut condamné à mort le docteur ès

(1) L'empereur Sigismond et Amédée VIII, à l'occasion de l'érection de la Savoie en duché.

lois Jean Lageret, convaincu de *méfaits de mathématiques*, de sortilége, etc. Il ne s'agissait pas d'autre chose, dit M. Cibrario, que de prétendus enchantements obtenus au moyen de certaines figures (1).

1424

Le peintre de Poncin

Une verrière de six pieds est placée à la fenêtre de la salle du châteu de Poncin par *lo pyntre*, qui reçoit quatre gros par pied. (Compte du châtelain de Poncin).

1429

Grégoire de Bonis

.... Librauit Gregorio de Bonis pictori domini in quibus dominus tenebatur ad causam picture per eum de mandato domini in sua ecclesia Alte Combe alleganter ut videt et perpendit facte, ut per litteram....... Datam Thononii die vicesima sexta aprilis anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo nono, etc.......... XLIII fl. II d. pp. (Comptes des trés. gén., vol. 75, page 181).

Est-ce que Grégoire de Bonis est le même personnage que Grégoire Bono? C'est probable. Cependant la différence de nom nous a autorisé à faire un article séparé pour cet extrait des archives de la chambre des comptes.

(1) Ce personnage était un élève de G. Bono; il proposa en vain, pour obtenir sa grâce, de peindre les portraits de la famille du souverain aussi bien que les peintres de l'Italie. (*Origine e progresso*, etc., parte 2, anno 1417).

1427—1437

Jean Bapteur et Péronnet Lamy

Jean Bapteur (*Baptitorii*) orne de miniatures une Apocalypse pour le duc Amédée VIII, et un autre miniaturiste, Péronnet Lamy, l'aide dans ce travail (1). Voilà pourquoi nous avons réuni ces deux artistes dans un même article. Nous voyons Bapteur au service du duc de Savoie dès 1427. Lamy n'apparaît qu'en 1432. Ils ont souvent travaillé ensemble, surtout comme enlumineurs, à un livre de l'Apocalypse. Le duc leur faisait remettre des chandelles de cire pour travailler le soir à Thonon. Ils ont aussi peint les ornements d'armes de parade, travaux dont le détail est très curieux à lire. Voici par ordre chronologique ce qui regarde ces deux peintres :

Anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo septimo die quinta aprilis. Illustris dominus Manfredus marchio Salutiarum marescallus Sabaudie discessit ab illustrissimo domino nostro duce Sabaudie a loco Thononij pro eundo ad ambassiatam sibi per dictum dominum nostrum ordinatam ad dominum ducem Mediolanj ducem et dominum Venetiarum et magnificam communitatem Florentie Romamque ad sanctissimum dominum nostrum papam ac nonnullas alias Italie partes hic non expressas &...

(1) Cibrario, *Economia politica*, édition de 1854, page 310.

...... Item pro Johanne Baptitore pictore quem cum uno equo secum duxit idem dominus marescallus virtute licterarum dominicalium super hoc emanatarum a die XVIIJ aprilis qua discessit idem Johannes a Gebennis et post iuit Pedemontium sumptibus domini marescalli predicti et deinde secum continue vsque ad eius aduentum predictum jnclusis pro tanto quamuis pluribus steterit post jpsum aduentum in Chamberiaco sumptibus jpsius dominj marescallj non computat. Centum octo dies a die dicti eius discessus Gebenn. numerando ad rationem premissam XXXVI scut. boni.

...... Libravit Johanni Batioux pictori die predicta (18 decembris 1428) pro certis minutis rebus emptis et necessariis pro faciendo et pictando jstorias Appocalice Domini (1) XIJ d. et VI fl. j. d. gros.

Librauit eidem pictori die predicta pro suis expensis fiendis eundo a Morgia Gebennas pro certis coloribus emendis pro pictando ymaginem sancti Andree et Appocaliciam Dominj VIIJ d. gros.

...... Librauit die xiij junij Johannj pictorj dominj in exonerationem per dominum sibi debitorum pro factura Apocalicis x f. pp.

Librauit Johannj Baptitoris seruitori et pictorj dominj jn quibus dominus sibi tenebatur causis et rationibus contentis et descriptis in quodam rotulo &.... tenor cujus sequitur et est talis.

Sy sont les chouses que Johan le peintre a fait pour

(1) C'est au mois de décembre 1428 que l'on mentionne pour la première fois le livre de l'Apocalypse, auquel ces deux miniaturistes ont travaillé jusqu'en 1435. C'est environ sept ou huit ans d'un travail qui se prolongeait fort avant dans la nuit.

mons[r] le prince etc. Premierement vne baniere de sient Moris (1) de bature et mes j cotte d'armes de memes et mes j couerte de cheual armoyre et de memes. — Item mes j cotte darmes de les armes de mons[r] le prince et mes j couverte de cheual de memes armes pour pourter auecque le pennon. — Item mes j cotte darmes de les armes de monseig[r] le prince et mes j couerte de cheual de mesmes armes pour pourter auecque la banniere.—Item mes j cotte semée de les pientières (*sic*) et mes j couerte de cheual semée de les dites piencières pour pourter auecques lestandard. — Item mes ay fait sus la baniere noire au milieu ij escussons de bature et mes sus la cotte darmes noyre ij escussons j deuant et l'autre derrier et mes v sur la couerte de chiual j sus le front et les autres en flanc et ij dune part et ij d'autre. — Item mes j grant escuz de boicz tout noyr dyapret et j escusson au mielieu de la dicte arme fait dargent blanc. — Item mes j grant escu de boicz fait de les armes de monseig[r] le prince tout d'argent bruny et diaprez. — Item mes j heaune uiolet et estoffes tout d'argent bruny. — Item mes j lambequin pour mettre dessus le heaume tout semé de petites croysetes de bature. — Item mes la teste dou lyon toute d'or bruny. Item mes ij elles (2) d'or fin bruny a plumes retenues d'une part et d'autre de ij piez et demy de long et j grant pié de large. — Item pour la faczon de la couture de les cottes et de les bannières et de les couertes des cheuaulx ay donné v fl. et mes pour le couyr de quoy on a fait la teste du lion pour mettre sur le timbre ay

(1) Saint Maurice.

(2) Ailes. Il s'agit du lion ailé du cimier de Savoie.

donné a Jacquiet de Chelet iij gros et demy et mes ay donné pour j pos (1) large pour fayre les ij escus doudit seulement x d. (2).

Sy sont les chouses de la sale noue et de la chapelle noue. Premierement ay apparelliet iiij^{xx} falcon se a sauver changier lez chappeletz et toutes les autres choses rompues comme les ales et plumes et aprez tout ce qui estoit necessayre (3). — Item mes vij^{xx} las d'argent (4) bruny ponsonnez de j pie et demy de long et j pande de large. — Item mes vij^{xx} fert (5) d'argent bruny ponsone et comme lez ditz lacz d'un pied de long et j pande de large. — Item vj^{c} especes d'or cliquety et lx et vij pour semer parmy le ditz laz et fert en la salle noue et en la chapelle. — Si son les dictes jornées des compagnions que j'ay tenu par le comandement de mon redoubte seig^{r} a fayre le seuelement (6) de monseig^{r} le prince et de la sale noue et de la chapelle. Premierement veint Jehan Lache de Losanne le xve jour de julliet et a hourez vj semeynes et ij jours. A vj gros par jornée et despens qui valent xix fl. — Item mes Jehan de mestre Jaques veint le xxe jour de julliet et a besoigniez xij jours qui valent vj fl. — Item Guilliaume de Copet veint le xxe jour de julliet et a besoignié v semeynes et v jours qui valent xvij fl. et vj gr. — Item mes Henocin le neueu de Jenin le verrier veint le xxij^{e} jour

(1) Planche.

(2) Tous les objets qui précèdent doivent servir pour un tournois.

(3) On voit qu'il s'agit de faucons peints sur les murs de la salle et restaurés au nombre de 80.

(4) Lacs d'amour.

(5) Les lettres FERT.

(6) Ensevelissement, funérailles.

de julliet et a besoigniez v semeynes et v jours qui valent xvij fl. et vj gros. — Item mes Jehan de la Roche de Laurayne (1) veint le xxvij[e] jour de julliet et a besoignié xxviij jours qui valent xiiij fl. — Item mes Jehan de Mez (2) en Laurayne veint le xxvij[e] jour de julliet et a besoignié xxviij jours qui valent xiiij fl. —Item mes Pierre de Geneue le xxjx[e] jour de julliet et a besoignié xxvij jours qui valent xiij fl. et vj gros. — Item mes Dominico de Venise veint le second jour d'aoust et besoigna xj jours qui valent v fl. et vj gros. — Item mes Perenet l'enlumineur (3) et son compagnion veinrent le iiij[e] jour d'aoust et ont besoignié xx jours qui valent x fl. Summe c et xvij fl. De quoy j'ay recu de Jehan Viel c et xvij fl. et j gros. Quemquidem rotulum est annexum lictere &.......... date Thononij die vicesima quarta septembris anno millesimo quatercentesimo trigesimo secundo.

Librauit dicta die Dominico de Gaspardis pro quatuor libris candelarum cere ab eodem emptarum pro et traditis Johannj pictorj domini qualibet libra iij d. gr. pro pictando Appocaliciam domini xij d. gros.

Librauit dicta die (ultima maij) Peroneto illuminatorj quj illuminat Appocaliciam dominj in exonerationem sibi debitorum videlicet v flo. pp.

Librauit die xxiiij nouembris Peroneto Lamy in exonerationem per dominum sibi debitorum pro illuminatura Appocalicie dominj x flo. pp.

Librauit Johannj Baptitoris pictorj dominj cui per

(1) La Roche en Lorraine.
(2) Metz.
(3) Probablement Peronet Lamy.

dominum debebantur pro operagiis &.... Si sensuyent les chouses que Jehan le peintre a fait per monsr de Genéue. Premierement vng grant estandart rouge fait de bature a loyle sena (1) de sa deuise de la plume aut vant et des mots qui dyent en preut (2).— Item pareilliement vng grant estandart pers fet de bature a loille seua de sa deuise de la plume aut vant et des mos qui dient en preut colourer de plusieurs coleurs comme il se apart. — Item fait vng grand penon de bapture a loille et ouure comme vng drapt de Damas. — Item fait vne grande bannyere faicte pareilliement comme le pennon dessusdict. — Item fait vne grande bannyere de trompetes toute batue dargent et glascée toutz les quatre quartiers d'ung fin rouge clers et les dentures de asur fin comme vous verres. — Item de coudre coustent les dits grant estandart dessusdt ensamble les frenges et les gayne vij fl. — Item pour la codure dung grand pennon de baptura cosua la croys tout au long ensamble les frenges et la gueyne iij fl. — Item pour le grand pennon de couture qui et endentes tout en auiron (3) de tiercelin pers ensamble la croys et les frenges et la gayne vj fl.......... Item pour vne liure de vernis liquide que jay achité en la butique de Jacquie de Pasine vij gros. — Item mays pour vng pot doile chies Pignay iij gros.

Sy sensuyent les jornées des ouuriers. Premierement

(1) Nous ignorons quelle sorte d'huile est désignée par ce mot, qui reparaît deux ou trois lignes plus bas avec une orthographe différente.

(2) La devise du prince se composait d'une plume flottant au gré du vent, avec la légende : EN PREUX.

(3) Dentelé tout autour.

veint Chiset le xix jour dau moys d'auril et de jours ouurant xxxiij et a vj gros par jour montent xvj fl. et demi et de jour de feste x a ij gros par jour montent xx gros. Item veinst Johan Thomas Daclays le xxij jour du mois d'auril et a de jours ourans lxiij et a vj gros par jour montent xxxj fl. et demy et a de feste xxviij qui vient a ij gros par jour iiij fl. viij den. gros. Item veint Jean de Lunes en Loraine le second jour du moys de may et a de jour ouurant luy quj montent a vj gros par jour xxvij fl. Et a de feste xxiij qui montent a ij gr. par jour iij fl. et x gros. Item le dit Jehan le pintre se met comme vng de cest ouriers a journées qui deuroit prandre a la moytié de plus a vj gros par jour xxxvj fl. somme toute viij^{xx} v fl. et ij gros.

Librauit dicta die (13 novembre) Dominico de Gastardis appothecario Thononij pro decem libris candelarum cere per ipsum tractis traditis Johanj pictorj et Peroneto Lamy illuminatoribus dominj a die festi natiuitatis domini citra qualibet libra tribus den. gros. ij fl. vj d. gr.

(Compte de Michel de Ferro, citoyen de Genève, trés. gén. de Savoie, vol. 73, 74, 77, 78).

Librauit Peroneto Lamy illuminatori jn exonerationem per dominum sibi debitorum pro certis ymaginibus positis in suo libro in octo ducatis aurj ad xx d. ob. gr. xiij fl. viij d. gr.......

...... Librauit dicta die (18 novembre) Dominico de Gastardis pro octo libris candelarum cere traditis Johannj pictorj et Peroneto Lamy pictorj et jlluminatorj consumatis anno presenti vigillando in Appocalicia domini pro qualibet libra iij d. gr... ij fl. pp.

Librauit Johanni Baptitoris pictori et seruitori do-

mini cui per dominum debebantur pro pretio duarum vestium librate dominj duorum annorum tunc nouissime fluxorum videlicet millesimi quatercentesimi trigesimi quinti et trigesimi sexti per dominos Ludouicum Bastardum Achaye marescallum Sabaudie et Johannem de Compesio consiliarios dominj ac Philibertum de Monthouz scutifferum scutifferie ad viginti quatuor florenos pp. taxatarum vt per licteram &c... Datam Thononij die nona januarij anno Dominj millesimo quatercentesimo trigesimo septimo &c.

(Compte du trés. gén. Barthélemi de Chabod, vol. 80, 81, 82).

1436—1445

Jean le peintre

C'est peut-être Jean Bapteur. Quoi qu'il en soit, le voilà par l'ordre chronologique placé immédiatement à la suite de ce peintre pour les extraits suivants : l'un où l'on voit la livrée que reçoit sa femme ; l'autre où on le voit fabriquer des étendards, des pennons et des bannières ; d'autres, où il travaille pour des *mahumeries* (momeries), pour des entremets, pour des funérailles.

Item a liure le dit Lornay pour la femme de Jehan le peintre commere de mondict seigneur v aulnes de violet pour vne robe prise de Versonay au pris de xxx gros laune monte xij fl. et demy.

(Compte du même trés. gén., vol. 81).

Sy sensuient les liurées faites par Johan de Lornay pour les chouses necessaires de mon très redoupte seig^r le conte de Genéue touchant le fait de guerre aux

personnes qui sensuient du premier jour de feurier mil iiij^{c} xxxix. Et premierement a liure le dit Jehan de Lornay a Raphael Perrollier demourant a Geneue pour xj pieces et demy de tiercellin rouge taint en graue expedies a Johan le paintre dont il a fait vne grande bandière vng grand estandart et vng pennon quatre cottes darmes deux grandes bandières de trompetes tout de bacture. Item du dit tiercellin ont esté faictes vne grande bandière et vng panon et deux grandes bandières de trompetes et deux petites &.

(Compte d'Antoine Bolomier, trés. gén., vol. 84, pag. 206).

.... Item mais a liure pour vne piece de toile perses achettee de Jehan le pintre pour fere la mahumerie le xiiij^{e} jour de feurier iiij florins........ Item a liure a Jehan le peintre pour vne liure et ung quarton dor elinquant x gr..... Item a liure a Jehan le peintre pour la fasson des abis des mahumeries dessus nommes iij flor..... (1442).

.... Sy sensuyuent les choses faictes de penture pour la venue et entremes pour la venue de monseig^{r} de Bourbon.... &... Et premierement a dore le ricorne qui est sur le buffet de la grant sale. Item pour les dames xij diademes faictes a mode de Biscaye et ploies a mode Donecrune et sunt barrees de noir de pers de vert de roge de jaune et dore le bor dor parti et sarre sur cuir pour lier desos le col lesquelles monseig^{r} a. Item pour lesdites dames a fait xij thoaille a mode de Biscaie et sont veues de plusieurs colours roge vert pers jane noir et dor parti et le but pendant dor cliquent et sont pour mectre desos les diademes dessus dictz et le deuoient pourter les dames et le a monseig^{r}. Item mais

vj douzennes de plumes de coq il sont les iij dosennes sont pour les seigneurs et les autres iij sont pour les dames de coy sont fait les iiij dosennes de blanc de roge et de vert et dor cliquent et les autres ij dosennes dor cliquent et de blanc au milieu &......... Item mais xxiiij bandieres faictes de bature dor parti et dargent pour mettre sur les entremes de quoy il en ny a xij qui sont des titres de monseig^r et les autres xij pour les entremes de quoy il ny a ij de mon dict seig^r et ij pour le duc de Bourbon et vng pour la royne et vng pour ma dame la duchesse et vng pour mons^r de Geneue et j pour monseig^r le prince et vng pour ma dame la princesse et j a Loys mons^r et j a Janus monseig^r et j de sient Moris &...... (1442).

.... Sy sensuyuent les journées des compaignons et mestres mandes par le commandement de monseig^r einsi comme il est de costume au seruir de mond^t seigneur einsi comme il est. Item premierement vostre humble seruiteur et fila Jehan le pintre se met au pris pour honour et reuerence de vous les mestre et ourier comme mandé lequel doit prendre le doble comme il est husance par tout le monde vj gr. pour jour et nuyt lung parmy lautre et ay commence lourage dessudit le xviij^e jour daoust et ay oure xxvj jours...... &. somme xiij fl. Item mestre Pierre de Val la veint le xxj^e jour dost et a ourer xxiij jours a vj gr. pour jour et ij gr. pour leur despens montent viij gr. valent en somme xv fl. iiij gr. Item mestre Guillaume Descose de Lion veint le xxij^e jour d'ost et a ouure xxij jours a viij gr... &. xiiij fl. viij gros. Item Petrement Dessone veint le xx^e jour daoust a vj gr..... xij fl. Item mestre Hanse de Chambery.....xiiij fl. iiij gr. Item Robin de Ruant veint

le xxviij[e] jour daoust et a ouure xiiij jours a vj gr..... vij fl. Item mestre Guillaume Coquerri de Geneue veint le xj[e] jour de septembre et a ouure iiij jours et demy a viij gr..... iij fl. Item mestre Bartholomieu verrier de Chambery qui a faict dessus le vergier pour lentremes ij jours et demy a viij gr..... xx gr. (1442).

(Compte du trésorier général Etienne Rosset, vol. 88).

.... Item a liure au dit Jehan le peintre pour xviij liures deten dore pour tous les habylymans dessusd[ts] prise de Colin le mercier de Genéue a iij gros et demy la liure v fl. iij gr. Item a liuré au dit Jehan pour vj liures de folliez detain verde pour les dis habillemans pris dud[t] Colin a iij gr. la liure valent xviij gr. Item mais a liure au dit Jehan vj liures detan blanc prises du dit Colin a raison de ij gros et demy la liure valent xv gr. Item a liure au dit Jehan pour ij liures de vermellion a vij gr. la liure xiiij gr. Item pour ij liures de vert de gris a iiij gr. la liure valent viij gr. Item pour deux liures de blanc de Pullie a ij gros et demy la liure valent v gr. Item une liure de marcicoux viij gr. &.... (*Mumerie pour la venue de monseig. de Borbon, 1442*).

(Compte du trés. gén. Christophe Boniface, vol. 89).

...... Sensuyent les liurées faictes par Loys Boniuard escuyer descuyrie du commandement de mon tres redoubté seig[r] depuis le xiij[e] jour de januier jnclus l'an mil iiij[c] xlv jusques le premier jour de mars ensuyant exclus tant a cause du seuellement de bonne memoire monseign[r] le conte de Geneue cuy Dieu pardonit fait Aultecombe le mercredi xxiij jour de feurier et lan que dessus comme des seuellemens fais a Pierre-Chastel par mon dict seig[r] depuis le xxiiij jour jnclus de feurier jusques le tier jour du moys exclus de mars.......

...... Item a liure a maistre Janin le chapuis lequel fist toutes les fenestres d'un grand peyle auquel furent faictes par Jehan le pintre et ses compagnions les ouurages de bature et de pinture dessoubs escripz &..... Desquelx tercellins et taffetans dessusd[ts] led[t] Loys feist fere deux grans bannieres l'une de saint Moris et l'autre noire. v cottes darmes l'une de saint Moris et laultre de la deuise les deux des armes de mondit seigneur de Geneue et la cinquieme de noir et v paremens de cheuaux asortissans ausdites cottes. lesquelx bannieres coctes d'armes et paramens furent offers audit seuellement. iiij[xx] x grans excussons lesquelx furent mis autour de la nef de la dicte esglise sur les toyles noyres &.........

...... Item a liure tant a Annequin le cousturier comme a la femme Jehan le pintre lesquelx pour la fasson des bannieres cottes darmes et paramens dessus dicts compte pour chacune banniere vj gr. pour chacune cotte darmes ij gr. pour chescun parement de cheual ung florin. enclus fasson et estoffes viij fl. x gr.

...... Item a liure a Jehan le pintre pour sa paine et salaire lequel a vaqué xxxvj jours a paindre auecques les aultres dessoubz nommés le timbre et lescu dessus dit des armes de mondit seig[r] de Geneue quatre des cottes dessusdictes vne baniere quatre paramens de cheuaulx tout de bature iij[c] petis escussons de pinture cest assauoir depuis le xvj[e] jour dudit mois de januier jnclus jusques le xxj[e] jour exclus de feurier ensuyant. rebatu ij florins pour vj jours de festes x flor.....

.... Item a liure a maistre Pierre de Choyset le quel a vaque xxx jours entiers a paindre et ourer auec

Jehan le pintre aux ourages dessusditz c'est assauoir despuis le xxij jour enclus dudit mois de januier jusques le xxj jour exclus de feurier ensuyant compte iij gr. par jour et rabatu j fl. pour iiij jours de festes vj fl. vj gr.

.... Item a liure a maistre Bartholome verrier de Chambery et a son valet chacun deulx xxiiij jours entiers a paindre et ourer auec ledit Jehan le pintre aux ourages dessusditz c'est assauoir despuis le xxviij^e jour enclus dudit mois de januier jusques le xxj jour exclus de feurier ensuyant compte iij gr. le jour pour chescun deulx rebatu j fl. vj gr. per iij jours de festes jnclus autant pour leur aler et venue de Chamberie jusques en ceste cité de Geneue xij fl.

.... Item a liure a Thiebault Lalemant pintre et a son compagnion lesquelx ont vaque chescun deulx vij jours entiers a pindre et ourer auec ledit Jehan le pintre aux ourages dessusditz c'est assauoir despuis le xiiij^e jour enclus dudit mois de feurier jusques le xxj dycely ensuyant compte iij gr. le jour pour chacun deulx videlicet iij fl. vj gr.

.... Item a liure le xxj jour dudit mois de feurier a Guillaume Barbier pour les despens de bouche et de couche des pintres dessusditz lesquelx sont en nombre vj pintres lesquelx sont este a la despense de Guillaume durant le temps dessus particulierement escript quil ont vaque en la ditte oure qui montent ensamble cent et xxviij jours entiers compte ij gr. le jour pour chescon deulx enclus viij gr. pour la dispense de la femme Jehan le pintre qui leur ayda iiij jours et iij gr. tant pour la journee comme pour la despense de Pierre

Thienies chapuis (1) qui sayda vng jour a ourer la dedans xxij fl. iij gr.

.... Item a liure a maistre Estienne Zast lequel a paint et oure iij des bannieres dessuz dittes et autant de coctes darmes tant de bature comme il appertient a ses propres despens excepte de la bature et de lazur compte pour chescune banniere et coute darmes ensemble vj duc. xviij ducatz. Item a liure audit maistre Estienne le quel a paint tout de bature et diapre iiij[xx] et x grans escussons dessus escriptz mis autour de l'esglise compte pour chescune piece iij gr. xxij fl. vj gr.

.... Item a liure a maistre Bartholome verrier le quel le dyt Loys tramist auec ledit Charrest pour conduyre les chouses questoient sus jusques Aultecombe vj gr.

1436—1437

Jean Levieux

Maître Jean Levieux, peintre, reçoit trois florins pour la peinture par lui faite dans la chapelle de S[te] Catherine du château de St-Trivier, des images de Notre-Dame, de S. Jean, de S[te] Catherine et de S. Maurice. (Compte du châtelain de St-Trivier, Guillaume Raffan).

1439

Jean Girard

Librauit Johannj Girardj pictorj dominj burgensi Pinerolij cui per dominum debebantur pro sex magnis

(1) Charpentier.

coffris per eum domino factis et expeditis vt per licteram & datam Pinerolij die decima februarij anno dominj mill° iiij° xxxix°.

Librauit die vicesima quarta eiusdem mensis januarij Johannj Girardj pictorj Pynerolij pro vna corona cuprj facta pro jmperatore ludj templi honorum xxj d. gros. pro corona regine vj d. gr. pro corona vnius virtutum scilicet rationis vj d. gr. pro rotulis in quibus erant scripta nomina ludentium xij d. gr. et pro barba et crinibus jmperatoris vj d. gr. sunt in summa iiij fl. iij d. gr.

Librauit Gebennis die prima mensis februarij anno quo supra (1439) compatri meo Johannj pictorj pro certis rebus necessarijs pro domino nostro comite Gebenni. iij fl.

Primo librauit die quindecima mensis decembris eodem anno Pignerolij pro viij^xx octo missis celebratis jn conuentu fratrum minorum eiusdem loci jn commemorationem anime felicis memorie illustris dominj Amedej de Sabaudia &..... librauit die quindecima mensis eiusdem decembris anno eodem Johannj Girardj de Pignerolio pro quinquaginta penuncellis per ipsum depictis pro commemoratione supra mentionata quolibet penuncello j quart. jv den gr.

(Compte d'Antoine Bolomier, vol. 85)

Jean Girard était bourgeois de Pignerol, mais il travaillait pour le duc de Savoie, confectionnant alternativement des accessoires pour les représentations théâtrales ou des ornements pour les funérailles des princes. Il voyageait et suivait la cour; il était à Genève en 1439. N'est-ce pas un

grand dommage que nous n'ayons pas retrouvé cette liste dressée par J. Girard des acteurs qui figuraient dans la pièce intitulée le *Temple des honneurs*, dont quelques personnages nous sont connus : l'empereur, la reine, la raison?

1439—1441

Verrière de St-Germain-d'Ambérieux

Le châtelain de St-Germain-d'Ambérieux paye 100 florins pour la verrière de la grande fenêtre de l'église de Poncin, bâtie aux frais de la princesse de Piémont et de Guillaume Bolomier, maître des requêtes du duc. Cette verrière est sans doute l'œuvre du même artiste qui figure ci-dessus à la date de 1424.

(Compte de Pierre Masuer, bailli du Bugei, châtelain de St-Germain et maitre de l'artillerie du duc).

1440

Peronet de Campremi

Librauit Peroneto de Campremy cuj per dominum debebantur......

.... Il est deu a Peronet de Campremy pour vng tableu d'or pesant deux onces d'or enuiron ou quel est la passion de Notre Seigneur faicte de neslure (1) expedie a monseigneur le prince manuement xx ducaz Item pour vng saultier a lui expedie manuement pour la main de Parenet lenlumineur demourant a Thonon

(1) Nielle.

vj ducaz summa xxvj ducas quos dominus per Johannem Lyobardy deinde per Johannem Gasconis olim thesaurarios Sabaudie generales....... et est in dorso vltime licterarum dominj scripta lictera de confessione et recepta per dictum Peronetum... & sub anno dominj millesimo iiij[c] xl[mo] et die xxvij mensis nouembris manu dicti Peronetj subscripta et signata (1)... xxvj duc. aurj.

(Compte de Hugonet Vêpre, trés. gén., vol. 86, page 186).

1441

Christophe

Sequuntur librate facte per Franciscum Payni de mandato nobilis virj Francisci Rauaysii magistri hospitij dominj ad causam obitus dominj Coudree deffuncti in castro Burgeti etc. de anno domini millesimo quatercentesimo quadragesimo primo &......... Librauit Christoforo verrerio dominj pro xxxij ecucellis ad arma dominj videlicet crucis albe et quatuor excucellorum magnorum a bacturaz de armis dominj de Coudree ad tantum per dictum Ludouicum allose taxatus videlicet j fl. pp.

(Ibidem, page 389).

1441—1442

Pierre Le Riche

Pierre Le Riche, peintre de Bourg, peint la ban-

(1) Il résulte de l'extrait du compte de Hugonet Vespre que ce Péronnet de Campremi, qui était en même temps un nielleur et un miniaturiste, était le même que notre Péronnet Lamy dont nous avons encore trouvé la trace en l'année 1439, où il reçoit le 16 septembre trois florins et quatre gros pour ses dépenses pendant que la cour était hors de Thonon. (*Compte des trésoriers généraux,* vol. 85).

nière placée sur la grande tour du château de Corgeron. (Compte des châtelains de Corgeron).

1442

Pierre de Val, Guillaume Descose
Petreman Dessone, Hanse de Chambéri
G. Çoquerri de Genève
Robin de Rouen, Bartholomieu
de Chambéri

Tous ces maîtres ont aidé Jean le peintre dans les travaux faits pour la réception du duc de Bourbon ; voyez plus haut. Barthélemi l'aide encore en 1445.

1442—1470

Guillaume

Premierement pour x grans escus de bature fais sur tafetas rouge des armes de mons[r] le cardinal de Chippres pour mettre sur le drap de la ix[e] (1) de la d[e] sepulture fais dor fin dargent fin et dazul &........ x fl. Item pour mons[r] le duc iiij[xx] escussons pour mettre es torches xx gr. Item pour ma dame la duchesse lx escussons &.... xxx gr....... Item a Guillaume le pintre pour neigir (2) le tabernacle ensamble les iiij piliers xviij gr. (1442). (Compte d'Etienne Rosset, trés. gén., vol. 88, p. 186).

Nous retrouverons ce Guillaume en 1470 avec un collaborateur nommé Pierre Raton.

(1) Neuvaine.
(2) Noircir.

1443

Janin de Genève

...... Pour vne piece de toyle laquelle a esté employé en dix abix pour dancier la moresca &...... Item pour louurage qui a estait fait sur les dis abis et chapiaux par la mayn de Janin le pintre de Geneue ij duc.....

(Compte de Christophe Boniface, trés. gén., vol. 89, p. 90).

1444

Janin Loysel

...... A cause du trespassement de bonne memoire mons^r le conte de Geneue cuy Dieu ayt depuis le tier jour de mars que mondit seigneur de Geneue trespassa de cette vye enclus l'an mil iiij^c et xliiij &...... Et premierement a liure ledit Loys (Boniuard ecuyer) a maistre Janin Loysel pointre pour poindre et faire C et I escussons des armes de mons^r de Geneue sur papier lesquelx lon mist aux torches que lon portoit deuant le corps a lissue de l'ostel des Freres Meneurs de Geneue auquel ledit mons^r de Geneue trepassa compte pour chacun escusson iij fors monte iiij fl. viij g. j q^rt.

(Compte du trés. gén. Jean Mareschal, vol. 91, p. 189).

1444—1452

Verrières des Dominicains de Chambéri

Le duc de Savoie fait donner vingt-cinq florins aux Dominicains de Chambéri pour les aider à établir les verrières du chœur de leur église.

(Compte des châtelains de Saint-Genix).

1445

Pierre de Choyset, Thiébaut Lalemant Estienne Zast

Ces maîtres ont aidé Jean le peintre, en 1445, dans ses travaux pour les funérailles du comte de Genève, à Hautecombe.

1465

Claude Ganguillion

Item plus pour xxiiij escussons armoyes des armes de mondict tres redoubte seigneur acheté de Glaude Ganguillion peinctre pour mettre esdictes xxiiij torches a reyson de j quart la piece et paye par le dict Anthoine Millaney pour ce a luy vj gros....

...... Vendredi vj^e jour du moys de septembre iiij^c lxv pour lenterrement de Pierre Belletruche, lequel est alle de vie a trepassement..... (Comptes des trés. gén., vol. 111).

1465

Martin Pelluquet

Librauit Martino Pelluquetj jlluminatori de et super eis que sibi deberi possunt pro mercede illuminationis laboribusque et expensis sustentis illuminando certos libros ad opus prefati dominj nostri subscriptos octo florenos p.p. vt per licteram..... etc. datam Chamberiaci die vicesima prima maij lxv^to..... viij fl. pp.

(Comptes des trés. gén., vol. 111).

1465—1477

Nicolas Robert

.... Librauit Nycolao Roberti pictori subscriptos septem scutos regis et tres den. gros. pp. sibi debitos causis in quodam memoriali per nobilem Anthonium de Orliaco scutifferum scutifferie visitato tenoris sequentis. Sensuyt sesque Nycolas Robert pyntre a besognie pour monseig^r le duc et quil a baillie pour la banniere de la trompete premierement pour vne aulne et vng tier de taffetaz iiij fl. v gros. Item pour les franges et les cordons ensemble les moches iij escus de roy. Item pour la facon du pyntre et pour largent ij escus de roy. Somme vij escus de roy et iij gr. Ie Anthoine Dorlier ay fait compte et marche auecque le dessus dit Nycolas son pris et marche si dessus temoyn mon signet manuel si desoubz mis l'an mil iiij^c lxv et le vj jour de may. Anthoine Dorlyer.

.... Librauit eidem vlterius subscriptos vndecim florenos et duos den. gross. pp. sibi debitos causis in quodam memoriali per nobilem Jacobum Meynerij consiliarium et ex magistris computorum visitato tenoris qui sequitur. Sensuyt louurage que Nycolas le pintre et le verrier de mon tres redoubte seigneur monseig^r le duc de Sauoye a fait pour le chastel de Chambery Premierement a repare le d^t Nycolas les verrieres de la petite chapelle de mon tres redoubte seigneur pour ce.... ij escus. Item mais a fait le d^t Nycolas vne petite verriere pour les estuues contenant v piez pour ce.... xxij gros. Item mais a fait le dit Nycolas ix bannerelles chescune viij gros pour le jardin de ma dame v fl. Dy

somme tout x fl. ij gros v d...... etc. Datum Chamberiaci die octaua augusti sub sexagesimo quinto..... De recepta sub anno predicto et die xxiij augusti.

(Compte de Jean Loctier, trésorier général, vol. 111).

.... Sy sensuyt se que moy Nicolas Robert ay liure pour les jurailles (1) de la fille de monseig^r le general du commandement de Lancellot maistre de cousine (2) et la receu ledit Lancellot lan mil iiij^c lxxiiij le xviij^e jour de decembre a Montcailler premierement jay liure xij platz de boy fait de verges et garnis de papier et de dessus le papier garnir de feulle douree et le dedans et le dessous et le dessus vne batury des armes de monseig^r le duc que valent lesdits platz pour chacune place, tant pour le boy que pour la fasson de paindre et dore a iiij gros et demy et pour lesdites bannieres que fure mise dessus lesdits plat ij quart pour pièce se sont vj gr. de xij bannieres et pour les xij plat a iiij gr. et demy iiij fl. vj gr. somme toute v fl.

.... Sensuyt les fenestres que moy Nicolas Robert paintre de mon très redoubté seigneur monseig^r le duc de Sauoye ay fait deuant sa chambre oultres et par dessus les aultres qui y estoient..... &....... esquelx lx chassis j'ay garny de toille cirée (a Montcailler) vij fl.

.... S'ensuyt l'ouuraige que moy Nicolas Robert paintre de ma très redoubtée dame la duchesse de Savoye pour les neupces de la fille de monseigneur le general en oultre vng aultre roullet des jurailles par le commandement de madite dame touchant les maiz et les entremaiz et morisques a Montcallier l'an mil iiij^c

(1) Fiançailles.
(2) Cuisine.

lxxv le vj[e] jour de januier primo xij grans paniers a trois doubles lung sur laultre qui sont xxxvj dores et argentés tant pour lesdits paniers que pour les paindre que pour le boys et la fasson a x gr. la piece monte x fl. Item pour cent et cinquante penunceaulx aux armes de monseig[r] et de madame des deux coustes a j quart la pièce iij fl. j cart et demy. Item plus xij grans bannieres de vng pie de long qui ont estes mises sur lesdits xij maiz a vne branche de lorier argentee dargent fin tant pour largent que pour ladite banniere pour chacun plat j gr. j fl. Item pour quatre grans testes don fut faictz la momerie des grans et des nains tant pour la fasson que pour les bessougnes quil az failluz a quatre fl. la piece xvj fl. Item pour vne petite banniere de saint Michiel iiij gr. Somme xxx fl. iiij gr. j quart et demy.

.... Il est deu par mon très redoubte seig[r] Philibert duc de Sauoye a son humble seruiteur et appothicaire de Montcalier Guillaume Carpinel pour xij tourches de cire &..... deliure pour l'enterrement de la fille au seigneur de Myolans laquelle ala de vie a trespassement audit lieu de Montcailler le xxiij[e] jour du moys de juing &..... enclus vj gros pour xij excussons armoyes aux armes de monseig[r] et de madame achetés de maistre Nycolas le pintre &..... vij fl. pp.

(Comptes du trésorier Richardon).

Nicolas ou Nicolas Robert fut un peintre ducal et un familier de la cour sous le règne d'Amédée IX et sous la régence d'Yolande de France. On le voit travailler depuis 1465 jusqu'en 1477. Ses talents sont très variés : il est peintre verrier, il décore les chapelles d'images de saints, il fait des ban-

nières et des écussons armoriés pour les funérailles et pour les festins, et surtout peint les décors et les accessoires des momeries et autres fêtes que donne la duchesse ; il était même parfois acteur dans ces jeux, comme il le fut dans la morisque qui eut lieu au château de Montcalier pour les noces de messire Aléran de Provana (1).

Il est plus souvent en Piémont, à Turin, à Verceil, etc. Nous le trouvons en Savoie seulement en 1465 et en 1470 ; à la première de ces dates, il travaillait au château de Chambéri, où, entre autres choses, il réparait les vitraux de la petite chapelle et faisait une petite verrière pour la salle de bains. En 1470, il y remplaçait momentanément un autre peintre, Albin de Montcalier, qui était occupé aux orgues de la chapelle du château, comme on le verra plus loin.

Cependant Grillet, qui ne consacre que quatre lignes à cet artiste, trouve moyen, suivant sa coutume, d'y introduire deux ou trois erreurs et des allégations des plus gratuites. Il nous dit qu'on trouve dans les registres des trésoriers *un peintre étranger, appelé par la cour à Chambéry l'an* 1473 ; *il se nommait Robert, français de naissance, qui peignit plusieurs tableaux pour les églises de Chambéry* (2). Où a-t-il pris tout cela?

(1) *Chroniques d'Yolande de France,* par Léon Ménabréa, p. 125.
(2) *Dictionnaire historique,* tome I, page 323.

En 1472, maître Nicolas Robert faisait à Verceil des écussons *de bature d'argent* (1) et d'autres écussons *de colours* pour les funérailles d'Amédée IX (2).

Deux ans plus tard, il peignait à l'huile de nombreuses figures de saints et de saintes et d'autres sujets, tels que l'histoire du jugement, etc., dans l'oratoire de la régente à Ivrée. Il a laissé lui-même la liste détaillée de cette œuvre importante, à laquelle il a été occupé pendant neuf mois, et l'on peut lire ce document très curieux dans le livre déjà cité de Léon Ménabréa (3). Le même volume renferme des détails non moins intéressants sur les nombreux objets que N. Robert a peints, argentés, dorés, découpés, moulés ou modelés en 1475 pour les morisques, entremêts, momeries et banquets qui ont eu lieu au château de Turin à l'occasion de la venue du fils du roi de Naples, le prince de Tarente (4).

En même temps il peignait les châssis de toile cirée des deux fenêtres de la galerie qui est devant la chambre de la duchesse au château de Montcalier et d'une troisième fenêtre dans la chapelle (5). Il en fait d'autres en 1476 au château de Rivolles.

(1) C'étaient des écussons armoriés en relief et sans couleurs.

(2) Ménabréa, *Chroniques d'Yolande de France*, page 79.

(3) Pages 127 et 128.

(4) Pages 119-123 et 129.

(5) Compte d'Alexandre Richardon, années 1474-1475, vol. 122, page 190.

La même année et la suivante il fait des écussons pour des enterrements.

La dernière fois que ce peintre figure dans les comptes des trésoriers, c'est l'année 1477, où il peint un char suspendu pour la duchesse Yolande, comme on va le voir par l'extrait du compte d'Alexandre Richardon. Mais si nous ne le voyons plus exercer son art depuis cette date, nous le retrouverons bien plus tard, vieux sans doute, et recevant du duc Charles, en 1507, un don de vingt florins, comme en témoignent les lettres patentes de ce prince, que nous reproduirons en entier parmi les documents du seizième siècle.

Allocantur sibi subscripti sexaginta floreni parui ponderis quos soluit et librauit magistro Nycolai Roberti de mandato et per licentiam illustrissime domine nostre Sabaudie duchisse infra designatam. Et qui sibi fuerunt expediti pro ipsis implicandis in auro et aliis materiis ponendis in pictura vnius currus branlantis quem fieri fecit prelibata illustrissima domina nostra more illius quem sibi concessit serenissima domina et soror sua regina Francorum dum venit a partibus Francie ad partes Sabaudie (1) vt per ipsius illustrissime domine nostre licteram........... &c. Datam Thaurini die decima jullij anno Domini millesimo iiij^c septuagesimo septimo. — lx fl. pp.

(Compte du trésorier général Alexandre Richardon, vol. 124, p. 77).

(1) Il paraît que ce char branlant ou suspendu était d'une façon particulière, car il en avait déjà été fait d'autres, avant cette date, pour la duchesse Yolande, en 1469 et en 1473, entre autres.

Nicolas Robert est très probablement le même que maître Nicolas qui suit et que nous trouvons avec ce seul nom dans les années 1466-1486. Néanmoins nous avons fait à maître Nicolas un article séparé à ces dates, parce qu'il pourrait bien se faire que sa personne fût distincte de celle de Nicolas Robert. Nous insistons cependant à faire remarquer que, comme lui, il suit la cour, peint des écussons, des chars, et fait des travaux semblables à ceux du peintre Robert. Pour nous, c'est bien évidemment un seul et même personnage.

1466—1486

Maître Nicolas

Item ay liure a Nicola le pintre pour la pinture qu'il a fait esdites arches tabernacle et couffres dessus dit tout autour diceulx par dessous en or argent et azu fin esqueulx sont faictes les armes de mesdictz seigneur et dame aussi lettres dor cest assauoir A. Y. entrelasses dargent et faictes toutes les colleurs en oyle de nicye et vernissie et aussi a pinte les coliers des chivaulx dudict chariot ainsi que plus a plain s'appart (1) par la dicte pinture pour laquelle a esté fait marchie auec luy en la presence de monseigneur le mareschal a trente escus de Sauoye pour ce lx fl. (1466).

Premierement ay liure a Nicolaj le pintre pour pinter la dicte lictière (de Philibert monseigneur) tout autour dasur ligier et fere les armes de mesdictz seigneur et

(1) Ainsi que plus amplement se voit.

dame duc et duchesse aux quatres quarres aussi pour pinter les tabernacles de la dicte litiere marchie fait pour tout auec ledit Nicolay au pris de viij fl.

A maistre Nicola le pintre de Chambery seyant la cour pour xij grans escussons aux armes de Bourgoigne faiz tous de bature dasur dor et dargent pour mettre es quatre grans sierges de la chapelle ardant aux goutieres tout alentour et ou tumbe deuans a vj gros la piece marchie fait auecques luy a vj gros la pièce lx autres escussons grans de pinture a j gr. la piece et c. petits escussons pour les torches a luy pour tout xiij florins.... Dispense faicte a Pinerol en lesglise des freres cordelliers du couuent de Pinerol et ce pour le chanter (11 juillet) du trepaz de feu bonne mémoire Philippe monseigneur duc de Bourgoigne lequel alla de vie a trapassement le xv[e] jour de juing mil iiij[c] lxviij en sa bonne ville de Bruges.... (Comptes des trés. gén., vol. 113).

Item quatre escussons armoyes des armes de monseigneur achetes de meistre Nycolas le pintre la piece j quart paye par ledit tresorier a luy j gros.... Pour lenterrement de Jèhan Blanc varlet de stale de chiuaulx de la lictière de ma tres redoubtée dame la duchesse de Sauoye, lequel alla de vie a trepassement Auilliane le dernier jour du mois de julliet l'an mil iiij[c] xviij.....

Item xij escussons tant aux armes de monseigneur comme aux armes de ma dame acheté de Nycolas le pintre la piece j quart et paye par ledit tresorier a luy iij gros..... Pour lenterrement de Gaspard de Challes nepueux de monsieur le mestre dostel Glaude de Challes lequel ala de vie a trapassement en Auilliane le tier jour de septembre l'an mil iiij[c] lxviij......

Item pour xxiiij escussons aux armes de monseigneur achete de mestre Nycolas le pintre la piece pour le pris d'ung quart et paye par ledit Jean Hugot vj gros.... Pour lenterrement de noble Loys de Saluces fils du seigneur de Cordon, &. lequel ala de vie a trapassement a Genève le xxviij janvier 1469.....

(Compte de J. Loctier, trés. gén., vol. 114).

Il est deu a mestre Nycolas pintre a cause douurage par luy fes pour les orgues et ce pour lespace de xxv jours lesqueulx il a vaque au dict ouurage contees fetes et jours ouuriers rebattues les fetes sont en somme xij jours lesqueulx lon luy doit qui valent en somme le jour a rayson de vj gros. vj fl. Item mes (1) est deu aud[t] mestre Nycolas pour ouurage puys fait esd[t] orgues despuys que mestre Ame sen est alle par le commandem[t] de mess[e] Loys et de Jehan Pie lespace de six jours ouurans a blanchir et encoler et en treler et couchier de vermellion les boys desd[es] orgues et valent lesdits six jours a reyson de six gros pour ung chacun jour iij fl.

.... Item trois cent dargent batu lequel lon a mys derrier les angelx du damas derrier les orgues qui valent ung florin........... Data Chamberiaci die secunda mensis nouembris anno Domini mill[o] iiij[c] septuagesimo.

(Compte d'Alexandre Richardon, secrétaire ducal, page 98).

Item ay liuré le vj[e] jour de julliet a Chambéry pour le commandement de madite dame a mestre Nycolas pintre lequel pinta les estandars de la galleace de madite dame en Piemont deux ducatz que madite dame luy a donne vallent iiij fl. vj gros.

(1) Plus.

Item a mestre Nycolas le paintre pour viij grans escussons des armes de Savoye, de bature dargent pour mectre alentour de la caesse du corps, de mondit très redoubte seigneur et esdits quatre grans cyres (1), viij aultres grans escussons desdictes armes aussy de bature d'argent pour mettre a lentour de la chappelle ardent et du tabernacle x[xij] (2) daultre grans escussons desdictes armes de Sauoye de colours pour mectre sur la toyle noyre laquelle lon a mis tout autour de leglise ou dedans despuis le grand auster (3) jusques a la grande porte iij[c] aultres petis escussons desdites armes lesqueulx lon a estache esdites torches que monte tout pour pache facte auesque luy pour monseigneur le president mons[r] le mestre et mons[r] le tresourier enclus ij gr. pour de petites taches pour estachier lesdits escussons xx flor. pour ce audict mestre Nycolas....... Lestraict faict pour la sepulture de mon tres redoubté seigneur Amé (IX) duc de Sauoye lequel alat de vie a trapassement au chasteaul de Verceil le londi xxx[e] jour du moys de mars l'an mil iiij[c] lxxij deuers matin entre dix et onze heures au grant reloge et lequel a este enseueli audict lieu de Verceil en la eglise cathedrale de sainct Ysebe le mercredi ensuyuant premier jour du moys d'auril audict an iiij[c] lxxij &.....

Il est dehu a maistre Nicolas paintre de mon tres redoubte seigneur pour les escussons quil liura du commandement de feu monseigneur le duc et monseigneur Philippe ausy du conseil de mondit seigneur le duc

(1) Cierges.
(2) Dix douzaines.
(3) Autel.

estant par lors a Chambery et madame a Grenoble pour le report de noble Michiel de Riuaute estant pour lors maistre dostel de mondit seigneur pour le seuellement de feu mon redoubte seigneur monseigneur le prince Charles que l'on auoit propose de fere et lesquelx il liura du commandement que dessus a Ame Galliard aultrement Verdellet appothicaire de mondit seigneur lan passé mil iiij[c] lxxj.....&..... Et est assauoir que ledict seuellement ne fut poent fait par ainsy qu'il auoit esté deliberé tant pour cause des differences que lors estoient, comme pour ce que mondit seigneur se partist de Chambery pour aller a Thonon. Neantmoins ledict maistre Nycolas liura du commandement que dessus lesdicts escussons au deuant dit Verdellet appothicaire comme plus a plain &..... si supplie humblement qu'il en soit payé somme iiij fl. ij gr.

Et primo Rodulpho de Berna carpentatorj pro suis et seruitorum suorum laboribus et expensis factis in construendo licteriam seu bieriam factam ad portandum duos signos viuos (1) die martis carnis preuij xxvj februarij annj Domini millesimi iiij[c] septuagesimi primj in prandio et banqueto seu chapelleto facto per illustrissimam dominam nostram Sabaudie duchissam in castro Chamberiaci videlicet j. fl. iij gr. pp. Matheo Lanthemant pictorj pro pictura dicte lycterie siue bierie et alijs armis et picturis per eum premissa de causa factis videlicet ij fl. pp. Magistro Nycolao pictori pro quinquaginta penuncellis per eum factis in dicto prandio portando videlicet ij fl. iij g. Petro Gallioctj pictorj pro centum et duobus excussonibus seu armis premissorum de causa factis vid. j fl. vj gr.

(1) Deux cygnes vivants.

Il est deu a maistre Nycolas le pinctre pour la fasson de deux douxaines descussons des armes de mes tres redoubtes seigneurs donnes pour le seuelement de feu madame de Lay le xxiiij jour d'auril fait a Verceil lesquelx il a desliure et faict par le commandement de mons^r le maistre doustel de Dyuone a deux quars la piece montent vj gr. &.....

Plus est deu a maistre Nycolas le pintre pour vj^xij de escussons armoyes aux armes de monseigneur et de madame pour mectre esdites torches a rayson de trois fors la piece pour ce xxij gr. d.... Pour l'enterrement de monseigneur le comte de Villars lequel trespassa le samedj v^e jour dudit moys de feurier et fut enterré le mardy ensuyuant viij^e jour dudit moys en lesglize de notre dame..... &...... xxiiij torches..... pour lenterrement du prieur de Lorax lequel trespassa ledit samedj v^e jour dudit moys de feurier estant lesdits ambexeurs en ceste ville (Ivrée) et fut enterré le lungdy ensuyuant vij^e jour dudit moys en ladite esglise de notre dame &......

A maistre Nycolas le paintre de mondit seigneur pour auoir couuert xxiiij grans platz faictz de verges lesquelx il a couuert et colé de papier douille et puis les a après couuert de feuilles destain par dessus le papier pour fere les platz grans pour seruice dudit banquet fait au chasteau (Ivrée) comment dessus pour lesdits ambexeurs (1) le dimanche vj^e dudit moys de feurier que monte a ij gros la piece pour ce iiij fl. a luy pour iiij^d

(1) Voilà de curieux détails sur la manière économique dont on usait pour faire de grands plats dans les repas homériques de ce temps-là.

et demy de bannieres armoyees dung couste et daultre aux armes de mons[r] et de madame et des seigneurs de Millan pour mettre par dessus les viandes dud[t] banquet a vng quart la piece monte ix fl. iiij gr. den. A luy mes pour xx aultres de banerez armoyees aux armes du sainct pere pour le seruice dud[t] banquet a demy gros la piece pour ce x gr. A luy mes pour dourer le romarin que lon a mys par dessus la gellee et pour lor quil y a fallu pour led[t] banquet pour ce vj gr. A luy mes pour iij[c] et demy dor fin employe a dourer les platz esqueulx lon doit mectre la gelee et despuis dourer ycelle gellee par dessus pour ce vij fl. vj gr. A luy mes pour iij[c] dor party emploie a dourer les hures tant pour lor comme pour la fasson pour ce ij fl. vj gr. Somme de maistre Nycolas xxiiij fl. viij gr. d.

Item plus est deu aud[t] Martin (Bellende apothicaire de Thurin) pour xlviij excussons armoyes des armes de mad[e] dame et de mond[t] seign[r] pour mectre esd[t] xlviij torches achetées de maistre Nycolas le pintre et paye led[t] Martin Bellenda a rayson de demy gros la piece pour a luy ij fl..... Pour l'enterrement de deffunt mess[re] Humbert Cheurier jadis chancellier de Sauoye lequel alla de vie a trépassement en lad[e] cité de Thurin le xxvj jour dud[t] moys de julliet et fut enterré le xxvij jour dud[t] moys en lesglise de saint Jean.

(Compte du trés. gén. Jean Loctier, vol. 116, 117, 118, 119).

Item ay liuré le xxviij[e] jour du dit mois de may mil iiij[c] lxxj a Nicolas le pintre pour trois cens petis escussons quil auoit fet du commandement de mad[e] dame por metre tout autour et dessus le tabernacle que mad[e] dame fait fere sur la fontaine du chasteau pour le banquet qu'elle fit dimenche passé au dames de ceste ville

de Chambery pour ce quelles lauoyent festoye en ladite ville marchié fait auecques ledit Nicolas en la presence de madite dame a reyson de ij gros pour chacune douzene valent iiij fl. ij gros. Item ay liuré le dict jour aud[t] Nicolas pour quatre corones quil a pinte et a vne targete c'est assauoir pour chacune pièce ij gr. vallent x gr. Item ay liuré ledit jour a maître Paristerne Alamand pinctre pour les colleurs journées et dépens quil az baillioes et payes et demoure a pinter premierement le oriflame quest assix sur ledict tabernacle. Item en lastuure (*sic*) questoit assise sur ledict oriflame. parilliement pour pinter et ouurer la feryuire (*sic*) questoit assise sur lad[e] fontaine qui gestoit vin blanc et rouge aussy pour bruny tout autour ledit tabernacle et beaucoup d'aultres chouses. marchie fait auecques led[t] pintre pour toutes ses chouses par Jehan Pie conduyteur de leuure a trois escuz qui valent vj fl.

(Compte d'Alexandre Richardon).

S'ensuyuent les liurées faictes par Reuerend père en Dieu monseig[r] leuesque de Verceil messire Vrbain Bonniuard a cause des exequiez (1) de feurent messeigneurs les ducs Loys et Amé et la duchesse Anne faictes le premier jour d'auril l'an mil iiij[c] lxxiij tant a Verceil que a Genesue et aussy a Pierre Chastel a la Chartreusse &.......

Item liure a maistre Nicolas pour la fasson des bandieres estandars penons coctes darmes et aultres chouses quil a fait comme se conste par son roule baillie visite et signe par monseig[r] lescuyer Vaultyer

(1) Funérailles.

ycy annexé. Donné lan mil iiij^{c} lxxiiij et le xviij jour d'auril iij^{c} xvj^{f} et x gros. (Compte de Jean Loctier, vol. 121).

Item ay liuré led^{t} jour (24 mai) qui m'est dieu pour vng cheriot branlant tout parfait jusques a paindre le quel mons^{r} de Verseil et moy auons fait fere a Bourges en Berry du commandement de ma dame et costet au dit lieu xx escus dor marchie fait pour mond^{t} seig^{r} leuesque de Verseil en lad^{e} ville de Burges qui valent l fl.......... Item ay liure led^{t} jour (30 juillet) a meistre Nicolax paintre de mesd^{s} dame et seig^{r} vng cherriot branlant lequel ma dame a commande estre fait a Burges en Berry et costet aud^{t} lieu de Guillaume Boudrax xx escus de roy qui valent au prix de xxx gros pour escu... l fl.

Item ay liuré ledit jour (11 juin) a Jaqueme Quamey peyntre de Pignerol pour se quilla aydié a Nycolas le poyntre a dorer led^{t} cheriot marchié fait pour led^{t} Nycolas de se quilla fait xxx gros. Item ay liuré led^{t} jour a mestre Andrieu le poyntre de Montcalier pour l'or en feuille quilla liuré aud^{t} Nicolas le pintre pour dorer la deuant dite caisse dud^{t} chariot marchié fait a ly pour ledict Nycolas xv escuz de roy qui valent xxxvij fl. vj gros.

S'ensuyt ce que je Hugonin de Montfalcon escuyer de escuyerie de mon tres redoupte seig^{r} Philibert duc de Sauoye ay liure pour le dueil de feue ma très redoubtee dame Yolant ainsnée de France duchesse de Sauoye que Dieu absolue. mere de mond^{t} tres redoupté seignyeur. que trappassat a Moncriuel le xxix jour d'aoust lan mil iiij^{c} et lxxviij et fust pourtee et enseueillie a sainct Ysebe de Verceil &...... Item ay liuré aud^{t} mestre Nicolas peyntre de monseig^{r} en argent contant

pour auoir ce que luy estoit necessayre a fayre les excussons necessayres aux enseques de feue mad^e^ dame x fl. Item ay liuré aud^t^ mestre Nycolas lxxij aulnes de bonne toelle noere lesquelles jlla mix et employe et tendu en lesglise de saint Ysebe a Verceil &.... xviij fl.

Cy sensuit ce que moy Nycolas paintre ay fait par ma tres redoutee dame madame la duchesse &..... lan mil iiij^c^ lxxv Primo pour auoir paint le charriot de madame tout noir armoye les boullons aux armes de madicte dame dor et dargent fin ainsi quil appertient et le vernisser tout du long tant pour coulleur que pour ma poyne v fl... &.... Item pour quatre grans escussons de la grant forme fais de bature aux armes du marquis de Saluces dargent fin et drapié a iiij gr. la piece... xvj gr.

Item pour xxxvj escussons fais aux armes de mons^r^ et de ma dame pour mectre sur lesd^s^ torches achité de maistre Nycolas le pintre par le command^t^ de ma très redoubtée dame que montent xij gr... trente six torches pesans iiij^xx^ et xvj liures a iij gros pour liure Et lesquelles ont esté déliurées le xxe jour dauril l'an mil iiij^c^ lxxviij pour le seuellement de Boniffface de Castignolles (1).

(Compte d'Alexandre Richardon, volume 126, années 1477-1478).

Librauit magistro Nycolao Roberti pictori... trigenta duos florenos pp. pro fenestris vitreis et ferraturis earumdem factis....... in oratorio capelle ducalis castri Chamberiaci...... ut per litteram...... datam Chamberiaci die penultima martii anno Domini mill^o^ iiij^c^ octuagesimo sexto.......

(Compte du trésorier général Ruffin, volume 136, page 143).

(1) Castagnole, près de Saluces.

1466—1481

Jean Galliot

Item ay liure ledit jour xvj feurier 1466 a Jehan Galliot pintre pour pinter les xiij abbis fait a madicte dame et ses femmes comment dit est fait marchie auecques ly au pris de iij gros laby monte en somme iiij fl. iij gros............... Item ay liure ledit jour a Jehan Galliot pintre lequel a pinte lesdits xiij ouquetons semees tout le corps de fleur de ly dor et a couste chescun ouqueton iij gros monte en somme iij fl. iij gr. (1).

(Comptes des trés. gén., vol. 111).

Un Galliot, sans nom de baptême mais avec la désignation suivante : *Galiot de Brucelles, peintre du prince d'Orange,* aidait avec quatre autres compagnons Jean Bapteur aux travaux qu'il faisait pour les funérailles du duc Amé et pour les lances de la guerre de Bresse en 1443.

En 1463 on trouve dans le compte du trésorier Malet un Galliot, toujours sans nom de baptême, pour le paiement de réparations faites aux verrières des chambres du château de Chambéri qui sont au-dessus de la chambre des comptes.

1466

Maître Antoine

Maître Antoine a été un peintre ducal dont nous

(1) Pour une momerie, comme on le voit à la page 306 du même volume des comptes.

ne trouvons qu'une fois la mention, en 1466, année où il peint la litière de la duchesse et un jeu d'échecs.

Item liure le dit jour (26 mars 1466) a mestre Anthoine pintre de mondit seigneur lequel a pinte la lictiere de ma dicte dame toute dazur et fere les armes de mes dits seigneur et dame aux quatre quartiers de la dicte lictiere marchie fait auecque ledit maistre ad vj fl. Item es liure audit mestre Anthoine pour illuminer et pinter d'or et d'asur vng joat deschas (1) dy noyer qui es a ma dicte dame marchie auecque ly à ij fl.

(Comptes des trés. gén., vol. 111).

1469

Hugues

Item plus audit Mermet Brigant pour baillie a Hugue le pintre pour lesdictes xij aulnes coudre et pinter a facon dordes de liure (2) de les parties et lautre moytié de roge et armoyees desdites armes de Sauoye et de ma dicte dame des deux coustes, pinter la litiere de la dite toyson xij xij de banderoles tant pour la fasson comme pour lesdites naues. Aussy comme pour xviij petites journees de papier faictes de lectres de A et de Y grot. xviij heaunnes de pintures pour metre sur certains aultres entremes donne a luy pour toutes chouses v fl. .....Pour l'entremes que l'on a fait le mardi xiiij^e jour du moys de feurier l'an mil iiij^c lxix a Geneve jour de carementrand &... (Compte du trés. gén. Jean Loctier, vol. 114).

(1) Un jeu d'échecs en noyer.

(2) Les *ordes de liures* nous paraissent être des bordures en forme de liens.

7

1469—1481

Jean

Item mes xij escussons es armes de mondit tres redoubté seigneur le duc, achette de maistre Jehan le peintre pour mectre esdits xij torches et paye par le dit Jehan Lingot (apothicaire a Genève) a raison de j quart la piece que montent en somme a iij gros................ .... Pour lenterrement de feu tres reverend pere en Dieu monseigr leuesque de Brou lequel auoit esté seruiteur et conseiller de notre Saint Pere et aussi de feu bonne memoire Loys monseigneur duc dernierement trepassé de Sauoie et puis vicaire de tres reuerend pere en Dieu monseigneur leuesque de Geneve filz de feu bonne memoire monseigneur le duc Loys de Sauoye dessus dict........ lequel alla de vie a trapassement en la cité de Geneue le lundi xiije jour du mois de mars mil iiijc lxix et fut enterré et ensevely le mardi ensuiuant xiiije jour du dit moys au couuent des freres meneurs de la dicté cité de Geneve en Riue du quel ordre le dit tres reuerend pere en Dieu deffunct monseigneur de Brou portoit labit &....

(Compte de Jean Loctier, trés. gén., vol. 114).

Encore un peintre au nom si répandu de Jean. Est-ce le même que les précédents? C'est douteux, à cause de la distance des dates. Nous le voyons encore en 1480 faire des écussons aux armes ducales pour les funérailles d'Antoine Lambert, qui mourut à Chambéri le 7 août et fut enseveli dans l'église des Franciscains, comme nous l'apprenons par le compte d'Alexandre Richardon. L'année

suivante, le peintre Jean aida maître Galliot (Pierre) à dresser les entremêts pour la venue de la fille du marquis de Mantoue. C'est lui qui, pour ces entremêts, a *fait en moule* 60 têtes d'hommes armées de salades, et des cottes d'armes pour mettre aux *poulailles* placées au *songeon* (1) des châteaux et des tours, lesdites cottes écartelées aux armes du roi de France, du duc de Savoie, du dauphin et du duc de Mantoue. Il a aussi aidé à dorer les pattes du gibier et les images de saint Antoine et à peindre les neuf *hérissons*. Enfin, les comptes du même trésorier général nous apprennent qu'il fit trente-six écussons armoriés pour les funérailles de Claude de Challes, président de la chambre des comptes de Savoie, qui alla de vie à trépas le 26 juillet 1480, et qui fut enterré chez les Frères Mineurs.

1469

Michel Vassal ou Vaser

Item ay liure a Michiel Vassal pintre (de Geneve) pour pointre la lictiere dessus dicte en laquelle ma dicte dame doit aler a Fribourg et a pinte la dite lictiere toute dasur fin et jl az fait les armes de mesdicts seigneur et dame ausy leur deuise de A. Y. entrelassees dor &.... fait marche auecques ly a rayson de vij escus pour tout valent xiiij fl.........

.... Item a Michiel Vaser pintre demourant a Ge-

(1) Sommet.

neue lequel a pinte toute ladicte arche dazur fin les armes de ma dicte dame et les lyons tout dor aussy les dictes lettres entrelassees toutes dor le pagneau (1) du tabernacle tout dor et le tabernacle dazur fin semees de lettres dor marchie fait auec lui &...... xl fl.

(Ibidem, vol. 115).

Le compte de Jean Loctier, trésorier général, renferme à cette date de longs détails sur la confection d'un char branlant fait à Genève, pour le prince, par un ouvrier nommé Pierre Vaser. Ce char fut peint par Michel Vaser d'azur fin aux armes dorées du duc et de la duchesse de chaque côté, avec les lions et les lettres A et Y (Amédée et Yolande) entrelacées. Evidemment Vassal et Vaser ne sont qu'un seul et même personnage.

1470

Pierre Raton et Guillaume le peintre

Item plus est deu aud[t] Anthoene Millaneys pour xxiij escussons xij armoyes des armes de mond[t] seig[r] et les aultres xij es armes de mad[e] dame acheté de Pierre Raton pour mettre esd[es] xxiiij torches la piece vng quart et paye par led[t] Anthoene Millaneys pour ce a luy vj gros..... Pour l'enterrement de noble femme de Pierre Cirise seur de Anthoene Dorlie gouuerneur de Nyce la quelle ala de vie a trapassement a Chambery le x jour du moys de julliet mil iiij[c] lxx et enseuellie led[t] jour en lesglise des frères meneurs de Chambery &...

(Compte du trés. gén. Jean Loctier, vol. 116, pag. 154).

(1) Le panneau, la porte.

Item xij escussons armoyes es armes de mesd[s] seig[r] et dame necessayres pour mettre esd[es] xij torches achetees de Guillaume le pintre et payé par led[t] Anthoene Millaneys a ly iij gros..... Pour l'enterrement de Jehan de Challes frere de Glaude de Challes mestre d'ostel de mesd[ts] seig[r] et dame et par mesd[ts] seig[r] et dame commande expressement estre expediés (xij torches) pour luy fere honnour à son enterrement lequel fut enterré à Chambery en lesglise de Saint Francois le vendredi xxj jour du moy de septembre mil iiij[c] lxx lequel ala de vie a trapassement en Dalphine et fut apporté à Chambery &c.... (Ibidem, p. 155).

1470—1497

Jean Bartholomé

Item ay paye a Jehan Bartholome pintre pour le papier et facon quil a mis et pourtray une chambre faicte a fleurs de lys et a roses ausy a treilles cest assauoir trois escus qui vallient vj fl. (Comptes des trés. gén., vol. 115).

.... Liure (le 5 mai 1480) pour huit grans escussons au armes de madame la princesse pour mectre au tabernacle....... Item pour seze douzeynes de petis escussons achetés de Jehan Barthelemy....... Pour le sevellement de madamoyselle Anne princesse de Tharente, dans lesglise de Saint François de Chambery.....
(Compte d'Alexandre Richardon, trésorier, vol. 131).

...... Librauit magistro Johanni Bartholomeo pictori videlicet subscriptos decem florenos et duos denarios grossos parui ponderis........ Il est dehu par mon tres redoubte..... etc. a tres humble et tres obeyssant subget Jehan Barthollomie paintre demourant a Chambery

les chouses ycy dessoubz escriptes lesqueles il a liure par lenterrement de feu mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc Philippe pere du dit seigneur. Et premierement par xij grans excussons de bapture..... .... ij^c petis escussons sans bapture......... xv de nouembre mil iiij^c lxxxxvij. Ame de Challes.

(Compte du trésorier général Sébastien Ferrier, vol. 151, p. 109).

1470—1483

Aimé Albin

Il est deu par ma tres redoubtee dame ma dame la duchesse de Sauoye a son tres humble seruiteur et pintre mastre Ayme Albin de Montcallier lequel du commandement de ma d^e dame a achete a Lyon tant or asur commant aultres matieres necessayres a pinter les orgues et le bors dicelles les quelles ma d^e dame fait fere en la chapelle du chasteau de Chambery par Jehan Piaz et quelles matieres a paye de ses deniers ainsy que particulierement sensuyt Et premierement a liure au d^t Lyon pour deux milliers dor acheté par le dit mestre Ayme a reyson de xvij gros j quart le cent de monoye de roy qui valent en Sauoye xix gros iij fors — xxxij fl. iij gros. den. Item pour v ontze dazur achete et paye par le d^t mestre Ame et mises au d^t ouurage iiij fl. ij gros. Item mes pour vne aultre ontze dasur apportee de Grenoble a reyson que dessus x gr. Item mes pour deux ontzes dazur achetees a Chambery x gr. den. lonce xxj g. Item mes pour cole et ouyle achete par le d^t mestre Ame et employe esd^ts orgues comme dessus viij gros. Item en vermeillon laque macicot blanc de perillie ocre et vert achetees payees et employees comme dessus iiij fl. j gros. Item en toyle

ciree pour enueloper lor et aultres colours que dessus celles apportee de Lyon iij gr. den. Item pour les journees dung chiual de quatre jours quil a vacque alant a Lyon besogniant et retournant pour acheter les chouses que dessus compte deux gros par jour viij gr. Somme des parties dessus escriptes xlv fl. ij gr....... &c. Data Chamberiaci die vicesima quarta mensis octobris anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo.

(Compte d'Alexandre Richardon, secrétaire ducal, n° 3, page 97).

Sensuyuent les journees et despens faiz par Ame Albin pintre........ Et premierement pour ses despens et journees par soy despuys le deuant dernier jour de juing enclos lan mil iiij^c^ lxx. lequel jour il partyt de Moncallier du deuant dit commandement pour venir a Chambery ou il az despuis demoure et ouure pour mad^e^ dame jusques au xx^e^ jour daoust du dit an lequel jour il partyt de Chambery pour sen retourner a Montcallier qui sont en somme desduytes les festes dudit temps trente et vuyt jours ouuriers qui valent a viij gros pour jour xxv fl. iiij d. gr....... Item pour ses despens et journees despuys le tier jour enclos de octobre lequel jour il partyt de Moncallier dud^t^ commandement pour reuenir a Chambery ou il az despuis desmoure et ouure et ouurera jusques le xv^e^ jour de decembre du deuant dit an qui sont en somme sexante jours desduytes les festes du dit temps comme dessus qui valent a compte pour jour comme dessus xl fl. pp. Item pour les despens et journees du varlet du dit Ame Albin qui partit de Moncallier le mardy apres la sainct Mathieu qui fut le xxv jour enclous de septembre du dit an. Et a demoure et ouure a Chambery dud^t^ commandement et ouurera jusques le deuant dit xv jour de decembre

qui sont en somme desduytes les festes du dit temps comme dessus cest assauoir sexante et six jours qui valent a rayson de quatre gros pour jour xxij flor...... Item pour deux milliers dor quil achetat a Lyon a reyson de xxij gros et quart le cent monoye de roy qui valent xix gros. trois fors et demy monnoye de Sauoye. Ce sont en somme xxxij flo. iiij gros. j fort. Item pour cinq onces dazur a dix gros lonce valent iiij fl. ij gros. Item pour vne once dazur appourtee de Grenoble par le varlet de mestre Bleunet x gros. Item pour deux onces dasur par luy achetees en la ville de Chambery cest assauoir xxj gros....... Item pour menues colours vermeillon laque meue macicot blanc de perillie et vers de gris iiij fl. et demy....... Data Chamberiaci die decima nona mensis decembris anno Domini mill° quatercent° septuages°. (Ibidem, page 182).

Les deux articles consacrés à maître Aimé Albin dans le compte d'Alexandre Richardon ne seraient pas de nature à nous donner une bien grande idée du talent de cet artiste, et ils sont plutôt intéressants au point de vue des procédés et du commerce des couleurs; mais nous savons d'ailleurs que cet artiste était un miniaturiste habile et un peintre de la cour (1). En 1479 il a enluminé de belles heures en parchemin pour Mgr Charles, fils du duc de Savoie, et il y a fait, entre autres choses :

Douze grans estoeres (histoires) tenant une pagine

(1) Cibrario, *Origine e progresso*, parte 2, — et *Economia politica*, page 310.

chescune, XII vignetes, cent et sinquante cinq grandes lettres dor bruni, deux lettres a ymage.

En 1474, Amé Albin est chargé par la duchesse de vérifier et de taxer les travaux faits par maître Nicolas Robert dans son oratoire, à Ivrée, comme l'indique le certificat suivant :

Du commandement expres a moy faict par ma tres redoubtee dame ay veu ledit oratoire et visité et fait visiter par maistre Ame peintre de Montcailler de chappitre en chapitre et tausse par son serement receu en mes mains par lequel ay este enforme de la vallue dessus dite et auoir tout calcullé est deu audit maistre Nicolas la somme de cent et six florins pp. Ainsy est Anthoine Lambert. (Compte d'Alexandre Richardon).

Enfin il est question de notre Aimé Albin dans le compte du trésorier noble Ruffin des Murres, à l'occasion de l'arrivée à Montcalier de l'ambassadeur du roi de Naples, en août 1484. Quelques gentilshommes de la suite de cet envoyé furent logés dans l'hôtel du peintre Aimé de Montcalier, qui reçut une forte indemnité pour cela.

1471

Mathieu Paristorne

Ce peintre, qui était allemand, et peut-être un de ceux qui figurent plus bas à la date de 1476, a travaillé en 1471 avec maître Nicolas aux ornements de la fontaine du château, qui jetait du vin

rouge et du vin blanc dans le repas donné par la duchesse aux dames de Chamberi. (Voir ~~le dernier alinéa de l'article consacré à maître Nicolas, 1466-1471)~~ la page 93.

1471—1480

Pierre Galliot

Un peintre héraldiste de ce nom travaille avec maître Nicolas aux divers objets destinés au banquet donné le mardi gras de l'année 1471 au château de Chambéri par la duchesse Yolande, comme on peut le voir dans les extraits relatifs au peintre Nicolas.

Nous le trouvons encore recevant de l'argent pour divers travaux en 1475, en 1477, en 1480 et en 1481.

.... Pro pretio decem duodenarum torchiarum cere per dictum thezaur. libratis et expeditis pro certis sepelimentis et exequiis predecessorum dominj Camere modernj per eum factis &....... Ideo librauit Petro Galliot et magistro Matheo habitatoribus Chamberiaci pro pretio sexaginta quinque scucellorum armorum illustrissimi domini nostri ducis ad rationem quarti vnius den. gros. pro singulo penuncello xvj den. j quart. gr. Item sexaginta quinque escucellos armorum illustrissime domine nostre duchisse &.... Librauit Constancio Admiratoris pro pretio quatuor cassiarum portium sappinj pro portando dictas torchias Chamberiacum Ruppeculam et Cameram in quibus locis jpsa esequia fiebant..... xj den. gr. pp. (1475).

(Compte du trésorier général Richardon, vol. 122).

Item pour xij scusson aut armes de monseigneur et de madame pour mectre sur lesdites xij torches achete de Pierre Galliot pintre et paye par ledit Anthoyne Millaneys la piece montent iiij gr. den....... Pour lenterrament de Jehan George de Monfort lequel ala de vie a trapassament a Chambery le xxvij[e] jour de may mil iiij[c] lxxvij et fust enterré en leglise des frères Meneurs audit lieu de Chamberi &.....

(Ibidem, vol. 124, page 118).

Item mais ay liure ledit jour (25 octobre 1480) pour la peincture des lectres jntrelasseez de devise de monsigneur sur ledit parement et mantellines que Pierre Galliot a pinte poye a Lancellot qui a acourde auecquez luy a iij fl. (Ibidem, vol. 181).

En 1481, Pierre Galliot travaille avec d'autres peintres aux décorations du banquet donné au mois de juillet, à Chambéri, à la fille du marquis de Mantoue, et dont on peut voir les détails dans l'ouvrage déjà cité de Léon Ménabréa (1). Galliot a plus particulièrement travaillé aux quarante tours rondes *maçonnées* et *bombardées*.

1475

Adrien le Flamand

Adrien *le Flamen* avait travaillé à Quiers à trois *grans besties sauvages c'est à sauoir ung cerf ung lionpart*

(1) *Les chroniques d'Yolande de France*, page 215. L'auteur semble attribuer à Galliot tout le travail, parce qu'il a omis les noms des peintres chargés des diverses parties de l'entreprise.

(léopard) *et une unecorne* (licorne), qui furent apportées à Turin pour la morisque des fêtes données au prince de Tarente. (Compte d'Alex. Richardon).

1476

Peintres allemands

Lorsque la duchesse Yolande offrit un banquet au comte et à la comtesse de Genève, ses beau-frère et belle-sœur, au château de Chambéri, le 25 décembre 1476, pour le beau jour de Noël, Lancellot de Lans, son *escuyer de cuisine*, se surpassa. Quatre peintres furent mis à réquisition pour aider à organiser *les morisques, momeries, entremes et aultres choses* décrites au compte du secrétaire ducal Alex. Richardon et reproduites dans les *Chroniques d'Yolande* (1), savoir : deux Alamans qui ont *peyn un chastel de Chambery ix jours pour lesdites chouses*, et deux *aultres payentres* de la ville de Chambéri dont les noms ne sont pas donnés, probablement Pierre Galliot et maître Mathieu; ceux-ci ont fait des bannières, des *estendars charges de flours de lys;* ils ont aussi travaillé à la robe du *capitaine du triumphe*, laquelle était en taffetas cramoisi, et à celle du *prothonotaire*, personnage de la momerie jouée pendant le repas.

(1) Pages 165 et 166.

1480

Antoine Basset

Antoine Basset a aidé Jean Barthélemi à faire des écussons pour la princesse de Tarente.

1481

Antoine Ginet et François Duc

Ginet ou Ginot, peintre de Grenoble, et François Duc, son confrère, ont confectionné diverses pièces de la morisque et du banquet donnés à la princesse de Mantoue le 5 juillet 1481. Ménabréa, en donnant les détails des œuvres faites en cette circonstance, omet les noms de ces artistes, comme il a omis celui du peintre Jean. Ginet et Duc ont, entre autres choses, argenté des pâtés de venaison et de poussins, et doré des pâtés de canards *en facon de vouyure* (1).

1482

Jean Rodat

L'année 1482, on trouve la mention d'un miniaturiste, Jehan Rodat, *chapellein de la chapelle du duc*, qui a orné *de* XII *grans ystoeres et d'une vignete ou sont les armes de mon dit seigneur* un livre *de la buse*

(1) Vouivre ou guivre, serpent. Il faut, pensons-nous, comprendre : en façon d'écailles de serpent.

en court, avec lettres d'or et *parafles*. Il reçut pour cela dix florins (1).

1482—1486

Jean de la Colombe

Le compte du trésorier Ruffin *de Muris* mentionne un Jean Colombe, enlumineur ducal, qui travaillait en 1482 aux miniatures d'une Apocalypse pour le prince (2). L'article suivant fait présumer qu'il était de la ville de Bruges en Flandre, où il travaillait pour le duc de Savoie avant de venir dans ses états, où il arriva plus tard.

.... Expedirj mandauit viginti quinque scutos auri cugni regis ad rationem triginta quatuor gros. pro singulo scuto per ipsum Johanem accedentem Franciam jn villa de Burges tunc expediendos Johannj de la Columbe pro jlluminatura et historiatione certarum orarum canonicarum jpsius jllustrissimi domini nostri ducis eidem Johanni Columbe in majore quantitate debitos. vt per ipsius domini nostri licteram.... datam

(1) Cibrario, *Economia politica,* page 310, — et Ménabréa, *Chroniques d'Yolande*. Ce dernier a reproduit, tel qu'il l'a trouvé dans le compte du secrétaire Richardon, le titre du livre historié par Rodat, et il l'a reproduit de la même manière dans la rubrique qui est son œuvre, savoir : *Le livre de la buse en cour*. Cependant c'est un livre bien connu des bibliophiles que celui de *L'abusé en cour,* dont les premières éditions furent imprimées vers 1476, une à Bruges sans gravures, et une autre, peut-être à Lyon, avec onze gravures sur bois. C'est probablement sur un exemplaire de cette dernière édition que Rodat a exercé ses talents de miniaturiste.

(2) Cibrario, *Economia politica*.

Rippolis die vltima augusti mil° iiij° lxxxv°... xxv scut. auri. (Compte du trés. gén. Ruffin, vol. 138, p. 143).

Le duc Charles lui accorda en 1486 des patentes de familier et d'enlumineur de livres, dont voici la teneur. Elles sont tirées du même compte :

...... Karolus dux Sabaudie etc. Vniuersis facimus manifestum quod nos attendentes ad scientiam probitatem artis experientiam ceterasque virtutes jnnumeras quibus dilectum nostrum magistrum Johannem Collumbe ab experto nouimus jnsignatum. Eundem jtaque presentem et humiliter acceptantem jn familliarem et jlluminatorem librorum nostrum retinemus sub stipendiis annuis centum florenorum p. p. Subque aliis honoribus preheminentiis et commoditatibus per ceteros familiares nostros percipi et supportari solitis. Mandantes propterea thesaurario nostro .... Datum Thaurini die tertia junij m° iiij° octages° sexto. Per dominum presentibus illust° et reuerendo Francisco de Sabaudia Auxitanensi archiepiscopo necnon dominis R. Anthonio Championis episcopo Montis-Regalis cancellario Sabaudie, Georgio Trucheti presidente, A. de Rossilione milite, Humberto de Lucingio, Claudio de Marcossey m° hospitii, Petro de Agaciis, de Pertinatis, Ruffino de Muris generali.

En qualité de familier du duc, Jean de la Colombe rend divers services au duc et vient une fois à Chambéri. Aussi le prince, par lettres datées de Turin le 3 juin 1486, ordonne à son trésorier général Ruffin de lui payer une somme de douze écus d'or au coin du roi.

1482

Pierre Biolesii

Pierre Biolesii, peintre et verrier, bourgeois et habitant de Chambéri, figure dans une cession de rachat à la date du 14 décembre 1482.

(Archives de la ville de Chambéri, liasse de reconnaissance relative à la Grande-Chartreuse).

1482

Géorges

Sensuyuent les liurees faictes par moy Jaques Bonet pour mon tres redoupte seig^r monseig^r le duc de Sauoye du commandement de mond^t seig^r de monseig^r de Bresse et de Glaude de Gorriuod escuyer descuierie de mond^t seig^r &........ Plus ay liure ledit jour (2 fevrier mil iiij^c iiij^xx ij) pour xx^xij (20 douzenes) destein pour estagnier lesd^ts habilliement de lad^e momerie poye a George le pintre la xij^ne ou prix de ix gr. montent iij fl. ix gr. Item plus ay liure pour ix^xij destein dore pour semer pour deuant lesd^ts habilliemans que ledit George a emploie poye a ly montent iij fl. iiij gr. Plus ay liure ledit jour pour vne liure de vermeillon employee par ledict George esdictz habilliemans poye au dit George vj gr. et demy. Item mes ay liure ledit jour pour vng quernet de papier pour fere six chappeaulx a la tuscane pour homme de lad^e momerie poye audict George ij gr. Item mes ay liure audict George pour la cole led^t jour pour coler les six chapaux iij gr. Item plus ay liure ledit jour audit George pour de gis (1) pour blanchir

(1) Plâtre.

lesd[ts] chappeaulx ij gr. Item pour la fasson desditz xiij habilliemans de momerie poye audit George paintre led[t] jour et aussy pour les six chappeaulx vij fl.

(Compte des trés. gén., vol. 135).

1484—1485

Georges Jacquier

Georges Jacquier, qualifié de *peintre de Turin* dans le compte du trésorier général Ruffin, est peut-être le même que le précédent. Il peint aux dates indiquées un char aux armes du duc et de la duchesse, et des écussons de diverses espèces pour les funérailles de Jacques Louis, marquis de Gex, frère du duc Charles, qui trépassa *le dimanche xvij[e] jour du mois de juillet mil iiii[c] lxxxv de matin environ l'aube du jour,* au château de Turin (1).

1494

Martin

Maître Martin fait des écussons à Verceil pour le service funèbre que la duchesse fait célébrer après la mort du marquis Boniface de Montferrat et pour les funérailles de Louise de Verei, demoiselle d'honneur de la princesse (2).

1497

Bernard

Le 5 juin, maître Bernard, peintre demeurant à

(1) Vol. 138, pag. 114 et 154.
(2) Compte de Sébastien Ferrerii, vol. 147, pag. 75 et 199.

Turin, reçoit deux florins et six gros pour *deux jmages de Nostre Dame lequeulx jlla repares* pour la duchesse. Le nom français de cet artiste nous a seul autorisé à le mentionner ici ainsi que le précédent (1).

1497

Baudichon Flamen

...... Librauit magistro Baudichono Flamenii pictori habitatori Chamberiaci videlicet subscriptos triginta duos florenos et decem dennarios grossos pp. per dominum sibi debitos causis et racionibus contentis et descriptis in quodam rotulo per nobilem ducalemque consiliarium et magistrum hospicii Amedeum de Challes de mandato ducali visitato et signato cuius tenor sequitur et est talis. Ill est dehu par mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc de Sauoye a tres humble et tres obeissant subject Baudichon Flamen paintre demourant a Chambery, les chouses dessoub icy escriptes et que les illa liure par lenterrement de feu mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc Philippe pere dudit seigneur. Et premierement pour xxiij grans excussons de bapture....... trois grans excussons sans bapture....... sept cens petis........ &c. Jeh veheu et carcule ce present role...... etc. auiourdhuy xv de nouembre mil iiij[c] novante sept. Ame de Challes maitre doustel.

(Compte du trésorier général Sébastien Ferrier, vol. 151, page 107).

(1) Compte de Sébastien Ferrerii, vol. 150, pag. 106.

1498

Petit Jean

Sensuyt la despense faicte pour les funerailles du feu roy de France Charles du commandement de mons^r en lesglise et leuesche de Saint Pierre de Geneve.......

.... Item a Petit Jehan pintre de Geneue pour xvj grans escussons a la grande forme aux armes dudit feu roy a vj gr. la piece viij fl. Item plus audit pintre pour xx grans escussons sans bature a vj quars la piece et viij^xx et xv a la croix blanche a j quart la piece monte vj fl. j gr. iij quarts........ Data Gebennis die duodecima septembris m^o iiij^c lxxxxviij. (Ibidem, page 145).

1499—1511

Hugues

Sensuyt les enseignes et guidons paincts par maistre Huge (*sic*) painctre pour les gens darmes de mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc. Et premierement pour vne enseigne et pour vng guidon esquieulx est painctz vng Sanson ouurant la gorge au lion et semes de lectres xxx fl. x gr. Item pour vng autre enseigne et vng guidon esquieulx est painctz saincte Marguerite et semes de lectres xxx fl. x gr. Item pour vng guidon pour le capytaine des archies de la garde aut quel est painctz saint Christophle et seme de lettres xv fl. x gr. summe toute lxxvij fl. j gr..... Data Gebennis die x^a mensis septembris anno Domini m^o iiij^c nonagesimo nono. (Ibidem, vol. 152, page 148).

Nous pensons inutile de faire ressortir tout l'in-

térêt de ce dernier extrait des comptes généraux.

...... Il est deheu par mon très redoubte seig^r^........ a son tres humble....... seruiteur maistre Hugue peyntre de Genesue les chouses cy dessoubz escriptes les quelles jlz a desliure pour le chanter que mond^t^ seig^r^ a fait fere pour ma dame de Monique le vingt et vng de juillet mil cinq cens. Premierement pour seze grands escussons de bacture a trois gros et demi la piece iiij fl. viij gr. Item pour six vingtz et quatre escussons a vng quart la piece xxxj gros. Somme toute vij fl. iij d. gr.

(Compte du trés. gén. Jean Noyel, vol. 153, pag. 307).

...... Sensuit cela quest dehu par mon tres redoubte seign^r^ mons^r^ le duc de Sauoye a maistre Hugue le peintre de Genesue pour les escuyssons quilz a fait pour le chanter de la royne des romains premierement pour douze grans escuissons de bature a vj gros pour piece monte vj fl. Item pour dix huyt excuyssons grans a la croix blanche a vng gros la piece monte xviij gr. Item pour dix huit aultres grans escuyssons des armes de lad^e^ royne des romains a v gros la piece monte iij fl. Item pour deux centz petiz escuyssons de la croix blanche a vng quart la piece iiij fl. ij gr...... Data Gebennis die vigesima secunda mensis junij anno Domini millesimo quingentesimo vndecimo.

(Compte d'Etienne de Capris, vol. 164, pag. 80).

Malgré la distance chronologique qui les sépare, notre peintre Hugues, de 1499-1511, et son homonyme de l'article reproduit à la date de 1469, sont bien probablement le même personnage (v. pag. 97).

1499

Le maître à l'M

La petite chapelle de Chacusard (hameau de Myans), située au carrefour où se trouve une assez jolie croix gothique en pierre, renfermait, il y a quelques années, un beau retable peint à l'huile sur bois. La tradition disait qu'il avait été apporté là de l'église de Myans pendant la Révolution. Le sujet, qui le ferait bien croire, était la naissance de la Vierge honorée par un grand nombre de personnages de diverses conditions en costumes du quinzième siècle. Il portait la date de 1499 et l'initiale du peintre M. C'était un précieux morceau archéologique, qui était intact la première fois que l'un de nous le vit en 1845, et qu'aucune démarche ne lui permit de faire transporter au musée. La seconde fois qu'il le vit, quelques années plus tard, les enfants du village, qui s'amusaient dans cette chapelle ouverte à tout venant, l'avaient déjà beaucoup endommagé. Qu'est-il devenu? Conservons-en au moins le souvenir. Qui en était l'auteur? La date et l'initiale nous permettront peut-être de le connaître un jour.

SEIZIÈME SIÈCLE

1504

Nicolas Bars

...... A Nicolas Bars peintre a Bourg cent escussons de la grand forme faicts dor et dargent pour l'enterrement de feu mons[r] le duc Philibert a IIII gr. I den. piece. Plus XX escussons de la grand forme sans bature a II gros piece. Plus XII[c] escussons de la petite forme a I gros la piece........ Data Camberiaci die XXIV septembris millesimo quinquagesimo quarto.

(Compte du trésorier général Etienne Capris, volume 156).

1503—1508

Nicolas Robert (1)

...... Sequuntur ea que librauit Johannes Anime (Jehan Arme, bourgeois de Chamberi et apothicaire en lad[e] ville) appothecarius pro sepultura Martini Floracti nomine et de precepto dominorum camere die vicesima mensis martij m[o] v[c] tertio......... Item plus a liure led[t] Jehan Arme pour xij escussons a vng quart lescusson monte a maistre Nycolas le jour dessus descript iij gros.

(Compte de Jean Besson, trés. gén., 1[er] compte, pag. 19).

Karolus dux Sabaudie &c.......... Vniuersis facimus manifestum quod nos supplicationi parte dilecti nostri

(1) Voyez ci-devant page 80.

magistri Nycolay Roberti pictoris super hiis nobis facte beniuole annuentes. Ex nostra certa scientia pietatis intuitu et in recompensam seruitiorum per eum nobis impensorum Eidem serie presentium donauimus et donamus summam viginti florenorum pp. per eundem habendorum et percipiendorum per annum proximum continuum et integrum hodie incohandum et vlterius. quamdiu benefecerit et nostre fuerit voluntatis. Mandantes hoc ideo thesaurario nostro generali seu eius vicegerenti. quod dictos viginti florenos. quamdiu his nostris gaudebit. dicto magistro Nycolao realiter persoluat. Sic quod merito valeat contentari recipiendo ab eodem cum copia presentium debite tabellionata in prima solutione licteram confessionis. In aliis autem sequentibus licteram dumtaxat confessionis opportunam. Et nos ipsos viginti florenos quos sic eidem persoluerit suis in computis ad causam dicti thesaurarie officii reddendis per presidentem et magistros camere computorum nostrorum volumus et jubemus indifficiliter allocari contrariantibus quibuscumque non obstantibus. Datum Chamberiaci die prima mensis augusti mº quingentesimo septimo.

Signé : Charles. *Contre-signé :* Vulliet.

Per dominum presentibus dominis Antonio de Gingino domino Dyuone presidente
Janus de Duyno domino Vallis Isere
Philippo Cheurerij patrimoniale presidente
Ludouico de Derea preside Gebennesij
Francesco Prouano
Stefano de Capris financiarum Sabaudie generali.

(Archives de la chambre des comptes).

L'article suivant nous apprend que maître Nicolas n'a pas joui longtemps des bienfaits de son souverain octroyés par les lettres précédentes.

...... Ilz est dehu a Jehan Arme appothicaire de Chambery pour six torches poisantz vntze liures et dymi expediés le second jour de feurier mil cinq centz et huit et du commandement de mess[rs] de la chambre des comptes pour la sepulture de maistre Nicollas le pinctre ad raison de quatre gros et dymi la liure montant iiij fl. iij gros iij quarts.

(Compte de Jean Besson, vol. 157, 5[e] compte, pag. 29).

1512

Baudichon

...... Sensuyt la reparation faicte des verrieres du chasteau. Et premierement neuf penneaulx en la chambre de monseig[r] en quoy est antre vingtrois bordures quatre lozenge resoulde et bucter (1) les lyons monte iiij fl. demy. Item mais en la chambre de monseig[r] le maistre deux peneaulx en quoy et antres (2) deux bordures trois lozenges que rabiller que tout xj gr. Item mais en la grant chambre aupres de celle de monseig[r] le duc six penneaulx en quoy et entres dixhuit bordures resoulde et bucter les lyons iij fl. Item mais en la chambre basse de mons[r] le duc six penneaulx en quoy et antre huit bordures resoulde mectre les lyons iij fl. ij gr. Item au cabinet aupres et pieces carrees que rabille que bouter les lyons xiij gr. Item laultre chambre aupres la cham-

(1) Ressouder et mettre en place.
(2) Sont entrés.

bre basse de monseigr le duc trois verrieres en quoy et antres huit pieces boute les lyons monte tout xvij gr. Item mais a laultre chambre aupres deux penneaulx deux bordures et nettier (1) que bouter les lyons viij gr. Item mays en la gallerie vnze penneaulx en quoy est entre vingt quatre pieces que nettie rabiller et bouter les lyons v fl. Item mais au poille treze penneaux en quoy jl y a entré sept croys blanches et cinquante deux pieces que vnes que autres que montent tout ensemble viij fl. Item mais à la chambre aupres dicelle des comptes quatre panneaux de quoy jl en y a vng butte en plomb nouueau et vng escusson monte tout ensemble iij fl. Item en la chambre des secretaires des comptes six panneaulx en quoy et antres douze pieces que nettie que rabille monte xxx gr. Item mais auoir este en la chambre basse de monseigr ay oste quatre escus des armes de dame Blanche et y ay bouté les escus du roy et de Bourbon monte ij fl. Item mais en la chambre de monseigr de Baleyson rabille deux panneaulx en quoy et antre viij pieces monte que rabillie que tout j fl. Summe toute xxxvj fl. iij gr. Sensuyt la reparation des verrieres faictes en la chambre de monsr de Belleval. Item premierement en la chambre dudit seigr en la demi croisee au penneau de dessus ou jay mis les lyons resoudes et nettie monte iij gr. Item plus au panneau de dessoub mis a plomb neuf et vne bordure et deux pieces j fl. Item plus en la croisée et deux penneaux de dessus mis cinq lozenges resoude mis les lyons et netier j fl. Item plus le dessoub de lade croisee vng panneau mis a plomb neuf et les liteaulx a lentour j fl. Item a

(1) Nettoyer.

lautre aupres mis vne croys blanche et deux bordures remis a plomb resoulder et nettier j fl. Item plus a la chambre de la dispense en la premiere croisee au panneau de dessus mis deux bordures et vne piece de chapellet et vne louzange resauder et netier viij gros. Item plus a lautre panneau dessus mis les lyons resauder et nectier iiij gr. Item plus a lautre panneau de dessoub de lad^{e} croissee mis les liteaulx tout a lentour et resauder et nectier vj gr. Item plus a lautre croissee aux deux panneaulx de dessoub mis six pieces resaulder et nectier j fl. Item vng panneau en la chambre de mons^{r} le maistre derriere la grant sale et y ay mis trois lozenges et deux liteaulx que rabiller que nectier vij gr. Item plus en la dispense du pain vng panneau en quoy jay boute troys lozenges que nectie que rabillie vj gr. Item plus en la chambre de lescuyer Gallier pres de monseig^{r} ay mis en vng panneau troys lozenges et deux liteaulx que netier que rabillier vj gr. Item plus en la chambre dessus la cousine de madame quatre panneaulx que netier que rabillier et resaulder chescun six gros monte tout ij fl. Summe x fl. iij gros...........
Sensuyuent les verrieres noues que jay faict au chasteau de Chambery. Et premierement jtem ay faict au cabinet de mons^{r} en la tour deux peneaulx vj fl. Item a la chambre de mons^{r} le maistre au pres de celle de monseig^{r} deux penneaulx vj fl. Item mais a la grant chambre au pres de celle de mons^{r} deux penneaulx vj fl. Item mais en la petite chambre que vng descend a la chambre de mons^{r} vng penneaulx iij fl. Item plus a la chambre de mons^{r} basse deux penneaulx vj fl. Item a la gallerie quatorze penneaulx xlij fl. Item mais au poile quatorze penneaulx de quoy jl en y a vng qui en vault

deux sont quinze xlv fl. Item es quatre chambres dessus le poile des dames huyt penneaulx xxiiij fl. Item mais en la chambre de mons^r de Malaval sur la cusine troys penneaulx ix fl. Item mais en la chambre sur la cusine basse de mons^r quatre penneaulx xij fl. Item a la grant chambre basse aupres de celle de mons^r six penneaulx xviij fl. Item a lautre aupres ou jl se tenoit le tapissier troys panneaux ix fl. Item vng aultre panneau au cabinet iij fl. Item a la chapelle Nostre Dame vng autre panneau iij fl. Item en la chambre de mons^r le maistre Tiret troys paneaux ix fl. Item mais en la grand sale quatre panneaulx xij fl. Item mais en la chambre de mons^r le duc sur la gallerie deux panneaulx vj fl. Summe toute lxxiij panneaulx qui monte a troys fl. la piece ij^c xix fl.

1524

Claude

...... Plus a liure a Glaude le painctre pour cinquante escussons de batture mys tant en la chappelle ardente grand haultier (1) que autour de la nef de la Saincte Chapelle marche faict par mons^r de Cauours a vj gr. la piece xxv fl. Plus pour cent escussons petiz liures a mons^r de Cauours pour les cent pouures dont les trente sont aux armes de monseig^r les vingtz de monseig^r le conte et les cinquante de mad^e dame de Nemours a iij gr. la piece monte vj fl. Plus pour quatre cens et cinquante autres petiz escussons liures a mess^e Conscience tant pour la chapelle ardente allees depuis la Saincte Chappelle jusques a la porte que aulx esglises de la ville

(1) Autel.

compris que dessus xxviij fl. j gr. ij quarts. Plus soixante douze escussons grandz..... sur le taffetas desd[es] allees a ij gr. la piece xij fl.

Pour la chapelle ardente de feu madame de Nemours.

1545—1565

Gaspard Masier

Plus livre a Gaspard Masery paintre pour auoir paint les escussons des torches pour porter a la procession le jour et feste du precieux corps de Dieu. Parcelle faicte du septiéme jour de juing mil cinq centz quarante sept — xj gr.

Plus livre au dict Gaspard Masery pour quatre escussons des armes de monseig. de Sainct Vallier, gouverneur en ce pays de Sauoye quauroient este mises aux portes de la dicte ville et au deuant du logis du dict seigneur. Parcelle sur ce faicte du seiziesme jour d'aoust mil cinq centz quarante sept....... ij escus sol.

(Archives de la ville de Chambéri. Comptes des syndics, de décembre 1546 à décembre 1547, fol. 13).

Plus livre a Gaspard Maserii pinctre la somme de douze escus d'or sol sous escripte en dedution du pris faict a luy baille de troys ars (arcs de triomphe pour la venue du roi Henri II) lesquels lui sont alloues par vertu d'une parcelle.... xij escus sols valent LVI ff. XX g.

Plus livre a maître Gaspard Maseri paintre la somme .... de quatre francs monn. du roy valent VIII ff. IIII g.

Plus livre à maître Gaspard Maseri painctre la somme trente ung escus dor sol et ung sol comprins et inclus en la ditte somme douze escus par le dit trésourier auparauant de liurer au dit Maseri.

Plus livre audt maître Gaspard Maseri xxx ff. VII g. III q.

(Archives de la ville de Chambéri. Compte extraordinaire d'Eustache Scarron, trés. de la ville de Chambéri...Pour venues et entrées du roi de France, etc.).

Nous voici en présence d'un peintre décorateur et héraldique; ce dernier qualificatif lui convient d'autant mieux que nous le trouvons désigné comme héraut d'armes en 1559. Dans le procès-verbal de la pose des armoiries du duc de Savoie sur les portes de la ville de Chambéri, après la restitution de la Savoie par Henri II à Emmanuel-Philibert, on voit que, outre les anciennes armoiries que l'on alla chercher au couvent des Franciscains, à qui on les avait confiées, trois autres armoiries nouvellement faites furent remises aux commissaires chargés de les placer, par Gaspard Maseri, héraut d'armes (1). Notre peintre était bourgeois de Chambéri; il a été conseiller de ville en 1556 (2); son nom figure quelquefois dans les comptes des syndics pour des travaux analogues à ceux dont il est parlé ci-dessus, dans l'intervalle compris entre les années 1548 et 1559. Dans le compte du trésorier de la ville de Chambéri, François Jordain, pour l'année 1551, on voit parmi les

(1) Voyez ce procès-verbal publié dans le *Bulletin* des séances, tome XII, page 10, et l'*Obituaire des Franciscains,* au 10 août, tome VI, page 70 des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

(2) Archives de la ville de Chambéri, livre rouge, fol. 236 v°.

recettes un article où ce fonctionnaire déclare avoir reçu d'honnête Gaspard Maseri trois florins petit poids, par lui dus pour la cense annuelle de l'une des deux banches qui étaient devant l'église de St-Léger, et dont le loyer était un des revenus de la ville (1). La même année il figure au rôle des cotisations pour la muraille de la Trousse le long de l'Eysse pour quatre florins.

Gaspard Masier ou Mazier ou Maserii travaillait aussi pour la chambre des comptes et pour le sénat, mais aux frais du trésor de l'Etat, quand il y avait des funérailles des membres de ces deux corps; c'est ainsi que le trésorier général de Savoie, noble François de Lalée, seigneur de la Tournette, lui paye, en septembre 1561, huit florins pour douze écussons aux armoiries du duc mis aux flambeaux donnés aux funérailles du seigneur de Villette, de la chambre des comptes. En 1565, sur mandat du sénat, le trésorier général François Jordain lui remet trois florins de la valeur de *une livre seze* pour des armoiries semblables destinées aux obsèques du feu seigneur de Crescherel, *en son vivant senateur au dit senat* (2). C'est la date la plus récente où nous avons trouvé mention de notre artiste.

(1) Archives de la ville de Chambéri.
(2) Comptes des trésoriers généraux, vol. 220 et 227.

1548

Catherin du Crest

Plus livre à Loys Troterel et Catherin du Crest pinctres la somme de deux escus dor sol en descharge des escussons et armoyries quil auroient promis fere pour la venue du roy.

(Compte extraordin. d'Eustache Scarron, trés. de la ville de Chambéri).

1548—1573

Louis Trotterel

Louis Torterel ou Trotterel apparaît pour la première fois avec le peintre précédent dans le compte du trésorier de la ville de Chambéri en 1548. Il a fait avec lui des armoiries pour la venue du roi de France, à qui la Savoie appartenait alors depuis 1535.

On retrouve ce Louis Trotterel, peintre et bourgeois de Chambéri, dans les comptes de cette ville en 1569, année où il a *pint les armoiries, dourée et argentée et peint les armes de la ville*, et où il a dressé les armoiries de la ville sur *fert blanc en coleurs* à l'huile, pour mettre sur la porte de Montmélian.... etc. Trotterel Louis figure au rôle des cotisations pour la muraille de l'Eysse en 1551 pour six deniers seulement, comme les plus pauvres des cotisés, et pour une somme qui est le huitième de celle que paya Masier la même année.

On va voir par des extraits des comptes des

trésoriers généraux que notre artiste était aussi peintre verrier, c'est-à-dire qu'étant peintre héraldique, il se chargeait aussi bien de mettre des armoiries sur les verrières que de les représenter partout ailleurs. Les mêmes comptes nous le montreront successivement : faisant condamner à l'amende un nommé Maxime Blanc, de Moûtiers, en 1565; peignant des écussons en 1567 pour les funérailles du *prothonotaire de Savoie* et du seigneur de Salins; allant la même année passer douze jours dans les bailliages de Ternier, Gex et Gaillard, restitués par le traité de Lausanne, pour y peindre les armes de S. A.; allant faire la même chose à Evian après la restitution de cette ville en 1569; touchant le montant d'un mandat en 1572, et enfin livrant en 1573 des écussons armoriés pour l'enterrement du premier huissier du sénat.

Quittance de Jean et Loys Troteret peintres et verriers de la somme de vingtz escuz d'or sol en valeurs de cent six florins trois solz monnoye de Sauoye et c'est en tand moings et aduance des victres et armoyries qu'ilz ont prins charge de fere au chasteau de Chambery, en date ladite quittance du 13e aoust 1559.

(Compte du trés. gén. François de Lalée, vol. 220).

Recette des amendes adiugees a Son Altesse par son souuerain senat de Sauoie en l'année mil cinq cens soixante cinq.

De Maxime Blanc de Mostier en Tharentaise heritier de feue Loise Couronnat a requeste de Lois Torterel

painctre par arrest du troisieme mars mil cinq cens soixante cinq a este condamne en lamende de cens solz fortz.

A Loys Trocterel peinctre la somme de douze florins vallans sept liures quattre souz pour les excussons des armoiries de Son Altesse furnies pour les funerailles du feu S^r prothonotaire de Sauoye et du Sr de Sallins par mandat du 21 novembre 1567.

A liure cedit comptable a honorable Lois Trotterel peintre la somme de douze escus reuenans a trente six liures ducales pour ses vaccations de douze jours es trois bailliages renduz pour peindre les armoiries de Son Altesse laquelle somme luy auroit este paiee comptant en vertu du mandat dudit conseil destat en datte du dix huictieme janvier 1568.

A Loys Trotterel peintre la somme de douze florins reuenans a sept livres quattre souz pour auoir faict les armoiries de Son Altesse en fert blanc pour apposer en la ville Devian.

(Compte de François Jordain, trés. gén., vol. 228, 229, 230, 231).

A Loys Tortorel painctre en vertu d'ung autre mandat dudict senat en datte du vingt vniesme juing mil cinq cens septante deux.

A Me Lois Tortorel paintre de la ville de Chambery la somme de trois florins Sauoye pour auoir faict et desliure six excussons ou sont les armoyries de monseigneur pour les obseques et enterrement de feu Me Anthoine Berrot en son vivant premier huissier audit senat comme appert par le mandat pour ce fait du vnzieme decembre mil cinq cens septante troys.

(Compte du trésorier général Jean Genevois, vol. 285, 286).

1559—1588

Gaspard Jay

Gaspard Jay, *alias* Gay, fut un autre peintre de blason et un verrier de Chambéri, que nous avons vu chargé avec Trotterel, son maître probablement, de *faire des vitres et des armoiries* au château de cette ville en 1559. Plus tard, de 1571 à 1588, mais surtout quand son maître cesse de travailler (après 1573), il est très souvent fait mention de G. Jay dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie. Il figure aussi quelquefois dans les comptes des syndics de Chambéri, entre autres en 1581, où l'on voit qu'il fit de grands écussons aux armes de la ville, *sus de grand papier a la grand forme*, pour les obsèques du procureur de ville Bonnet (1). On voit que la municipalité honorait les funérailles de ses membres et de ses serviteurs en fournissant, pour en orner des torches, des écussons à ses armes, comme le prince le faisait pour les membres du sénat et de la chambre des comptes et pour tous les fonctionnaires attachés à ces deux corps souverains. Nous transcrivons un certain nombre des articles pris dans les dépenses des trésoriers du duc. Ils nous montreront le plus souvent Jay fabriquant des écussons pour

(1) Archives de la ville de Chambéri, comptes des syndics, 1581.

les funérailles des présidents, sénateurs, juges-majes, capitaines de justice, huissiers, etc.; 24 pour les présidents, 12 pour les sénateurs, moins pour les autres. D'autres fois Jay est payé pour avoir *rhabillié*, *racoustré* ou *acoustré* les verrières du château de Chambéri (1576, 1579, 1580). Une fois il fait des écussons pour les processions; une autre, il peint à Aix huit effigies des seigneurs de St-Paul. Nous reproduisons volontiers ces extraits de comptes, quoique assez semblables entre eux, parce qu'ils font mention du décès de personnages d'un certain rang.

A Me Gaspard Jay peintre la somme de douze florins vallans sept liures quatre solz suyvant l'aultre mandat du senat du dix huictieme nouembre audit an mil cinq cens septante vng.

On lit en marge de ce compte :

Passe veu le mandat et quittance cy renduz. Et c'est pour les armoyries de Son Altesse pour les funerailles de feu seigneur premier president au senat Pobel (1).

Audict Jay la somme de sept florins vallans quatre liures quatre solz suyuant laultre mandat dudict senat du troisieme mars audict an mil cinq cens septante vng.

On lit en marge de ce compte :

(1) Catherin Pobel était président du sénat de Savoie depuis 1559, date de la restitution de ce pays à Emmanuel Philibert et de l'érection du sénat. C'est ainsi qu'il faut entendre le mot *premier président*.

...... C'est pour les funerailles du feu seigneur Raoul Sauttier (1) senateur audict senat.

A Gaspard Jay paintre de Chambery la somme de six florins vallans trois liures douze sols pour douze excussons et armoyries de Son Altesse pour les obseques et funerailles de feu seigneur senateur Mellieret (2) comme est porté par mandat dudit senat du douziesme juing mil cinq cens septante quatre.

A Gaspard Jay painctre par autre mandat dudit senat du 27e juing année du present compte (1575) signé Andre douze florins Sauoye vallantz sept liures quattre solz pour vingt quattre grands escussons et armoeries de Son Altesse pour les funerailles du seigneur comte de Montreal &... (3).

A Gaspard Jay painctre par mandat desdicts seig^rs^ du IXe januier 1576 signé Andre six florins vallantz trois liures douze solz pour douze escussons des armoeries de Son Altesse par luy faicts et fournis pour la sepulture du feu seigneur Decoisiaz (4) en son viuant consellier de sadicte Altesse et senateur audict senat &.

A Gaspard Jay painctre par autre mandat de ceans du 23e juing année du present compte signe Crespin Decalce Deramus de Tardi de Vergie contresigne De Ville douze florins vallantz sept liures quattre solz pour vingt quattre grands escussons par luy fourniz par commandement de vous mesdicts seigneurs ou estoient de-

(1) Un sénateur inconnu jusqu'à ce jour.

(2) Jean Millieret.

(3) Louis Odinet de Montfort, seigneur de Montréal, etc., premier président de la chambre des comptes et second président du sénat.

(4) Antoine de Coysia.

painctes les armoeries de sadicte Altesse pour mettre aux torches des funerailles du feu seigneur comte de Montreal quand vivoit president ceans, &.

A honorable Gaspard Jay painctre par autre mandat de ladicte chambre du 7e janvier 1576 signe de Ramus Liato et de Vergie la somme de six florins vallantz trois liures douze solz pour vne douzaine descussons par luy fourniz pour les funerallies du seigneur Crespin (1) en son viuant des maistres et auditeurs ceans &.

A Gaspard Jay painctre de la ville de Chambery suiuant aultre mandat datté a Chambery le vingtroysiesme may mil cinq cens septante six signé Roffier Gautier Delalée Cirise Liato et de Veigie deuement scelle la somme de quinze florins pour le rabilliement des vitres du chateau de Chambery par luy faictes attendu la visitation sur ce faicte par le seigneur de Treyserue conseiller ceans (2) en presence du procureur patrimonial &.

A Gaspard Jay painctre de Chambery la somme de cinq florins vallans trois liures suyuant aultre mandat de ceans du huictiesme juin mil cinq cens septante sept pour lestoffe par luy mis et applicque aux quattres escussons quil luy a conuenu racoustrer par commandement verbal de la chambre et a tant a luy tauxe par le seigneur de Ramus (3) consellier et me ceans commissaire a ce député &...

(Compte du trés. gén. Jean Genevois, vol. 234, 241).

(1) M. Jean Crespin, conseiller de la cour des comptes en 1561.

(2) J.-F. Roffier, seigneur de Tresserve, conseiller à la chambre des comptes.

(3) François de Ramus, conseiller, secrétaire d'état et maître auditeur à la chambre des comptes.

Plus a poye la somme de six florins dix solz vallans quatre liures deux solz Sauoie a raison chacune liuré comme dessus a Gaspard Jay painctre pour six grands excussons par luy fournis pour les funerailles de feu Me Francois Troulliöz comme appert par mandat du vij nouembre 1578.

Plus a poye la somme de six florins six solz a Gaspard Jay painctre pour les escussons quil a faict pour les funerailles de Me Claude Neyrez comme appert par mandat de la chambre du xiij may 1579.

Plus a poye la somme de quatre florins six solz vallans deux liures ducalles et quatorze solz de Sauoie a raison &.... au dict Jay pour auoyr racoutré les vitres de la gallerie du chateau de Chambery comme appert par mandat de la chambre du xix nouembre 1579.

Plus a poye la somme de cinq florins Sauoie a Gaspard Jay paintre a luy ordonnees par le senat pour six excussons faictz pour les obseques de feu Me Jaques Claret comme de ce appert par mandat dudit senat du xix decembre 1580.

Plus a poye la somme de douze florins vallans sept liures ducalles et quatre solz Sauoie a Gaspard Jay painctre a luy ordonnees par la chambre pour la facon de douze escussons des armoiries de son altesse...... employes pour les obseques du feu sr de Tresserue comme appert par le mandat de lade chambre en datte du xj mars 1580.

Plus a poye la somme de douze florins Sauoie a Gaspard Jay paintre pour certaines acoustrures de vitres estans au chateau comme appert par mandat de lade chambre en datte du quatorziesme nouembre 1580.

Plus a poye la somme de douze florins Sauoie a

Gaspard Jay paintre a luy ordonnees par la chambre pour douze escussons par luy fournys pour les obseques du feu sr de Treysserue comme apert par mandat de lade chambre en datte du premier mars 1581 &....

Plus a poye la somme de cinq florins vallans troys liures a Gaspard Jay painctre de la presente ville pour six grandz escussons par luy fournis pour les funerallies de Me Jehan Hamard en son viuant huissier au senat comme appert par mandat d'icellui du vingtiesme julliet 1581 &....

Plus a poye a Gaspard Jay painctre de la presente ville la somme de douze florins vallanz sept liures quatre solz pour douze grandz excussons par luy fournis pour les funerallies du feu sr de Tardy (1) en son viuant des maistres et conseilliers ceans comme apert par mandat du huitiesme may 1581 &....

Plus a poye audt Gaspard Jay painctre la somme de vingt florins vallanz douze liures pour quatre grandz excussons de cartons seruans pour les processions comme appert par mandat du trentiesme may 1581 &....

Plus a poye la somme de quatre florins vallans deux liures ducalles et huict solz Sauoye a Gaspard Jay painctre a luy ordonnees par mandat du senat pour six grands escussons quil a faict des armoiries de son altesse pour les obseques du feu sr Dufour juge maie de Sauoie en datte ledt mandat du dernier daoust 1582 &...

Plus a poye la somme de six florins a hone Gaspard Jay painctre pour six escussons par luy fournis pour les funerallies de feu Me Angellin Merlin greffier de la

(1) Florentin de Tardi, conseiller à la chambre des comptes.

chambre comme appert par mandat d'icelle du xxiv d'auril 1582 &....

Plus a poye la somme de seize florins six solz vallans neuf liures ducalles et dix huict solz a hon. Gaspard Jay painctre pour certaines armoiries faictes pour le seruice de son altesse comme appert par mandat de la chambre du xxviij juing 1582 &....

Plus a paie a Gaspard Jay painctre de la presente ville de Chambery la somme de quinze florins, vallans neuf liures pour reste du paiement des labours et fournitures que led[t] Jay auroyt faict pour raison des effigies des s[rs] de S[t] Paul et completees en nombre de huict exequutez en la ville d'Aix comme de ce appert par mandat du vingt septiesme octobre 1582 &....

Plus a payé a Gaspard Jay painctre de la presente ville de Chambery la somme de dix florins vallans six liures ducalles pour vne douzeyne escussons des armoyries de son altesse faictz pour les funerailles du feu s[r] de Bordeaux, quant viuoit lieutenant au gouuernement de Sauoie appert du mandat sur ce decerne par led[t] senat le septiesme juing 1583 &....

(Compte du trés. gén. Louis Bruno, vol. 242-247).

Plus a paye a hon. Gaspard Jay painctre de la presente ville la somme de douze florins pour douze grandz escussons par luy fournis pour les funerallies du feu s[r] Lestendaulx en son viuant conseillier destat et senateur aud[t] senat (1) comme appert par mandat du treziesme auril 1584 &....

Plus a paye a Gaspard Jay painctre de la presente ville de Chambery la somme de vingt quatre florins

(1) Sénateur inconnu.

Sauoye vallanz quatorze liures huict solz pour vingt quatre grandz escussons par luy faictz pour les funerallies du s[r] president du Chastellard (1) comme appert par mandat du trentiesme januier 1585 &....

Plus a paye aud[t] Jay la somme de douze florins vallantz sept liures quatre solz pour douze grandz escussons par luy faictz pour les funerallies du feu s[r] senateur Balland (2) comme appert par mandat du neufuiesme januier 1585 &....

Plus a paye a Gaspard Jay painctre la somme de quatre florins vallantz deux liures huict solz pour quatre grandz escussons par luy fournis pour les funerallies de feu M[e] Bergier en son viuant huissier aud[t] senat comme appert par mandat dicelluy du douziesme auril 1585 &....

Plus a paye a Gaspard Jay painctre de la presente ville de Chambery la somme de dix florins vallantz six liures ducalles pour douze grandz escussons par luy faictz pour les funerailles du feu s[r] procureur general Cauet (3) comme appert par mandat de lad[e] chambre du dernier aoust 1585 &....

Plus a paye a hon. Gaspard Jay painctre de la presente ville de Chambery la somme de six florins Sauoye vallanz troys liures douze solz pour six grandz escussons par luy fournis pour les funerallies de feu M[e] Guille Bachet en son viuant secretaire de son altesse au senat comme appert par mandat dicelluy du treziesme may 1585 &....

(1) René de Lyobard du Chatellard, président du sénat dès 1580.

(2) Guillaume Balland.

(3) Etienne Cavet.

Plus a paye a Gaspard Jay painctre la somme de douze florins vallantz sept liures quatre solz pour vne douzene de grandz escussons faits pour les funerallies du s^r aduocat general Ruffin (1) comme appert par mandat du xix julliet 1586 &....

Plus a paye aud^t Gaspard Jay painctre la somme de douze florins vallantz sept liures quatre solz pour douze grandz escussons par luy faictz pour les funerallies du feu s^r procureur patrimonial Perrod (2) comme appert par mandat dud^t senat du vingt sixiesme julliet 1586 &...

Plus a paye a Gaspard Jay painctre la somme de dix huict florins vallanz dix liures seize solz pour dix huict grandz escussons par luy faictz des armoyries de S. A. pour les funerallies tant du feu s^r senateur Collombat (3) que du cappitaine de justice Jullien comme appert par mandat du xxij^e aoust 1586....

Plus a paye a hon. Gaspard Jay painctre en la presente ville la somme de douze florins pour dozes escussons a la grand forme des armoyries de son altesse quil a faictes pour les obseques et funerailles du feu s^r senateur des Costes (4) comme appert par le mandat dud^t senat du vingt vniesme julliet 1587....

A paie a Me Gaspard Jay painctre de la presente ville la somme de douze florins Sauoye pour douze escussons par luy faictz et fournis pour les funerailles du feu s^r procureur patrimonial de Tardy comme appert par mandat du senat du quattriesme dapuril 1588....

(1) Antoine Ruffin de la Pérouse.

(2) Louis Perrod.

(3) Léonard Collombat.

(4) Louis Descôtes.

A paie a hon. Gaspard Jay painctre de la presente ville la somme de treze florins vallanz sept liures ducalles et seze solz Sauoye a tant tauxe par le s[r] procureur general pour deux grandz vitres et demy verres blanc comme appert par mandat du senat du dix huictiesme may 1588....

(Compte du trés. gén. Emmanuel Dian, vol. 248-252).

1559

Aymé Meillerin

Plus par le commandement de Monseig[r] le maitre duc liuré a maitre Ayme Meilleyrin pour auoir painct la chappelle de monseig[r] liurée le 25 septembre 1559 sept florins cy.... vij fl.

(Compte du trés. gén. N. François de Lalée, vol. 220, pag. 71).

1559

André Rosset

Plus a M[re] André Rosset painctre de Grenoble par le commandement de monseig[r] le M[e] duc pour auoir painct la traueyson de la grand sale du chateau de Chambery faisant les armoiries de messeigneurs les contes et ducz de Sauoye. Selon l'ordonnance et pris faict donné par led[t] monseig[r] le M[e] duc a esté liuré la somme de vingt sept escuz sol. suyuant les paches et conuentions faictes aud[t] peintre le xx[e] aout 1559....... xxvij solz.

Plus pour auoir enuoyé querre (1) led[t] M[e] André Rosset et son compaignon a Grenoble par le commandement de monseig[r] le M[e] duc pour les despens desd[ts]

(1) Quérir, chercher.

peinctres et pour la vaccation du messager qui les est allé querre liuré le 15 aoust 1559 deux escuz sol. cy. ij sol. (Ibidem, pag. 72).

1559

Le chanoine Compère

Plus a monseig[r] le chanoyne Compere pour auoir painct la fontaine du chateau de Chambery nouuellement faicte par le commandement de monseig[r] le M[e] duc selon l'ordonnance et pris faict par luy donné liuré pour la paincture de lad[e] fonteyne le xxviij[e] septembre 1559 trois escuz sol.... iij sol. (Ibidem, pag. 78).

1559

Jean Tonnellier

Plus a M[e] Jean Tonnellier painctre pour auoir painct dix bancz a la grand sale du chateau de Chambery par le commandement de monseig[r] le M[e] duc selon le prix faict par luy donné pour la paincture des bancz liuré le premier octobre 1559 vingt fl. cy. xx fl. (Ibidem).

Voilà toute une série de peintres de diverses espèces, Meillerin, Compère, Rosset et Tonnellier, qui sont venus rafraîchir la demeure du duc de Savoie après le traité de Cateau-Cambrésis, et remettre les armes de la maison de Savoie à la place de celles du roi de France. D'autres artistes venaient y sculpter les armes d'Emmanuel-Philibert et de son épouse Marguerite de France. Nous en parlerons dans une autre série.

1564—1569

Jacques Vighi ou de Vigho

Emanuele Filiberto per gratia di Dio Duca di Sauoia Principe di Piemonte etc. Al molto magnifico consigliere di stato et tesoriero nostro generale M. Negron de Negro salute. Hauendo creato et deputato per nostro pittore il ben diletto nostro M° Giacomo de Vigo di Argenta (1). Volendo per cio prouedergli di ragioneuole trattenimento et stipendio, gl'habbiamo stabilito et assentato la somma di sessanta liure nostre ogni mese a nostro beneplacito per tanto vi ordiniamo che gle paghiate o assegniate la detta somma di sessanta liure nostre ogni mese comminciando alla data delle presenti che rittenendo contenta da lui con copia auttentica delle presenti al primo pagamento et negl' altri la contenta solamente vogliamo la detta somma di sessanta liure nostre ogni mese cosi pagata o assignata esser passata nei vostri conti dal presidente et auditori di nostra camera senza difficoltà. Date in Turino alli vinti quattro di maggio M° D° sessanta quattro.

Sig^to^ Em. Filiberto. V^a^ Stroppianna et Fabri.

Interinate et verifficate in camera come appare per l'arresto dato li XIX di maggio M° D° sessanta quattro.

(Archives de la chambre des comptes, registre des patentes, vol. 9).

Emanuele Filiberto etc. Alli molto magnifico et magnifici consiglieri carissimi li presidente et mastri auditori di nostra camera de' conti salute. Veduta l'allegata supplicatione et di quella ben considerato il tenore vi

(1) Argenta est dans les environs de Ferrare.

mandiamo et comettiamo per le presenti ch' abbiate da procedere alla liquidazione de beni feudali siti in Casalborgone et Altesano che ci hauete per sentenza nostra adiudicati quali furono del fu M° Bartholomeo Nomis dottore et detta liquidazione fatta per quello che montano li debiti rimettere al diletto nostro pittore messero Giacomo di Veghi d'Argenta supplicante in pagamento di tutto ciò che resta creditore di noi sino al giorno presente del quale prima ritirarete quittanza di tutto il decorso di soi stipendii et ciò fatto lo farete mettere nel possesso di detti beni et godere di essi pacifficamente hauendogli noi donati per tal conto al detto pittore et alli soi et a chi uorranno dargli perche ne possa disporre liberamente a suo piacere come meglio li parrà di ciò fare ui doniamo ogni autorità et potere necessari mandiamo et comandiamo a tutti altri nostri membri ufficiali vassalli et sudditi che a noi ciò faciendo obbediscano.

Dato in Torino alli 15 di giugno 1569.

(Ibidem, registre de contrôle, vol. 24).

Io Jacomo de Vighe d'Argenta pitore di sua Alt[a] dico et confesso in virtù de questa mia esser interamente pagato da sua Alt[a] di tutto quello che se mie doueua per li miei stippendii insino alli quindeci del mese di giugno prossimamente passato et questo mediante la datione in pagamento per sua Alt[a] fattami et intrinata nella Ill[ra] camera delli beni feudali situati in Casallburgone et Altessano qualli beni teneua et possedeua in sua vita il s[re] Bartolameo Nomis giudice di questa città di Torino et i qualli beni son stato e stimato per la Illustra camera esser d'intrata de scude diecesetto doro lanno et cosi quicto sua Alt[a] et ogni altro che apertenera

di detto mei stippendo donnato sino al sudetto tempo et prometto di mai piu dimandarne cosa alcuna in fede di cio ho scritto e sotto scritto la presente de mia mano et pregatto li infrascrito testimonii a signarla ancora lori datta in Torino a li VI di settembre 1569.

Signé Joomo (*sic*) di Vigha d'Argenta pitore (*sic*).

Jo sotto scritto sono stato presente a quanto di sopra *Signé* Gromis.

Jo Gaspare Olineto sono stato presente a quanto di sopra. (Ibidem, titres des fiefs, Casalborgone, etc., vol. 7).

Les documents historiques qui précèdent nous apprennent que Jacques de Vigho, né à Argenta, près de Ferrare, a été un peintre officiel du duc Emmanuel-Philibert. Ses patentes sont du 24 mai 1564 et lui assignent un traitement de 60 livres par mois. En 1569, le duc de Savoie ordonne que l'on remette à son peintre, en payement de ce qu'il lui devait sur ses gages, des biens féodaux situés à Casalborgone et à Altesano, provenant du docteur Barthélemi Nomis et adjugés par sentence de la chambre des comptes au patrimoine ducal. Les lettres sont du 15 juin, et le 1er septembre de la même année un arrêt caméral a entériné ces patentes, après l'accomplissement de toutes les formalités usitées en pareil cas. Ces terres féodales étaient d'un revenu annuel de 17 écus d'or. Nous n'avons pas découvert que J. de Vigho ait fait quelques travaux en Savoie pour le duc; mais c'était un peintre de cour, à une époque où la cour n'avait

point encore définitivement quitté la Savoie. Ces notes rendront plus complète la liste de ces artistes officiels.

1568—1600

Jean Caraca

Emanuele Filiberto etc. Disiderando noi insieme alle altre arti liberali che habbiamo per nostra recreatione presso di noi, hauer ancora quella della pittura come che ci sia di molto piacere il uedere i belli dissegni di tal arte, et altre cose che ce ne occorrerà di far fare et essendo informati da persone intendenti et prattiche in tale essercitio, della sufficienza anzi esperianza che ci ha fatta in alcune opere sue uedere il ben diletto nostro Gioanni Caraqua fiamengo che assai ci sono piacciute altesa insieme la sincera affettione che mostrò sempre hauere al seruizio nostro, cè parso di ellegerlo crearlo et deputarlo, come per le presenti lo ellegiamo, creamo e deputiamo meriteuolmente pittore nostro con tutti gli onori prerogatiue comodità immunità preminenze diritti e carichi che a tal essercitio spettano e conuengono et con li stippendij a parte stabiliti a nostro beneplacito con che farà il debito giuramento. Per tanto mandiamo et comandiamo a tutti nostri ministri officiali vassali sudditi et altri a quali le presenti peruerranno che accettino riconoschino istimino et reputino il predetto Giouanni Caraqua per pittore nostro come sopra et che lo lassino godere degli honori priuileggi et stipendij sudetti senza alcuna difficoltà per quanto stimano cara la gratia nostra che tal è nostra mente. Date in Turino il primo gennaio 1568. (Arch. du royaume, vol. 226 *bis*, p. 9).

Voici encore un étranger, un Flamand, Jean Caraca, qui est nommé, comme le précédent, peintre de cour. Mais celui-ci nous savons qu'il a travaillé en Savoie, et l'on voit encore aujourd'hui dans cette contrée quelques productions de son talent, qui était vraiment remarquable. Le duc Emmanuel-Philibert lui octroya en 1568 des patentes de peintre ducal, dans lesquelles on voit qu'il récompense ainsi Caraca de l'affection que cet artiste lui a toujours portée. Jean Caraca était donc depuis longtemps auprès d'Emmanuel-Philibert, qui l'avait très probablement connu en Flandre, lors de ses glorieuses campagnes contre le nord de la France, et qui l'avait amené avec lui en Savoie et en Piémont à la restitution de ses États, en 1559.

Caraca remplaçait ainsi J. de Vigho, à qui le prince allait donner des terres en Piémont.

Une autre chose, que l'on apprend dans ces lettres patentes, c'est le plaisir que prend le prince à s'entourer d'artistes, et la joie que lui cause la vue des œuvres bien faites. C'est bien là le digne descendant des Amédée V, des Edouard, des Amédée VI, des Amédée VII, des Charles II, tous grands protecteurs des beaux-arts et des artistes qu'ils appelaient et que nous retrouvons auprès d'eux (1). Pendant la période française, au con-

(1) Il en sera de même d'après les notes que nous publierons

traire (1535-1559), nous n'avons eu à signaler que des peintres d'écussons armoriés.

Caraca était un peintre habile, il peignait à l'huile, sur toile et sur panneaux de chêne; il excellait dans les portraits, dont il soignait minutieusement les détails des costumes. La liste suivante, malheureusement sans date, dont l'original est aux archives de la chambre des comptes à Turin, nous fait connaître plusieurs de ses œuvres.

Pourtrets faict et liure pour Son Altesse :

1. Vn grandt pourtret de Son Altesse pour madame la marquise Dais (1) en Savoye. 25 escus d'or.

2. Vn grandt pourtret de S. Altesse pour le seigneur Alexsandre Asinare capitaine des gardes de S. A. 25 escus d'or.

3. Vn pourtrect de Son Altesse pour Mr de Schalinges par commandement de Son Altesse. 25 escus d'or.

4. Vn pourtrect de Madame serenissime dussese de Sauoye pour donner a Mme de Nerniers. 25 escus d'or.

5. Vn pourtrect du fys de madame de Carnevas. 25 escus d'or.

6. Vn pourtrect de S. A. serenissime Madame en petyt volume et d'aultres que Son Altesse ma comande quy ne sont ancore pas asseue (2) et monte en tout ceste partie 200 escus d'or.

sur les sculpteurs, les architectes, etc. On peut voir dans le livre de M. Cibrario : *Origine e progresso*, aux dates 1580 et 1588, une série de noms d'artistes au service des ducs de Savoie.

(1) La marquise d'Aix, épouse du comte de Seyssel, marquis d'Aix.

(2) Achevés.

Au dos de cette curieuse liste on lit ces mots : *del pitor fiamengho*, qui ne nous permettent pas de douter que ce soit bien de Caraca qu'il s'agit quand cet artiste est désigné seulement par ces mots : *le peintre flamand*, comme cela arrive quelquefois, et entre autres dans le passage suivant du compte du trésorier général Louis Bruno :

Plus a poye la somme de vingt escuz de trois liures ducalles pure vallans soixante liures a raison chacune comme dessus audict pintre flamen pour son voyage de Chambery a Turin pour seruice de sadite altesse comme appert par la descharge au mandat de sadite altesse du xxij nouembre 1579.

(Compte de L. Bruno, trés. gén., vol. 248, p. 222).

Cet article de compte nous apprend que Caraca était à Chambéri en 1579. Il y habitait volontiers et avait été reçu bourgeois de cette ville. Il travaillait quelquefois pour les syndics, et ceux-ci portent dans le compte de leurs dépenses une somme de cinquante florins payée à Jean Caraca, bourgeois de Chambéri, le 2 décembre 1579, pour un portrait d'Emmanuel-Philibert, compris les *enrichissements et moleures* (archives de Chambéri).

Jean Caraca fit aussi, en Savoie, de la peinture plus facile. Témoin la note suivante des ornements qu'il fit pour le service funèbre du duc d'Alençon, mort en 1584, et de quelques autres travaux analogues :

Partyes de pentures faite et liure par Jehan Caraca, peintre de Son Altesse :

Les armories pour les ausecques de monseigneur d'Alancon frere du roy de France fectes et deliure a Chambery.

Item daus grandt standars. 12 escus dor.

Quatre cornettes. 8 escus dor.

Armories grandes quatorze. 14 escus dor.

Armories mendres (1) sent sinquante. 50 escus dor.

Costes d'armes trois. 24 escus dor.

Quatre angely tenant le quatre quartier de la meson de France le tout a reson de voyt escus lunne. 32 escus dor.

Daus armories grandes sur les portes de leglise. 6 escus dor.

Vnne coronne grande endorate. 3 escus dor.

La coronne picoly et le septre. 3 escus dor.

Pour fere negre (2) toute la chapelle. 6 escus dor.

Somme tout 158 escus dor.

Pour les sept armes 42 escus dor.

Plus liure pour le seruisse et comandement de S. A. sept armories grandes pour le chateau de Chambery.

Et ainsy plera a Son Altesse considere que le peintre y et alle et returne a grande fres a ses propre depens non austant que Son Altesse auoit ordoné quy seroit nouri et defreie a la court et suyte come seruitor ordinere de sa meson......... a Son Altesse ordonne ce quy luy plera.

Reste en tout 200 escus dor. Le peintre a reseu a bon

(1) Plus petites, moindres.

(2) Noircir.

conte sent sinquante lyres ducales et voyt escus dor qui et en tout 50 escus dor.

Sy plet a V. A. ordonne les 50 escus dor pour les despens et voyages du peintre.

(Archives de la chambre des comptes, à Turin).

Nous trouvons aussi un autre genre de talent chez Caraca, celui de la levée des plans ; cela résulte du fragment suivant des comptes déjà cités.

.... A Jehan Carracha pinctre pour sa despence tant de luy que dung sien seruiteur quil auroit vacque quatre jours pour faire vng desaing des chemins venantz du Dauphiné contre Yenne apparant du mandat dudit conseil d'estat du xx juing 1578.

(Compte de Louis Bruno, vol. 242, p. 241).

Voici maintenant ce qu'il nous a été donné de voir des œuvres de J. Caraca ; elles sont signées de son nom, latinisé suivant le goût du temps, *Carachyus*. Ce sont des portraits dont on pourra rapprocher quelques-uns de la liste reproduite ci-dessus :

Un portrait de la duchesse de Savoie, Marguerite de Valois, femme du duc Emmanuel-Philibert, au musée de Chambéri. Est-ce celui qui fut fait pour donner à madame de Nernier et qui figure sous le N° 6 de la liste dressée par le peintre flamand (1)? Ce portrait, d'un fini admirable, est peint sur bois beaucoup plus petit que nature, ce qui correspond

(1) Voyez ci-devant, page 148.

bien à l'expression de la liste : *en petit volume*, employée pour un autre portrait de la duchesse.

Un portrait du prince Charles-Emmanuel, fils du duc Emmanuel-Philibert, peint sur toile, que nous avons vu dans le salon du docteur Domenget, à Challes.

Un portrait de Claude Milliet de Challes, peint sur toile, au musée de Chambéri.

En 1586, Caraca fait et signe une quittance de cinquante écus de 11 florins pièce, en faveur du duc, pour divers tableaux qu'il lui a vendus et qui y sont énumérés. Cette pièce mérite bien d'être reproduite, et nous la donnons avec son orthographe fautive :

Anno. 1586. ce primie de jhanuier.

Je confesse auore receu del s[r] Barnardin Mitalle la summe de sinquante escus de onse florins piesse (*pièce*) et set pour les penturs que Son Altesse a aschete a seuor (*à savoir*) trois quadres a vuille de lanfant prodic et daus (*deux*) quadres de fruits et vn grant paisage et vnne nostre dame esipsiane (*égyptienne*) vn petyt saint Sebastian en minyature vne passion d'Albarte Dure (*Albert Durer*) le tout monte a sinquante escus dor de quelle 50 escus je luy en quite et en fey (*foi*) je escrit et soutsingne la presente de ma main propre ce premier de januier. (Signé Jehan Caraca.)

(Archives de la chambre des comptes).

La dernière fois que nous trouvons la trace de Jean Caraca comme artiste, c'est en 1597. Cette

année-là et la précédente il figure parmi les peintres qui estiment les tableaux laissés par A. Ardente, mort en 1595, et achetés par le duc de Savoie de la veuve de cet artiste, comme on le retrouvera à l'article qui est consacré à Ardente. Mais nous voyons plusieurs fois Caraca, avant et après cette date jusqu'en 1600, comme valet de chambre du prince. En 1586 le duc de Savoie Charles-Emmanuel lui assigne des gages de 300 écus d'or par les patentes suivantes :

A notre tres chier bien ame et feal consellier et trezorier general ez nos peijs dela les montz Me Emanuel Dian salut. Veulliantz donner particulliere assignation a notre cher bien ame et feal paintre et vallet de chambre ordinaire Jehan Carraca pour le payement de la somme de troys centz escuz dor en or d'Itallie les quelz nous luy auons estably pour gaiges et entretenementz tous les ans. A ceste cause nous vous mandons et commandons par ces presentes que vous ayes doresnauant a fere payer et satisfere audict Carraca lad^e^ somme de troys centz escuz dor en or d'Itallie tous les ans sur les deniers prouenantz de nostre reuenu ordinaire du chateau de Chambery sur lesquels nous luy avons donne et assigne donnons et assignons ses dicts gaiges le faisant payer par les mains des moderne fermiers et aultres qui seront a laduenir commencant des la date des presentes............ Donnees à Turin le premier jour d'avril 1586.

Signé : CHARLES-EMANUEL. V. SOLERI.

(Reg. des patentes de Savoie, vol. 17, pag. 7).

La chambre des comptes fit quelques oppositions, et des lettres de péremptoire jussion lui furent adressées le 15 septembre de la même année pour que la somme de 300 écus d'or fût payée

.... par les mains des modernes fermiers et aultres a laduenir comme est pourte par les dictes lettres les quelles vous ayant esté presentees vous auries par votre arrest du vingt huictiesme d'aoust dernier ordonne que ledit Carraca seroit payé par les mains de notre tresorier et non par les mains des fermiers ce questant contre la teneur de nos dites lettres et notre jussion laquelle est qu'icelluy Carraca soyt paye par les mains de nos fermiers presentz et aduenir........

Nouvelles oppositions de la chambre, nouvelles lettres ducales du 8 janvier 1587 ordonnant la vérification et l'entérinement des premières patentes. Ce ne fut pas fini. Caraca ne toucha rien, et, le 2 juin 1587, le duc manda au trésorier général de Savoie Emmanuel Dian d'avoir à payer promptement à Caraca la somme de 450 écus d'or pour ses gages de l'année précédente et pour les deux premiers quartiers de l'année courante, qui devaient finir le dernier du courant mois de juin, et cela par les mains des fermiers des revenus du château de Chambéri.

En 1598 le duc Charles-Emmanuel, par lettre du 20 novembre, fait don à Jean Caraca, son valet

de chambre, de la somme de cinq cents ducatons à 6 florins 8 sols pièce, en considération de la dépense qu'il a supportée en plusieurs voyages faits pour son service, et enjoint au trésorier général de les lui payer. On voit un mandat semblable à la date du 2 mai 1600 (1). Malgré cela Caraca ne touche rien ; il présente requête au prince, et, le 13 même mois de mai 1600, la chambre des comptes de Chambéri ordonne qu'il jouira du bénéfice des patentes des 20 novembre 1598 et 2 mai 1600 (2). Dès lors il n'est plus question de Caraca.

1574—1588

Albertin Ramus

Inter cœtera vero, quæ in gratiam Serenis. Sabaudiæ ducis domini mei a me perfecta fuerunt, hoc vnum extitit, quod in vitris feci vsus opera Albertini Rami allobrogis excellentissimi vitrorum pictoris, sex enim vitra paraui, in quibus tertio integer globus maris atque terræ depictus erat quorum vnusquisque hemisphœrium vnum habebat, tria videlicet hemisphœria septentrionalia, tria etiam meridionalia quò minor esset linearum permixtio. Inueni &.......

(*Jo Baptistæ Benedicti patricii Veneti philosophi de Gnomonum Vmbrarumq. Solarium vsu liber;* Augustæ Taurinorum, MDLXXIIII, page 94).

(1) Registre des patentes de Savoie, vol. 22, pag. 325.
(2) Registre des arrêts de la chambre, vol. 29.

Albertin Ramus, ce célèbre peintre sur verre, qui a aidé le patricien de Venise, Jean-Baptiste Benedetti, à confectionner pour le duc de Savoie six vitraux représentant trois fois une mappemonde, Albertin Ramus, lui aussi, était noble, non point probablement au moment où il aidait le savant vénitien, ni au moment où celui-ci faisait imprimer son livre, qui est dédié à Emmanuel-Philibert, mais bien en 1588, époque où il est question de lui dans les comptes des syndics de la ville de Chambéri (1). On lit en effet, dans le compte de cette année-là, que NOBLE BERTIN DE RAMUS, PEINTRE DE LYON, est arrivé le 28 mai pour travailler aux vitraux du *cuer* (chœur) *de St-Pierre-de-Lemens;* qu'il est resté jusqu'au 14 juin, et que la ville a payé pour son logement, avec cheval et serviteur, pendant seize jours, à raison de 6 florins par jour. Ramus fut sans doute anobli par les ducs de Savoie, qui, à cette époque, accordaient volontiers des lettres de noblesse aux gens de mérite ; aussi voyons-nous que, conformément à un usage erroné, on lui donne la particule. Mais ce qui est plus important pour nous, c'est que la désignation d'*Allobrox*, qui nous avait fait espérer un peintre savoyard, est contredite par ces mots du compte de 1588 : *de Lyon*. Quoi qu'il en soit, Ramus a travaillé à Chambéri à deux fenêtres du chœur

(1) Archives de la ville de Chambéri, compte des syndics.

de l'église de Lémenc. Le même compte nous apprend bien d'autres choses : par exemple, qu'à ces fenêtres se voyaient *les pourtraits de Son Altesse et de l'Infante*, et qu'à celle de la duchesse se trouvaient les armoiries de Leurs Altesses ; que Loys Geneuois, *pintre de Chambéry*, a reçu 3 florins pour vitres fournies à noble Ramus ; que ce fut Pierre Chapella qui apporta les vitraux *Aux Mains* (1) ; qu'il a fallu, pour tenir les vitres, 17 loquetières et 11 verges de fer à l'une des fenêtres, et 51 loquetières et 25 verges à l'autre, etc.

1576—1588

Pierre Poncier

A Me Pierre Poncier paintre de Chambery la somme de vingt florins six solz deux deniers vallantz douze liures six solz deux deniers suiuant aultre mandat de mesd[ts] seigneurs du conseil destat datte a Chambery le dix septiesme juilliet mil cinq cens septante six signé Milliet Ginod de Lambert et Bienuenu pour quatre escussons et armoyries de son altesse dedies aux processions tant de la feste du precieux corps de Dieu que le jour de lheureuse restitution des estatz de son altesse pour seruir lorsque mes dicts seigneurs dud[t] conseil destat marchant ausd[es] processions comme par le menu est contenu par le roole audit mandat attaché lesquels mandat et rooles ont estés cy rendus auec la quittance dud[t] Poncier du paiement a luy faict de la dite somme

(1) A Lémenc.

datte du vingt deuxiesme dud[t] moys de juillet signes Poncier Pignier et Jehan Bellez tesmoingtz.

A M[e] Pierre Poncier painctre de la ville de Chambery suiuant aultre mandat datte a Chambery le vingt neufuiesme mars mil cinq cens septante sept signe Gautier Liato de Tardy et de Veigie la somme de six florins. pour six grands excussons par luy faictz et forniz le vingtroysiesme decembre mil cinq cens septante six pour les funerallies de feu M[e] Francois Trolliouz en son viuant viclaueyre ceans &.....

(Compte de Jean Genevois, trés. gén., vol. 240, pag. 281, 327).

Les peintres d'armoiries étaient nombreux, comme on le voit, à Chambéri. Pierre Poncier figure aussi dans les comptes des syndics de cette ville de 1579 à 1588. Cette dernière année *il a pourtraict le faquin que lon tira larquebuse*.

1581—1595

Alexandre Ardente

Pour plusieurs raisons nous parlerons peu de cet artiste. D'abord les Mémoires de l'Académie royale de Turin contiennent une notice sur ce peintre dans le 29[e] volume de la 1[re] série de ses Mémoires. Ensuite, ni lui ni ses œuvres ne sont venus en Savoie à notre connaissance. Mais il a été un peintre ducal depuis 1581 jusqu'à sa mort, arrivée en 1595. Nous avons d'ailleurs trouvé quelques documents inédits extraits de la chambre des comptes de Turin qu'il faut résumer en peu de mots.

Alexandre Ardente avait été nommé peintre du duc le 1er janvier 1581 par lettres données à Turin, qui fixaient son traitement à 350 florins de Piémont (de neuf à l'écu d'or), savoir : 300 pour lui et 50 pour son serviteur, et ces lettres ont été enregistrées par la chambre des comptes le 14 mai suivant.

Le 14 novembre 1587 le duc lui fait don, en paiement de dépenses faites pour son service, de six journaux de bois, situés sur le territoire de Lucento, en pleine propriété. Les lettres données à cette occasion sont enregistrées le 18 décembre.

En 1593, le 6 avril, le prince lui donne de la même manière la maison qu'il occupe sur la place du Château à Turin, dans le voisinage de l'habitation du général d'artillerie et de la fonderie de canons ; voici les motifs de cette donation......... *Per la somma di scutti tre milla d'oro in oro d'Italia che restaua creditore di detta S. A. tanto per pitture et quadri che gli ha rimesso come per altre forniture.*

Alexandre Ardente avait été marié à une femme du nom de Laure, et il en avait eu trois filles : Délie, Marguerite, mariée au chevalier Garretto, et Catherine, mariée au chevalier Magno. Après la mort de son peintre, arrivée le 20 août 1595, le duc, par lettres du 6 octobre suivant, accorde à madame Laure, sa veuve, une pension annuelle de cent cinquante écus pour elle et ses enfants, à

prendre sur les revenus de la monnaie de Turin pendant le bon vouloir de S. A. Quinze ans après, en 1610, cette donation est renouvelée pour la vie de madame Laure et pour celle de ses enfants, dans la proportion qui pourra leur en revenir. En 1612 nous trouvons que, par lettres patentes, il est enjoint au trésorier général de payer à Catherine Ardente, fille de notre artiste, camérière de la duchesse de Mantoue (1), et au chevalier don François Magno, son époux, une somme annuelle de cent ducatons d'argent jusqu'au paiement des deux mille ducatons que S. A. a promis à ladite Catherine pour sa dot.

Marguerite Ardente, la cadette des filles du peintre ducal, fut aussi placée parmi les dames d'honneur des princesses de Savoie et dotée par le duc, suivant les usages du palais, lors de son mariage avec le chevalier Garretto, camérier du prince, en 1606. Elle reçut aussi 2,000 ducatons et son mari 1,000; en tout 3,000, dont on leur paya les intérêts annuels à cause des embarras financiers du moment.

Quant à Délie, l'aînée des filles d'Alexandre Ardente, elle ne figure dans les comptes ducaux

(1) Marguerite, l'aînée des filles du duc Charles-Emmanuel Ier, fut mariée le 20 février 1608 à François Gonzague, duc de Mantoue. Catherine Ardente et sa sœur Marguerite avaient déjà été attachées au service de Marguerite de Savoie avant le mariage de cette princesse.

que pour une indemnité de 1,808 écus de 13 florins chacun, pour la part qui lui revenait, en 1620, sur la maison paternelle, qui fut démolie alors pour des agrandissements du château ducal.

Notons encore qu'après la mort d'Ardente le duc acheta les peintures et autres objets d'art qu'il avait laissés, et qui furent estimés par les peintres Bernardin Meaglia, Jean Caraca et Jacques Rossignolo en 1596. L'année suivante, le duc acheta encore à la veuve d'Alexandre Ardente une descente de croix : *un quadro d'un Cristo diceso da croce*, que S. A. fit porter à la chapelle du château de Rivoli et que les peintres Caraca et Rossignolo ont estimé 50 écus de dix florins et demi.

1583—1617

Louis Genevois

Nous nous retrouvons ici avec un peintre verrier et héraldiste de la ville de Chambéri, Louis Genevois, qui est cité à chaque instant dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie et dans les registres des contrôleurs des finances pendant les dix-sept dernières années du 16e siècle et les dix-sept premières années du siècle suivant, de 1583 à 1617. Nous avons déjà vu, à l'article consacré au peintre lyonnais Albertin Ramus, que Louis Genevois lui a fourni des vitres pour les fenêtres de l'église de Lémenc où figuraient les portraits et les

armoiries des princes. Il a aussi travaillé seul au château de Chambéri, à la Ste-Chapelle, au sénat, au couvent de Ste-Claire et ailleurs. Les extraits qui suivent, tirés des archives de la chambre des comptes de Turin, achèveront de nous renseigner sur Louis Genevois, en nous donnant en même temps de curieux renseignements archéologiques sur les édifices civils et religieux de Chambéri.

...... Plus a paie a hon. Loys Geneuoys painctre de la presente ville la somme de cinquante florins vallanz trente liures pour le complement de la somme de cent florins pour auoyr racoultrer les vittres du chateau de la presente ville suiuant le pris faict que luy auroit esté ballie par le s^r^ Michel conseiller ceans et despuis receu par jcelluy comme appert par son procès verbal du huictieme nouembre 1583 &.....

Plus a paie a Loys Geneuoys peinctre de la presente ville de Chambery la somme de cinquante florins a bon compte du pris fait que luy auroyt este baillé par le s^r^ Michel conseiller ceans pour racoustrer les vittres de la saincte chapelle vallanz trente liures ducales.

(Compte du trés. gén. L. Bruno, vol. 247, pag. 876, 883).

...... Plus a paye a Loys Geneuoys paintre de la presente ville de Chambery la somme de cinquante florins vallantz trente liures ducalles a bon compte du pris faict que luy auroist este ballie pour raison du rabilliement des vittres qui sont au logis ou habite le s^r^ gouuerneur au chateau de Chambery comme appert par mandat du quinziesme juing 1584 &.... (1).

(Compte du trésorier Emmanuel Dien, vol. 248).

(1) Dans les registres du contrôle des finances où sont relatés les

...... Le senat de Sauoye seant a Chambery a noble Emanuel Dian &..... Nous vous mandons et commectons par ces presentes que des deniers prouenantz de votre recepte vous paiez et desliuriez comptent a honorable Louys Geneuoys painctre verrier de la presente ville la somme de vingt florins a luy tauxee par le s^r senateur de Passier commissaire a ce député par le senat en presence et du consentement du s^r procureur general et cest pour auoir faict les vitres et chassis a verres de la premiere chambre dud^t senat et en rapportant le present mandat auec quictance &.... Donné à Chambery le xxiij feburier 1588.

Par le senat signé La Biche.

(Contrôle des finances de Savoie, reg. 2, pag. 208).

...... A noble Emanuel Dian &... Nous vous mandons et ordonnons que des deniers de votre recepte et suiuant lordonnance de lad^e chambre vous paiez et deliuriez a Loys Geneuoys painctre la somme de trente deux florins pour les victres de verre par luy faictes au chateau de la presente ville comme est contenu par la requete cy deuant escripte et a tant tauxe et liquide par le s^r de Marthod conseiller des maistres comme en presence du procureur patrimonial comme apert par la tauxe laquelle rapportant auec ces presentes et quittance suffisante lad^e somme sera allouee en voz comptes sans difficulté fait a Chambery au bureau des comptes le 18 auril 1589.

Gautier Debergie Gay Michel et Dalbret.

(Ibidem, reg. 3, pag. 1).

mandats délivrés, on trouve après les mots : *logis où habite le sieur gouverneur,* ceux-ci : dépendant du *château de la présente ville.*

...... Plus a paye a hon[e] Louys Geneuois peintre de la presente ville de Chambery sept liures ducales pour les douze excussons des armoiries de S. A. faictz pour la sepulture du feu s[r] de Lambert conseiller destat suiuant le mandat (1) du 9 juin 1590 &.....

(Compte d'Emmanuel Dian, vol. 253, pag. 194).

...... A paie a hon[e] Loys Geneuoys peinctre de la presente ville la somme de quattre cens florins et a hon[e] Loys Perret (charpentier) la somme de cent huictante florins reuenantz lesd[es] deux sommes a cinq cens huictante florins vallantz troys cens quarante huict liures ducalles et c'est tant a bon compte des reparations des vitres (2) de la S[te] Chappelle du chateau de Chambery que pour dresser les eschauffaulx et ponts et aultres choses requises pour Loys Geneuoys peinctre a la reffecture des cinq grandes verrieres de vitre au cueur de lad[e] S[te] Chappelle ainsi qu'appert par deux mandatz de la chambre des vingt deuxiesme may et neufviesme decembre 1593 &... (Ibidem, vol. 258, p. 133).

...... A paie a hon[e] Loys Geneuoys paintre en la presente ville de Chambery la somme de cent florins vallantz soixante liures ducales pour lœuure par luy faicte des vitres au chateau de Chambery porte par le proces verbal faict par le s[r] Bertier conseiller et maistre en la chambre des comptes du vingtiesme decembre 1594 &.....

(Compte du trés. gén. Emmanuel Dian; vol. 159, pag. 165).

...... A paie a hon[e] Pierre Marge appothicaire et a Loys Geneuoys peinctre la somme de nonante deux

(1) Mandat du conseil d'état, qui était alors à Chambéri.

(2) Les vitres avaient été rompues par l'impétuosité des vents.

florins Sauoye aud[t] Pierre Marge huictante florins pour douze torches du poix de trente deux liures et douze florins aud[t] Geneuoys peintre pour douze escussons des armoyries de S. A. donnez aulx funerailles du feu s[r] du Coudrey en son viuant conseiller destat de S. A. appert par descharge du conseil destat du second de mars 1600 &.....

A paie a hon[e] Loys Geneuoys peinctre la somme de trente quatre florins vallantz vingt liures huict solz pour besoignes par luy faictes au chateau de Chambery pour le seruice de S. A. appert par mandat de la chambre du sixiesme septembre 1599 &.....

(Compte du trés. gén. Petrin Precipia, vol. 265, pag. 228, 248).

...... La chambre des comptes &....... et deliures promptement et comptens a hon[e] Loys Geneuoys pintre en la presente ville la somme de quarante six florins pour auoir faict douze escussons auec or et argent la coronne mise sur le tabernacle noercy la chapelle ardente et lès eschelles ou lon a mis les taches comme appert par la liste cy jointe. Estant le tout pour les obseques de feu monseigneur Philibert Emanuel (1) prince de Piedmond et raportant le present &........... Fait à Chambery au bureau des comptes le 19 mars 1605. (Registre 18 du contrôle des finances, pag. 161).

...... Plus a paye a Loys Geneuoys peintre la somme de quarante deux liures ducalles pour le pris de dix grands paneaux de vitre par luy faictz au couuent S[te] Clere dans la presente ville de Chambery comme par le certificat du quinziesme mars 1606 &.....

(1) Lisez *Philippe-Emmanuel.* Il mourut en Espagne en 1605.

...... Plus a paye a honneste Jaques Rambert, marchand appoticaire en la presente ville, et a hon^e^ Louys Geneuois peinctre, la somme de trente six liures ducales, quattre sol Sauoye pour les torches et excussons donnés pour les funerailles du feu s^r^ M^e^ et auditeur Delachenal ainsy qu'appert par mandat du 23 julliet 1607 &..... (Compte d'Emmanuel Dian, vol. 273, pag. 123).

...... Plus a paye a hon^e^ Jaques Rambert marchand appoticaire en la presente ville, la somme de soixante neuf florins six sol pour les torches par luy fournies pour la sepulture du s^r^ senateur Dasnieres et a hon^e^ Louys Geneuois peinctre, la somme de douze florins pour les excussons, suyuant la requeste du 29 feburier annee presente 1608 signee Rochette et mandat dud^t^ senat du 29 feburier susd^t^ &.....

Plus a paye aud^t^ hon^e^ Jaques Rambert la somme de quarante cinq florins dix sol, pour les torches par luy fournies a la sepulture du s^r^ de Chalod, et a hon^e^ Louys Geneuois peinctre la somme de douzes florins pour les excussons et armoiries de S. A. y apposés comme appert par deux requestes des 5 decembre signe Rochette et mandat dud^t^ senat dud^t^ jour susd^t^ 1607.

(Ibidem, vol. 274, pag. 120 et 121).

...... Plus a paye a hon^e^ Louys Geneuois peinctre en la presente ville de Chambery, la somme de trois liures douze solz Sauoye pour six excussons faicts pour la sepulture du cap^e^ general de justice (1), comme appert par requeste et mandat dud^t^ senat du 26 aout 1609 &...

(Ibidem, vol. 275, pag. 106).

(1) Noble Jehan-Claude Rey, capitaine général de S. A. deçà les monts (registre 22 du contrôle).

...... Plus la somme de trente deux liures ducalles et huict solz payes a Louis Geneuois painctre de la presente ville pour auoir faict quarante huict escussons des armoiries de S. A. ainsy qu'est porté par le mandat dud[t] senat du 17 julliet quil remect auec la quictance au pied du 29 octobre 1610 signee Chastellain notaire.

(Compte de N. Nycolle Arnaldo, trés. gén., vol. 278, pag. 227).

...... Plus la somme vingt vng florins neufz solz vallantz treze liures et vng sol paies a Denize Pancheuille (1) assauoir dix huict florins cinq solz pour achept de quatre torches de cire blanche pesans six liures et demy a raison de trente quatre solz la liure et a Louys Geneuoys peinctre trois florins quatre solz pour quatre escussons des armoiries de S. A. en pappier le tout pour lenterrement de M[e] Claude Chambon premier huissier aud[t] senat, en vertu et comme est porte par le mandat dud[t] senat du douziesme janujer 1612 &......

Plus la somme de trente sept liures ducalles seze solz pour la valeur de soixante troys florins paies a Louys Geneuois peinctre en la presente ville de Chambery pour auoir faict dix huict escussons aux dix huict chaizes mentionnees au precedent article (2) et ce en vertu du mandat de lad[e] chambre du vnziesme de may 1612 &...

(Ibidem, vol. 279, pag. 181, 189).

...... Plus la somme de soixante vng florins neufz

(1) Denis Pancheville, apothicaire à Chambéri.

(2) L'article mentionné est le suivant :

Plus la somme de nonante vne liures ducalles et seze solz pour la valleur de cent cinquante trois florins paies a Amed Fontanel sellier de la presente ville pour auoir faict dix huict chaizes couuertes de cuyr viollet et forny les garnitures necessaires pour le seruice du bureau de la chambre et ce suyuant laccord etc.

souz Sauoye vallantz trente sept liures ducalles et vng souz payees a hon[e] Jean Jarre apothicaire et Loys Geneuois peinctre de la presente ville pour fourniture des torches et armoiries pour les funerailles du feu sieur senateur de Coysia en vertu du mandat de S. E. du douziesme de feburier 1614. (Ibidem, vol. 280, pag. 184).

Plus a paye la somme de vnze liures ducales vnze solz pour la valeur de dix neufz florins trois solz a Loys Geneuois peinctre a Chambery pour le racommodement des vitres de la grande sale du chasteau (1)..... le dict paiement faict en vertu du mandat de la chambre du neufuiesme januier 1616 &.....

(Ibidem, vol. 282, pag. 144).

Plus a paye led[t] comptable a Louis Geneuois pintre la somme de quatre liures ducales seze solz pour la valleur de huict florins pour laccommodement par luy faict par commandement de S. E. aux vitres de la chambre ou mange sad[e] Excellence (2) ledict payement faict en vertu d'autre mandat de S. E. du 23 decembre 1617 &.... (Compte du trés. gén. Bernardin Novarina, vol. 284, p. 93).

1588

Vulliet

Nous ne trouvons cét artiste qu'une fois en collaboration avec Gaspard Gay et sans pouvoir distinguer la part qu'il a prise à l'œuvre commune. Le volume 252 des comptes des trésoriers géné-

(1) Et au logis de S. A. (registre 29 du contrôle).

(2) Le gouverneur et lieutenant-général en deçà les monts, le marquis de Lans.

raux nous apprend qu'il leur a été compté 24 florins à compte tant des armoiries des chevaliers de l'ordre de Savoie, *que pour avoir escript les cappitulations desdits chevaliers de l'ordre de la Nonciade de Pierre Chastel*. Leurs quittances sont du 10 janvier et du 6 février 1588. Peut-être que Vulliet était l'écrivain.

1598

Pierre Pascal

Plus a paye a Pierre Pascal peintre pour ses peinnes et vacations ayant trauaille a la chappelle des quarante heures celebrees a Thonon la somme de sept ducattons et cest suyuant le commandement verbal de S. A. comme appert par descharge signe Charles Emanuel. Vise et contrerolle en forme du vingt huitieme octobre nonante huict. (Compte d'Em. Dian, vol. 264, page 98).

1598—1600

Marc Zuccaro

Plus a paye a Marco Succo peintre la somme de quarante liures ducalles a compte de cinquante ducattons que luy auroyt ordonné S. A. pour des tableaux quil faisoit en la presente ville (Chambéri) ainsy quest porté par lettre a cachet signee Charles Emanuel contresignee Boursier du quattorze octobre mil cinq centz nonante huict &... (Ibidem, page 104).

A paie a honorable Marco Succaro peintre italien la somme de sept ducattons de huictante solz piece vallant vingt huict liures ducales et c'est pour estre alle a

Aultecombe accomode la chappelle ardente pour fere les funerailles de feu la serenissime Infante comme par descharge de S. A. du vingt septiesme octobre 1599 &c...

A paie a Maico Zucoro, peintre de S. A. la somme de six ducatons de six florins huict solz piece vallantz vingt quattre liures ducales pour aller en Piedmont trouuer S. A. appert par mandat du sr de Jacob du huictiesme may 1599 quil remect.

(Compte de N. Petrin Precipia, vol. 265, pages 153, 205).

Plus a paye a Marco Zuccaro, peintre de S. A. dix ducatons a compte de trente......... en tant moins de l'œuvre qu'il hauoit a fere pour le service de S. A...... lettre du 15 juillet 1600.

(Compte d'Em. Dian, vol. 266, page 49).

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

1619

Parentain

Plus a paye a Charles Vanet son frere son seruiteur et au peintre Parentain la somme de 105 liures ducales pour la besogne qu'ils ont fait pour le seruice de S. A. comme par lordre de S. E. (le gouverneur de Savoie) du 12 octobre 1619. (Compte de B. Novarina, vol. 286, p. 184).

1619

Le Peintre de Lyon

Plus a paye deux pistolles d'Italie a un pintre de Lyon

pour vng voiage faict pour le seruice de S. A. au Mont-Cenis comme par le billiet..... de S. E. du 3 nouembre 1619. (Compte du trés. gén. N. Horace Bonfils, vol. 287, page 69).

1619

J. Bedet

Un tableau qui décore le chœur où les chanoines de Chambéri disent leur office pendant l'hiver, et qui représente N.-D.-des-Sept-Douleurs, saint Dominique et sainte Thérèse, accompagnés de deux enfants agenouillés de chaque côté en costumes du temps, porte ces mots et cette date :

I. BEDET
FACIEBAT
1619

1619—1620

Esprit Amabert

Ce peintre a couvert les murs d'une chapelle voisine de Lanslebourg en Maurienne de fresques représentant la vie et les miracles de saint Philippe. Ces peintures, d'une valeur médiocre, ont été signalées pour la première fois par M. Vallet, dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (tome II, page VII), où l'on trouvera des détails sur les sujets qu'elles représentent. Elles sont signées de la légende : *Spiritus Amabertus, Bramanensis pictor pinxit* 1619-1620, qui fait ainsi connaître la patrie d'Amabert de Bramans

et l'époque où fut fait ce travail. Il y a dans la haute Maurienne d'autres chapelles qui ont été décorées par cet artiste.

1625

Sallomond

Plus a paye a Ayme Combet maistre charpentier au chateau de Chambery tant a son nom quau nom de Michel Miret, Abraham Combet, Sallomond paintre la somme de cinq centz huictante vne liures ducales cinq solz valleur de ff. 968 09 pour les reparations faictes au salon du chateau de Chambery ledict payement faict en vertu dautre mandat de mondit seigneur le prince du cinquieme feburier 1625 &.....

(Compte du trés. N. Alexandre Rollia, vol. 298, page 81).

1627—1682

Pierre et Laurent Dufour

Le second octobre 1627, a esté resçu au nombre des bourgeois de la presente cité, honorable Pierre, fils d'honorable Denis Dufour, peintre, de Saint-Michel en Maurienne, moyennant le pourtrait tout au long du bienheureux François de Sales, vivant en ce terrestre monde, evesque et prince de Geneve, pour mettre dans l'hostel de ville. (Registres municipaux de la ville d'Anneci, cités par MM. Despine et Seran (1)).

Ce peintre savoyard est peu connu; cela tient à ce qu'il passa une grande partie de sa vie en

(1) *Saint François de Sales, ses reliques, etc.;* Anneci, Burdet, 1865; in-8°.

Piémont ; la note des registres de la ville d'Anneci est précieuse, car elle nous apprend le lieu de la naissance de Pierre Dufour et le nom de son père ; nous y voyons encore qu'il fut reçu bourgeois d'Anneci et qu'il fit un tableau en pied de saint François de Sales, que MM. Despine et Seran ont cru reconnaître dans celui qui appartient aujourd'hui à l'administration des hospices d'Anneci, et où le saint est représenté assis et bénissant. Or, ce portrait en pied est comparé dans le même ouvrage à un portrait en buste qui appartient à l'un des auteurs (M. Despine) et paraît être de la même main. Enfin, ces messieurs comparent ces deux peintures à un portrait gravé, et leur trouvent de la ressemblance pour la forme du front, de la bouche et de la mâchoire inférieure, à une gravure de peu de valeur de l'artiste savoyard Sinton, laquelle a tout à fait l'apparence d'avoir été faite d'après un dessin de Dufour, chez qui elle se vendait d'ailleurs, *à Anicy*.

Paroletti, qui qualifie Dufour Pierre de « peintre français peu connu (1), » nous signale un autre de ses tableaux, une Naissance de la Vierge, qui est dans une des chapelles de l'église de San Lorenzo, de Turin. On voit encore aujourd'hui ce tableau dans l'endroit indiqué : c'est une toile peinte à l'huile, de 3 mèt. 22 de hauteur sur 2 mèt. 02 de

(1) *Turin et ses curiosités*, pages 187 et 385.

largeur. Au lieu d'être une Naissance de la Vierge, comme le dit Paroletti, ou une Naissance de J.-C., comme on le lit dans le *Nuova Guida per la città di Torino* de 1781, c'est une Adoration des bergers, qui sont au nombre de cinq autour de la Vierge, de S. Joseph, de l'Enfant Jésus et du bœuf traditionnel; plusieurs anges occupent la partie supérieure du tableau.

M. Vulliermet, imprimeur à Saint-Jean-de-Maurienne, possède un gros recueil de gravures, sur la couverture duquel est inscrit le nom du possesseur, et ce nom est celui d'un *Laurent Dufour, fils de Pierre Dufour, peintre de S. A. R.* Il y a tout lieu de croire que ce Pierre est le même que notre bourgeois d'Anneci, qui a quitté la Savoie, où il peignait encore en 1646, pour aller travailler à Turin. Il fit dans cette ville beaucoup de portraits des princes, entre autres un portrait du duc Charles-Emmanuel II, qui fut gravé par Tamières. Grillet, qui signale cette gravure (1), dit : « D'après le tableau de M. Dufour, peintre, que l'on croit de Chambéri. »

Nous devons donc restituer à Saint-Michel un artiste d'un certain mérite, que les uns donnaient à Chambéri et que d'autres faisaient Français, preuve qu'il est bon de recueillir et de grouper les mille petits renseignements précieux mais épars

(1) Tome I, page 331.

dans divers endroits où l'on ne songerait pas à les aller chercher lorsqu'on en aurait besoin. Ajoutons-en encore un certain nombre d'autres par ordre chronologique :

On cite dans un discours publié par l'Académie de peinture et de sculpture de Turin en 1778, « un ritratto di Carlo Emmanuele II bellissimo, intorno a cui sta scritto : *offerebat humil. obseq. et fidelissimus servus et subditus Ioannes Baptista Costa baro de Cernex.* Il Dufour n'era stato il pittore. »

M. le comte Jules de Loche possède un portrait de femme signé Dufour, 1646, dans l'angle duquel sont peintes les armes de la famille Milliet.

Le registre du contrôle des finances de Piémont (1) nous apprend que le trésorier J.-François Belli a remis au mois de février 1667, aux mains de S. A. R., 5 doubles d'Italie (2) pour les donner au peintre Dufour en payement de deux petits portraits, un de S. A. et un de Madame Royale.

Denis Dufour a eu trois enfants ; le cadet, Gabriel, n'a pas été peintre, mais les deux autres, Pierre et Laurent, ont fait de la peinture de divers genres : histoire, portraits à l'huile, en miniature, etc. ; le dernier a été appelé auprès de son frère à Turin, où il a aussi travaillé pour la cour. Ce fait nous est révélé par l'extrait suivant des regis-

(1) Volume 146, page 40.
(2) La *doppia italiana* valait 13 liv. 10 sols, ce qui fait 67 fr. 10 s.

tres du contrôle des finances de Piémont, qui contient une longue liste des travaux des deux frères Dufour, avec les prix, dont le total arrive à 34 *doppie ital.* et demie (500 liv. 5 sols) et a été payé en 1674. On y voit entre autres choses qu'ils peignaient principalement le portrait, et surtout les portraits de souverains destinés à être offerts en cadeaux.

Lista delli ritratti fatti da me Lorenzo Duffour per seruizio di S. A. R. :

Primo vn ritratto di madam^{le} Adelaide per S. A. R	Dop.	2
Vn altro più piccolo della medesima per la Venaria (1)	»	1
Vn altro in grande della medesima per il marech. di San Morix	»	2
Vn ritratto in piccolo di madam^{le} San Maurix per la Venaria	»	1
Due ritratti fatti fuori (2) di due damig^{le}.	»	4
Vn ritratto fatto fuori parim^{o} d'un figlio.	»	2
Vn altro d'un abbate	»	2
Due ritratti di luoro AA. RR.	»	4
Per il viaggio fatto da me in compagnia di mons^{e} Passerat durante il tempo di giorni 20 si remette alla generosità di S. A. R...	»	8
Da riportare....	Dop.	26

(1) Le château de la Vénerie.
(2) Peints en dehors du palais.

Riporto.... Dop.		26
Per Pierre Duffour fratello :		
Vn ritratto del serenis° duca di Mantova.	»	2
Vn' altro della serenissima duchessa di Mantoua	»	2
Vn' altro del serenissimo principe di Piemonte	»	2
Vn' altro della serenisa principa Ludouica Maria di Sauoja	»	2
Per hauere accomodato due piccioli ritratti	»	0 1/2
Dop.........		34 1/2

Hauendo riferta a S. A. R. la soprascritta lista de' ritratti fatti dalli SS. Lorenzo et Pietro fratelli Duffour, ha la medesima admesso di hauer fatto fare, e riceuuti tutti detti ritratti, et ne ho aggiustato di commando dell' A. S. R. il prezzo in doppie 34 1/2. Sta compreso un uiaggio fatto dal S. Lorenzo Dufour come si vede da da lista, et di de doppie 34 1/2 ne uanno essi fratelli Dufour creditori.

Torino li 8 giugno 1674.

Sottos° Gallinati controle generale.

(Reg. du contr. fin. Piémont., vol. 155, pag. 45).

L'année suivante (1675), nouveau paiement de trois *doppie* (14 l. 10 s.) au peintre Dufour pour tableaux vendus à S. A. R. (Ibidem, volume 155, page 251).

En 1677, Dufour reçoit 116 livres pour deux portraits : un du duc, l'autre de la duchesse Jeanne-Baptiste. (Ibidem, vol. 160, p. 24).

La même année, il reçoit 290 livres pour deux portraits semblables, mais plus grands sans doute, vu le prix, et destinés à être envoyés à Vienne à l'impératrice Eléonore. (Ibid., vol. 161, p. 4).

La même année encore, les frères Dufour reçoivent 30 *doppie* (435 livres) pour les objets compris dans la petite liste suivante, qui nous montre que les Dufour faisaient aussi de la miniature, et qu'ils firent des dessins pour les monnaies ducales, probablement celles qui ont été frappées en 1675 ou en 1680, et sur lesquelles les bustes des princes sont bien faits (1).

Liste de Dufour fette par le commandement de Mme la marquise de Sant Mauris d'ordre de M. Rle. :

4 Pourtrais en migniateure	Dop.	16
2 Autres de mesme	»	8
3 Desaint pour des monnoye	»	6
	Dop.	30

Signé : L. M. d'Aglié marquise de St Maurice.

(Reg. du contr., vol. 161, pag. 17)

Au commencement de l'année 1678, le peintre Dufour fait trois portraits en miniature, d'ordre de la régente, et touche pour cela 164 livres. (Ibid., vol. 162, p. 22).

La même année on lui paye 307 liv. et 13 sols pour un portrait du jeune duc et un de la régente,

(1) Voyez Promis, *Monete dei reali di Savoia*, pl. LIII et LIV.

compris les cadres, sculptés par un nommé Jean Valle. (Ibid., vol. 163, p. 36).

Un an plus tard, deux portraits des mêmes princes, remis au marquis de Dogliani, chargé de les envoyer où la régente lui a ordonné de le faire, sont payés 207 liv. 10 sols. (Vol. 166, p. 21).

Cette même année 1679, une somme de 1,450 livres lui est délivrée pour divers travaux compris dans la parcelle suivante :

Lista delli quadri che monsu Dufour ha fatti d'ordine di M. R. rimessi nelle mani dell' Ecc^{ma} sig^{a} march^{a} di San Mauris.

P^{mo} due ritratti a miniatura rimessi alla sud^{a} sig^{a} march^{a} per mettere nelle gioie.

Più altro ritratto a miniatura come sopra.

Più altri due ritratti rimessi d'ord^{e} della med^{a} sig^{a} march^{a} et da essa rimessi al sig^{e} gen^{le} di finanze Garagno, et dal med^{o} sig. mandato a Parigi.......

...... Plus est deû au s^{r} Dufour l'ainé pour un tableau de S. A. R. fait par ordre de Mad^{e} la comt^{e} Rouere prix fait a 20 pistolles, Madame la comtesse Rouere ma dit auoir promis 20 pistolles, c'est un tableau enuoié à Vienne. — *Signé :* Delescheraine.

Lista delli quadri che monsu Dufour ha rimessi al s^{r} ajutante di camera Allemandi d'ordine di M. R.

Primo quattro teste, cioe due del ritratto di M. R., et altre due di S. A. R. per mandar in Sauoia.

Più un' altro quadro in piedi di S. A. R.

Più due quadri di mezze figure, li quali sono stati rimessi al frere Luis.

Più un ritratto di S. A. R. di glor[a] memoria il quale è stato fatto di commando del sig. commend[re] Balbiano e che s'è messo in opera sopra la porta della camera di parada di M. R.

M. R. mande au general des finances de s'informer du contenu des presentes mémoires et ensuite de faire payer aux suppliants ce qui leur est deû.

Turin le 11 octobre 1678. — *Signé* : Delescheraine.

(Reg. du contr., vol. 166, pag. 118).

En 1680, nouveau paiement de 174 livres pour les motifs contenus dans l'extrait suivant :

La duchessa etc......... camera de conti. Passate in quelli etc... la somma di liv. 174 d'arg[to] ualuta di dop. 12 Italia a l. 14 : 10 che noi habbiamo fatte pagare al pittore Pietro Dufour per il prezzo di quattro ritratti nostri e di S. A. R. mio figliuolo amatissimo cioè uno dato alla march[a] di S. Maurizio, due al vassallo Delescheraine per dare alli padri Celestini di Lione, e l'altro dato a mons. Plant Aggiustato detto prezzo da noi a ragione di dop. tre per cadun ritratto. Dei quali &..... Dat in Torino li 28 genaio 1680. — *Signé* : M. J. Baptiste.

(Ibidem, vol. 168, page 117).

La même année, mandat à Dufour de 666 livres pour les tableaux mentionnés dans cette note :

Je certifie qu'il est dû au s[r] Dufour le peintre pour reste des tableaux quon a enuoyé a Madame de la Faiette.......

Plus pour le portrait de Madame la Dauphine a demy corps.......

Plus pour les deux portraits de Madame et de S. A. R. a demy corps pour mons[r] l'enuoyé d'Angleterre par ordre de mad[e] Royale.......

Plus pour le portrait de S. A. R. en grand pour enuoyer en Portugal....... — *Signé :* Monthou.

(Ibidem, vol. 171, page 39).

La même année, autre mandat de 198 livres deux sols pour un tableau commandé par le duc pour être envoyé en France.

La même année encore, mandat de 435 livres au même pour prix de divers tableaux. (Vol. 169, page 32).

En 1681, mandat de 130 livres 10 sols pour trois portraits, savoir : deux de l'Infante de Portugal, un destiné à la princesse de Soubise et l'autre au chevalier Planque à Paris. Le troisième était un portrait de Victor-Amédée II qui devait aussi être envoyé à Paris au même personnage. L'histoire politique pourrait bien avoir à recueillir un grain de sable par ici. (Vol. 174, p. 42).

En 1682, mandat au peintre Dufour de 435 liv. pour une copie d'un tableau de l'Albane, envoyée par la mère du duc à M[me] de la Fayette. (Vol. 174, page 128).

Outre les sommes qu'il fit payer aux frères Dufour pour leurs travaux, le duc Charles-Emmanuel II leur témoigna sa reconnaissance par l'octroi de lettres

patentes qui les exemptent, eux et leur frère Gabriel, de charges personnelles partout où ils possèdent des biens. Voici cet acte, qui est du 25 décembre 1672 :

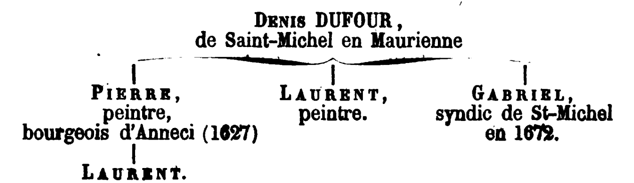
Charles Emanuel par la grace de Dieu duc de Sauoye Chablais Aouste Geneuois Montferra prince de Piedmont roy de Chypre &... A tous ceux qui ces presentes verront salut. Voulant tesmogner par quelque marque de nostre gratitude aux freres Dufour combien nous sont agreables les seruices quil nous rendent en qualité de nos peintres et leur donner a mesme temps moyen de nous les continuer auec la mesme assiduité quilz ont faict jusques a present, nous les auons bien voulu exempter de logement de toutes charges personnelles et domiciliaires et autres choses ausquelles ilz pourroient estre obligés par les communes des lieulx ou ilz possedent des biens, et a leur consideration nous accordons le mesme priuilege a leur frere, c'est pourquoy par ces presentes signees de nostre main de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine, heu sur ce laduis de nostre conseil resident pres de nostre personne, Nous auons exempté et exemptons les susdictz freres Pierre, Laurent et Gabriel Dufour de tous logementz et de toutes charges personnelles domiciliaires et autres choses ausquelles ilz pourroient estre tenus et obligés d'exercer dans les endroits ou ilz ont des biens a condition toutes fois qu'ilz concourront a ratte des mesmes a toutes charges de quinze en quinze jours, mandons a ces fins au conseil des communes riesre lesquelles lesd[ts] freres Dufour se treuueront posseder des biens et particullierement aux communiers

de Saint Michel en Maurienne de les tenir releués de toutz logementz et de toutes charges personnelles domiciliaires et autres susdittes soubz peine de cent escus d'or d'amende applicable a nostre fisque et a Nos tres chers bien amez et feaux conseillers et gentz tenantz nostre chambre des comptes de Sauoye de verifier et intheriner les presentes selon leur forme et teneur sans limitation ny restriction et de les faire entierement obseruer sans aucune difficulté, car ainsi nous plaist. Donné a Turin le vingt cinquiesme decembre mil six centz septante deux.

Signé : Emanuel. Va Busquet. Va Graneri. Ra Carron.

Les communiers de St-Michel firent opposition à l'enregistrement de ces lettres patentes et soutinrent que le plus jeune des frères Dufour, Gabriel, qui avait été élu syndic avant la concession du duc, devait supporter cette charge. Mais des lettres de jussion du 28 mai 1673 obligèrent la chambre des comptes à les entériner. Elle le fit par arrêt du 31 juillet suivant, qui exempta Gabriel Dufour des charges syndicales, et ordonna de procéder à l'élection d'un autre syndic.

Les faits qui précèdent autorisent la petite généalogie que voici :



1634—1675

Jean-Charles Labiche

Victor Amé par la grace de Dieu duc de Sauoye Chablais Aouste Geneuoys et Montferrat et prince de Piedmont et roy de Chipre. Ayant esté informé de la fidélité de Jean Charles La Biche et des seruices quil a rendu en la charge de peintre en ce chasteau et des autres bonnes qualités que sont en luy. Pour ces causes et autres a ce nous mouuantz voulans nous en seruir cy aprés nous auons icelluy constitué et desputé de par ces presentes signées de notre main de notre certaine science constituons et deputons pour notre peintre au dict chateau de Chambery pour en la dicte quallité nous seruir dores en auant aux honneurs preeminences prerogatiues esmolumens et droicts qui en despendent a la charge quil pretera le serment en tel cas accoustumé. Sy donnons en mandement a notre lieutenant general present et autres a laduenir aux gentz tenantz notre chambre des comptes et tous autres quil appertiendra destimer tenir et reputer le dict La Biche pour notre peintre en ce dict chateau le faisant et laissant jouyr et vser des honneurs prerogatiues esmoluments et autres droicts susdicts sans difficulté, car ainsy nous plaict. Donné a Chambery le dernier jour dauril mil six centz trente quatre.

Signé Victor Amedée. Visa Hector Milliet pro domino cancellario. Soubsigné Carron. Et sellé.

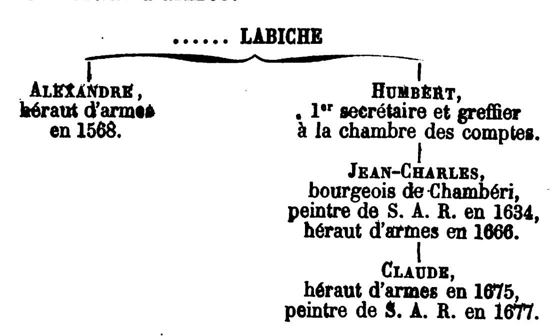
(Archives de la chambre des comptes, patentes de Savoie, vol. 35, p. 218).

Ces patentes de peintre de Son Altesse Royale attaché au château de Chambéri furent confirmées

en faveur de Jean-Charles Labiche par la veuve de Victor-Amédée Ier, Christine de France, en qualité de tutrice de son second fils Charles-Emmanuel II, le 2 février 1639.

Jean-Charles ou Charles Labiche était fils de Humbert Labiche, premier secrétaire et greffier de la chambre des comptes, d'une des bonnes familles bourgeoises de ce temps-là à Chambéri. Son oncle Alexandre Labiche avait été héraut d'armes du duc en Savoie, charge dans laquelle il avait remplacé Gaspard Masier ou Maserii, et qui lui valait, outre la somme de 26 livres 13 sols 4 deniers par mois, une part dans les amendes payées par ceux qui contrevenaient aux édits sur le fait des armoiries. La recherche de ces délits était la principale des fonctions du héraut d'armes, qui était volontiers choisi parmi les peintres. Toutefois, il ne paraît pas qu'Alexandre ait exercé cet art. Les patentes de héraut d'armes d'Alexandre Labiche sont du 3 mai 1568, et cette même année il va planter et *affiger* les armoiries de S. A. R. aux bailliages de Chablais, Gex et Ternier restitués au duc Emmanuel-Philibert par le traité de 1564, et il reçoit 45 livres pour ses vacations. Cette pièce, conservée aux archives de la chambre des comptes et quelques autres dont nous parlerons bientôt nous ont permis de dresser la petite note généalogique qui suit, et dans laquelle nous plaçons, outre les

trois Labiche mentionnés, Claude Labiche, qui est fils de Jean-Charles et qui fut comme lui peintre ducal et héraut d'armes.



Humbert Labiche, le père de notre peintre, fut autorisé par lettres patentes du 21 octobre 1570 à résigner et remettre à une personne capable son état et office de premier secrétaire et greffier en la chambre des comptes tant deçà que delà les monts, et cela afin *de pouvoir plus attentivement vaquer à aulcun notre important service auquel nous voulons l'employer*. La patente n'est pas plus explicite que cela. Mais nous voyons dans d'autres pièces que maître Humbert fut secrétaire auprès des personnes des sérénissimes ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier, et qu'il a été en diverses autres occasions employé au service de Charles-Emmanuel II. Cela est parfaitement exprimé dans la patente de héraut d'armes qui fut accordée au peintre Jean-Charles Labiche en 1666, après la mort de son

oncle Alexandre. On remarquera dans ces patentes, que nous donnons en entier, la suppression des gages de cette charge, probablement à cause du cumul de cette place avec celle de peintre de S. A. R.; néanmoins il y avait encore plusieurs avantages attachés au titre de héraut d'armes, tels que le tiers des amendes provenant des poursuites contre les contrevenants à l'édit sur les armoiries, le privilége de peindre les écussons armoriés pour les funérailles des fonctionnaires, etc.

Voici la patente :

— 10 décembre 1666 —

Charles Emanuel &.... Par le deces de Me Alexandre la Biche ayant uaqué la charge dheraut d'armes en Sauoye quil possedoit et la voulant confier à vne personne intelligente et capable de lexercer, estant plainement informés que toutes les qualités à ce requises se rancontrent en celle de nostre bien ame et feal Me Jean Charles la Biche son nepueu habitant et bourgeois de Chamberi, oultre le merite des seruices quil nous a rendu en qualité de nostre peintre aussy bien que Me Humbert son pere en qualité de secretaire aupres des personnes des serenissmes ducs Emanuel Philibert et Charles Emanuel mon bizayeul et ayeul de glorieuse memoire, et en diuerses autres occasions ou il a esté employé pour nostre seruice, Nous auons iceluy Jean Charles la Biche esleu constitué estably et deputé ainsi que par ces presentes de nostre certaine science &..... heu sur ce l'aduis &..... l'elisons constituons establis-

sons et deputons en lestat et office de nostre heraut d'armes de nostre dit pays et duché de Sauoye pour exercer dores en anant le dit office et jouir des honneurs priuileges &..... et autres choses qui en dependent et dont jouissoit le dict Alexandre la Biche son oncle et pouuoient jouir ses autres predecesseurs, a la condition pourtant quil ne pretendra aucun gage et quil prestera le serment en tel cas requis et accoustumé. Mandons a ces fins et expressement ordonnons a tous nos magistrats &..... d'obseruer et inuiolablement faire obseruer les presentes selon leur forme et teneur et destimer tenir et reputer le susdit Jean Charles la Biche pour nostre heraut d'armes &...... le faisant et layssant jouir &...... Car tel est nostre plaisir. Données a Turin le 10e decembre 1666.

Signé Emanuel. — Va Busquet. — Va Graneri. — Ra Carron. — Sellé et contresigné Vibo.

(Ibidem, volume 49, page 204).

Mais laissons le héraut pour revenir au peintre. Depuis qu'il est nommé peintre ducal en 1634, jusqu'à sa mort arrivée dans les derniers mois de 1675, on rencontre chaque année l'indication de quelques-uns de ses travaux, soit qu'il travaille seul, soit qu'il collabore avec d'autres artistes.

Seul, il s'occupe de menus travaux officiels. Les registres du contrôle général des finances en Savoie, aux archives de la chambre des comptes, et les comptes des trésoriers généraux (1) en men-

(1) Volumes 306-348, *passim*.

tionnent un grand nombre que nous allons indiquer d'une manière sommaire :

En 1636, mandat de 15 florins (9 livres) à Labiche Charles, peintre, pour facture de douze écussons aux armes de S. A. pour les funérailles du maître auditeur Langlois.

En 1638, mandat de 15 florins pour douze écussons pour funérailles du sénateur Orset.

La même année, on lui paye 15 florins pour les écussons de la sépulture du sénateur Vulliet.

Au commencement de 1640, même somme pour les douze écussons armoriés de la sépulture du seigneur De la Roche, président du sénat.

La même année, semblable payement pour celle du S^r sénateur De Charrière.

En 1642, 40 florins pour quatre armoiries royales mises sur les girouettes qui sont sur le bâtiment nouveau du logis brûlé au château de Chambéri le 26 septembre.

Même année, 15 florins pour douze écussons de la sépulture du conseiller et maître de chambre Molliet, et 15 florins pour ceux de la sépulture du premier président Milliet.

En 1643, 15 florins pour douze écussons de la sépulture du S^r président Dufresney; 7 florins 6 sols pour six écussons de la sépulture du greffier criminel Doche, et 15 florins pour douze écussons de la sépulture du Sr Marchand, conseiller et maître auditeur.

En 1644, 60 florins (36 livres) pour avoir fait, peint à l'huile et argenté trois girouettes aux armes de Son Altesse Royale, mises, l'une sur le couvert du bureau

de la chambre des comptes, les deux autres sur *deux guerites estans en la petite platteforme du chateau proche la tour dite de Carrefour*.

La même année, 15 florins pour écussons de la sépulture du S[r] D'Avise, sénateur, et 15 florins pour ceux des funérailles du S[r] auditeur Navette.

En 1646, 30 florins (18 livres) pour vingt-quatre écussons des funérailles du S[r] De Bomport, président des finances et ordinaire en la chambre des comptes, et du sénateur Thomassin.

En 1647, 50 florins (30 livres) pour cinq plans de la vallée de Cheseri, Ballon et Leaz et des montagnes circonvoisines, avec les villages et postes *deuement illuminez en petites figures, iceux plans envoiez à S. A. R.*

La même année, 30 florins pour douze écussons des funérailles du procureur général Vissol et pour quatre autres de celles de M[e] Balthasard Mottet, clerc juré et audiencier du sénat.

En 1648, 26 florins pour la peinture de la girouette mise sur la tour carrée du château.

En 1649, 30 florins pour douze écussons des funérailles du sénateur De Coisia, et 15 florins pour celles du seigneur chevalier De Sainte-Colombe et de l'auditeur Champrond.

En 1650, 82 florins 6 sols pour soixante-six écussons fournis pour les funérailles du viclavaire Trocut, du président De Coysia, chevalier des Charmettes, des sénateurs Bruyset et De Bellegarde et du greffier M[e] Antoine Derbesy.

En 1651, 36 florins pour les écussons des sépultures du seigneur Montolivet, conseiller d'état et président de la chambre, du sénateur De Challod et du S[r] Balland.

En 1652, 12 florins pour écussons de la sépulture du procureur patrimonial D'Yvolei.

En 1653, 36 florins pour armoiries des sépultures du sénateur Favier, décédé au mois de juin, du conseiller auditeur des comptes et général des étapes Vulliet, décédé en juillet, et du procureur patrimonial Dévoley (*sic*), décédé en septembre.

En 1654, 28 florins pour écussons des sépultures du sénateur Ducoudray, du maître auditeur Favre et du clerc juré au sénat Guerry.

En 1655, 28 florins pour écussons des sénateurs Berguère et Chambre et de l'huissier au sénat Dupra.

En 1656, 4 florins pour quatre écussons de la sépulture de l'huissier au sénat Mermet.

En 1657, 52 florins pour écussons des funérailles du maître auditeur Bouvery, du président Garnerin, du sénateur Nicollier, du maître auditeur Gantellet et de l'huissier au sénat Morel.

En 1658, 12 florins pour écussons de la sépulture du premier président D'Oncieu.

En 1659, 28 florins pour écussons des enterrements de l'avocat général More, de l'auditeur Brun et du secrétaire du sénat Bernardin Blanc.

En 1660, 12 florins pour écussons de la sépulture du seigneur De Blancheville, premier président du sénat.

En 1661, 58 florins pour écussons des sépultures des sénateurs Ducrest, Thomassin et Comte, de l'auditeur Vectier, de Me Antoine Pittit, clerc juré au sénat, et de Me Vibert, greffier en chambre. Il y a cinq écussons pour chacun des deux derniers personnages.

En 1662, 24 florins pour écussons des sépultures du président Castagnery et du sénateur Méclard.

En 1663, 12 florins pour écussons de la sépulture du président Costa.

En 1664, 36 florins pour écussons des sépultures de Me Antoine Doche, secrétaire au sénat, du seigneur De la Peisse, patrimonial, du conseiller et auditeur Noeray et du viclavaire Léonard Grivet.

En 1665, écussons pour la sépulture des conseillers et maîtres auditeurs Reveyron et Duport.

La même année, deux grandes armoiries de S. A. R. peintes à l'huile au dedans et au dehors de la maison de la monnaie à Chambéri, avec supports, manteau, etc.

En 1666, écussons pour la sépulture de Me Poncet, greffier criminel.

En 1667, écussons pour la sépulture des sénateurs Pignier et Jacques, de l'avocat général D'Oncieu, de Me Barlardin, commissaire, et de l'huissier au sénat Pollet.

En 1668, écussons pour sépulture de Me Rosset, second greffier de la chambre.

En 1669, écussons pour Me Louis Berthier, premier huissier au sénat, pour Me Bizet, substitut-greffier criminel et clerc juré au sénat, et pour Me Bertrand Vibert, premier huissier de la chambre.

En 1671, écussons pour sépultures de Sr Empereur, troisième président du sénat, et pour l'huissier Adrien Jordan.

En 1672, écussons pour sépultures du maître auditeur des comptes Sarde de Candie et de Me Chassant, clerc juré au sénat.

En 1673, écussons pour sépultures du seigneur Fichet, quatrième président du sénat, et de Me Vibert, premier greffier.

En 1674, écussons pour sépultures du sénateur Excoffon, de l'avocat patrimonial Favier et de Me Claude, clerc juré au sénat.

En 1675, écussons pour sépultures du seigneur marquis De Challes, premier président du sénat (48 écussons), des Srs conseillers et sénateurs Crassus et La Forêt de la Barre et de l'avocat patrimonial Pignier.

La même année, Jean-Charles Labiche reçut 280 florins pour les dessins qu'il a faits *du chemin de Chailles et de toute son estendue depuis le pont de Beauvoisin jusques à la Crotte.* Le mandat est signé du président De Challes, pour les funérailles duquel notre artiste vient de travailler et qu'il suit de près dans la tombe, car les patentes qui nomment son fils Claude héraut d'armes en son remplacement sont du 20 décembre 1675, et font mention de son décès comme arrivé depuis peu.

Cette longue énumération des travaux de Labiche nous montre le peintre héraldiste et quelquefois le géomètre leveur de plans. Il fut aussi peintre décorateur, et travailla souvent avec Louis Croze. La pièce suivante, tirée des archives de la chambre des comptes, est relative aux travaux qu'ils firent au couvent des Dominicains de Montmélian pour peindre le logement de Son Altesse Madame Royale en 1639 :

Dom Felix de Sauoye &.... A messieurs tenantz la chambre des comptes pour S. A. R. en Sauoye salut. Nous vous mandons et ordonnons en vertu du pouuoir qu'auons de Sade A. de passer entrer et alouer en ceux

du s[r] conseiller et thrésorier general Gantellet la somme de cent soixante florins six sols que par notre commandement verbal il a paye et desliure a maitres Charles La Biche et Louis Crose peintres en ceste ville pour les couleurs quilz ont employé pour peindre et accommoder le logis de M. R. au couuent de Sainct Dominique de Montmeillan que pour leur trauail a rayson de huict florins le jour chescun pour trois jours quilz y ont trauallies et deux jours pour aller et reuenir compris un voyage faict de Montmelian a Chambery pour reprendre des couleurs ainsy que par l'attestation du controlleur au preside du dit Montmeillan Carroz porté par sa lettre du 12 du present. Le reste de la dite somme estant pour lachept qu'ils ont faict des d[es] couleurs. De laquelle somme de fl. 160 : 6 : icelluy s[r] tresorier general Gantellet demeurera entierement descharge enuers tous moyennant le present la dicte lettre et quittance desd[ts] La Biche et Croze sans autre ainsy que en vertu du dit pouuoir nous len acquittons et deschargeons et que Nous vous mandons de ce faire sans difficulté car ainsy le requiert le seruice de S. A. R. Donné à Montmeillan le 29 septembre 1639.

Signé Dom Felix de Sauoye. — Regis[a] Carron. — Soubsig. Viglionj et scellé.

Avec le même Louis Croze, qui était comme lui bourgeois de Chambéri, Labiche travaille en 1661 et en 1670 *à la peinture et aux lambrix* faits au plancher des bureaux du sénat (1). Ils ont reçu 84 liv. une fois et 250 florins l'autre.

(1) Registre du contrôle général, n° 82, page 313.

L'année suivante, il répare les vitraux de la Sainte-Chapelle avec l'aide d'un nommé Richard Pavoje, et le registre du contrôle général porte, à la date du 20 décembre 1661, qu'il a été fait à « Labiche Charles un mandat de florins 22 : 6. et à Richard Pauoje vitrier un mandat de fl. 11 : 3. pour dépens et salaires de quatre jours et demy quils ont employé pour mettre en estat et ranger par ordre les pieces des vitres peintes de la Sainte-Chapelle du chateau, mistere par mistere de la Passion de N.-S., *pour estre posés a forme des misteres qui y sont produits* (1). » En 1662 Labiche reçoit encore de l'argent pour avoir peint quantité de pièces de verres des vitraux de la Ste-Chapelle, et pour avoir aidé le vitrier Pavoje à les remettre en ordre et en place.

Enfin, en 1663, Jean-Charles Labiche travailla avec beaucoup d'artistes aux arcs de triomphe et aux autres appareils dressés à Chambéri à l'occasion du mariage et de l'entrée à Chambéri de Charles-Emmanuel II avec Françoise d'Orléans. Nous extrayons quelques lignes de la préface d'une brochure qui parut alors sur ces fêtes (2) et qui nous fait connaître le plan général, qui est l'œuvre

(1) Ibidem, n° 83, page 18.

(2) *Les Nœuds de l'amour, dessein des appareils dressez à Chambery à l'entrée de Leurs Altesses Royales à l'occasion de leurs nopces.* — A Chambery, par les frères Du Four, imprimeurs de S. A. R. — 1663.

du P. Menetrier (Claude-François), jésuite et professeur de rhétorique au collége de Chambéri.

Le dessein de cet appareil (les nœuds d'amour) semble avoir les qualités nécessaires pour être juste, car il est le propre des nopces et de la maison royale de Savoie, dont le nœud d'amour est la devise la plus ancienne...
.... On voit le lac d'amour dans tous les endroits du château, dans toutes nos églises et sur les bastiments les plus anciens. Il fait l'ornement des tapis de séances du sénat, de la chambre et des syndics....................
.... Les nœuds de fidélité sont à la porte de la ville; ceux de justice à l'arc du sénat, et ceux de libéralité à l'arc de la chambre des comptes. La fontaine est dressée sur le bourneau Ravier; le temple contre l'église de St-Léger; tous les portiques aux portes, et les arcs au millieu des rues comme ceux de Rome. Les inscriptions sont simples et sans artifice comme celles des arcs de triomphe des empereurs...............

Tous les trophées sont composés des symboles de l'amour meslez a ceux des autres qualités dont sont les nœuds. Enfin il n'est point de bas-relief qui ne soit de pierre ou de metail pour ne rien faire contre la bonne méthode qui ne recoit point de tableaux colorez en cette sorte de pompes, ou l'on ne sauroit faillir quand on imite l'antique ....

Les peintres qui ont travaillé à ces décorations sont les sieurs Vannier, Soret, La Croze, Beze et La Biche, bourgeois de Chambery, M. Cavoret, prestre, les sieurs Carlo Antonio, Chalvmeau, Sevin et un grand nombre d'autres peintres de moindre reputation qui ont exécuté avec succez les desseins de nos machines. .

Il serait assez difficile de dire la part prise aux peintures de chacun de ces appareils par les principaux peintres qui y ont travaillé. D'autres brochures très curieuses du même temps nous apprennent que VANNIER et SORET ont peint l'arc de triomphe de la chambre des comptes ; nous le décrirons en parlant de ces peintres. Labiche doit avoir collaboré avec La Croze, suivant son habitude, et avec Bèze aux autres arcs triomphaux et machines. Nous avons retrouvé la description de l'arc de la porte du château, dont le sujet était *les nœuds d'amour de la France et de la Savoie* (1). Nous en détachons les lignes qui suivent, et qui sont relatives à cet arc de triomphe, auquel travailla plus spécialement Labiche, qui fit, le 30 novembre 1662, un prix fait signé par Me Vachier, notaire, et qui reçut la somme de 1,800 florins pour la peinture et la dorure en or fin *du portail et arc de triomphe mis à l'entrée du château à l'occasion de l'heureux mariage de S. A. R.*, et pour y avoir fait les emblèmes, inscriptions, devises et chiffres, pour avoir fourni les toiles et l'or, etc. Les parties plus savantes de cet arc de triomphe sont, à ce qu'il paraît, l'œuvre d'autres peintres dont nous parlerons plus loin.

.... Ces nœuds qui ont commencé sous Louis-le-Gros, qui épousa Alix de Savoie, n'ont point esté inter-

(1) Brochure imprimée chez les frères Du Four en 1663; in-4°.

rompus durant l'espace de six siècles, n'y ayant eu aucun de nos souverains qui n'ait esté beau-frère, oncle, neveu, beau-père, beau-fils ou cousin des rois de France.

....

Cette porte est toute d'or et d'azur pour exprimer par cette couleur et ce métal les émaux des armes de France, comme son bas-relief de lacque rehaussé de blanc exprime ceux des armoiries de nos souverains.

Ce bas-relief représente le mariage du bienheureux Amé avec madame Yolande, fille de Charles VII, parce que cette alliance, qui se fit dès le berceau des deux princes, fut l'alliance de toutes les vertus royales de l'une et de l'autre famille. L'inscription de la platte-bande d'en bas, qui règne entre le retour de la corniche, est un demi-vers de Claudien ou l'éloge de Serena, qui enseigne que ces deux maisons sont fécondes en princes pieux :

PRINCIPIBUS FECVNDA PIIS.

Celle de la frise d'en haut, est un souhait que ces nœuds durent toujours, et un demi-vers d'Ovide :

PIETAS SUA FŒDERA SERVET.

La frise et les retours d'en bas sont remplis de chiffres et de lacs d'amour, comme le cadre qui enferme le bas-relief est orné de croix de S. Maurice, de fleurs de lys et de nœuds.

L'entre-deux des colonnes est rempli de niches, où la Savoye et la France sont représentées, l'une avec un habit semé de croix trefflées, sa couronne en tête et le sceptre en main; la France de même, à la différence des fleurs de lys dont sa robe est toute semée, son sceptre et sa couronne décorés.

Les divers nœuds qui ont uni ces deux royales familles en paix, en guerre et en piété, sont représentés par divers emblèmes......................................

Les armoiries de S. A. R. parties à celles de madame la duchesse sont élevées sur la clef de l'arceau..........

1635—1636

Bianco

Plus requiert le dit comptable luy estre entrée et allouée la somme de neuf mille trois cents huictante liures ducales quatorze solz valeur de quinze mille six cents trente quatre florins six solz quil a paié au sieur cheualier Isidore Bianco premier peintre ordinaire de S. A. R. pour semblable somme que sad^{e} Altesse luy faict paier en l'année du present compte 1636 en vertu de mandat de sad^{e} Altesse &...

(Compte de N. Michel Favre, trés., vol. 805, art. 104).

Isidore Bianco ou Bianchi est exempté en 1635 de toutes charges ordinaires et extraordinaires par patentes ducales du 20 novembre ; il était de Lugano, en Suisse.

1636—1670

Louis Croze ou Crozaz

Louis Croze *alias* Crozaz était un peintre décorateur et un bourgeois de Chambéri. On a vu qu'il travaillait avec Jean-Charles Labiche au logis destiné à la régente dans le couvent des Dominicains de Montmélian en 1639 et aux bureaux du sénat en

1661 et en 1670. Il travailla surtout beaucoup aux décors des fêtes données en 1663 à Chambéri pour le mariage et la réception dans cette ville du duc Charles-Emmanuel II et de Françoise d'Orléans ; il prit surtout une part principale à la machine du feu d'artifice dressée au Verney, dont l'invention était du capitaine Garabel, ingénieur de S. A. R., et dont une description détaillée a été imprimée par les frères Du Four, en une brochure in-4° (1).

Avant d'extraire quelques lignes de cette description, établissons la part prise par Croze à cette œuvre par l'extrait suivant des comptes du trésorier général N. Gaspard Guigoz (vol. 336, art. 246).

...... Plus se descharge de la somme de 6,423 liures ducales 16 sols..... Payé tant a Pierre Facio capitaine des feux d'artifice de la les monts que au sculpteur Cuenot, Jean Nicod charpentier et Samuel Bert peintre de Geneve que a Jean-Baptiste Gal aussy sculpteur que a Michel Veyret menuisier et a Louys Crose peintre et a des bouuiers etc.... et ce tant pour les feux d'artifices que machines peintures en icelles que pour statues et autre travail fait pour le feu de joye au Verney et pour courses au dit lieu.... etc....

Voici maintenant les points les plus saillants de la description de cette ingénieuse machine :

(1) Dessein de la machine dv fev d'artifice pour les nopces de Leurs Altesses Royales; in-4° de 17 pages (1663).

Le Phare d'amovr, dessein du feu d'artifice dressé aux nopces de Leurs Altesses Royales.

...... Ce rapport de nœuds et de phares sert de sujet a notre machine..... Nous avons donné cinq elevations a notre phare..... Châcune des elevations de ce phare est de quatre pilastres quarrez qui portent l'une des lanternes et châcun de ces pilastres est decoré des symboles et des attributs dont nous avons donné les nœuds. ..... Nostre cinquiesme elevation fait voir le changement de ces nœuds en astres..... C'est pour ce sujet que le corps du millieu est peint d'vne couleur celeste, et l'on y voit des nœuds d'amour de couleur de feu attachez a des testes des animaux celestes d'ou pendent des cartouches ouales & octogones iaunes et blanches, remplies des symboles de ces changements pour exprimer par ces quatre couleurs les emaux des blasons de la France et de la Sauoye, réunis en cette alliance.

La forme de cette machine est quarrée.....; elle a soixante-six pieds de haut sur trente de quarrure, et est posée sur une estrade de 48 pieds, sur laquelle regne une balustrade d'albatre veinée de gris-de-lin....

Le dessein de cette eleuation, et ses ornements a guillochis et a pointes de diamans sont de l'inuention du capitaine Garabel, ingenieur de S. A. R.....

Comme c'est un phare qui fait l'argument de cette decoration, celuy de l'Egypte, qui fut une des sept merueilles du monde, nous a seruy de modele, & nous auons tasché d'en imiter la representation par le nombre et la disposition de nos eleuations qui sont icy multipliées comme celles de la tour du phare l'estoient, au rapport de Strabon.....

Tout ce corps estant composé de vingt pilastres quarrez, les seize des quatre corps qui flanquent celuy du millieu sont remplis des symboles de l'Hymen, de la Majesté, de la Fidelité, des Lettres, de la Valeur, de la Vertu, de l'Honneur, de la Pieté, de la Justice, de la Paix, de la Magnificence, de la Liberalité, de la Sauoye, de la France et les quatre du millieu sont decorez des métamorphoses de l'Amour représentées par les signes et constellations qui ont rapport à tous ces nœuds, que nous feignons changés en astres.....

Tous les symboles qui seruent au dessein sont tirés des astres & des choses qui ont rapport au feu.....

Le corps du milieu est le phare de l'Amour transformant, aussi n'y voit-on que des constellations et tous les nœuds de l'amour changés en phares.....

Tous ces nœuds sont attachez aux testes des animaux des blasons de nos Princes, dont les figures sont toutes dans le ciel..... Ces animaux sont l'aigle..... le cheval.... le lion..... et le taureau qui compose les armes de la ville de Turin.

Les piedestaux de ces cinq elevations sont remplis de vingt emblemes, dont le premier est Annibal à qui l'amour ouvre les Alpes avec le feu de son flambeau et ce mot, qui est agreable à cause de l'équiuoque :

RIEN N'EMPESCHE SA VOYE.....

Le second est le vaisseau des Argonautes.....

Le troisième fait voir les astres qui cedent leur carriere à madame la Duchesse Royale qui semble monter sur un char auec un flambeau, qu'elle reçoit des mains de l'Amour.....

Dans le quatrieme, Amé-le-Grand, S[t] Louïs, & Go-

defroy de Bouillon apportent du Ciel un petit Prince sur vn bouclier qu'ils presentent a madame la Duchesse Royale.....

Diverses divises achevent la decoration de cette machine.

Cinq statües peintes de marbre blanc couronnent cette machine & portent chacune un flambeau allume pour representer les cinq qu'on auoit coutume de porter en la céremonie des nopces.

Le sieur Pietro Facioz, capitaine des feux d'artifices de S. A. R..... depuis plus de vingt ans..... veut donner le feu a la machine par le moyen de deux Amours, qui battront des aisles, & voleront iusques au plus haut des lanternes, & apres y avoir mis le feu, retourneront en leurs places pour en admirer l'effet (1).

1639—1651

Salomon Grandjean

Salomon Grandjean, bourgeois de Chambéri et maître peintre, est-il le même que l'artiste du nom de Salomon seul mentionné aux comptes des trésoriers généraux à la date de 1625? Nous le croyons;

(1) Quoiqu'en dehors de notre sujet, notons que « l'artifice est composé de 450 douzaines de fusées à pet et à étoiles; de quatre cens douzaines de lances à feu, pour eclairer la machine ; de 250 pots à feux, remplis chacun de deux douzaines de serpentaux, qui font cinq cens douzaines de fusées de terre. Deux cens ving saucissons, feront le premier fracas, auec vingt-quatre brulots, et 48 grosses fusées, de deux livres piece. Enfin on verra des chiffres couronnez, allumez sur des lacs d'amour, et le titre de la machine tout en feu et en lumiere en ces deux mots : FARO D'AMORE..... »

mais, fidèles au système adopté, nous leur avons fait des articles séparés. Salomon Grandjean, qui peint ordinairement des écussons pour funérailles, s'élevait à la peinture de rétables et de tableaux, comme en témoigne l'article suivant :

Monsieur le trésorier general Gantellet. En suitte du commandement verbal de S. E. je vous prie payer au s^r^ Salomon Grandjean peintre la somme de huictante quatre florins Sauoie et en à bon compte et en tant moins du prix du rétable et tableaux quil faict par commandement de M. R. pour poser sur le grand hautel de la S^te^ chapelle. Que moyennant le present et quittance dudict Grandiean lad^e^ somme de fl. 84 sera faicte bonne en noz comptes. A Chambery ce douzieme decembre 1639.

Signé Philippe (surintendant génér^l^ des fabricques).

(Reg. du contrôle, vol. 59, pag. 107).

Voici la liste de ses travaux héraldiques mentionnés dans les registres des trésoriers et dans les registres des contrôles :

En 1641 il reçoit 60 florins pour soixante-dix écussons armoriés destinés aux obsèques du duc de Nemours.

En janvier 1651, 12 florins pour douze écussons de la sépulture du maître auditeur Morand.

En mars même année, 16 florins pour seize écussons, savoir : douze du *chantail* (1) du président Favier,

(1) Chantail *alias* chantal, probablement service funèbre chanté.

quatre des funérailles de maître Buffet, clerc juré commis au greffe du sénat.

En mai même année, 12 florins pour douze écussons pour la sépulture du maître auditeur, le s[r] de Soyrier.

1640—1641

Narcisse

Nous ne connaissons pas le moindre travail de ce peintre, à qui Madame Royale Christine de France, duchesse de Savoie, régente du duc Charles-Emmanuel II et fille d'Henri IV, roi de France, fait payer, en 1640, 402 livres pour service secret.

...... Plus requiert led[t] comptable luy estre allouée la somme de quatre cents deux liures ducales dix solz valeur de cent ducattons effectifz de sept florins Sauoye quil a paié au peinctre Narcis pour seruice secret, detraction neantmoins faicte de dix deniers pour liure sur lesd[ts] cent ducattons paiez comme dessus par ordre soit descharge de Madame Royale du seziesme de septembre 1640 &.....

(Compte du trésorier général Claude Morand, vol. 309).

L'année suivante Narcisse figure deux fois aux mêmes comptes comme peintre de Madame Royale: une fois pour la somme de 210 livres, soit 50 ducatons, montant de ses gages des mois d'octobre, novembre et décembre de l'année 1640; une autre fois pour celle de 420 livres, montant de ses gages pendant les six premiers mois de l'année 1641.

1642—1655

Esprit Grandjean

Esprit Grandjean, de Chambéri, fut, lui aussi, peintre de cour et valet de chambre du duc Charles-Emmanuel II. Il était très probablement parent de Salomon Grandjean dont nous venons de parler. Nous n'en avons cependant découvert la preuve nulle part; mais ils sont de la même ville et ils exercent le même art, et tous les deux travaillent pour les princes de Savoie; il y a là de fortes présomptions de parenté, et, comme ils sont contemporains, on peut encore présumer qu'ils furent frères.

La pièce suivante est la plus ancienne que nous ayons recueillie sur Esprit Grandjean. Elle nous apprend qu'en 1642 il avait fait des tableaux commandés par le gouverneur de Savoie pour Madame Royale.

Ordre pour Esprit Grandjean, peintre.

Don Felix de Sauoie etc... gouuerneur et lieutenant general pour S. A. R. deca les montz a noble Claude Morand conseiller de S. A. R. et son thresorier general en ce pais salut. En vertu du pouuoir que nous auons de sad^e^ A. R. nous vous mandons et ordonnons que de quelquonques deniers ordinaires ou extraordinaires de votre recepte vous ayez a payer faire payer ou assigner au peintre Esprit de ceste ville la somme de cent du-

cattons a vingt blancs piece que M. R[le] nous a commande de ly faire donner a compte du prix des tableaux que M. R. nous a ordonne de ly faire faire pour son seruice. Que moyennant le present et quittance dud[t] peintre Esprit sans autre ladite somme de ducattons 100 comme dessus vous sera entree et allouee en la despence de vos comptes par messieurs tenantz la chambre d'jceulx ausquels en vertu du pouuoir susd[t] nous mandons de ce faire sans difficulte car telle est la volonté de M. R. et ainsy le requiert son seruice. Donné a Chambery le 27 mars 1642.

Signé : Don Felix de Sauoye. — R[ta] Carron.

(Registre des patentes de Savoie, vol. 41, pag. 196. — Voir aussi le compte de Claude Morand, vol. 311).

Il y avait plus de dix ans que Grandjean travaillait pour la maison de Savoie quand il fut nommé peintre ducal et adjudant ou valet de chambre du prince, ce qui n'arriva qu'en 1652. Nous avons lu les patentes originales que nous transcrivons ici. Elles sont en italien, sur peau de vélin, d'une belle écriture bâtarde, avec titre, noms, prénoms et capitales en or et un joli encadrement de filets or et bleu.

Carlo Emanvel per gratia di Dio duca di Sauoia principe di Piemonte rè di Cipro ec. Le buone qualità che si ritrouano nella persona di SPIRITO GRANDIEAN il zelo grande, che ha sempre dimostrato per il seruitio nostro, l'intelligenza sua particolare nell' arte di dipinger, di cui ha dato nella corte nostra si durante il nostro soggiorno in Sauoia, e doppo ch' habbiamo ripassato i

monti, chè doppo il suo ritorno di Roma pruoue singolarissime et con applauso, e stima di tutti accolte, et diuerse altre considerationi, et rispetti ci muouono a riternerlo presso di noi in qualità di nostro pittore e aiutante di camera.

Et acciò consti auanti il mondo questa nostra volontà per le presenti di nostra certa scienza, autorità assoluta, et col parer del nostro conseglio facciamo, ellegiamo, creamo, constituiamo et deputiamo esso Spirito Grandiean per nostro pittore e aiutante di camera con gl'honori, dignità, ecc.......

Date in Torino li 12 genaro 1652.

Signées Emmanuel; contresignées Meynier et scellées du grand scel pendant. (Collection de F. Rabut).

Au dos de ce diplôme est écrit le procès-verbal de la prestation de serment d'Esprit Grandjean entre les mains du marquis de Pianeza, grand chambellan de S. A. R., le 22 mai suivant. Un bon renseignement contenu dans ces patentes, c'est le fait du voyage de notre artiste à Rome.

Deux ans plus tard le duc donna à son peintre une nouvelle preuve de satisfaction en lui faisant payer une somme de 25 pistoles d'Espagne, comme nous l'apprend un ordre du prince du 4 décembre 1654, qui ne fut cependant exécuté qu'en avril 1655.

Le duc de Sauoye prince de Piedmont roy de Chipre etc. A nostre tres cher bien ame et feal conseiller et tresorier general de la les montz noble Louys Morand

salut. Nous vous mandons par ces presentes signées de nostre main et tres expressement ordonnons que des deniers qui prouiendront du tot quot que nous doibt payer Jaques Marchand Malliet de Saleneufue en Tharenteze a cause de son affranchissement dhomme liege conuenu auec le sieur président Deoncieu son seigneur mediat vous ayes a debourcer a Esprit Granjean nostre peintre et valet de chambre la somme de vingt cinq pistolles d'Espagne desquelles nous luy auons fait don en consideration des seruices quil rend a nostre entiere satisfation que moyennant les presentes et la quittance dudit Esprit Granjean.......

Donné à Turin le 4 decembre 1654.

Signé : C. Emanuel. — V[a] Morosso, Castagneri, Graneri. — R[a] Carron. — *Contresigné :* Sanson, et scellé.

(Registre des patentes de Savoie, vol. 46, pag. 102. — Voir encore le compte de J.-P. Morand, trésorier, vol. 328).

1647

Jean Bord

Dans une des notes dont il a accompagné le texte du testament du révérend Pierre du Vernay, fait en 1647 (1), M. le docteur Mottard signale comme existant encore aujourd'hui un des tableaux légués par le testateur à M[gr] Milliet. C'est un Baptême de J.-C. peint sur bois, qui porte les armes du donateur et qui est signé par un nommé Jean Bord, de l'ordre des frères Prêcheurs.

(1) Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, tome II, page 67.

1657

Jean Bèze

J. Bèze, dont le nom s'écrit de bien des façons différentes : *Baise*, *Baisze*, etc., était encore un peintre et un bourgeois de Chambéri au milieu du dix-septième siècle. C'était surtout un peintre décorateur ; l'article suivant des comptes du trésor nous autorise à le regarder comme un bon dessinateur.

...... Plus se descharge de la somme de trente sept liures ducales seze solz, valeur de fl. 63 Sauoye qu'en suite de mandat de ceans deubement expedié et contreroollé du 4e de juin 1657 le comptable a payé a honnorable Jean Baisze peintre et bourgeois de ceste ville pour ses despens et vacations de six jours quil a employe pour le seruice de S. A. Rle dans labaye de notre Dame dautecombe ordre de Cisteaux pour, par ordre de la chambre tirer le dessein du tombeau du bienheureux Boniface de Sauoye en son viuant archeuesque de Cantorbie en Angleterre le corps duquel repose en lade abaye auquel trauail ledt Baise a soigneusement vacqué pendant lesdts six jours dez le 28 may iusques au 2 juin dernier 1657 ainsy que resulte par certifficat du Rd Pere frere Jean Stapleton theologien et superieur clostral de lade abaye dudt jour 2 juin année susdte 1657 par luy signé et scellé du seau de lade abaye......

(Compte du trésorier N. Jean-Pierre Morand, vol. 330, art. 126).

Un autre article du même compte, l'article 144, nous montre Bèze recevant déjà au commence-

ment de la même année 1657 une somme de 86 livres ducales pour ses dépenses et vacations de quatorze jours employés à Hautecombe pour le service de S. A. R. Ces dessins que prenait Bèze à Hautecombe n'étaient-ils point destinés à l'illustration de la première édition de l'Histoire généalogique de Guichenon?

Bèze prit part aux travaux de décorations lors des fêtes données aux souverains en 1664.

...... Et par autre billet du 20 avril 1663 a esté payé a hon[e] Baise aussy peintre en ceste ville fl. 14 scauoir fl. 11 pour auoir peinct en huile les chiffres et corones auec filet d'or tout autour de deux estendards mis au trosne dressé au jardin des R[ds] Carmes pour l'entrée de Leurs AA. RR. par attestation de George Durau premier adiuttant de garderobbe de S. A. R. et les fl. 3 restantz pour auoir grisallié la moitié des degrez dud[t] trosne...

(Compte du trésorier N. Gaspard Guigoz, vol. 336, art. 212).

1658—1662

Jean Miel

Un mot seulement sur le peintre Jean Miel, ou Mielle, ou Meel. Ses patentes de peintre ducal établissent une fois de plus la constante protection de nos anciens souverains pour les beaux arts.

Il duca di Sauoja etc. Soleuano con giusta causa li serenissimi e reali nostri predecessori premiar largamente le azioni di coloro che con manifeste proue s'erano resi degni di lode e meriteuoli appresso la

corona acciò con l'inuito di cosi fatta ricognitione restassero essi nel splendore della liberalità più riguardeuoli noi che incliniamo a cosi buon esempio hauendo sperimentati nella persona del pittore Giouanni Mielle fiamengo già habitante in Roma gl' effetti d'una singolar intelligenza et uirtù nella detta sua professione che pure alle rellationi di persone informate ci inuitarono a chiamarlo da detta città al seruitio nostro. Cosi vogliamo in testimonio della verità prouederlo di competente et sicuro trattenimento pertanto in uirtù delle presenti di nostra certa scienza, piena possanza, proprio mouimento et autorità assoluta partecipato anco il parere del nostro consiglio eleggiamo, constituiamo, e stabiliamo il detto Gioanni Mielle per nostro pittor ordinario, con le prerogatiue, immunità, essentioni, priuilleggij, utili, dritti, regaglie, et ogni altra cosa di cui hanno gioito gli altri simili nostri pittori stabiliendoli per suo ordinario trattenimento la somma di liure due milla d'argento da soldi 20 l'una cadun anno, quali ordiniamo......... Dato in Torino li 20 ottobre 1658.

Firmate Carlo Emanuel.

Ces patentes ont été entérinées par la chambre des comptes de Turin le 1er avril 1659.

Mielle a peut-être accompagné le prince en Savoie lorsque ce prince y venait ; il y est à coup sûr venu une fois. Cela résulte d'un ordre de S. A. de faire payer à ce peintre une somme de 825 livres pour un voyage qu'il fit en Savoie, d'ordre du prince et pour son service secret, le 6 novembre 1658.

En 1662, le duc ajoute 700 livres au traitement annuel de 2,000 livres de son peintre, dont il reconnaît le zèle et les services assidus. Les patentes du 4 janvier ont été enregistrées le même jour, et le 17 du même mois Charles-Emmanuel fait don au même personnage de la somme de 2,200 livres. Tout cela résulte des registres de contrôle conservés aux archives de la chambre des comptes, à Turin. Les services de Mielle pourraient bien avoir quelques rapports avec le mariage du prince.

Le musée de Turin conserve un portrait de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours par Jean Miel. C'est lui qui a décoré le palais de la Vénerie de divers sujets tirés des *Métamorphoses* d'Ovide. Ces peintures ont été détruites pendant l'occupation française, en 1700.

1660

Claude Dalais

Dalais est un peintre verrier qui vient de Lyon à Chambéri, en 1660, pour travailler aux vitraux de la Ste-Chapelle, comme l'apprennent en détail les comptes des trésoriers généraux.

Plus se decharge de la somme de 159 liures ducales 9 deniers valeur de septante six florins neuf solz Sauoye soit de quarante liures tournoises d'un costé, que de cent huictante huit florins trois solz neuf deniers d'autre costé le tout en suite d'arrest de la chambre deue-

ment expédié et contrerooIlé du 19e d'aoust 1660. Pour autant paié par le comptable en suite de deux billiets du sieur maistre et auditeur des comptes et contre-roolleur general des finances Carron scauoir par billiet du vingt neufe may 1660 lesdites 40 tournoises soit lesdits florins 76-9 audit hone Claude Dalais maistre peintre sur le verre de Lyon pour ses despens de huict jours qu'il a emploié auec un homme a pied et vn cheual de louage pour venir de Lyon ici et son sejour et retour pour estre venu prendre le prix faict de raccommoder les vitres de la Ste Chapelle et autrement comme cy deuant art. 210 &....

(Compte du trésorier Jacques Métral, vol. 332, art. 180).

Cet article et le suivant sont relatifs au vitrier Claude Dalais de Lyon et à Richard Pavoye, maître vitrier de Bourgogne, habitant à Chambéri, qui ont regarni les vitres dépeintes et autres de la Sainte-Chapelle.

Plus requiert le comptable estre dechargé de la somme de cent septante vne liures ducales dix huict solz valeur de deux cents huictante six florins six solz Sauoye soit de cent cinquante liures tournoises qu'ensuite de mandat de ceans deuement &. du cinqe julliet 1660 le comptable a paié a hon. Claude Dalais maistre vitrier de la ville de Lyon pour reste et final paiement de la somme de trois cents liures tournoises a luy promises et acordées par contract passé par le sieur procureur patrimonial de S. A. Royale auec ledit Dalais soit auec hon. Richard Pauoye maistre vitrier en cette ville par luy constitué son procureur par acte de procure du 17 juin 1660 receu et signé par Me Renaud

notaire royal a Lyon et ce pour accepter au nom dudit Dalais le prix faict de faire la grande vitre du portail de la Ste Chapelle du chasteau de cette ville de bon verre bien blanc et net bien soudée et plombée et les armoiries de S. A. R. au milieu et la bordure de ladite vitre et le tout a forme du dessein a luy baillé par le sieur procureur patrimonial. Lequel prix faict auroit esté accepté par ledit Pauoye au nom dudit Dalais et contract passé le 3 dudit julliet mesme année stipulé au greffe de ceans. Auquel prix faict ledit Dalais a deuement satisfaict &c...... (Ibidem, art. 197).

1662—1670

Jean de la Monce

Billiet du seigneur premier president du senat de la somme de ducatons 15 effectifs pour le peintre La Monsse.

Monsieur le conseillier et tresorier general Metral, vous payeres au sieur Lamonce peintre, la somme de quinzes ducattons effectifs a bon compte du voyage quil va faire par ordre de S. A. R. pour prendre le plan des villes et forteresses de cette prouince et duquel sieur Lamonce vous tireres quictance. A Chambery ce 21 mars 1662. Signé de Bertrand de la Perrouse, contresigné Belly. (Reg., contrôle de Savoie, vol. 23, page 121).

Plus se decharge de la somme de quatre cents et quarante vne liures ducales valeur de trente cinq pistolles Espagne a fl. 21 Sauoye piece qu'ensuicte de mandat de S. A. Royale deuement visé expedié et contreroollé du 13e may 1662 verifié ceans le vnziesme julliet mesme

année il a paié a hon[e] Jean de la Monce peintre habitant a Chambery pour autant que S. A. R. luy a faict paier pour auoir leué par son commandement les plans des villes de la Sauoye &.........

(Compte du trésorier J. Métral, vol. 335, art. 80).

J. de la Monce, que nous ne croyons pas Savoyard, malgré l'assertion de Grillet, a beaucoup travaillé dans notre pays. Il y a levé beaucoup de plans de villes, chemins, ponts, etc., comme on le voit par les deux articles des comptes qui précèdent et par ceux que nous ajouterons encore à leur rang chronologique.

Il a aussi travaillé aux décors de diverses espèces faits à l'occasion de la venue de LL. AA. RR. Charles-Emmanuel II et Françoise d'Orléans, en 1663. Une rare plaquette, dont nous reproduisons le titre et quelques lignes, nous apprend quelques-unes des choses qu'il fit dans cette circonstance.

L'amovr avthevr et conservatevr du monde dessein des peintures du plafond de l'alcôve de Leurs Altesses Royales.

L'ovale du millieu représente la naissance du monde et la formation de ses parties par le debrouillement du chaos. L'amour qui semble sortir de cette masse developpée allume le soleil du seul eclat de ses yeux et peint son image dans ce corps lumineux.........

Les quatre autres tableaux, qui repondent a cette

ouale nous montrent la nature dans un estat plus tranquille et chacun d'eux est l'image de l'vn des elements sous la figure d'vn emblème que nous appliquons à l'amour de Leurs Altesses Royales.

Le premier fait voir la naissance du feu, que des regards d'amour produisent : c'est un miroir concave opposé aux rayons du soleil qui fait naistre cet element.

Le second est l'air representé par des nuës au milieu desquelles sont deux colombes qui se baisent.........

Le troisieme est l'eau remplie de poissons, particulierement de celuy que les naturalistes nomment estoile, dont la chaleur est si grande qu'il fait boüillir l'eau qui lui est voisine.........

Le quatrieme est la terre ou l'on voit les animaux et les plantes qui ont plus d'amour et qui en reçoivent les impressions par les approches du soleil. Ces plantes sont la Palme et le Tournesol & pour les animaux le Paon et le Lyon.........

Ces emblemes sont representez en camayeux de lacque fine qui est la couleur de l'amour. Ils sont entourés de guirlandes de fleurs, ou le vert agreablement meslé a des rubans incarnats compose les couleurs de Leurs Altesses Royales. Les fleurs dont ces guirlandes sont tissües sont les fleurs mêmes de l'amour et celles auxquelles Adonis, Hiacynthe, Narcisse, Clylie et Anemone furent changez.

Des festons de grenades et de coings pendent aux costez comme les fruits de l'amour conjugal & de l'amour des souverains.

Des trophées d'amour faits de flèches, de carquois, de flambeaux allumez & d'arc, font vn ornement agreable entre les emblemes et les festons qui sont ratachez

en demyrond & sortent d'vne espece de chapiteau ionique qui fait les angles de ce plafond.

. . . .

Les peintures de cette alcôve sont des mains du sieur de la MONCE qui a voulu couronner ses autres soins par le succez de cet ouvrage.

(Brochure in-4°, imprimée à Chambéri en 1663.)

Les dernières lignes de cette brochure nous font présumer que de la Monce avait concouru aux autres embellissements faits à l'occasion des noces de Charles-Emmanuel II avec Françoise d'Orléans. Nous trouvons dans les registres des trésoriers que l'un d'eux, noble Gaspard Guigoz, paya au peintre *La Monsse* 512 florins et 1/2, suivant ordre du 18 mars 1663, plus 7 florins pour ses compagnons, pour le tableau qu'il a fait en cinq pièces *pour garnir la souphiste de l'alcoue de S. A. R.* Ce tableau en cinq pièces correspond on ne peut mieux à la description qui précède.

Les années 1668 et suivantes nous retrouvons J. de la Monce occupé à des plans et dessins.

Plus se decharge de la somme de cent soixante trois liures ducales et seize solz valeur de deux cents septante trois florins qu'ensuitte de deux autres mandats de ceans expédiés et contrerollés en forme il a payé au peintre Jean de la Monce scauoir par le premier du 20e nouembre 1668 la somme de 126 florins pour des peines et trauail du plan geometral et dessein de perspectiue du chemin de la Crotte. Et par lautre mandat du 19e

decembre mesme année sept pistoles Espagne pour auoir dressé vn autre plan et eleuation de la ville d'Annecy par ordre de S. A. R. a laquelle il a esté enuoyé. Le tout a tant tauxé par les liquid[ns] des Seig[rs] Cons[rs] et M[es] Aud[rs] Baland et Capré des 19 novembre et 18 decembre 1668 &c.........

(Compte du trés. Nicolas Brun, vol. 341, art. 186).

..... Plus se decharge de la somme de cent vingt six liures ducales valeur de 210 fl. Sauoye que desdits deniers de la ferme de la gabelle generale des sels de ce pais &c. et ensuite d'autre mandat de ceans deuement expedié et controlé du 28 mars 1670. Il a payé au peintre Jean La Monce pour auoir faict par ordre du sieur conseiller M[e] auditeur Sarde de Montagny les desseins et modelles tant du pont de Montmelian que du chemin de la Crotte a tant liquidé le 28 dit mars &c....

..... Plus se decharge de la somme de deux cent cinquante deux liures ducales valeur &c. qu'ensuite de deux billiets du seigneur de la Perrouse premier president au senat et commandant generalement deça les monts des 20 feurier et 11[e] may 1670 deuement &c..... le comptable a payé au peintre Jean La Monce a compte de ses vacations pour tirer le plan des limites d'entre la Sauoye et le Dauphiné &c.....

(Ibidem, vol. 343, art. 187 et 328 *bis*).

1663

Soret et R[d] Claude Soret

Soret, que nous venons de voir collaborateur de Vannier au décor de l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la place du Château, est-il le Père Fran-

ciscain Claude Soret qui figure dans l'obituaire des Frères Mineurs de Chambéri à la date du 3 juin, comme ayant peint la plupart des tableaux du cloître et de la sacristie (1), ou bien le peintre François Soret que nous allons bientôt rencontrer en 1675?

1663

Vannier

Description de l'arc dressé par la chambre des comptes à l'entrée de la place du Château (2).

Cette compagnie.... a fait dresser l'vn des plus superbes arcs de triomphe que l'on ait encore veu en de pareilles ceremonies, pour respondre dignement à la magnificence de cette feste.

C'est pour ce sujet qu'elle a choisi l'ordre composite.... Le corps est feint de marbre blanc qui est la couleur des nopces.... et les camayeux de bronze.... Les colonnes sont d'un iaspe mêlé des couleurs les plus vives.... Les ornemens des frises sont tous relevés d'or et d'argent.... Enfin les peintres Vannier et Soret qui en ont fait tous les ornemens, aussi bien que François Cuenot, architecte de S. A. R., qui en a dressé l'architecture, s'y sont acquis vne haute reputation, & leur ouvrage a tout le succez que l'on pouuoit attendre de leurs soins & de leur intelligence.

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome VI, page 59.

(2) Brochure in-4° de 31 pages, imprimée à Chambéri en 1663 chez les frères Dv-Fovr.

Le sujet.... est une suite du dessein general de cette pompe, comme toutes les autres pièces qui la composent, & represente d'vn costé les Nœuds de l'Amour & de la Magnificence, & de l'autre ceux de l'Amour et de la Liberté.

PREMIÈRE FACE.

Les Nœuds de l'Amour et de la Magnificence.

. . . .

La hauteur de la machine respond encore à cette grandeur, estant de soixante & quatre pieds sur vingt-huit de large.

Le grand bas-relief.... represente les nœuds magnifiques dont Iupiter & Iunon lient tous les dieux. C'est la chaine celebre d'Homère qui descend du ciel en terre; quatre divinitez y paroissent attachées.... et representent les divers etats de ce païs attachez à nos souuerains par la chaine de leurs bienfaits. Ianus, que les anciens ont feint à deux testes pour en faire l'image de la prudence...., est la figure des deux compagnies souueraines à qui nos Princes ont fié..... l'administration de la Iustice et des Finances.... Mars designe la Noblesse.... Mercure represente les savans & les marchands, comme Vulcain.... est l'image des artisans.... Iupiter assis sur vn aigle.... est l'embleme de S. A. R.....

La frise est decorée d'enroullemens de feuilles d'acanthe.... dont les tiges semblent former des cornes d'abondance d'où sortent des pièces d'or et d'argent... .... La frise de la seconde ordonnance est remplie des chiffres de L. A. R. enlassez dans des nœuds d'amour distinguez et separez par des roses et des fleurs de lys d'or......

Les entre-deux des colonnes sont remplis des médailles d'or de quatre de nos Souuerains, qui ont été des plus magnifiques..... Le comte Verd...., le comte Rouge...., Emanuel-Philibert...., Charles-Emanuel.....

Les entre-deux des piédestaux sont remplis de deux bas-reliefs; dans l'vn la Magnificence montre d'vn costé à Madame la Duchesse Royale les eglises, les abbayes & les monasteres batis et fondés par les Princes de Sauoye, & de l'autre leurs palais &c.....

L'autre bas-relief represente les nopces d'Anne de Sauoye auec Andronic Paleologue, et le tournoy celebre qui s'y fist......

Quatre autres bas-reliefs remplissent les épaisseurs de l'arc et sont autant d'exemples de la Magnificence de nos Princes.... Dans le premier le couronnement de Félix V.... L'entrée d'Amé I au palais de l'empereur Henry II fait le sujet du second.... Le troisième est le couronnement d'Henry IV à Rome, où Amé III le suiuit.... Et le quatrieme est la reception de Charles IV, empereur, dans cette ville.

Les ceintres de l'arceau sont feints de lapis, sur lequel s'eleuent deux figures de porphyre clair & rehaussées d'or : elles representent la Majesté et l'Honneur qui.... tiennent la couronne de Sauoye....

Les piedestaux des colonnes de cette face sont remplis des provinces des Estats deça les monts. Elles sont vetuës en amazonnes.... la Sauoye.... le Chablais.... la Valdaouste.... la Maurienne.... le Geneuois.... le Faucigny.... la Tarantaise....

Le fronton est couronné de trois grandes figures d'vne hauteur qui tient du colosse.... la Magnificence, la Gloire et l'Immortalité.....

Nous arrêtons ici cette citation bien écourtée, et dans laquelle nous avons omis force trophées, symboles, devises, emblèmes, festons, grandes et petites inscriptions, etc....; mais cela suffit pour donner une idée de la variété des décors où trouva à s'exercer le talent des peintres Vannier et Soret. La seconde face de l'arc, tournée du côté du château, était ornée de la même façon. Le grand bas-relief représentait Neptune et Amphitrite sur un char tiré par des tritons et des sirènes, et accompagnés d'amours présentant du corail et des perles aux deux divinités. Quatre princesses de Savoie remplissaient les entre-deux des colonnes; les trois grandes figures placées au sommet de l'arc étaient la Libéralité, la Raison et la Prudence.

Nous n'avons pas trouvé d'autre mention du peintre Vannier, dont nous ignorons la patrie et le nom de baptême. Tous les écrivains qui en ont parlé l'ont fait d'après la brochure rare et curieuse de 1663.

1663

Samuel Pers ou Bert

Nous trouvons sous ces deux formes le nom d'un peintre et doreur de Genève qui a travaillé pour les fêtes de 1663. Il figure au compte du trésorier Guigoz, cette année-là, pour avoir *grisaillé et fait la fris* (1) dans la chambre de Mme la Duchesse

(1) La frise.

Royale, et pour avoir aidé à la machine du feu d'artifice (1).

1663

Chalumeau

Chalumeau figure parmi les peintres qui ont travaillé aux décorations pour les fêtes données à Chambéri en 1663, comme on l'a vu dans l'article consacré à Jean-Charles Labiche.

1666—1676

Dauphin

Nous avons cru devoir faire une mention, au moins sommaire, de ce peintre, qui vivait en Piémont et travaillait pour nos ducs. Son nom français et l'existence en Savoie de familles du nom de Dauphin et Dalphin nous ont porté à le faire, quoique nous ne sachions rien de certain sur son origine. Ce peintre avait une spécialité. C'était lui qui, comme les frères Dufour, faisait les portraits des ducs et duchesses de Savoie que ceux-ci envoyaient en cadeaux. Souvent ces portraits étaient de grands tableaux représentant en pied Leurs Altesses Royales.

Les registres du contrôle des finances qui sont aux archives de la chambre des comptes de Turin

(1) Volume 336, articles 243, 246.

font mention de ses travaux depuis 1666 jusqu'en 1676.

En 1666, il reçoit 57 livres pour acheter de l'azur destiné au tableau qu'il fait d'ordre du duc Charles-Emmanuel II (vol. 154, page 51).

En 1668, le duc lui-même lui remet 50 doubles d'Italie pour un grand tableau représentant le portrait de LL. AA. RR., que le prince a envoyé au gouverneur de Milan (1) (vol. 146, page 132).

Quatre ans plus tard (1672), on voit que cent ducatons lui ont été donnés pour les portraits du duc et de Madame Royale, qu'il avait faits l'année précédente (1671). Ces tableaux ont été envoyés en Angleterre (vol. 150, page 103).

En 1672, il fait encore un portrait du duc, et un de la duchesse avec son fils aîné le prince de Piémont. L'un était destiné au seigneur de Saint-Maurice (2), et l'autre au médecin Mollinetti (ibid., page 270).

En 1673, il reçoit 119 livres pour plusieurs tableaux qu'il a vendus au prince (vol. 153, p. 144).

Il fait, en 1674, un tableau représentant le bienheureux Amédée, et il reçoit pour cette commande 130 livres (vol. 154, page 150).

Enfin, après la mort du duc, on trouve que la

(1) Le Milanais appartenait alors à l'Espagne.

(2) Le marquis de Saint-Maurice était alors ambassadeur du duc en France.

duchesse Marie-Jeanne-Baptiste lui fait donner 30 doubles (1), sans que le motif en soit détaillé; *per degne cause moventi l'animo suo regio*, dit en 1676 le registre du contrôleur (vol. 158, page 68).

1671

Chambon

...... 90 liures ducales.... en suite de mandat du 24 juillet 1671..... payé à honorable François Chambon, peintre, habitant en la présente ville (Chambéri), pour la carte qu'il a faite de la montagne et passage de la Crotte. (Compte de N. Brun, vol. 344, art. 188).

1671

Jeanne Baize

...... Et à la Jeanne Baize qui a peinct et dore lesd[es] sept giroettes septante florins, le tout pour etre mis sur l'auditoire de saint Julien que sur la hutte d'Aüanchy et sur les pauilions de Belleriue. (Ibidem, art. 317).

1672

Duc

...... Plus soixante trois florins au peintre Duc pour auoir faict et posé les armes de S. A. R. au deuant des prisons. (Ibidem, art. 385).

1675—1700

Claude Cavoret

...... Et par autre desd[ts] billiets la somme de nonante

(1) *Doppie.*

deux florins et six sols a Me Claude Cauoret prestre et des clercs d'honneur de la de Ste Chapelle pour trente sept escussons aux armoiries de S. A. R. dorés et argentés sur le carton quil a faict pour poser sur le litre (1) de la tapisserie en lade eglise a forme du prix faict a luy donné par ledt sr Carron le 20 julliet 1675 &c... (2).

...... Plus se decharge de la somme de quatre cents liures ducales et huict sols &.... ensuite de six billiets du sr consr d'estat me auditr et controlr gl des finances Carron &.... par deux autres desdits billiets la somme de deux cents dix florins au Rd prestre Cauoret pour les frais de son voyage faict a Salanche en Foucigny par ordre de la chambre pour prendre le plan de la mesme ville et pour la façon du dessein qu'en a esté enuoyé a S. A. R. ainsy que par deux lettres du fu seigr marquis de Challes viuant premier president ceans.

(Compte du trés. Brun, vol. 348, art. 218, 236).

...... Vingt florins au Rd prestre Cauoret pour deux topographies par luy faites (1683).....

(Ibidem, vol. 356, art. 144).

...... Plus se decharge de trois liures ducales et 12 sols.... que par billiet du 4 nouembre 1700 il a paye au Revd mesre Claude Cauoret prestre d'honneur de la Ste Chapelle du chasteau de Chambery pour trois desseins quil a fait des ponts de Lucey et de Vilette sous Chateaublanc sur la riuière d'Arue, pour le seruice de S. A. R..... (Compte du trés. N. Hyacinthe Saillet, vol. 387, art. 219).

(1) La litre funèbre, bande d'étoffe noire étendue le long des murs de la chapelle.

(2) Pour le service ou pompe funèbre de S. A. R.

1675

François Soret

...... Plus se decharge de la somme de vingt sept liures ducales et six sols valeur de quarante cinq florins et six sols Sauoye que &.... ensuitte d'autre mandat de ceans du 3e auril 1675 &.... Icy remis par extraict signé par Me La Biche notaire le comptable a payé au peintre Francois Soret pour auanse et à compte des treize ducatons efectifs qui luy ont esté promis par prix faict et a luy passé au greffe de ceans le 2e auril 1675 par le sr consr d'estat aduocat patriml Pignier & par lequel ledit peintre s'est obligé de faire vn tableau a l'huyle de bonnes et viues coleurs soubs la representation de l'Annonciation de Nostre Dame auec les effigies de St Charles et St Francois de Sales suiuant le dessein par luy remis et ce pour mettre au retable que lon a fait faire a neuf dans la chapelle des entreposts de Bellerjue &.....

(Ibidem, art. 274).

F. Soret mourut bientôt après, à la fin de l'année 1675 ou au commencement de l'année 1676, et avant d'avoir touché le surplus du prix de son tableau destiné à la chapelle de Bellerive, soit 27 livres ducales et 6 sols, qui furent payés à sa fille et héritière Claudine Soret en 1682. Tout cela résulte d'un long article des comptes du trésorier Brun (1).

(1) Vol. 354, art. 358. On voit dans cet article que le recteur de la chapelle de Bellerive en 1675 se nommait Fontaine.

1675—1690

Claude Labiche

Pattentes d'heraut d'armes pour honnorable Claude La Biche, peintre, du 20 decembre 1675.

Marie Jeanne Baptiste de Sauoye par la grace de Dieu duchesse de Sauoye princesse de Piedmont rayne de Chipre mere et tutrice de S. A. R. Victor Ame second par la grace de Dieu duc de Sauoie prince de Piedmont roy de Chipre &. et regente de ses estatz, à tous ceux qui ces presentes verront salut. La charge d'heraut d'armes de la les montz se treuuant vacante par le decez arrivé depuis peu de Jean Charles La Biche et la voulant donner a vne personne qui s'en acquitte dignement, et qui suruellie auec soing a ceux qui contreuiennent a l'edict du faict des armoiries, nous ne croyons pas de faire vn meilleur choix pour cela que de nostre cher bien ame peintre Claude La Biche son fils bourgeois de Chamberi tant a cause que nous sommes informée quil a toutes les qualités necessaires pour bien exercer cest employe que encore pour luy tesmogner la gratitude que nous auons des seruices de feu son dit pere.

Pour ces causes et autres dignes considerations a ce nous mouuant, nous auons fait, creé constitué estably et deputé ainsi que par ces presentes signées de nostre main de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine heu sur ce l'aduis de nostre conseil résident pres nostre personne, nous faisons creons constituons establissons et deputons le dit Claude La Biche pour heraut d'armes de la les montz pour bien exercer dores en auant ledit office et jouir des hon-

neurs priuileges prerogatiues immunités droictz et autres choses en dependans tout ainsi et de mesme quil a jouy et peu jouir son dict père et autres qui lont precedé dans ledict employe comme aussy du droict establi a feu Jean Charles La Biche son pere de perceuoir le tier de toutes les amendes qui prouiendront a nos finances par ses poursuittes contre les contreuenantz a l'edict du faict des armoiries et de son remboursement des fraictz quil fera contre les dicts contreuenantz sur les deux autres tiers des dites amendes, a condition pourtan quil ne pretendra aucun gage et quil prestera le serment en tel cas requis et accoustumé. Mandons à ces fins et expressement ordonnons a tous nos magistrats ministres officiers, vassaux subiets, et a tous autres qu'il appartiendra d'obseruer et inuiolablement faire obseruer les presentes selon leur forme et teneur et destimer tenir et reputer le susdit Claude La Biche pour nostre heraut darmes comme dessus, le faisant et layssant playnement et paysiblement jouir des honneurs priuileges prerogatiues et autres choses susdites sans aucune difficulté, car ainsi nous plaist. Donné à Turin le vingtiesme decembre mil six cent septante cinq.

Signé : Marie Jeanne Baptiste. — Visa Busquet. — Visa Grandis. — Regist^a Carron. — Sellé et contresigné Bouuery.

(Arch. de la chambre des comptes ; patentes de Savoie, vol. 51, page 59).

Le peintre Claude Labiche succéda à son père, mort depuis peu de jours, dans la charge de héraut d'armes, et les patentes que nous venons de reproduire donnent d'assez curieux détails sur ces fonctions. Ce titre de héraut d'armes lui donnait

le droit d'exécuter, de préférence à tout autre personne, les travaux relatifs aux armoiries, ceux surtout qui se faisaient aux frais du prince; aussi revendique-t-il énergiquement ce privilége en 1676 contre un nommé Louis Berthier, par requête présentée à la chambre des comptes. Les procès s'instruisaient alors fort lentement; il fallut même un exprès commandement de Madame Royale pour qu'il obtînt en 1682 l'arrêt suivant :

« La chambre.... veu etc.... faisant droit.... a permis et permet au demandeur de faire les escussons que S. A. R. faict donner aux magistrats et officiers lors de leurs funerailles, ainsi et comme les faisoit honorable Charles La Biche, avec inhibitions qui sont faictes au dit deffendeur de les faire par cy après, sans despens entre les parties et pour cause. Fait à Chambery le 6 juin 1682; *Signé* De Montfalcon et Brun. »

La Biche ne tarda pas à succéder aussi à son père dans la qualité de peintre de S. A. R., mais cette fois sans que ce titre fût affecté seulement au château de Chambéri, mais bien étendu à toute la Savoie. Voici ces patentes, qui nous apprennent, entre autres choses, que Claude Labiche avait étudié son art en Italie pendant plusieurs années.

— 26 janvier 1677 —

Patentes de peintre de S. A. R. pour le peintre Claude La Biche.

Marie Jeanne Baptiste de Sauoye par la grace de Dieu duchesse de Sauoye princesse de Piedmont rayne de Chipre &.... mère et tutrice de S. A. R. Victor Amed second par la grace de Dieu duc de Sauoye &.... et regente de ses estatz &...... Estant plainement informee des longs et fidelles seruices que feu Charles La Biche a rendu en qualité d'heraut d'armes et de peintre de feu S. A. R. de glorieuse memoire, et qu'oultre les qualités auantagieuses qui se rancontrent en la personne de Claude La Biche son fils, et en veue desquelles le mesme employe d'heraut d'armes luy a esté accordé, ses soings et son seiour de plusieurs années en Italie luy ayant acquis une parfaicte science et pratique de la peinture, Nous auons résolu de luy donner vne marque de nostre estime et de nostre bonne volonté proportionnee à la relation qui nous a esté faicte de ses talens et de ses meurs, pour ces causes et autres dignes considerations a ce nous mouuant, de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine, heu sur ce laduis de nostre conseil resident pres nostre personne, Nous auons icelluy Claude La Biche bourgeois de Chambery faict, creé, estably et deputé, faisons créons establissons et deputons peintre de S. A. R. monsieur mon filz, pour seruir en ceste qualité aux honneurs priuileges immunités et generalement tous autres auantages deulz et annexés à la dite charge de peintre, voulant et entendant quil lexerce a laduenir

en Sauoye preferablement a tous autres sans aucune difficulté ny contradiction. Mandons a cest effect et expressement commandons a nos tres chers bien ames et feaux conseillers les gentz tenans nostre chambre des comptes au dit pays de Sauoie et a tous autres quil appertiendra de tenir estimer et reputer le dit Claude La Biche pour peintre susdit, de le laysser et faire jouir de toutes les choses cy deuant declairees et d'interiner et verifier les presentes selon leur forme et teneur, et aux patrimoniaux dy prester leur consentement requis et dy tenir la main, car ainsi nous plaist. Donné à Turin le vingt six januier mil six centz septante sept.

Signé : Marie Jeanne Baptiste. — Visa Busquet. — Visa Grandis. — Regist[a] Carron. — Selle et contresigné De Lecheraine. (Ibidem, pag. 142).

Comme héraut d'armes, Claude Labiche a souvent fait des écussons armoriés pour funérailles, entre autres :

En 1684, du conseiller d'état et procureur général Bally ;

En 1685, des présidents du sénat Gaud et de la chambre des comptes Costa et Montfalcon-Saint-Pierre ; de M[me] la présidente de la Perrouse et du maître auditeur Morand ;

En 1687, du sénateur Castagneri et de M[e] Rolin, receveur en chambre ;

En 1688, du seigneur don Antoine de Savoie ;

En 1689, du sénateur de Ville et de M[e] Guillermin, commissaire d'extentes ;

En 1690, du sénateur Morel, du procureur patrimonial d'Ivolei, du clavaire Chastelain et de l'avocat général Amblardet.

Comme peintre, Claude Labiche n'a pas laissé autant de traces; nous trouvons son nom comme dessinateur au bas d'un grand et beau portrait du premier président au sénat de Savoie Janus de Bellegarde, gravé par Mathieu Ogier à Lyon en 1685.

Une note un peu sommaire, prise aux archives de la ville de Chambéri, nous apprend que la fille de Claude Labiche, nommée Marie, avait épousé un peintre du nom de Lagarde, domicilié à Lémenc. Elle figure ainsi sur les rôles de la fin du dix-septième siècle.

1676—1715

Louis Berthier

Nous avons déjà nommé ce peintre héraldiste en parlant de Claude Labiche, qui lui fit défendre de faire les écussons aux armes de Son Altesse pour les officiers des cours, surtout ceux qui se faisaient aux frais du prince. C'était l'année 1676; l'arrêt de la chambre des comptes est du 6 juin. Louis Berthier, peintre et bourgeois de Chambéri, avait été reçu héraut d'armes aux lieu et place d'honorable Charles Labiche par arrêt du 26 février de la même année. Voilà pourquoi le peintre Claude Labiche, qui voulait la survivance de son

père dans cette place, présenta requête et obtint l'arrêt du 6 juin, dans lequel on comprend bien maintenant qu'il ait été prononcé *sans dépens entre les parties et pour cause*. Cela n'empêcha pas Berthier de faire des écussons, et nous en pouvons citer plusieurs pour lesquels mandats furent faits par ordre du sénat ou de la chambre et payés par le trésorier général :

En 1676 et vers la fin de l'année, ceux du conseiller d'état et président au sénat Deschamps;

En 1677, ceux du premier chevalier au sénat Vectier et du sieur Balland, avocat patrimonial;

En 1678, ceux du maître auditeur Biset et de Me Mottet, premier audiencier au sénat;

En 1680, ceux du premier président au sénat et commandant de la Pérouse; de Me Chevron, huissier au sénat; du sénateur Salteur, du chevalier en chambre de Valpergue; de Me Mugnier, clerc juré au sénat; du contrôleur général des finances Carron et de l'huissier de la chambre des comptes Girod;

En 1681, ceux des maîtres auditeurs Sarde de Montagni et Chappel, et du sénateur Carron;

En 1682, ceux du président au sénat Ducrest, du maître auditeur Thomassin, du marquis de Saint-Maurice, commandant général en Savoie, du procureur général Cholet et des huissiers au sénat David et Ducrest;

En 1684, ceux de Mme la présidente de Bellegarde.

Louis Berthier ne figure plus dès lors parmi ceux qui travaillent pour les cours de Chambéri; c'est Claude Labiche qui fait les écussons jusqu'en 1698. On trouve cependant, quatorze ans plus tard, que *le peintre Berthier* peint des écus pour la sépulture de M. le maître Joly, en 1698;

Pour celle du conseiller des comptes Métral, en 1701;

Pour celles de l'auditeur Brun, du sénateur Duclos, du marquis de Lécheraine, premier président de la chambre des comptes, en 1703;

Pour celles du sénateur Chevilliard, du sieur Comte, substitut de MM. les généraux, en 1703;

Pour celle du sénateur Reveyron, en 1715.

La même année, Berthier a encore fait les écussons pour la procession générale de l'Annonciade.

1676

Perruzzini

.... Plus se decharge de la somme de trois cents soixante neuf liures ducales valeur de six cents quinze florins Sauoye soit de trente pistoles d'Italie que des deniers de la finance &.... et ensuitte d'autre ordre de Mme Rle du 14e januier 1676 &..... il a payé au peintre Perruzzini de Turin pour le tableau qu'il a faict pour le seruice de S. A. R. et pour la chapelle du chasteau de Montmelian representant vne Notre Dame de Pitié,

lequel tableau a esté receu dans led[t] chateau ainsy que resulte des deux receus de M[e] Hyurard contrôleur en iceluy des 11 auril 1676 &c.....

(Compte des trésoriers généraux, vol. 349, art. 108).

1678

Jean-François Sachetti

.... Plus se decharge de la somme de quatre cents nonante deux liures ducales valeur de huict cent vingt florins de Sauoye soit de quarante pistoles Italies de vingt florins et six sols piece que desdits deniers de la finance du s[r] jugemage de Tharantaise La Tour dont le comptable s'est chargé &c.... et ensuite d'autre ordre de M[me] R[le] du 19[e] juin 1678 deuement &c..... il a payé par forme de seruice secret de sadite A. R. au peintre Jean Francois Sacchetti pour le prix du tableau du bienheureux Amé de Sauoye qu'il a faict, destiné pour la chapelle de S. A. R. dédiée au mesme bienheureux dans l'eglise de S[t] François de Chambery ou il a esté mis, ainsy que resulte de l'attestation du s[r] conseiller et clauaire ceans Chastelain du 12 aoust 1678.... et du payement duquel appert par quittance du dict peintre Sacchetti du 8 juin 1678..... (Ibidem, vol. 351, art. 133).

1679—1680

Melchior Heurteur

Celui-ci est un peintre verrier, bourgeois de Chambéri. Il ne paraît que deux fois : la première aux comptes des trésoriers (volume 352), en ces termes :

...... Il a payé au vitrier honorable Melchior Heurteur scauoir par le premier desdits mandats du 6 septembre 1679 la somme de 220 florins pour payement du prix faict.... par lequel iceluy vitrier a promis de faire la fourniture et vitres a forme des conditions y portées dans la chapelle du bienheureux Amé de Sauoye.... et par l'autre mandat du 19 decembre a été payé audict vitrier la somme de vint un florins pour les deux figures quil a faict et posés aux dites vitres au parsus du prix faict......

La seconde fois, c'est dans la patente de vitrier de Son Altesse, que lui accorda Jeanne-Baptiste de Savoie, le 12 avril 1680, et dont voici la teneur :

Marie Jeanne Baptiste &ª. A nos tres chers bien amez et feaux conseillers les gentz tenantz la chambre des comptes de la les montz salut. Estant du seruice de S. A. R. monsieur mon filz et de lauantage des finances dauoir quelquun de la profession de vitrier qui ayt soing de maintenir les vitres tant de la Saincte Chapelle que du chasteau de Chamberi appres qu'elles auront esté vne fois mises en bon estat, Nous auons receupz volontiers la tres humble suplication que Nous a esté faicte de la part de Melchior Heurteur maitre vitrier et bourgeois de Chamberi, de luy vouloir donner ceste charge moyennant quelque pitit appointement et la qualité de maitre vitrier de S. A. R. de la les montz. Pour ce est il que par ces presentes signees de nostre main de nostre certaine science plaine puissance et authorité souueraine, heu sur ce l'aduis de nostre conseil resident pres de nostre personne, Nous auons faict nommé constitué, faisons nommons et constituons le dict Mel-

chior Horteur maitre vitrier de S. A. R. monsieur mon filz de la les montz, aux homeurs immunités exemptions et priuileges qui en peuuent dependre et aux gages de trente vn ducattons et vn quart de vingt blanc piece l'annee, lesquels Nous voulons luy estre payés a quartier repartitement chaque annee a commencer le premier jour de la courante.......... a condition toutes fois que apres que les susdites vitres auront esté mis a leur entier le dict Horteur moyennant le susdit gage sera tenu de les maintenir en bon estat et a cest effect de fournir a ses fraictz tout ce qui est de la profession tant seulement comme verre, plomb, soudures et fillets de fert, et pour ce qui est des ferrures, menuiserie, charpenterie, ponts pour arriuer aux vitres de la saincte Chapelle et autres choses semblables qui ne seront pas de son mestier elles se feront aux despens des finances, au peril desquelles demeureront aussy tous cas jouallie (*sic*), comme le feu, tempeste, vent extraordinaire et autres pareils accidentz, pour raison desquels Nous nentendons pas que ledict Horteur soit obligé den faire les reparations a ses fraictz non plus que pour la manutention des vitres des chambres ou habite presentement le baron de St Innocent, la veuue Bret, l'adiutant Arthod et autres particulliers qui sont tenus de les faire accomoder a leurs depens. Si vous mandons de verifier et interiner les presentes de point en point selon leur forme et teneur, et aux patrimoniaux de sade A. R. d'y prester leur consentement requis car ainsi nous plaist. Donné à Turin le vingt vn mars mil six cents huitante. — *Signé :* Marie Jeanne Baptiste.

(Arch. de la chambre des comptes; reg. des patentes, vol. 52, p. 186).

1679—1680

Jean-Dominique Diacre

Le miniaturiste Jean-Dominique Diacre, demeurant à Turin, reçoit en 1679, le 30 septembre, 130 livres 10 sols pour deux portraits en miniature faits pour le jeune duc, et en 1680 neuf louis d'or pour trois autres portraits (registre du contrôle, volumes 167 et 168).

1680

Greppat

En 1680 le trésorier général paye au peintre Greppat 152 florins pour diverses peintures faites au château de Chambéri, dans l'alcôve et ailleurs, pour le logement de S. Ex. le seigneur marquis de St-Mauris, gouverneur deçà les monts (vol. 363).

1688

Nicolas Deschamps

Ce peintre nous est signalé à la fois, par les registres du contrôle et par les comptes des trésoriers, comme auteur d'un tableau représentant le bienheureux Amédée de Savoie et saint Victor, et destiné à la chapelle du château de Miolans. Le volume 361 des comptes du trésorier Hyacinthe Saillet dit, à l'article 244 :

..... Par autre billiet du 7e juin 1688 septante florins

au peintre Deschamps pour le prix d'un tableau representant le bienheureux Amedée et saint Victor pour la chapelle de Miolans qu'il a remis, comme résulte du certificat du sieur de Corbeau la Boche gouverneur audit chateau du 4 juin 1688....

La quittance du peintre est du 7 juin ; le certificat du gouverneur dit que le tableau a cinq pieds de hauteur et quatre de largeur. Ce fut un sculpteur de Montmélian, nommé Héritier, qui en fit le cadre.

1697

Marmichon et Albert

...... Par autre billiet du 3 d'auril 1697 payé soixante florins huict sols aux pintres Marmichon et Albert et au lanternier Poeta pour les huict ecussons dorés aux armes de S. A. R. auec les alliances sur du fer blanc pour seruir aux processions tant pour le seruice des seig^rs du senat que des seig^rs de ceans apparoissant de la remission desdits ecussons par les attestations des s^rs Pointet et Borré du 24 mars &.......

(Compte du trésorier H. Saillet, vol. 364, art. 146).

1697—1717

Jérôme et Sébastien Maje

...... Par autre billiet du 16 du dit decembre 1697 payé trente florins a maitre Maje peintre pour la peinture et ouurage quil a fait audict chasteau de Chambery d'ordre de sad^e E. a forme de l'attestation dud^t maitre Donié du 15 dudict comme par quittance dudict Mage du 16 dudict...... (Ibidem).

Jérôme Maje était de Milan. Les travaux qu'il fit au château de Chambéri en 1697 furent sans doute suivis de plusieurs autres dont on n'a pas retrouvé la trace, puisqu'il sollicite du roi en 1716 des patentes de peintre de Sa Majesté, et puisque, avant d'obtenir des lettres patentes, il fut autorisé à exercer ces fonctions et à jouir des prérogatives qui y étaient attachées, comme il résulte d'un arrêt de la chambre des comptes de Savoie du 16 mars de ladite année, arrêt que nous reproduisons ici :

Sur la requete presentée par hon^ble^ Hierome Maje peintre milanois tendante a ce qu'ayant recouru à Sa Majesté pour obtenir de sa bonté des patentes portans etablissement en sa faveur de peintre de Sad^e^ Majesté telles qu'elles avoient été accordées au feu La Biche, ainsy que par la supplique que le suppliant a presenté à Sad^e^ Majesté, ce qu'elle a eû la bonté de luy accorder par son decret mis sur lad^e^ supplique par lequel il est ordonné à la chambre des comptes qu'en attendant les dites patentes, elle le fasse jouir de la dite charge de peintre de S. M. il plaise à la chambre luy pourvoir en conformité dudit decret et autrement comme par lad^te^ requete et sur ce pourvoir.

Veû par la chambre la requete du suppliant par luy signée decret au bas du vingt huit nouembre dernier signé par le seig^r^ premier president Dantremont contresigné Charue auec les conclusions du seig^r^ procureur patrimonial dudit jour signées Milliet, plus vne supplique presentée à S. M. par le suppliant, au bas de

laquelle est son ordre du quatorze juin dernier signé De la Perrouse par ordre du roy avec vn extraict de l'arret rendu par le senat en faveur dudit suppliant le neufuieme aoust aussi dernier signé Delabaye, et tout consideré,

La chambre faisant droit sur ladite requete icelle enterinant ayant egard aux conclusions et consentement preté par le procureur patrimonial, a ordonné et ordonne en execution dudit decret et par maniere de provision et en attendant les lettres patentes de S. M., que le suppliant joüira de la qualité de peintre de S. M. ensemble des honneurs, droits et privileges en dependants dont a joüy le feu peintre La Biche. Deliberé a Chambery au bureau des comptes le sixieme mars mil sept cents seize, signé D'Antremont et Borré. Prononcé au suppliant soit a son procureur ledit jour et an.

(Arch. de la chambre des comptes ; arrêts, vol. 117, p. 19).

Cet arrêt fut renouvelé l'année suivante en ces termes, en faveur de Sébastien Maje, fils de Jérôme qui mourut probablement en 1717 :

Sur la requeste presentée par hon[ble] Sebastien Maje tendante aux fins quil plaise a la chambre ordonner que le suppliant jouira par provision de la charge de peintre de Sa Majesté.

Veu par la chambre ladite requeste signée Isard pour Chambon procureur, decret au bas de ce jourdhuy signé De la Sauniere, conclusions du seigneur procureur patrimonial dudit jour signées Milliet, plus l'arret rendu en faueur du pere du suppliant le sixieme mars mil sept centz seize avec les pieces visées en iceluy et tout consideré,

La chambre faisant droit sur ladite requete, ayant egard aux conclusions et consentement prêté par le procureur patrimonial, a ordonné et ordonne qu'honorable Sebastien Maje joüira par provision de la charge de peintre de Sa Majesté dont joüissoit deffunt Hierome Maje son père, ensemble des honneurs droicts et priuileges en dependants, suiuant les instructions qui luy seront données. Fait a Chambery au bureau des comptes le douze may mil sept centz dix sept. Signé De la Sauniere Montfort, et prononcé au suppliant soit a son procureur ledit jour et an. (Ibidem, page 254).

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

1700

Arnulphi

...... Plus se decharge de la somme de trois cent vingt sept liures ducales et douze sols, ualeur de cinq cent quarante six florins Sauoye, que par autre billiet du 27 feburier 1700 il a payé au peintre Arnulphy pour auoir fait les portraits de Messeigneurs les prince et princesse de Soissons, en 20 loüys dor a fl. 27 piece et d. 6 pour auoir fourny la quaisse et embalage pour les enuoyer à Thurin, comme par quittance dudit Arnulphi du 27 dit feburier 1700 icy remise auec ledit billiet........ (Ibidem, vol. 867, art. 123).

1700—1756

François Josserme dit Lange

François Lange était le fils de César-Amédée Josserme, qui tenait l'auberge de l'Ange au Pasquier à Anneci, et de Mlle Chevillon, dont le père peignait à l'huile à Turin. Il prit plus volontiers le surnom de son père, l'Ange ou Lange, sous lequel il est le plus connu ; il signait néanmoins F. J. d. Lange (François Josserme dit Lange). Il naquit à Anneci en 1676, donna à Turin des leçons de dessin aux princes Amédée et Thomas de Carignan et aux élèves de l'Académie royale de peinture, et mourut en 1756 à Bologne, mais non point religieux de l'oratoire de Saint-Philippe, comme l'ont avancé quelques auteurs. Il était seulement *frère honoraire*, c'est-à-dire frère du tiers ordre ou associé aux prières.

L'article que lui consacre Grillet (1) est un des meilleurs qu'ait fait cet écrivain, qui avait vu en Savoie et en Italie plusieurs œuvres de Lange, et qui avait parcouru les divers pays que celui-ci avait habités. Nous renvoyons donc à Grillet, dont le livre est très répandu.

Ajoutons seulement que les deux tableaux que Lange a peints dans l'église de Saint-François-de-Paule, où étaient alors les Minimes, et qui a été

(1) Tome I, pages 326 et suivantes.

érigée en paroisse en 1801, occupaient les côtés de la chapelle qu'avait fait construire la reine de Sardaigne Anne, femme de Victor-Amé II (1).

On trouvera dans Grillet une assez longue énumération des œuvres de Lange. Nous y ajoutons, d'après les renseignements de M. Revon, conservateur du musée d'Anneci :

1° Un portrait de saint François de Sales, d'un beau modèle, mais un peu froid, qui appartient à ce musée et qui est signé : *Franciscus L'Ange Annециensis Sabaudiae pinxit ;*

2° Au même musée, une Visite de la Vierge à sainte Elisabeth, dont les têtes sont charmantes, mais le reste médiocre et la couleur terne;

3° Un tableau de 0,77 de hauteur sur 0,62 de largeur, appartenant à M. Camille Dunant. Ce tableau est une des bonnes œuvres de Lange. Il représente un ermite en lecture dans l'attitude de la prière. Ce personnage au froc gris, aux traits accentués, encadrés dans une grande barbe et une épaisse chevelure blanches, se tient à genoux, accoudé sur un livre. Il est éclairé par une lampe rustique dont la flamme ne parvient pas à dissiper les ténèbres de la grotte. Dans une ouverture, à droite, on entrevoit des damnés entourés de flammes. Il est signé : *Fran^cus Lange Annesienssis Sub^s. pinx. — Bonon.* (*Bononie*, à Bologne).

(1) Paroletti, *Turin et ses curiosités*, page 171.

1700?—1766

Beaumont

Le chevalier Claude-François Beaumont, né à Turin le 4 juillet 1694 et mort en 1766, fut peintre du roi et chevalier des ordres des saints Maurice et Lazare. Il avait étudié à Rome, et travailla à son retour à décorer les palais de son souverain. Il a aussi travaillé pour les tapisseries de haute lisse (1). Un Guide de Turin de 1781, annoté par Vernazza, nous apprend que, dans le palais royal, il peignit des dessus de portes dans la chambre à coucher; un Enlèvement d'Hélène et un Jugement de Pâris fort estimés, dans le cabinet de parade; le plafond de la galerie d'armes. Beaumont a peint aussi pour l'église de Ste-Croix, etc., mais il n'a rien fait en Savoie. Quelques-uns l'ont cru Savoyard, d'autres le disent originaire de Montpellier; ceci nous paraît plus vrai.

Ses patentes, du 13 juillet 1731, le nomment premier peintre de cabinet de S. M., avec 3,000 livres d'appointements, à la condition de travailler huit mois seulement pour le service du prince (2). Beaumont dirigeait l'école de peinture et de sculpture. Un billet royal du 12 juin 1738 ordonne de

(1) Paroletti, page 372.
(2) Archives du royaume; patentes.

lui payer 400 livres par an pour un poseur (1). On a de ce peintre une curieuse et minutieuse description du saint Suaire, faite en 1750, et insérée par M. Cibrario dans l'Histoire de Turin.

1700?

Lagarde

L'un de nous a dans ses notes volantes, prises aux archives de l'hôtel-de-ville de Chambéri, que le beau-père du peintre Bérangier, qui suit, était un autre peintre nommé Lagarde, demeurant à Lémenc, et que le beau-père de Lagarde était le peintre Labiche.

1715

Baudevin

..... Plus se decharge de la somme de six livres ducales.... payées au peintre Baudevin pour avoir blanchy et retrassé la montre solaire du chasteau de Chambery vis-à-vis l'appartement du Roy, suivant l'estat et les certificats du seig^r marquis de Lucey et concierge Donié des 20 et 26 septembre 1715 &.....

(Comptes des trésoriers généraux, vol. 378, art. 285).

1717

La veuve Maje

..... Plus se decharge de la somme de seize liures de Sauoye que par autre du vingt neuf juin 1717 &....

(1) Archives de cour; universités, n° 12.

il a payé à la veuve du peintre Maje pour douze écussons qu'elle a faict et fourny par ordre du senat et autant par ordre de la chambre le 20e auril ditte année pour la sepulture du seigr senateur Dufrenay &....

(Ibidem, vol. 375, art. 268).

1700? — 1748

Pierre-Philibert d'Oncieux

Artiste amateur du commencement du dix-huitième siècle. P.-P. d'Oncieux protégea Bérangier. Grillet lui consacre un article (1).

1700? — 1772

Guillaume Anglei

Guillaume Anglei, né à Termignon (Maurienne), peignait les animaux, le paysage et le portrait. Il mourut en 1772 (2).

1727—1753

Jean-François Bérangier

Grillet consacre à cet artiste, né à Chambéri, deux pages (3) dans son *Dictionnaire historique*. Il y fait connaître celles des œuvres de ce bon peintre qui se trouvaient en Savoie à sa connaissance :

Le portrait du président Artesan, chez Mme de Baudri, à Artaz ;

(1) Tome I, page 331.
(2) Ibidem, page 334.
(3) Ibidem, page 332.

L'Assomption de la Vierge, fait pour l'autel des Bernardines de la Roche en 1727;

Le portrait de Claude Delabaye, artiste amateur de Chambéri;

Le tableau de saint François de Sales, sur l'autel de la chapelle de Pingon, dans la cathédrale de Chambéri.

Ajoutons que le musée de Chambéri possède de lui une belle copie du tableau du Corrége représentant la Vierge, S. Jérôme et la Madeleine, et que les habitants de cette ville peuvent voir dans l'église de Notre-Dame un Saint François-Xavier mourant.

Nous avons trouvé, aux archives de la ville de Chambéri, que Bérangier était le gendre d'un peintre de la même ville, nommé Lagarde, et demeurant à Lémenc. Il avait étudié à Rome, où l'avait mené P.-P. d'Oncieux. Les dates qui sont en tête de cet article sont celle de son tableau de l'Assomption et celle de son voyage à Parme.

1751

Claude Delabaye

Artiste amateur, ami de Bérangier, Delabaye peignit les fleurs et le paysage (1).

(1) Voyez Grillet, tome I, page 333.

SECONDE MOITIÉ DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Bernardin et Fabrice Galliari

Ces deux artistes distingués sont nés à Andorno près de Bielle. Tous les deux membres de l'Académie de peinture et de sculpture de Turin, ils ont montré un talent supérieur dans la grande peinture décorative, une force étonnante dans l'emploi du contraste et de la perspective. Ils en ont laissé une preuve au château des Marches, entre Montmélian et Chambéri. Bernardin peignait surtout les personnages, et son frère l'architecture, dans laquelle son habileté en perspective linéaire et aérienne a souvent trompé les spectateurs.

Henri Costa et ses fils

Amateurs. (Voir Grillet, page 340).

Claude-François Girod-Lambert

Cet artiste, né à Sallanches, travaillait à Paris. (Ibidem, page 341).

Louis Gringet

L. Gringet, professeur de l'école de dessin établie à Chambéri en 1777, peignait le paysage à la

gouache. Nous en avons vu quelques-uns où le fini de la touche ne nuit en aucune façon à l'effet (1). Nous en possédons un des meilleurs. Il a une note dans Grillet (2) et un article nécrologique dans le N° 38 du *Journal de Savoie*, année 1817, qui est celle de sa mort.

Jean-François-Marie de Martinel

Amateur ; fleurs et paysage. (Ibidem, p. 344).

Xavier de Maistre

Xavier de Maistre peignait le paysage. Le musée de Chambéri possède de lui deux paysages italiens (3).

1755—1806

Jacques Berger

Peintre célèbre. Grillet, qui l'a connu à Rome, lui consacre plusieurs pages (4). C'est un des artistes qui font le plus honneur à leur ville natale, Chambéri. On voit aujourd'hui, au-dessus du maître-autel de l'église de Notre-Dame de cette ville une Nativité de la Vierge qui n'est pas signalée

(1) Je possède de cet artiste un paysage où ces deux qualités concourent à en faire un chef-d'œuvre. R. F.

(2) Ibidem, page 343.

(3) Ibidem, page 344.

(4) Pages 334 et suivantes du tome I.

dans la liste assez nombreuse des travaux de Berger donnée par l'auteur du *Dictionnaire historique*.

1771—1822

Nicolas Dubois

Nicolas, fils de Benoît Dubois, naquit à Douci en Beauges le 22 juillet 1746, et non pas le 24 juillet 1764, comme le dit Grillet (1). Il apprit le dessin et la peinture à Paris, où il séjourna longtemps. Sa carrière comme artiste nous est signalée en 1771 pour la première fois. Cette année, il fut nommé par le roi Louis XV dessinateur de l'expédition envoyée à la découverte des terres australes sous la conduite du capitaine Kerguelen (1771-1774). Ici encore notre bon Grillet, qui ne consacre que dix lignes à son contemporain, fait une seconde erreur chronologique en mettant 1782 au lieu de 1771. Dubois peignit en miniature, entre autres à Madrid, où il séjourna quelques années. Il revint demeurer à Paris, où il testa le 12 juin 1822 ; son testament, déposé aux minutes de Mᵉ Foucher à Paris, fut insinué à Chambéri le 12 janvier 1826. Il n'y oublia pas la Savoie, et nomma pour exécuteurs testamentaires, dans son pays Mᵉ Carret, notaire à Ecole, et en France MM. Claude-Marie Pillet et Antoine Basin. Voici le passage le plus intéressant de son testament, d'a-

(1) Tome III, page 466.

près lequel il laissa environ 80,000 francs, et dans lequel nous avons puisé les renseignements qui précèdent :

Je laisse à M. Claude-Marie Pillet mon ordre du roi Louis XV, par lequel j'ai été nommé son dessinateur pour aller à la découverte des terres australes; item tous mes dessins et croquis que j'ai faits d'après nature dans mes voyages, et je le charge d'offrir de ma part au musée de Chambery un cahier contenant 38 têtes d'expression d'un très habile dessinateur; item 14 dessins, figures académiques, mon portrait en buste et celui en miniature de la duchesse d'Albe, la dernière de ce nom; item un bonnet de paille qui m'a été donné et fait par la reine Javit de Madagascar, et une tabatière sur laquelle est un oiseau de l'isle Marosse-d'Antongis.

1761—1824

Le baron Louis Bacler d'Albe

Le baron Louis-Albert-Guillain Bacler d'Albe, né à Saint-Pol dans le Pas-de-Calais en 1761, fut un peintre de paysage distingué. Lorsque les travaux des savants eurent fait connaître les merveilles de la vallée de Chamonix à l'Europe dans la seconde moitié du siècle dernier, la mode attira les touristes et les artistes en Savoie. Bacler d'Albe y vint; il fut enthousiasmé *des sublimes paysages qu'offre à chaque pas le haut Faucigny ;* il en peignit quelques-uns, et, en 1788, il publia plusieurs vues de ce pays sous ce titre : *Tableaux du haut Faucigny dédiés*

à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Piémont par A. Bacler d'Albe; à Sallanches, chez l'auteur. Ces tableaux étaient des aquarelles faites sur des gravures au trait, et accompagnées d'un texte peu étendu. Ils ont paru par cahiers comprenant chacun quatre pages in-folio oblong de texte et six aquarelles. Nous n'avons rencontré que les trois premiers cahiers, qui ont été publiés en 1788 et 1789, et nous avons présumé que les événements politiques avaient empêché la continuation de cette œuvre remarquable. — Voici les titres des dix-huit planches qui ont paru :

I. La Caverne de la Balme.
II. Cascade de Bellegarde.
III. Passage de la Colonne.
IV. Le Nant d'Arpenas.
V. Le Pont des Chèvres.
VI. La Chûte de l'Arve.
VII. Le Lac de Chède.
VIII. Cascade de Chède.
IX. Le Nant de Luzier.
X. Le Pont de Saint-Martin.
XI. Le Mont-Blanc.
XII. La Vallée de Sallenche.
XIII. La Tour des Rubens.
XIV. Le Moulin d'Ecrouis.
XV. Le Moulin de la Moletta.
XVI. La Frase.
XVII. Le Nant d'Enfer.
XVIII. Les Moulins de Gravin.

Bacler d'Albe servit dans les armées françaises, fut général de brigade et directeur du dépôt de la guerre et adjoint au cabinet topographique de l'empereur Napoléon. Il mourut en 1824. — Il avait exposé en 1800, 1801, 1804, 1806, etc., des vues et paysages d'Italie, la Bataille de Lodi, le Passage du Pô et des tableaux historiques. Il est revenu en Savoie et a publié, entre autres choses relatives à ce pays, des vues des bords du lac de Genève qui ont été lithographiées chez Engelman à Paris (1).

1768—1855

Jean-Baptiste Peytavin

Nous renvoyons pour cet artiste, qui est né à Chambéri en 1768 et qui a étudié à Paris la peinture sous David, à la fin du dix-huitième siècle, aux articles qui lui sont consacrés : dans Grillet (tome I, pages 346 et suivantes, et tome III, page 465); dans le *Journal de Savoie*, rédigé par son beau-frère G.-M. Raymond ; dans le *Courrier des Alpes*, rédigé par son neveu C.-M. Raymond (année 1855). Il mourut cette année-là à l'âge de 87 ans.

Nous nous contentons d'ajouter l'anecdote suivante, tirée des archives de l'hôtel-de-ville de Chambéri :

(1) Quelques-uns des détails précédents sont empruntés au *Dictionnaire des artistes de l'école française au dix-neuvième siècle*, de Ch. Gabet. Paris, 1831.

Le citoyen Chante-Avoine, adjoint à l'état-major de l'armée, se plaint qu'ayant voulu faire tirer deux portraits, il s'est addressé au citoyen Peytavin qui s'en est occupé; mais ces portraits n'étant pas exacts, il les a refusés, et le citoyen Peytavin lui écrit une lettre dans laquelle il lui exprime que s'il persiste dans son refus il va les exposer en vente et les décorer d'emblêmes propres à exciter la curiosité. Le citoyen Chante-Avoine croyant avoir droit de s'offenser de ces expressions, a requis le citoyen Peytavin d'expliquer le sens qu'il entend y mettre; celui-ci a déclaré qu'il n'a jamais entendu offenser le citoyen Chante-Avoine dans cette phrase, et que les attributs dont il prétend décorer les deux portraits sont le bonnet de la liberté sur chacun d'eux. Cette déclaration réitérée paraissant sincère, l'emblème dont s'agit ne pouvant être regardé comme une offense, il a été dit que le citoyen Chante-Avoine remettra incessamment les deux portraits dont s'agit chez le citoyen chez qui ils étaient exposés en vente et d'où il les a enlevés dans la persuasion qu'il était injurié. (Registre des délibérations; 5 mars 1793).

Le tableau du *Rosaire*, dans l'église de Notre-Dame à Chambéri, est de Peytavin. Cet artiste a exposé au musée royal : en 1800, le tableau de *Phryné accusée d'un crime capital;* en 1801, le *Supplice d'une vestale*, dont nous avons vu l'esquisse chez son neveu Jacques-Marie Raymond; en 1802, *Les sept Athéniennes livrées au Minotaure* (aujourd'hui au musée de Chambéri); en 1804, *Sacrifice extraordinaire des Romains;* en 1806, *Polyxène;* en 1808, *Metabus poursuivi suspend sa fille à son javelot et la lance*

au delà du fleuve; en 1810, une peinture sur porcelaine représentant une vieille devineresse; en 1814, un tableau représentant un épisode du Massacre des Innocents, et un autre représentant un homme et une femme réfugiés dans un souterrain pour se soustraire aux fureurs de la guerre.

Il a aussi laissé des collections nombreuses de ses dessins, des fleurs à l'aquarelle, des costumes russes aux deux crayons qui ont été lithographiés par lui, etc.

Peytavin est venu finir ses jours dans sa ville natale, *more Sabaudorum*.

On peut encore voir aujourd'hui, dans l'église de Notre-Dame à Chambéri, son tableau de Saint Dominique recevant le Rosaire.

Peytavin avait de nombreuses connaissances en tous genres. Il avait pris son doctorat en droit, et il a laissé des ouvrages sur l'astronomie et sur la physique.

Dernières années du dix-huitième siècle.

Grand, Dupuis, Olivieri, Ecuyer,
Decret, Marin,
Mlle Foncet, Borson, Moreau.

Tous ces artistes ou amateurs, Savoyards ou étrangers, ont travaillé en Savoie dans les dernières années du dix-huitième siècle, et sont signalés par Grillet (1).

(1) Pages 348 et suivantes.

Antoine Tisserant

Antoine Tisserant, peintre d'histoire à Chambéri, est mort au commencement du dix-neuvième siècle, probablement jeune et avant d'avoir pu se produire. Ses cartables ont été achetés par le père de l'un de nous ; il s'y trouve, entre autres, une très belle et très remarquable esquisse d'un tableau dont le sujet était la mort de Socrate.

Tisserant figure sur la liste des francs-maçons de l'une des loges de Chambéri en 1805.

21 juillet 1773—1775

Joseph Asson

En 1773 la ville de Rumilli reçut le duc de Chablais avec une suite nombreuse. On vota, entre autres choses, l'érection d'un arc de triomphe, et on chargea de cette construction un nommé Joseph Asson, qui était originaire de Chabur en Dauphiné. Cet arc devait avoir 32 pieds de hauteur et 31 de largeur ; il devait coûter 360 livres. La convention passée avec le sieur Asson porte qu'il devra

l'assortir de peintures sur toile et boisage, avec les embellissements à lui démontrés tant en vases et devises, le tout en couleurs assorties, guirlandes et cartouches ; et pour une plus parfaite exécution, il sera tenu de se procurer, à ses frais, un révérend Père Capucin à lui indiqué comme très expérimenté en ces

sortes d'ouvrages, pour diriger le tout selon les règles d'architecture. (F. Descostes, *Revue savoisienne*, décembre 1868).

Ce Capucin était le Père Bontron, religieux du couvent de Chambéri, qui revint encore à Rumilli en 1775 pour diriger les travaux de décorations faits à l'occasion de l'entrée dans cette ville du roi Victor-Amédée III, entre autres l'érection d'un arc de triomphe. (F. Descostes, *Les chevaliers tireurs de Rumilly*).

1776

Venceslas Verlino

Venceslas Verlino fut nommé peintre de portraits du roi de Sardaigne par patentes du 1er mai 1776, avec un traitement de 1,500 livres.

Un autre peintre, Pierre-Paul Verlin, peut-être le fils du précédent, était, en 1784, conservateur de la galerie de peinture du roi de Sardaigne.

1777—1813

Laurent Pécheux

Ce peintre, né à Lyon le 17 juillet 1729, élève de Mengs à Rome, professeur titulaire dans les académies de Parme et de Bologne en 1762 et 1764, a été premier peintre du roi Victor-Amédée III. Ses patentes, qui existent aux archives du royaume (1),

(1) Registre des années 1776-1779, page 266.

sont du 9 mai 1777. Elles nomment Laurent Pécheux premier peintre du roi, chef de l'école de peinture et de dessin, directeur de l'académie du nu, lui accordent les honneurs et priviléges ordinaires, avec le traitement de 4,000 livres et le logement, à la condition de travailler six mois de l'année à des peintures pour le souverain.

Le gouvernement républicain le confirma l'an IX dans la place de directeur. En 1796, le souverain accorda à la fille de Pécheux, Ferdinande, une dot de 1,250 livres sur sa cassette privée.

En 1804, Pécheux s'adresse au général Menou, commandant en chef dans les six nouveaux départements piémontais, pour faire reconnaître et examiner les tableaux qu'il a faits pour la cour et dont il offre la cession au gouvernement nouveau; et en 1814, le 19 août, il fait des démarches auprès du roi de Sardaigne restauré pour figurer sur le passif de la maison royale pour la paye de 4,000 livres portée dans les patentes de 1777. Tout cela résulte de pièces conservées aux archives du royaume, à Turin.

Coloriste médiocre, mais excellent dessinateur, Pécheux a beaucoup travaillé pour la maison de Savoie. On montre encore de lui à Turin un plafond du palais royal. Il composait aussi des sujets pour des tapis de haute lisse.

1779

François Trossarel

François Trossarel est nommé peintre portraitiste en miniature du roi de Sardaigne Victor-Amédée III, le 6 juillet 1779.

1782

Galletti

Peignait des portraits à l'huile en Savoie, à la fin du dix-huitième siècle. Nous en avons vu quelques-uns. L'un d'eux est daté de 1782. Ses peintures sont légères, et paraissent rapidement faites.

1782

Jean Painblanc, Joseph Trona, Antoine Barrera, Pierre Visca, Victor Cignaroli.

A la fin de l'année 1782, Victor-Amédée III nomme peintres royaux : J. Painblanc (*Pane Albo*) comme peintre de portraits ; Joseph Trona comme peintre de portraits en miniature ; Antoine Barrera comme peintre de portraits et d'histoire ; Pierre Visca comme peintre en miniature, et Victor Cignaroli comme peintre de paysages. Toutes ces nominations sont du 13 décembre, sauf la dernière qui est du 17.

1784

Dominique Olivero

Cet artiste est nommé en 1784 peintre de S. M.

1785

Amédée Grassi et Michel Rapos

En 1785, patentes de peintres royaux pour Amédée Grassi, portraitiste, et pour Michel Rapos, peintre de fruits et d'ornements.

1787

Paul Bouroni

En 1787, patentes de peintre de S. M. pour Paul Bouroni.

1786—184...

Joseph Chabord

Nous terminons par un élève distingué de l'école de Chambéri, Joseph Chabord, né dans cette ville en 1786, qui se perfectionna à Paris sous Regnault. Grillet décrit deux de ses tableaux, une Assomption et la Parabole du Samaritain, d'après le *Journal de Paris* de 1807 (1).

Nous avons vu de lui :

Deux tableaux au musée de Versailles ; le meil-

(1) Grillet, *Dictionnaire historique*, tome III, page 463.

leur est *La mort de Turenne*. Il a été gravé dans la *Galerie de Versailles;*

Un *Saint Jean dans l'île de Patmos*, fait sur commande du pape Pie IX;

La Visitation de Notre-Dame, dans l'église de la Visitation à Chambéri;

Saint François de Sales en mission dans le Chablais, tableau qui est à l'archevêché de Chambéri.

Le marquis d'Oncieux, gouverneur de Savoie, avait dans sa galerie des tableaux de Chabord, entre autres un sujet allégorique assez bien traité.

Chabord était très bienveillant pour les jeunes gens de son pays qui allaient étudier les beaux-arts à Paris. Nous en avons vu des témoignages écrits.

Voici une liste de ses travaux, empruntée au Dictionnaire de Gabet :

La galerie de Valençay, pour le prince de Talleyrand, composée de dix tableaux de 8 pieds sur 6;

Deux grands portraits équestres de Napoléon pour les villes de Gap et de Francfort, gravés par Marchand;

La mort de Turenne, exposé en 1810, pour la maison du roi (actuellement à Versailles), 7 pieds;

Saint François de Sales, tableau de chevalet;

Les amours de Pâris et d'Hélène;

Ève se mirant dans l'eau, 8 pieds et demi, exposé en 1812;

Le paralytique guéri, commandé par le ministre de l'intérieur pour l'archevêché de Sens, 10 pieds sur 10;

Le sacre de Charles X, pour l'Angleterre, 15 pieds sur 11;

Acte de bienfaisance du duc de Berry, grand tableau de chevalet, acquis par la duchesse de Berry;

Le cardinal Talleyrand-Périgord, exposé en 1822;

Clodomir et Anatilde:

Le solitaire;

La paix de 1814, tableau allégorique pour la ville d'Odessa;

Joseph reconnu par ses frères, grand tableau de chevalet;

Le duc de Montpensier au pied de la tour du fort Saint-Jean à Marseille, 3 pieds, exposé en 1824;

Le Samaritain, exécuté pour l'hôpital de Lyon, 11 pieds sur 9;

La mort de Périclès, pour S. A. E. le prince primat;

Une revue de Charles X au champ-de-mars, pour la maison du roi, exposé en 1827;

La transfiguration, commandé par le ministre de l'intérieur pour l'église cathédrale de Troyes, 14 pieds sur 11;

Des portraits en pied.

Cette liste, dressée en 1831, pourrait encore être allongée, puisque Chabord ne mourut qu'en 184... Il avait été peintre de S. A. R. le grand-duc de Francfort, de LL. AA. RR. la duchesse douairière d'Orléans et la duchesse de Bourbon.



APPENDICES

Sous ce titre, nous avons résolu de compléter cette publication en donnant : 1° une notice sur un amateur, Rey, du Grand-Bornand, avec la liste des tableaux qu'il a donnés au musée de Chambéri ; 2° une liste des portraits des princes de Savoie qui ont été faits par de grands artistes, et qui sont au musée royal de Turin ; 3° une liste des artistes savoyards du dix-neuvième siècle qui sont déjà morts.

Nous ne quitterons pas la plume sans témoigner notre vive reconnaissance aux personnes bienveillantes qui nous ont aidés ; quelques-unes ont déjà été désignées dans le courant de cette compilation. Mais nous nous garderons bien d'omettre ici les noms de celles qu'il aurait fallu citer trop souvent, et dont l'obligeance nous a permis de rendre ce travail moins incomplet. M. le chevalier Promis nous a communiqué des notes prises par Vernazza; M. le chevalier Combetti, chef de division aux archives du royaume, et M. l'avocat Monticelli, secrétaire aux archives de la chambre des comptes,

nous ont fourni diverses indications, et c'est pour nous un plaisir encore plus qu'un devoir de leur renouveler ici l'expression de notre vive gratitude.

APPENDICE N° 1

Rey

Rey n'a été qu'un amateur de peintures, mais il a enrichi le musée de Chambéri d'un grand nombre de tableaux. Nous sommes heureux de clore ces notes par un acte de reconnaissance, en consacrant quelques lignes à sa mémoire. — Rey est né au Grand-Bornand. Il vint à Paris, où il fut d'abord commissionnaire, puis garçon dans un magasin de fournitures pour la peinture, rue de l'Arbre-sec, *Au Spectre solaire*. Là, on l'employa à broyer des couleurs ; mais son intelligence le fit bientôt charger de la vente dans le magasin, où il réussit si bien qu'on lui donna en mariage une des filles du négociant avec un intérêt dans la maison. Il prit goût aux œuvres d'art, et en achetait quelquefois à bon marché chez les brocanteurs. Il trouva un jour à acheter chez un marchand de bric-à-brac un beau portrait de femme, et le paya 40 francs : c'était un tableau de Léonard de Vinci, que l'on croit être le portrait de la Belle Ferronière, de la maîtresse de François Ier. Sa

bonne fortune s'ébruita, et le musée du Louvre le lui acheta 40,000 francs. Dès lors la fortune lui sourit de plus en plus. Il fit faire par le baron Gérard une copie de l'œuvre de Léonard de Vinci, acheta souvent des tableaux, et en a laissé en mourant vingt-cinq au musée de Chambéri, deux au curé du Grand-Bornand et deux à M. Bise, bibliothécaire de la ville de Chambéri. Il était devenu propriétaire dans la rue de l'Arbre-sec, N° 46, électeur et membre de plusieurs sociétés savantes. Il mourut le 5 novembre 1834 d'une chute de cabriolet, en allant au Grand-Bornand. Mlle Guigue de Revel, qui pratiquait divers genres de dessin avec goût, lui a consacré un petit article nécronologique dans le *Journal de Savoie*.

Voici la liste, dressée par Rey lui-même, des tableaux qu'il offrait au musée de Chambéri et à d'autres personnes. Nous respectons la forme de cet autographe et les attributions qu'elle renferme. Puisse-t-elle aider à rapprocher le moment où paraîtra le catalogue de la galerie des tableaux de la ville de Chambéri !

Note des tableaux que monsieur Rey, membre de plusieurs sociétés savantes, électeur & propriétaire, rue de l'Arbre-sec, N° 46, donne au muséum royal de Chambéry, ville capitale de sa patrie, savoir :

N° 1. Un tableau représentant la naissance de Jésus-Christ par Bassan. (Ecole vénitienne).

N° 2. Un d^to représentant la Circoncision, par Henri Golzius. (Ecole allemande).

N° 3. Un d^to représentant Jupiter terrassant les hercules, peint par le Tintoret. (Ecole vénitienne).

N° 4. Un d^to représentant une tête de St Jean-Batiste, peint par Philippe de Champaigne. (Ecole flamande).

N° 5. Un d^to représentant une tête d'étude, d'après le Dominiquain, d'une fresque peinte à Rome, par M. Vincent, membre de l'académie française.

N° 6. Un d^to représentant la Belle Féronnière, maîtresse de François Ier, copié par Gérard, d'après Léonard de Vinci, dont l'original est au musée royal de France.

N° 7. Un d^to représentant un saint Sébastien, peint par Solimène. *Crû du Titien.* (Ecole italienne).

N° 8. Un d^to représentant les dieux de l'Olympe, copie d'après Raphaël.

N° 9. Un d^to de David de Henc, représentant des fruits et poissons. (Ecole hollandaise).

N° 10. Un d^to représentant une tête d'étude. (Ecole italienne).

N° 11. Un d^to de Crayer, élève de Rubens, représentant l'Enfant Jésus et St Jean avec son agneau. (Ecole flamande).

N° 12. Un d^to représentant une tête d'étude, peinte par Guérin, membre de l'académie française.

N° 13. Un d^to représentant des fleurs, peint par Batiste. (Ecole française).

N° 14. Une belle copie ancienne, d'après André Delsarte, dont l'original est au musée royal de France.

N° 15. Un d^to beau portrait de M. le marquis de Louvois, peint par Largillière.

Nos 16 et 17. Deux batailles peintes par Phelippe, Napolitain. Riche composition.

No 18. Un tableau représentant l'éducation de la Vierge, peint par Le Guerchin. (Ecole italienne).

No 19. Un dto représentant Jésus-Christ aux Jardins des olives. (Ecole du Titien).

No 20. Un dto peint par Santerre, représentant un jeune homme tenant une pipe à la main. (Ecole française).

No 21. Un dto représentant saint François tenant un Christ dans ses mains, peint par L'Espagnolet. (Ecole espagnole).

No 22. Un dto représentant saint Jérôme dans le désert, peint par Baroche. (Ecole italienne).

No 23. Un portrait de Sully, par Porbus.

No 24. Un tableau représentant un évêque, peint par Valentin.

No 25. Un beau tableau de Dunin, représentant des musiciens. Le musée royal de France n'en possède pas un aussi beau du même maître; il eût désiré en faire l'acquisition, mais monsieur Rey préfère en faire hommage à la ville de Chambéry, sa patrie.

Pour M. le curé du Grand-Bornand.

Un tableau représentant St Pierre, patron de M. le curé.

Un dto représentant St Etienne, patron de M. Rey.

Pour M. Bize.

Un petit tableau représentant un Ange, peint par Soliméne.

Un dto représentant Jésus-Christ. (Ecole du Carache).

APPENDICE N° 2

LISTE
D'APRÈS ROBERT D'AZEGLIO
DES PORTRAITS DES PRINCES DE SAVOIE
PEINTS PAR D'ILLUSTRES ARTISTES
ET CONSERVÉS AU MUSÉE ROYAL DE TURIN (1).

Portrait du duc Charles II, par Jean Holbein;

Portrait de Marguerite de Valois, femme du duc Emmanuel-Philibert, par Christophe Hamburger;

Portrait du prince Thomas de Savoie-Carignan, par Van Dyck;

Portrait de Madame Royale, Christine de France, épouse du duc Victor-Amédée Ier, peint par Philippe de Champagne;

Portrait de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, épouse du duc Charles-Emmanuel II, par Jean Meel ou Miel;

Portraits d'Amédée et Louise-Christine de Savoie-Carignan, par Antoine Van Dyck;

Le duc Victor-Amédée II et le prince Eugène, par Jean Hughtemburg.

(1) *Ritratti di uomini illustri dipinti da illustri artefici, estratti dall'antica Raccolta dei reali di Savoia,* per Roberto d'Azeglio. — Firenze, 1863, in-12.

APPENDICE N° 3

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES PEINTRES SAVOYARDS OU ÉTRANGERS QUI ONT TRAVAILLÉ EN SAVOIE PENDANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

ALBRIER, né aux Chapelles en Tarentaise, mort en 1861 ou 1862, demeurait à Paris, rue Meslay, N° 64, et plus tard rue Sainte-Apolline, N° 9. Il a exposé en 1824 une *Naïade endormie auprès d'un faune*, et en 1836 une *Léda*.

ANRIOUD (Gaspard), né à Chambéri, mort à Lyon en 186... Paysagiste, amateur.

BAUD (Antoine), né à Morzine en Chablais. Peignait à Chambéri dans tous les genres. En 1848, il a obtenu une médaille de 100 livres au concours fondé à Chambéri par M. Guy, pour un tableau représentant le château de Lucey.

BURGAZ (Victor), notre bien-aimé professeur de dessin à l'école communale de Chambéri, peignait très bien en miniature. C'était un homme instruit en mathématiques, en science héraldique, etc.

CAVALERO, de Chambéri, peignait à l'huile d'une façon assez médiocre.

CLARIS (Bernard), de Chêne, élève de Lugardon à Genève, travaillait à Chambéri et peignait avec un grand succès le portrait et le genre. Il a remporté plusieurs succès aux concours fondés par

M. de Loche et ouverts par l'Académie de Savoie ; en 1848 une médaille de 100 liv. lui fut décernée pour un tableau représentant de petits pêcheurs.

Cléaz (Anthelme), de Chambéri, né en 1820 ou 1821, était un amateur. Il a obtenu en 1845 une mention honorable au concours Guy pour un tableau représentant les tours de Chignin.

Delzano, peintre décorateur.

Gamen-Dupasquier, né à Chambéri en 181.., est mort à Paris en 185..; il a eu une mention honorable en 1843 au concours Guy pour son tableau de la *Conférence entre Lesdiguières et saint François de Sales*, tableau qui a été gravé par Elmerich dans l'*Artiste.*

Guignet (Adrien), d'Anneci. Le *Magasin pittoresque*, année 1869, pages 27 et 193, donne sur ce jeune artiste plein de talent un article fort long, accompagné du portrait de Guignet et de la reproduction d'une de ses œuvres : *Une vedette.*

Hugard (Claude-Sébastien), né à Cluses, a étudié à Genève sous Diday, et s'est voué à la représentation des sites alpestres. A Paris, où il était fixé, il a souvent exposé. En 1844 il a eu une médaille de 3e classe, et, en 1846, une médaille de 2e classe ; en 1855, il a exposé une *Inondation à Chamouny du 15 octobre 1853.* En Savoie, il a eu le prix Guy en 1841 et en 1861. Hugard a peint le grand escalier de l'école des mines. Il est mort en 186...

Moreau, élève de David, professeur de l'école de dessin de Chambéri, peignait à l'huile et en minia-

ture. Dans ses portraits en pied de Charles-Félix, du général de Boigne, les têtes sont bonnes, mais le corps et les membres rappellent trop le mannequin.

RABUT (Louis), né à Saint-Innocent, graveur à Chambéri, mort en 1853, élève et ami de Gringet, peignait en miniature et à la gouache.

RASSAT, de Chambéri, résidait à Paris; il peignait les fleurs à l'aquarelle et au pastel. C'était un élève de Redouté. Il a exposé plusieurs fois, entre autres en 1855. Ses œuvres figurent sous les Nos 1926, 1927 et 1928 du livret de cette année-là.

ROBERT, Français, peignait à Chambéri dans tous les genres. Il peignait en miniature les cheveux des portraits faits par Moreau. Il peignit en détrempe un magnifique arc de triomphe élevé sur la place St-Léger pour la rentrée de Victor-Emmanuel Ier à la Restauration.

VACCA (Louis), Piémontais, peintre à l'huile et en détrempe, est l'auteur du beau rideau du théâtre de Chambéri, qui représente la descente d'Orphée aux enfers, et qui a été sauvé d'un incendie récent.

VICARIO peignait à fresque et en détrempe; il a peint la cathédrale de Chambéri et plusieurs églises de la Savoie.



APPENDICE N° 4

NOTES SURVENUES PENDANT L'IMPRESSION

1348

Georges de Florence

Georges de Florence mourut en 1348 ; cela résulte de l'extrait suivant du compte du chancelier de Savoie du 10 juin 1347 au 28 octobre 1348 :

..... Et est sciendum quod idem magister Georgius dicessit in anno MCCCXLVIIJ.

Ces lignes viennent à la suite d'un article relatif à la pension payée à Georges d'Aquila.

1390—1391

Hugonet de Rives

Ce peintre figure sur les comptes des trésoriers de la date indiquée.

1420

Humbert Rosset

Humbert Rosset, enlumineur, figure à cette date dans les archives de la chambre des comptes.

1448—1453

Jean Bapteur

..... Librauit Johannj Baptitoris pictorj dominj cui prefatus dominus noster Sabaudie dux per Hugonetum

Dossens tunc thesaurarium Sabaudie generalem librarj soluj et realiter vice sua expedirj voluit et mandauit quadraginta vnum florenos septem denarios et tres quartos grossorum p. p. quos traxit et librauit et in quibus jdem dominus noster dicto pictori tenebatur causis et rationibus &.....

Si senseguent les choses faictes par la main de Jehan le peintre tant par le seuellement de Ayme monseigneur et per les lances de la guerre de Bresse comme aussi par les pauoes menes a Berne aussi comme si particulierement se contient.

Et premierement a fait le second jour d'auril lan mil IIIJ[c] XLIIJ iiij[xx] et vijj escussons des les armes de mon tres redoubte seigneur pour buter es torches de Ayme monseigneur quj montent xx d. gr. Item mais iiij escussons de bacture pour mectre sur le drap lan et le jour que dessus valent viij den. gr.

Item mais a fait le xviij jour du dit moys d'auril l'an que dessus vj grans bordons de Millan colloris gris et pers de la deuise de mondit seigneur qui valent iij fl. iiij den. gr.

Item mais six aultres bordons fais par le commandement de Jehan Champion pour donner es hommes darmes de Bernes iij fl. iiij den. gr.

Item mais tantoust encontenant la codure de les dues trompetes quant on ala vers mess. de Burgogne que monte ij fl. pp.

Item mes le tier jour daoust lan que dessus les estoffes que j'ay pris enchies Johan Lygot pour pendre les pauoes (1) que lon a tramys a Berne vj dozennes et dimy

(1) Pavois.

premyerement x liures de cole forte valent a v quart la lyure xij den. ob. gross. Item de ver daram (1) xiiij lib. et vng quart valent checone lyure iiij den. gr. qui sunt en somme iiij fl. ix den. gr. Item j quarteron de saffran pour donner colour gaye audit ver de pauoes (2) valent xxj gr. Item j liure et j quarteron de gomme arabique pour detramper le dict vert ij den. ob. gros. Item iij quarteron et demy de vin aigre achete enchiez Jehan Gros pour detremper le dit vert iij gr. et demy. Item xij liures et j quarteron de vernis liquede vj gros la liure pour vernicier vj dozenes de pauoes valent en somme vj fl. j den. ob. gros. Item iij lengueux vieux (3) achecte de la femme Deliot Legier pour remender lesdicts pauoes xj den. gros. Item les jornes et despens de v compagnons qui ont oure vj jours compte ij gr. pour leurs despens le jour et iiij pour leurs jornes qui montent en somme. Ennotin Nenou de Jouli Jehan Descote de Bourt Galiot de Brucelle pientre de prince d'Orange Petremant Despere valet de Guillaume Coquin le verrier et moy Jehan le pintre xv fl. Item mays a liure le dit Jehan le pintre le vij jour de juyn a Jehan Bellen de Chambery par ix onces de vermellion pour pourter a sainct Robert (4) pour piendre la lictiere faicte pour mondit seigneur et aussi pour demy liure de seruse pour pendre la dite lictiere vij den. iij qri. gros. Somme xlj fl. vij gr. iij quarts....... et allocantur sibi....... per licteram..... Datam Thononij die secunda mensis septembris anno dominj mill° iiij^c xliij &.....

(Compte du trés. gén. J. Mareschal, vol. 96, page 594).

(1) *Verde di rame,* vert de cuivre.
(2) Curieux détail technique.
(3) Linceuls, draps.
(4) Saint-Rambert.

..... Librate facte &c... ad causam sepulture et funeris impense illustris domine Anne de Sabaudia (1) ex liberis prefati domini nostri ducis vltimo nate que nature persoluit tributum et eius corpus sepultum in ciuitate Gebenn. in ecclesia fratrum minorum jnsulle dicte ciuitatis die prima octobris m. iiij[c] lij.

..... Librauit die secunda octobris dicto Johanni le pintre pro quatuor penuncellis armorum dominj de battura argentea factis pro ponendo et affigendo super pagno existente de super tumulo corporis deffuncte quamdiu dictum diuinum officium fuit celebratum eo quia alij penuncellj die externa facti fuerunt perduti et disportatj dum dictum corpus fuit sepulture traditum ad dictam rationem duorum den. gros. pro quolibet et hoc de precepto reuerendj in Chrispo patris et dominj dominj archiepiscopi Tharentasiensis solutorum. Et pro alijs quatuor penuncellis etiam armorum domini factis qui affixi fuerunt certis facibus que jllis carebant ad rationem vnius quarti gross. pro quolibet ix den. gr..... per licteram..... datam Gebennis die septima mensis octobris anno domini mil. quatercent[o] quinquagesimo secundo..... (Compte du trés. gén. Etienne Rosset, vol. 101, page 45).

Et primo librauit pro sex torchiis ponderantibus sex decim libris emptis a Johanne Ligoctj appothecario &c..... Item pro quatuor libris paruarum candelarum emptis etiam a dicto Johanne Ligoctj &c..... Et que fuerunt expedite in manibus Glaudij Bergerij pro illis portandis et presentandis parte dominj domino ambassatorj dominj ducis austrj. dono sibi per dominum facto

(1) Guichenon dit en parlant de cette princesse : Anne de Sauoye, décédée en jeunesse.

die vicesima nona nouembris millesimo quatercentesimo quinquagesimo secundo......... Librauit Johannj le pintre pro sex paruis penuncellis armorum dominj affixis in supra dictis sex facibus per dominum datis pro sepultura dictj Petrj le Cotre quolibet penuncello pretio vnius quarti grossorum j den. ob. gross.

(Compte de Jean Mallet, vol. 102).

..... Pro sepultura dictj Coquinei braconerij domini hoc die (16 martij m° iiij[c] liij) ab humanis migratj...... Librauit Johannj le pintre pro quatuor penuncellis armorum dominj affixis dictis facibus ab eodem emptis pretio subscripto quolibet penuncello pretio vnius quarti gross. j den. gr. (Ibidem).

..... Librauit Johanni Baptitoris pictorj quj eidem per dominum nostrum &.... Si sensuiuent les estouffes des couleurs et de bature qui sont necessaires pour pinter les armes de mon tres redoubte seig[r] de Sauoye sur les portes de sa ville de Fribour. de quoy les six ne seront que de coleur qui sont forianes et les aultres sur la porte dou reloge la porte secunde de Murat (1) sus la porte de sus la reuiere de vers Bernaz et en la moyson du comuz (2) et deuant la moyson de mondit redoubte seigneur et par son commandement seront de batture dor et dargent. Et premierement fault pour les dictes armes faire vj lib. de cole coste la liure v quartz valent vij gros et demy. Item docre iij lib. vaut la liure vj quartz valent iiij gros et demy. Item de maioricha j liure vaut v quartz. Item de jaunelin ij

(1) Morat.

(2) Du commun, de la communauté, c'est-à-dire de l'hôtel-de-ville.

liures vaut la liure viij gros valent xvj gros. Item de vernis allion iij lib. valent iij fl. Item de blanc de plong iiij lib. vault la lib. v gros valent xx gros. Item de noir de terre noire ij lib. valent ij gros et demy. Item de verdegrisse ij lib. vault la lib. iiij gros valent viij gros. Item de lacha vng quarteron coste xj gros. Item dasur fin pour les champagnies ij lib. vault la liure v escus valent x escus. Item de foillie destaing iij lib. vault la liure ij gros et demy valent vij gros et demy. Item dor fin iij papiers coste le papie iij fl. dAlemagnie valent les iij papiers ix fl. dAlemagnie. Item ij quers de papier ij gros. Item ij lib. de vernis liquide valent les ij lib. j fl. Item doilie de linosa vj quarteron coste le quarteron vj gros valent iij fl. Item pour la dispense de moy Jehan le pintre de mon cheueaul et de deux vales et de leurs journees pour quelles chouses plaise aut dit mon tres redoubte seig[r] de faire baillier et expedier a son thesaurier dargent pour y entendre xij fl. pp............ Quas quantitates soluit..... per licteram dominj............ cum expediens erat vt arma et jnsignia ipsius dominj de quibus jn rotulo preinserto mentio fit per jpsum dominum dilectum seruitorem et pictorem Johannem Baptitoris superius nominatum jn portis jnsignis ville eiusdem domini nostri Friburgi celeriter depictarentur............ datam Gebennis die nona junij anno Domini millesimo iiij[c] quinquagesimo tertio....... lvij fl. v den. j quart. gr. pp.

(Ibidem, p. 200).

1453

Jean Patarelli

...... Librauit Johanni Deperis burgensi Friburgi nomine magistri Johannis Patarelli pictoris recipienti.

quem magistrum Johannem Pactarellj dominus pro sua armata et certa alia jn eius villa Friburgi locis et modo eidem per prefatum dominum nostrum Sabaudie ducem statutis depingendo destinauerat et cui seu dicto Johanni Deperis eidem portandos jpse dominus noster vltra ea que jam eidem de jpsius domini precepto jdem thesaurarius tradiderat que ad ipsius laborem et expensas non estabant sifficientia.......... ut per ipsius domini licteram......... datam Thononij die sexta septembris anno Domini m^{o} iiij^{c} liij^{tio}....... (Ibidem).

1454—1455

Jacques le peintre

..... Jacobo le pintre de Chamberiaco pro viginti quatuor scucellis armorum dominj die heucaristie Crispi Guilliermo Dax appothecario dominj expeditis pro ipsis jn facis ante et post corpus Domini nostri Jehu Crispi ipsa die per villam Chamberiaci jn presentia prefati domini nostri ducis portandis affigendis vt moris est videlicet vj den. gr.

(Compte du trés. N. Gabriel de Cardona, vol. 103, p. 260).

1460

Blaise Fornerii

Blaise Fornerii de Clavesana, citoyen d'Ivrée, est mentionné dans les comptes du trésorier Bertin Magliochi comme ayant peint en 1460 des ornements de chevaux et autres objets (*bardas equi et certas jeuellinas et duos bondonos*).

1543—1609

Frédéric Zuccaro

Frédéric Zuccaro ou Zuccheri, né à St-Ange en Vado en 1543, mort en 1609, a travaillé pour toutes les cours de l'Europe. Appelé à Turin par Charles-Emmanuel I[er], il a publié en 1607 et dédié à ce prince un ouvrage sur la peinture, la sculpture et l'architecture.

1611—1615

Ange Righi

A ces deux dates on trouve mention d'un mandat de 200 ducatons en faveur de maître Ange Righi, peintre de monseigneur, pour tableaux par lui faits pour le service de mon dit seigneur.

(Archives de la chambre des comptes ; reg. mandats des ducs de Genevois, volume 25).

1619

Jean-Baptiste Cottard

Jean-Baptiste Cottard était d'Anneci. Il fut peintre de S. A. le duc de Genevois et de Nemours Henri de Savoie, par patentes du 9 janvier 1619, dont voici la teneur :

Aujourdhuy neufuiesme jour du moys de janvier mil six centz dix neufz monseigneur le duc de Geneuoys de Nemours et de Chartres (1) estant a Paris se voulant

(1) Henri de Savoie.

seruir de Jehan Baptiste Cotard me pintre habitant Annessy pour le bon rapport que luy en a este faict la retenu et retient pour pintre ordinaire de sa maison. Veult et ordonne que doresnauant il jouisse des mesmes franchises libertés et priuilléges attribués et qui sont deubz aux officiers domestiques de sade mayson. De quoy mondict seigneur luy a octroye le present brevet quil a vollu signer de sa main et commande a moy son secretayre de le contresigner.

Signé HENRY. Scellé et contresigné LE POYURE.

La chambre attendu le bon playsir de monseigneur et consentement presté par le sr procureur fiscal de monseigneur a jntheriné et veriffié le breuet de mondt seigneur mentionné en la présente ce faysant ordonne que ledict suppliant jouira du fruict et benefice d'iceluy sellon sa forme et teneur et soit enregistre faict Annessy ce premier juillet mil six centz vingt vng.

Signées PELARD et DE CHAVANNES (1).

(Archives de la chambre des comptes ; reg. dons et transactions, etc., du Genevois, vol. 1611-1624, no 24, p. 245).

1625

Simon Blasmer

..... Du 20 dudit moys de mars 1625 mondit seigneur a faict vne promesse a Me Simon Blasmer peintre de luy payer la somme de 180 liv. qui luy reste a paier de plus grande somme pour deux tableaux que mondit seigneur luy a faict faire payable dans deux moys.

(Ibidem, vol. 1621-1631, no 26, page 15).

(1) Jacques de Chavannes, nommé maître-auditeur le 21 août 1618.

1652

Louis Leblanc

Le 2 novembre 1652, mandat de 120 liv. à Louis Leblanc m^e peintre pour armoiries de Mgr Charles Amédée duc de Genevois.

(Archives de la chambre des comptes, registre des brevets des ducs de Genevois, vol. 30).

1652

Bataye

Le 15 du même mois mandat de 1320 liv. à Bataye peintre pour cent et dix dousaines d'armoiries pour la chapelle ou repose le corps de feu monseigneur.

(Ibidem).

1695

Jomard

Ce peintre était de Lanslebourg ; nous avons vu de lui un tableau de saint Benezet, chez M. le chanoine Angley, à St-Jean-de-Maurienne, avec la date de 1695.

1750

Joseph et Dominique Dupraz

Par lettres patentes du 16 septembre 1750, le duc de Savoie Charles-Emmanuel a nommé les frères Joseph et Dominique Dupraz, portraitistes habiles, pour ses peintres, avec mille livres d'appointement pour les deux.

(Arch. de la cour des comptes, reg. des patentes, vol. 28, p. 110).

TABLE DES PEINTRES

Nota. — *Les chiffres renvoient aux pages.*

Pages.

ADRIEN, le Flamand 107
ALBERT. 239
ALBIN (Aimé), de Montcalier.................... 102
ALBRIER, des Chapelles en Tarentaise.......... 270
ALLEMANDS (peintres) 108
AMABERT (Esprit), de Bramans.................. 169
ANGLEI (Guillaume). 247
ANRIOUD (Gaspard), de Chambéri 270
ANTOINE (maître). 96
ARDENT (Alexandre)........................... 156
ARNULPHI 242
ASSON (Joseph), dauphinois.................... 257

BACLER D'ALBE (le baron Louis) 252
BAIZE (Jeanne). 224
BAPTEUR (Jean) 60, 67, 273
BARRERA (Antoine) 260
BARS (Nicolas), à Bourg 118
BARTHÉLEMI, de Chambéri..................... 77
BARTHOLOMÉ (Jean) 101
BATAYE. 282
BAUD (Antoine), de Morzine 270

BAUDEVIN, à Chambéri........................ 246
BAUDICHON.................................. 120
BAUDICHON (Flamen), à Chambéri.............. 114
BAYET (Antoine)............................ 109
BEAUMONT (le chevalier Claude-François)...... 245
BEDET (Jean ou Joseph)...................... 169
BÉRANGIER (Jean-François), de Chambéri....... 247
BERGER (Jacques), de Chambéri............... 250
BERNARD.................................... 113
BERT; voyez PERS.
BERTHIER (Louis), de Chambéri................ 232
BÈZE (Jean), de Chambéri.................... 208
BIANCO (Isidore)............................ 197
BIOLESII (Pierre), de Chambéri............... 112
BLASMER (Simon)............................ 281
BONIS (Grégoire de)......................... 59
BONO (Grégoire), de Venise................. 42, 59
BORD (Jean)................................ 207
BORSON..................................... 256
BOSO....................................... 41
BOURGET (le peintre du)..................... 34
BOURONI (Paul).............................. 261
BURGAZ (Victor)............................ 270

CARACA (Jean), flamand, bourgeois de Chambéri. 144
CARRU...................................... 42
CATHERIN, du Crest.......................... 127
CAVALERO, de Chambéri....................... 270
CAVORET (Claude)............................ 224
CHABORD (Joseph), de Chambéri................ 261
CHALUMEAU.................................. 222
CHAMBON (François), à Chambéri.............. 224

CHAMPAGNE; voyez PHILIPPE.
CHEVILLON; voyez JOSSERME.
CHRISTOPHE 76
CIGNAROLI (Victor)........................ 260
CLARIS (Bernard), de Chêne.................. 270
CLAUDE. 123
CLÉAZ (Anthelme), de Chambéri 271
COLOMBE (Jean de la), de Bruges 110
COMPÈRE (le chanoine) 140
COMTET (Jean), de Chambéri 42
COQUERRI ou COQUIN (Guillaume), de Genève... 77
COSTA (Henri) et ses fils 249
COTTARD (Jean-Baptiste), d'Anneci 280
COURANDO................................. 33
CROZE, alias CROZAZ (Louis), de Chambéri 197

DALAIS (Claude), de Lyon..................... 211
DAUPHIN 222
DECRET................................... 256
DELABAYE (Claude) 248
DELAMONCE (Jean) 213
DELZANO.................................. 271
DESCHAMPS (Nicolas) 238
DESCOSE (Guillaume)......................... 77
DESSONE (Petreman) 77
DEVAL (Pierre) 77
DIACRE (Jean-Dominique). 238
DUBOIS (Nicolas)............................ 251
DUC....................................... 224
DUC (François) 109
DUFOUR (Pierre et Laurent) 170
DUPRAZ (Joseph et Dominique) 282

DUPUIS, de Chambéri 256
DURER (Albert) 150

ECUYER 256

FONCET (mademoiselle) 256
FOREIS (Pierre), antonin de Chambéri 58
FORNERII (Blaise), de Clavesana 279
FORNERIO (Jean) 18
FRENERII (Hugues) 29

GALAZOLA (Pierre) 41
GALLETY 260
GALLIARI (Bernardin et Fabrice) 249
GALLIOT (Jean) ou GALIOT, de Bruxelles 96
GALLIOT (Pierre) 106
GAMEN-DUPASQUIER, de Chambéri 271
GANGUILLION (Claude) 79
GENÈVE (le peintre de) 39
GENEVOIS (Louis), de Chambéri 159
GEORGES 112
GEORGES de Florence ou d'Aquila, de l'Aigle ou Delaigly 15, 19, 273
GINET (Antoine) 109
GIRARD (Jean) 73
GIROD-LAMBERT (Claude-François) 249
GRAND 256
GRANDJEAN (Esprit), de Chambéri 204
GRANDJEAN (Salomon), de Chambéri 201
GRANDSON (Jean) 17, 20, 32
GRASSI (Amédée) 261
GREPPAT 238

GRINGET Louis, de Chambéri.................. 249
GUIGNET (Adrien)........................... 271
GUILLAUME.............................. 77, 100
GUILLAUME, d'Aillon........................ 21

HAMBURGER (Christophe)..................... 269
HANSE, de Chambéri......................... 77
HEURTEUR (Melchior), de Chambéri........... 235
HOLBEIN (Jean)............................. 269
HUGARD (Claude-Sébastien), de Cluses....... 271
HUGHTEMBURG (Jean)......................... 269
HUGONET, de Rives.......................... 273
HUGUES................................. 97, 115
HUGUET, de Paris........................... 40

JACQUES................................ 29, 33
JACQUES, de Chambéri....................... 279
JACQUIER (Georges), de Turin............... 113
JANIN, de Genève........................... 78
JAY (Gaspard), de Chambéri................. 130
JEAN....................................... 12
JEAN, de Chambéri...................... 40, 98
JEAN (le peintre); voyez BAPTEUR.
JEAN, de Lyon.......................... 33, 37, 39
JEAN, de Seyssel........................... 12
JEAN DE LARCHE............................ 58
JEAN LOMBARD; voyez LOMBARD.
JEAN dit YENNE; voyez YENNE.
JOMARD, de Lanslebourg..................... 282
JOSSERME (François) dit LANGE, d'Anneçi.... 243

LABICHE (Claude)........................... 227
LABICHE (Jean-Charles)..................... 182

LAGARDE, de Chambéri........................ 246
LAGERET (Jean)............................ 58
LALLEMAND; voyez THIÉBAUT.
LAMY (Peronet), de Campremi............... 60, 75
LANGE; voyez JOSSERME.
LARCHE (Jean de); voyez JEAN.
LAURENT................................... 34
LEBLANC (Louis)........................... 282
LERICHE, de Bourg......................... 76
LEVIEUX (Jean)............................ 73
LOMBARD (Jean)............................ 12
LOYSEL (Janin)............................ 78
LUSTE..................................... 21
LYON (le peintre de)...................... 168

M (le peintre à l')....................... 117
MAISTRE (Xavier de), de Chambéri.......... 250
MAJE (la veuve)........................... 246
MARBOZ; voyez THIERRY.
MARGUERITE................................ 37
MARIN..................................... 256
MARMICHON................................. 239
MARTIN.................................... 113
MARTINEL (J.-François-Marie de)........... 250
MASIER ou MASERII (Gaspard), de Chambéri...... 124
MEILLERIN (Aymé).......................... 139
MIEL (Jean) ou MEEL....................... 209, 269
MONCE (J. de la); voyez DELAMONCE......... 213
MOREAU, à Chambéri........................ 256, 271

NARCISSE.................................. 203
NICOLAS; voyez ROBERT.

Nitard (Pierre) 57

Olivero (Dominique) 261
Olivieri 256
Oncieux (Pierre-Philibert d') 247

Painblanc (Jean) 260
Parentain 168
Paristorne (Mathieu) 105
Pascal (Pierre) 167
Patarelli (Jean) 278
Pécheux (Laurent), de Lyon 258
Peintres allemands; voyez Allemands.
Pelluquet (Martin) 79
Peronet, de Campremi; voyez Lamy.
Peronet, de Chambéri 18
Peronet, de Clermont 14
Peronet, de Seyssel 11
Perruzzini 234
Pers (Samuel) 221
Petit-Jean 115
Peytavin (Jean-Baptiste), de Chambéri 254
Pierre d'Acquin 18
Pierre de Choyset 79
Philippe de Champagne 269
Poncier (Pierre), de Chambéri 155
Poncin (le peintre de) 59, 75

Rabut (Louis), de Chambéri 272
Ramus (Albertin), de Lyon 153
Rapos (Michel) 261
Rassat, de Chambéri 272

RATON (Pierre) 100
REY, du Grand-Bornand, amateur de tableaux 265
RIGHI (Ange) 280
ROBERT, en Bresse 33
ROBERT (Nicolas) 80, 86, 118
ROBERT, à Chambéri 272
ROBIN, de Rouen 77
RODAT (Jean) 109
RODOLPHE, de Fribourg 31, 32
ROSSET (André), de Grenoble 139
ROSSET (Humbert) 273
ROYDI (P.) 31, 32

SACHETTI (Jean-François) 235
SALLOMOND 170
SORET (Rd Claude), de Chambéri 217
SORET (François) 217, 226
TERRICUS, à Chambéri 29
THIEBAUD LALEMANT 79
TIERRY OU THIERRY DE MARBOZ, *alias* MALBROC, de Chambéri 37, 39, 40, 79
TISSERANT (Antoine), de Chambéri 257
TONNELIER (Jean) 140
TRONA (Joseph) 260
TROSSAREL (François) 260
TROTTEREL (Louis), de Chambéri 127

UDRICUS, *alias* HUDRICUS 36

VACCA (Louis) 272
VAN-DYCK 269
VANNIER, à Chambéri 218

VASSAL ou VASSER (Michel).................... 99
VERLINO (Vinceslas)........................... 258
VIBERT, de Fribourg........................... 19
VICARIO....................................... 272
VIGHI, *alias* DE VIGHO (Jacques).............. 141
VISCA (Pierre)................................ 260
VULLIET....................................... 166

YENNE (Jean dit), à Chambéri............... 35, 37

ZAST (Etienne)................................ 79
ZUCCARO (Marc)................................ 167

TABLE DES PEINTURES

Nota. — *Les chiffres renvoient aux articles chronologiques et aux appendices.*

ABBAYE d'Hautecombe. 1413-28.
ACCESSOIRES pour la pièce du *Temple des honneurs*. 1439
ACTE de bienfaisance du duc de Berry. 1786-1814.
ADORATION des Bergers. 1627-82.
ALCÔVE de S. A. au château de Chambéri. 1662-70.
— du gouverneur audit château. 1680.
AMOUR (l'), auteur et conservateur du monde. 1662-70.
AMOURS (les) de Pâris et d'Hélène. 1786-184...
ANIMAUX. 1700-72.
ANNONCIATION de N.-D. 1675.
APPAREILS pour entrées de souverains. 1545-65, 1634-75, 1663, 1773-75.
ARCS de triomphe (voyez APPAREILS).
ARMOIRES à reliques dans la Sainte-Chapelle. 1413-28.
— — dans l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. 1413-28.
ARMOIRIES de France. 1568-1600.
— des chevaliers de l'Annonciade. 1588.
— des ducs de Genevois. App. nº 4. 1652.
— des ducs de Savoie (voyez ECUSSONS, BANNIÈRES, etc.). 1548-73, 1574-88, 1634-75, 1660, 1672, app. nº 4 (1443-53).

Assomption de la Vierge. 1727-53, 1786-184...
Athéniennes (les 7) livrées au minotaure. 1768-1855.
Autel de la Sainte-Chapelle. 1413-28.

Bannière de l'église de St-Pierre-sous-le-château. 1414
— de S. Maurice. 1427-37, 1436-45.
— de S. Michel. 1465-77.
— pour trompette. 1403, 1427-37, 1436-45, 1465-1477, app. n° 4 (1443-53).
Bannières aux armes ducales. 1427-37, 1436-45, 1441-42, 1466-86, app. n° 4 (1443-53).
— aux armes du comte de Genève. 1436-45.
Banquets (voyez Entremets).
Baptême de J.-C. 1647.
Batailles. App. n° 1.
Belle Ferronnière (la). App. n° 1.
Bordons (voyez Bannières).
Bureau du sénat. 1634-75.

Cathédrale de Chambéri. App. n° 3.
Chaire ducale. 1413-28.
Chambre. 1470-97.
— de Mme Royale au couvent de S. Dominique de Montmélian. 1634-75.
Chapeaux des Juifs. 1413-28.
Chapelle de Bellerive. 1675.
— des Quarante-Heures à Thonon. 1598.
— d'Hautecombe. 1326-41, 1335, 1342, 1413-28.
— du château de Chambéri. 1317-19, 1413-28, 1559
— — de Chantilli.
— — de Pont-d'Ain. 1359-60.
— — de St-Martin en Bresse. 1324-34.

CHAPELLE du château de Thonon. 1406-09.
— — de Trivier. 1436-37.
— — de Vigon.
— — du Bourget. 1317-19, 1326-41, 1333-49
CHARS de la comtesse. 1367, 1371-77, 1465-77, 1466-1486, 1469, 1484-1485.
CHATEAU de Chambéri (voyez ALCÔVE, GIROUETTES, VERRIÈRES). 1300-08, 1324, 1326-41, 1333-49, 1559, 1625, 1660-72, 1680, 1697-1717, 1715.
— de Corgenon. 1411-12.
— des Marches. 1316 et la page 249.
— du Bourget. 1333-49, 1360-66, 1404.
CHATEAU (le) de Lucey. Paysage. App. nº 3.
CHIGNIN (les tours de). App. nº 3.
CHRIST. App. nº 1.
CIRCONCISION (la). App. nº 1.
CLODOMIR ET ANATILDE. 1786.
COLLIERS de chevaux. 1466-86.
CONFÉRENCE entre Lesdiguières et S. François-de-Sales. App. nº 3.
COR. 1371-77.
COSTUMES (robes, hoquetons, etc.). 1466-81, 1476, 1482.
COTTES d'armes. 1427-37, 1436-45, 1466-86.
COUVENT des Frères Mineurs de Chambéri. 1663.
COUVERTURES de chevaux. 1427-37.

DESCENTE de croix. 1581-95.
— d'Orphée aux enfers. App. nº 3.
DESSIN du tombeau du B. Boniface de Savoie. 1657.
DESSINS topographiques (voyez PLANS).
DIEUX de l'Olympe (les). App. nº 1.

DUC de Montpensier (le) au pied du fort St-Jean. 1786.

ECHECS (jeu d'). 1466.
ECUS (boucliers de joute). 1427.
ECUSSONS armoriés pour funérailles. 1413-28, 1439, 1441, 1442-47, 1444, 1465, 1465-77, 1466-86, 1469-81, 1470, 1470-97, 1471-80, 1480, 1484-85, 1494, 1498, 1491-1511, 1504, 1503-06, 1524, 1545-65, 1548-73, 1559-88, 1568-1600, 1576-88, 1583-1617, 1634-75, 1675-1700, 1675-90, 1676-1715, 1717, app. nº 4 (1443-53, 1652).
— pour portes de ville. 1545-67, 1548-73, app. nº 4 (1443-53).
— pour processions. 1545-65, 1559-88, 1576-88, 1697, app. nº 4 (1443-53).
EDUCATION de la Vierge (l'). App. nº 1.
EFFIGIES des Srs de S. Paul. 1559-88.
EGLISE des Frères Mineurs de Chambéri. 1326-41.
— d'Hautecombe. 1429, 1436-45.
ENFANT JÉSUS (l') et S. Jean. App. nº 1.
— prodigue (l'). 1568-1600.
ENLÈVEMENT (l') d'Hélène. 1700-66.
ENSEIGNES et guidons. 1499-1511.
ENTREMETS (objets divers pour banquets et). 1436-45, 1465-77, 1466-88, 1469, 1469-81, 1471-80, 1476, 1481.
ERMITE en lecture. 1700-56.
ETENDARDS aux armes ducales. 1413, 1436-45, 1466-86
— aux chiffres et couronne du duc. 1657.
— avec devise de la *Plume au vent*. 1427-37.
— et cornettes pour funérailles. 1568-1600, app. nº 4 (1443-53).

EVE se mirant dans l'eau. 1786-184...
EVÊQUE (un). App. nº 1.

FAQUIN pour tirer à l'arquebuse. 1576-88.
FAUCONS de la devise du comte. 1406-09.
— sur les murs d'une salle. 1427-37.
FENÊTRES en toile cirée. 1465-77.
FIGURES cabalistiques. 1417.
FLEURS et fruits. 1568-1600, 1751, 1768-1855, 1785, app. nºs 1 et 3.
FONTAINE du château de Chambéri. 1559.
FUNÉRAILLES (travaux divers pour funérailles). 1466-81, 1568-1600, 1583-1617, 1598-1600.
— — à Chassaigne. 1415.
— — à Hautecombe. 1436-45.
— — à Pierre-Châtel. 1413-28, 1436-45.
— — à Pignerol. 1466-81.

GALLEACE (voyez NEFS).
GIROUETTES à Avanchi. 1671.
— au château de Chambéri. 1634-75.

HAUTECOMBE (voyez ABBAYE, DESSIN, EGLISE).
HEAUMES, cimiers et lambrequins. 1427-37.

IMAGE de Notre-Dame. 1497.
— des saints (voy. les noms des saints à la lettre S).
— du Rosaire. 1333-49.
— peinte pour la comtesse. 1375, 1379.
INONDATION à Chamouni en 1853 (une), paysage. App. nº 3.

JÉSUS-CHRIST au Jardin des Oliviers. App. nº 1.

JEUNE homme tenant une pipe. App. nº 1.
JOSEPH reconnu par ses frères. 1786.
JUGEMENT de Pâris. 1700-66.
JUPITER terrassant les hercules. App. nº 1.

LANCES. 1382-85, 1386-89, 1413-28, 1466-81, app. nº 4 (1443-53).
LÉDA. App. nº 3.
LITEAUX peints. 1300-08, 1308-1314.
LITIÈRE. 1466-86, 1466, 1469 (Hugues), 1469 (Vassal), app. nº 4 (1443-53).

MACHINES de feu d'artifice. 1636-70.
MADELEINE (la). 1727-53.
MAPPEMONDE. 1574-88.
METABUS poursuivi. 1768-1855.
MÉTAMORPHOSES d'Ovide à la Vénerie. 1658-62.
MINIATURES (portraits). 1627-82, 1679-80, 1771-1822, 1779, 1782, app. nº 3.
— sur livres (apocalypse, heures, missels, oraisons, psautier, etc.). 1317-19, 1323, 1360, 1386-89, 1398, 1416, 1440, 1427-37, 1465, 1470-83, 1482-86, 1482.
MOMERIES (objets divers pour servir aux). 1436-45, 1443, 1465-77, 1475, 1476, 1481-82.
MONTRE solaire. 1715.
MORISQUES (voyez MOMERIES).
MORT de Périclès (la). 1786.
— de Socrate, esquisse. Page 257.
— de Turenne. 1784-184...
MURS blanchis au château de Chambéri. 1314-15.
— — du Bourget. 1292.
MUSICIENS de Dunin. App. nº 1.

NAÏADE endormie. App. nº 3.
NAISSANCE de J.-C. App. nº 1.
— de la Vierge. 1499, 1627-82, 1755, 1806.
NEFS. 1414-15, 1466-86, 1469.
NŒUDS d'amours. 1663.
NOTRE-DAME (voyez Ste VIERGE).

ORGUES. 1466-86, 1470-83.
ORNEMENTS de chevaux (voyez PAREMENTS).

PAIX de 1814 (la), allégorie. 1786.
PARABOLE du Samaritain. Ibid.
PARALITIQUE guéri (le). Ibid.
PAREMENTS de chevaux (voyez COLLIER et COUVERTURES). 1386-89, 1390, app. nº 4 (1460).
PASSION, d'Albert Durer. 1568-1600.
PAVOIS (voyez ETENDARDS).
PAYSAGES. 1568-1600, 1700-1772, 1751, 1782, app. nº 3.
PHRYNÉ accusée d'un crime capital. 1768-1855.
PLAFOND (voyez ALCÔVE). 1777-1813.
PLANS du chemin de Chailles. 1634-75.
— — de la Grotte. 1662-70.
— — de Yenne en Dauphiné. 1634-75.
— des vallées de Cheseri, Ballon et Léaz. 1568-1600, 1634-75.
PLATS peints et dorés. 1465-77, 1466-86.
PENNONS. 1427-37, 1436-45, 1466-86, app. nº 4 (1443-53).
PETITS pêcheurs (les). App. nº 3.
POLYXÈNE. 1768-1855.
PORTAILS de Saint-Jean de Lyon. 1413-28.
PORTRAITS (sans désignation). 1627-82, 1666-76, 1776, 1782, 1785, 1786.

Portraits en miniature (voyez ce mot).
— des comtes et ducs de Savoie (sans désignation). 1413-28, 1417, 1568-1600, 1627-82, 1666-76.
— d'Amédée VIII. 1413-28.
— de Charles II. App. nº 2.
— d'Emmanuel-Philibert. 1508-1600.
— de Marguerite de Valois. Ibid.
— de Charles-Emmanuel Ier. 1568-1600, 1574-88.
— de l'Infante Catherine de Savoie. 1574-88.
— de Madame Royale. 1627-82, 1658-62.
— de Charles-Emmanuel II. 1627-82.
— de l'Infante de Portugal. Ibid.
— de Madame la Dauphine. Ibid.
— de Victor-Amédée II. Ibid. et app. nº 2.
— de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie. Id.
— de Louise-Marie de Savoie. Ibid.
— d'Adélaïde de Savoie. Ibid.
— de Mlle de St-Maurice. Ibid.
— du duc et de la duchesse de Mantoue. 1627-82.
— de Charles-Emmanuel II. 1627-82 et 1666-76.
— du prince de Piémont. 1666-76.
— de Charles-Félix. App. nº 3.
— d'Amédée et Louise de Carignan. App. nº 2.
— du prince Eugène. Id.
— du prince et de la princesse de Soissons. 1700.
— du prince Thomas. App. nº 2.
— équestre de Napoléon Ier. 1786.
Portraits de personnages divers :
— Albe (la duchesse d'). 1771-1822.
— Astesan (le président). 1727-53.
— Bellegarde (Janus de). 1675-90.
— Boigne (le général de). App. nº 3.

PORTRAITS : Chante-Avoine (le citoyen). 1768-1855.
— Delabaye (artiste). 1727-53.
— Louvois. App. nº 1.
— Milliet de Challes (Claude). 1568-1600.
— — (la famille). 1627-82.
— Sales (S. François de). 1700-56.
— Sully. App. nº 1.
— Talleyrand-Périgord (le cardinal). 1786.
PROVINCES de la Savoie personnifiée. 1663.
POUTRES de la grande salle du château de Chambéri. 1308-14.

RETABLE de la Sainte-Chapelle. 1639-51.
— de Myans. 1499.
REVUE de Charles X au Champ-de-Mars. 1786.
RIDEAU du théâtre de Chambéri. App. nº 3.
ROSAIRE (le). 1768-1855.

SACRE de Charles X. 1786.
SACRIFICE chez les Romains. 1768-1855.
SAINTS et saintes :
— Amédée. 1666-76, 1678, 1688.
— André. 1427-37.
— Benezet. App. nº 4. (1695).
— Catherine. 1436-37.
— Charles. 1675.
— Christophe. 1326-41, 1499-1511.
— Dominique. 1619, 1768-1855.
— François. 1627-82, 1675, 1727-53, 1786, app. nº 1.
— Jean. 1413-28, 1436-7, 1727-53, app. nº 1.
— Marguerite. 1413-28, 1499-1511.

Saint Maurice. 1427-37, 1436-45, 1436-7.
— Sébastien. App. nº 1.
— Thècle. 1413-28.
— Thérèse. Ibid.
— Victor. 1413-28, 1688.
— Vierge ou N.-D. des Sept-Douleurs, Egyptienne, de Pitié, etc. 1436-7, 1568-1600, 1619, 1676, 1727-53.
Samson ouvrant la gueule du lion. 1499-1511.
Solitaire (le). 1786.
Supplice d'une vestale. 1768-1855.

Tableaux (sans désignation). 1598-1600, 1627-82, 1642-55, app. nº 4 (1611-15, 1625).
— de l'Albane. 1627-82.
— de l'autel du Comte à Evian. 1314-15.
— — de la Sainte-Chapelle. 1639-51.
— du cloître et de la sacristie des Frères Mineurs de Chambéri. 1663.
— des Trois-Morts et des Trois-Vifs. 1303.
Targe. 1386-89.
Tête de S. Jean-Baptiste. App. nº 1.
— d'étude. App. nº 1.
Transfiguration (la). 1786.

Vedette (une). App. nº 3.
Verrières au château de Chambéri. 1301, 1465-77, 1466-81, 1466-86, 1512, 1548-73, 1559-88, 1583-1617.
— au château de Poncin. 1424.
— — de St-Trivier. 1304-06, 1308-13.
— — du Bourget. 1301.

VERRIÈRES de la chapelle de Pont-d'Ain. 1363.
— du bienheureux Amédée de Savoie dans l'église des Frères Mineurs de Chambéri. 1679-1680.
— de la Ste-Chapelle. 1466-86, 1583-1617, 1634-75, 1660.
— de l'église de Poncin. 1439-41.
— de Sainte-Claire à Chambéri. 1583-1617.
— de St-Pierre-de-Lémenc. 1574-88, 1583-1617.
— des Dominicains de Chambéri. 1444-52.
— de toile. 1390-91, 1465-77.
VIE de Ste Marguerite. 1413-28.
— de S. Philippe. 1619.
VISITE de la Vierge à Ste Elisabeth. 1700-56, 1786.
VUES du Faucigni à l'aquarelle. 1761-1824.

ERRATA

Page 18, en note. — *Au lieu de* 1643 et 1644, *lisez :* 1343-1344.

Page 106, ligne 2. — *Au lieu de* voir le dernier alinéa de l'article consacré à maître Nicolas, 1466-1471, *lisez :* voyez la page 93.

Page 106, ligne 26. — *Au lieu de* portium, *lisez :* postium.

Page 172, ligne 3. — *Au lieu de* Nuovo guido, *lisez :* Nuova guida.

LES ANOBLIS

DE BRESSE, BUGEY

ET DES PAYS DE GEX ET DE VALROMEY

sous les

PRINCES DE LA MAISON DE SAVOIE

PAR

ALBERT ALBRIER

Directeur de la *Revue de Bourgogne*, Membre de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de l'Académie de Mâcon, de la Société d'Émulation de l'Ain, de la Société Florimontane d'Annecy, etc., etc.

20

LES ANOBLIS DE BRESSE, BUGEY
ET DES PAYS DE GEX ET DE VALROMEY

SOUS LES PRINCES

DE LA MAISON DE SAVOIE

Les notes qui vont suivre intéressent la Savoie : il s'agit, en effet, dans ce travail, de lettres de noblesse accordées par nos princes à des hommes qui ont joué un rôle plus ou moins considérable dans l'histoire de ce pays, à des hommes qui alors étaient savoisiens par la naissance aussi bien que par leurs fonctions et leurs intérêts.

La Bresse, le Bugey et les pays de Gex et de Valromey, en effet, appartinrent longtemps à la Savoie; en 1601, ils furent cédés à la France en échange du marquisat de Saluces. Notre travail devrait donc s'arrêter à cette année 1601, mais nous avons dû y ajouter un chapitre supplémentaire. Un édit de Henri IV ayant annulé tous les

anoblissements concédés par nos ducs depuis vingt-cinq ans dans les provinces abandonnées à la France, il fallut, pour jouir des priviléges de la noblesse, obtenir des lettres confirmatives : mesure de fiscalité peu digne d'un grand prince. Devions-nous passer ces lettres sous silence? nous ne l'avons pas cru, et il nous a paru utile de ne pas les omettre dans cette étude.

Nous avons suivi autant que possible l'ordre chronologique. N'est-ce pas du reste le plus rationnel et le plus logique? Ajoutons enfin que ce travail est fait d'après les documents les plus authentiques, conservés aux Archives de la Côte-d'Or et classés B. 548^3, B. 548^4 et B. 548^5 ; ce sont des registres in-folio, provenant des archives de la Chambre des comptes de Chambéry, et n'ayant pas de pagination distincte.

AMÉDÉE VIII

1391-1440

1. Le Bourget, 10 janvier 1408. — Lettres de noblesse accordées à Pierre Prévôt de Brossia, du Bourg-Saint-Christophe en Bresse. F° 71. Les armoiries ne sont pas décrites au registre.

2. Thonon, 10 mai 1430. — Lettres de noblesse accordées à François Guigonard, de Pont-de-Vaux, secrétaire du duc. Ces lettres font mention d'Etienne Guigonard, frère de François, anobli lui et sa postérité

« *usque in infinitum.* » F° 61. Les armoiries ne figurent pas au registre.

LOUIS Ier

1440-1465

3. Genève, 7 mars 1447. — Lettres de noblesse accordées à Jean Pellerat ou Pelletrat, de Treffort, secrétaire du duc. Jean Pelletrat fut plus tard conseiller ordinaire du duc Louis (24 février 1464) et secrétaire du comte de Bresse (6 août 1486). D'après un manuscrit de Guichenon, que nous avons parcouru à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, Jean, Philibert et François Pelletrat auraient été conseillers d'Etat de Savoie, et un de leurs descendants gouverneur des pays de Bresse et Bugey. Cette famille, qui s'est alliée aux Favre en 1430, existe encore dans le Mâconnais en la personne de Claude-Charles Pelletrat de Borde, marié à Françoise-Sabine des Rioux de Messimi, et père de huit enfants. Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.* Devise : *Fides et patria.* D'Hozier, dans son *Armorial général* (généralité de Bourgogne, mss. à la bibliothèque impériale), N° 188, fait les *croissants d'or* et non *d'argent ;* quant à Guichenon, il blasonne ainsi : *d'azur à deux membres d'aigle d'or mis l'un sur l'autre.* F° 85.

PHILIBERT II

1497-1504

4. Saint-Jean-de-Maurienne, 14 décembre 1502. — Lettres de noblesse accordées à Jean-François du Port, de Savoie. Jean-François du Port, conseiller d'Etat et

juge-maje de Savoie, épousa Aimée de Rossillon. Parmi ses descendants nous citerons : Jean, auteur des du Port de Vignolles; François, religieux antonin de Chambéry (1); Jacques, sénateur de Savoie; Jean-Louis, écuyer du duc Charles de Savoie; Georges, seigneur de la Balme, dont la justice haute, moyenne et basse lui fut inféodée par le duc de Savoie le 21 octobre 1579; Aimé, seigneur de la Balme et de Champ-d'Azar, commissaire des guerres en Savoie; Scipion, seigneur de la Balme, créé marquis de Pontcharra pour sa brillante conduite à la bataille de ce nom, le 17 septembre 1591; Louis, auteur des du Port de Loriol; Jean-Louis, marquis de Pontcharra, né en 1602, marié à Marie d'Ysé de Rosane; Charles-François, marquis de Pontcharra, chevalier de St-Louis; Jean-Charles-Frédéric, marquis de Pontcharra, chevalier de St-Louis, mort à Rennes, en 1854, à 88 ans; Charles-Louis-César, marquis de Pontcharra, colonel d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1858, etc. Cette famille subsiste. Armes : *palé et contrepalé d'argent et d'azur de dix pièces;* alias *palé d'argent et d'azur de six pièces à la trangle de sable brochant sur le tout.* Devise : *Cingit et obstat.* F° 125.

CHARLES III

1504-1553

5. Turin, 15 avril 1515. — Lettres de noblesse accordées à Aimon Mallinier, de Bourg-en-Bresse. Armes :

(1) Voir *Les Antonins de Chambéry*, par F. Rabut, apud *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome VII, p. 458.

bandé de six pièces d'argent et de gueules itéré dessus le tout vert et azur (*sic* dans le registre). Devise : ***Bon feu à Mallinier.*** F° 72.

6. Turin, 14 février 1520. — Lettres de noblesse accordées à Léonard de Migieu. La famille de Migieu subsiste encore en Savoie, au château d'Arcolière, près d'Yenne; une branche, fixée en Bourgogne et titrée marquis de Savigny, s'est éteinte dans les Richard de Montaugé; elle a donné des membres au parlement de Dijon et aux Etats de la province. Les armoiries ne figurent pas au registre, mais elles sont très connues : ***de sable à trois étoiles d'argent***, alias *d'or*. F° 106.

7. Chambéry, 22 mars 1521. — Lettres de noblesse accordées à Jean, fils d'Antoine Carron, de St-Germain-les-Roussillon en Bugey. Les armoiries ne figurent pas au registre. F° 652. On trouve en Bresse une famille de ce nom qui portait *d'azur à trois carreaux d'argent, posés 2 et 1*. D'après Guichenon ce serait la même maison.

8. Saint-Jean-de-Maurienne, 10 septembre 1525. — Lettres de noblesse accordées à Jean et à François Bergier, « *fideles consiliarii*, dit le duc, *et magistri hospitii nostri Francisci de Bellegardæ.* » Les armoiries ne figurent pas au registre; elles sont *d'argent à trois roses de gueules, à un muffle de léopard de même posé en abîme*. Devise : *Finis præcepti charitas*. Une branche de cette famille a figuré en Bourgogne sous le nom de Bergier d'Ozenay (1). F° 69.

(1) Voir *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, par Adrien Arcelin; Mâcon, Durand, 1865; in-8°, page 35. Cette branche portait des armoiries différentes.

EMMANUEL-PHILIBERT

1553—1580

9. Chambéry, 15 décembre 1561. — Lettres de noblesse accordées à Jacques Quisard, jadis chanoine de Ripaille; Urbain Quisard, seigneur de Crans et coseigneur de Guinet; Michel Quisard, châtelain de Nyon, enfants de feu Michel Quisard, de Nyon, issu d'une honorable et ancienne famille. Les armoiries ne figurent pas au registre. F° 567.

10. Fossart, 4 août 1562. — Lettres confirmatives de noblesse pour Claude Orset, anobli par l'empereur Charles-Quint. — Une famille Orset, de Savoie, portait *de gueules à un chien d'argent assis sur un serpent d'or, tenant une de ses pattes sur la tête.* — On trouve Orset, en Bugey, *de gueules au chef d'argent chargé de cinq tours de sable.* F° 571.

11. Chambéry, 1er mars 1563. — Lettres de noblesse et de légitimation accordées à Humbert et à Jean Bernard, de Treffort, fils d'Hustache Bernard, prêtre, et de Jeannette Daboret. Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.* Cette famille subsiste dans Nicolas-Gabriel Bernard de Dompsure, magistrat dans le ressort de la cour de Besançon, et dans Claude-Joseph-Félix Bernard de Dompsure, propriétaire à Saint-Amour (Jura). — Une branche de cette maison a été connue sous le nom de Bernard de Pelagey. F° 87.

12. Quiers, 21 octobre 1563. — Lettres confirmatives de noblesse accordées à Pierre Polliat, archer des

ordonnances du roi très-chrétien, sous la charge du duc, et fils de feu Claude Polliat, garde de la monnaie, qui se battait à Bourg, anobli lui-même par le duc Charles, mais ayant perdu ses lettres de noblesse. Pierre Polliat était alors marié à Jeanne Aymon de Montépin (1). Armes : *d'azur à un pégase volant d'argent aux deux ailes de même*. F° 274.

13. Nice, 1er janvier 1564. — Lettres de noblesse accordées à Vincent Julliard, de Colomieu en Bugey, autrefois châtelain de Rosillon (*sic*). Armes : *d'or à un cœur de gueules avec un demi-trait à dextre et deux étoiles, une de chaque côté du trait, le tout de gueules*. F° 236.

14. Turin, 1er mai 1564. — Lettres de noblesse accordées à Louis Marin, de Chanaz en Bugey. Armes : *d'azur à trois bâtons brotés d'or et une bande de gueules à travers, chargée de trois heaumes d'argent*. F° 215.

15. Turin, 17 septembre 1565. — Lettres de déclaration de noblesse pour noble Jacques Bernard, fils de feu Calixte Bernard, de Treffort, noble de toute ancienneté et originaire de Belley. Armes : voir n° 11. F° 217.

(1) Jeanne Aymon de Montépin appartenait à une ancienne famille de la Bresse, anoblie pour services rendus aux princes de Savoie. Jean Aymon, secrétaire du duc Philibert de Savoie, reçut de ce prince, le 9 août 1499, des lettres de noblesse; son fils, Philibert Aymon, fut secrétaire et trésorier de la duchesse de Savoie en 1508. Citons parmi les membres de cette maison : François, seigneur de Montépin, en 1628; Pierre-François, seigneur de Montépin, en 1690; Jules de Montépin, pair de France; Xavier, vicomte de Montépin, né en 1820, fécond romancier. Armes : *d'azur à un besant d'or posé en abîme*.

16. Turin, 1er juin 1568. — Lettres de noblesse accordées à Pierre Baudin, né à St-Jean-le-Vieux, huissier en la Chambre des comptes de Chambéry et archer du corps des ordonnances de France. Armes : *d'or à un cheval de sable rampant d'argent*. Devise : *Est mihi pro domino*. F° 382.

17. Brou, 16 août 1569. — Lettres de noblesse accordées à Jacques Gabet, capitaine du château d'Echec, près Montluel. Armes : *d'azur clairsemé d'étoiles d'or à une foi au naturel*. F° 492.

18. Bourg-en-Bresse, 1er juillet 1570. — Lettres de noblesse accordées à Philibert de Gieres, natif de Lyon et résidant en Bresse. Armes : *de gueules à un griffon d'argent rampant, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. F° 494.

19. Turin, 1er décembre 1573. — Lettres de noblesse accordées à Pierre, fils de Jacques Brijod, de Lassigneux en Bugey. Armes : *de gueules au levrier d'argent en fasce, la gorge ouverte*. F° 689.

20. Turin, 8 juillet 1576. — Lettres de noblesse accordées à Etienne Gonnard, de Châtillon-les-Dombes. Les armoiries ne figurent pas au registre. Elles sont *d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de deux croissants d'argent*. F° 640.

21. Turin, 13 août 1580. — Lettres de noblesse accordées à Alexandre Guynet de Montgrillet, de Lagnieu en Bugey, faisant profession des armes. Armes : *de gueules à trois macles d'or*. Devise : *Ad œtera* (sic) *virtus*. F° 919.

CHARLES-EMMANUEL

1580—1630

22. Nice, 15 mai 1582. — Lettres de noblesse accordées à nobles Hector et Philippe Bellet, frères, de Pont-d'Ain. Armes décrites au registre : *d'azur à une bande engrêlée d'argent chargée d'un écu de sinople à une belette d'or, accolée de gueules, clarinée d'argent.* Devise : *Superat solertia vires* (1). F° 1268.

23. Nice, 15 mai 1582. — Lettres de noblesse accordées à Georges-Claude et à Jean Grosjean, dit Bordes, frères, de Cerdon. Armes : *parti d'argent et de sinople, l'argent à un dextrier naissant de gueules, emmorsé, bridé, chanfrainé et empanaché d'or, le sinople à une molette d'or mise en fasce.* Devise : *Gratus honore labor.* F° 1270. Voir le n° 56.

24. Chambéry, 8 août 1584. — Lettres de noblesse en faveur d'Etienne de Rincel, de Bourg, entrepreneur et munitionnaire du fort Saint-Maurice. Armes décrites au registre : *d'azur à une bande de gueules accompagnée d'une hermine d'argent et de deux coquilles d'or, une étoile à cinq rais aussi d'or au second, quartier en chef, et au troisième un croissant d'argent.* Je retrouve dans mes notes une description beaucoup plus héraldique du blason de la famille de Rincel; je l'extrais d'un manuscrit de la bibliothèque impériale (cabinet des titres, fonds de Bourgogne); la voici telle que je l'ai copiée : *tiercé en pal au 1er de gueules à une hermine d'argent,*

(1) Guichenon blasonne ainsi : *d'azur à deux cotices engrêlées d'argent, la senestre chargée d'une belette d'or, accolée de gueules et clarinée d'argent.*

accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à cinq rais, le tout d'or; au 2e d'azur à la bande d'argent; au 3e de gueules au croissant d'argent. Devise : *Fortitudine et labore.* F° 1078.

25. Chambéry, 1er septembre 1584. — Lettres de noblesse accordées à Claude Baron-Sage, du val de Rougemont, marié à dame Péronne de Syon, sœur de noble Louis de Syon, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire du duc de Nemours, avec pouvoir de porter les armoiries de la maison de Syon, armoiries non décrites au registre, mais qui sont *de gueules à un cygne d'argent.* F° 1081.

26. Turin, 3 juin 1585. — Lettres de noblesse pour Benoît Bertier ou Bertrier, de Nantua, fils de Michel Bertier. Armes : *d'azur à une aigle d'or perchée sur deux rameaux d'olivier d'argent, feuillés et fruités de même.* Devise : *Ex labore fructus.* F° 1094.

27. Turin, 20 janvier 1586. — Lettres de noblesse en faveur de François Calliat, natif du pays de Dombes, ancien capitaine et allié à plusieurs maisons nobles. Armes : *de gueules à un dragon d'argent rampant, tenant un besant d'or au coste* (sic). Devise : *Viri ignea cedit.* F° 1106.

28. Turin, 6 juin 1587. — Lettres de déclaration et confirmation de noblesse accordées à nobles François et Louis de Saint-Sulpis, frères, de la paroisse de St-Jayet en Bresse, lesquels étaient nobles d'ancienneté, étant issus de la maison de Saint-Sulpis, près Bagé; ils avaient été qualifiés de roturiers. Les armoiries ne figurent pas au registre, mais elles sont : *de gueules à la bande d'hermine.* F° 1153.

29. Turin, 18 juin 1587. — Lettres de réhabilitation de noblesse accordées à Claude Rubat, de St-Rambert, neveu de noble Antoine Rubat, secrétaire de Madame Béatrix de Portugal et maître en la Chambre des comptes de Savoie, et de noble Christophe Rubat, secrétaire du duc Charles. Claude Rubat avait dérogé, ayant eu la charge de châtelain de St-Rambert; il fut secrétaire des guerres en 1583, et conseiller maître en la Chambre des comptes de Chambéry en 1589. Les armoiries ne figurent pas au registre, mais elles sont : *d'azur à une croix potencée d'or*. La famille Rubat, qui subsiste encore, a donné entre autres : Jean-Claude, avocat du roi à Belley; Jean-François, avocat au parlement; François-Emmanuel, capitaine au régiment d'Enghien en 1760; Etienne, mort à Dijon en 1816, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la cour et ancien député au corps législatif; François-Marie, seigneur de Mérac, secrétaire de la Cour des comptes de Grenoble, etc. (1). F°·1150.

30. Turin, 5 avril 1588. — Lettres de confirmation et d'approbation de noblesse en faveur de Gabriel de Berald, seigneur de Meronna, natif du comté de Bourgogne. Armes : *d'azur à une tête de léopard d'or armée et lampassée de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile à cinq rais d'or*. F° 1164.

31. Carmagnola, 29 septembre 1588. — Lettres de réhabilitation, confirmation et concession de noblesse accordées à Gaspard Chabol ou Cabod, de St-Rambert; les lettres énoncent que le père de l'exposant, Jean, avait eu *train d'appoticaire* et avait été pour cela dé-

(1) Voir Adrien Arcelin, loc. cit., p. 329.

claré *roturier,* et que son aïeul, Guillaume, était enseigne des logis du duc. Les armoiries ne figurent pas au registre, mais elles sont connues : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef d'argent à un lion issant de sable.* F° 1172.

32. Gex, 13 octobre 1589. — Lettres de noblesse accordées à Jean Jacob, de Châtillon-les-Dombes, en Bresse, issu d'une famille noble. Armes : *d'azur à un chevron brisé, ondé d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or langués de gueules.* Cette maison écartèle aujourd'hui aux 1 et 4 de Jacob, et aux 2 et 3 de Guichenon, qui est *de gueules au sautoir d'or engoulé de quatre têtes de léopards mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard de gueules.* Elle est aujourd'hui représentée par Antoine-Victor Jacob de la Cottière, chef de bataillon au 1er grenadier de la garde, et par Eugène Jacob de la Cottière, homme de lettres à Lyon. F° 1220.

33. Gex, 13 octobre 1589. — Lettres de noblesse en faveur de Jean Chappelier, de Châtillon-les-Dombes, page de messire des Alimes, ambassadeur à la cour de France. Armes : *d'argent à trois fasces de sinople, accompagnées en chef de deux palmes de sinople passées en sautoir.* Devise : *Rerum prudentia victrix.* F° 1222.

34. Chambéry, 12 décembre 1589. — Lettres de noblesse accordées à Antoine du Boys, fils de Jean du Boys, de St-Trivier, ayant exercé la profession des armes ; son aïeul fut guidon d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du duc. Armes : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même, deux en chef et une en pointe.* F° 1214.

35. Turin, 15 novembre 1590. — Lettres de noblesse accordées par l'infante dona Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie, à Jean Deleaz, d'Escrivieux en Bugey, et Pierre Deleaz, son fils, capitaine de 200 hommes de pied. Le nom de cette famille s'est aussi écrit de Leaz. Armes décrites au registre : *d'azur à deux lions d'or tournés l'un contre l'autre, lampassés et armés de gueules*. Devise : *Et vires et animas*. F° 1227. (Voir le n° 49).

36. Savigliano, 8 juin 1591. — Lettres de réhabilitation de noblesse accordées à Antoine et à Jean Brunet, d'Oyonnax. Les armoiries ne sont pas décrites au registre. F° 1238.

37. Turin, 17 décembre 1591. — Lettres de noblesse accordées par la duchesse de Savoie à François Sottonaz dit Tocquet, de Nantua. Armes : *de gueules à un chevron renversé d'argent, chargé en pointe d'une étoile de sinople et accompagné de deux étoiles d'or, l'une en chef et l'autre en fasce*. Devise : *Speravi et spero*. F° 1241.

38. Turin, 20 février 1593. — Lettres de noblesse en faveur de Jean de la Guillie, dit de Molan, seigneur de la Tour-de-Neuville, noble d'origine, mais sans titres, étant né en France. Armes : *parti d'or et d'argent à un lion de gueules et d'azur de l'un en l'autre*. Devise : *En force et féaulté*. F° 1277.

39. Rivoli, 3 juillet 1593. — Lettres de noblesse accordées à Charles et à Philippe Vernat, frères, de Meximieux, pour services rendus au duc de Savoie. Armes : *d'azur à une oie d'argent tenant en son bec un rameau de verne de sinople*. F° 1281.

40. Turin, 14 octobre 1593. — Lettres de noblesse accordées à Abraham Vermeil, de Cerdon en Bugey. Armes : *d'or à un taureau rampant de gueules et armé de sinople*. Devise : *Utilis et laboriosus*. F° 1284.

41. Turin, 31 janvier 1594. — Lettres de noblesse en faveur de Martin Philibert, de Peroges en Bresse. Armes : *d'azur à la bande engrêlée d'or, accompagnée de trois besants de même*. Devise : *Cuique suum*. F° 1286.

42. Turin, 1er mars 1594. — Lettres de noblesse pour Benoît Ruffin, de Pont-de-Vaux en Bresse. Armes : *de sinople à trois étoiles d'or et un croissant d'argent*. Devise : *Sic Deo placuit*. F° 1296.

43. Turin, 31 mars 1594. — Lettres de noblesse accordées à *noble* François Galliand, de Bourg-en-Bresse, fils de feu Thomas Galliand. Armes : *d'azur à un chevron d'or à trois étoiles de même en chef et un croissant d'argent en pointe*. Devise : *Præmium virtutis honos*. F° 1293. (Voir le n° 48).

44. Turin, 1er avril 1597. — Lettres de noblesse accordées à Antoine, Etienne et François du Gros-Drenet, frères, de Belley. Les lettres rappellent surtout les services rendus par Antoine dans la guerre contre Genève, services qui furent en outre récompensés, le 15 mars 1598, par une place de conseiller-auditeur en la Chambre des comptes de Savoie. Armes : *d'azur à un serpent d'argent mis en bande*. Devise ; *Fato prudentia major*. F° 1299.

45. Montmélian, 1er avril 1598. — Lettres de noblesse en faveur de Claude Bione, de Champagne-en-Valromey,

qui avait combattu contre les infidèles et reçu plusieurs blessures. Armes : *d'azur à un bras armé d'or abotti* (sic) *d'une main d'argent, empoignant une épée nue aussi d'argent, croisée et prommettée d'or mise en pal avec une petite croix raccourcie d'argent placée sur la pointe de l'épée, et sous le pommeau d'icelle un cœur d'or*. Devise : *Dirigit et erigit.* F° 1306. (Voir le n° 50).

46. Thonon, 9 octobre 1598. — Lettres de noblesse accordées à Benoît de Guiffrey et à Gaspard et Jean, ses deux fils, de Renonces en Bugey, pour services militaires. Armes : *d'azur à un griffon d'or ailé et becqué d'argent*. Devise : *Tuendo*. F° 1319.

47. Chambéry, 1er avril 1600. — Lettres de réhabilitation de noblesse en faveur de noble Louis-Philibert Mareschal dit Bassieu, du Bugey, tant pour lui que pour noble Claude Mareschal, son père, alors âgé de 90 ans, et pour Gabriel, son frère, nobles de race ainsi que leur bisaïeul, qui vivait en 1388; ils n'avaient pu produire leurs titres et avaient été imposés. Armes : *de sinople à deux tours d'argent, l'une plus haute que l'autre, et un croissant de même placé à la pointe de l'écu*. F° 1322.

Ici s'arrêtent les lettres de noblesse accordées par les ducs de Savoie et extraites des registres dont j'ai parlé ; celles qui vont suivre ne sont plus que des lettres confirmatives ; je les trouve encore aux Archives de la Côte-d'Or (fonds de la Chambre des comptes de Dijon) ; elles sont au nombre de dix et émanent toutes de Henri IV et de Louis XIII.

48. Saint-Germain-en-Laye, juillet 1602. — Lettres confirmatives de noblesse pour François de Galian (*sic*), écuyer, commandant une compagnie de gens de pied au service du roi et ayant eu charge de sergent-major de la ville de Bourg-en-Bresse. François de Galian (*sic*) avait été anobli par le duc de Savoie le 31 mars 1594. Les armoiries concédées par Henri IV sont différentes de celles accordées par Charles-Emmanuel et rapportées plus haut (voir le nº 43); elles sont *d'azur au coq d'or, tenant en son bec un serpent d'argent et perché sur un lion couché d'or, lampassé, armé et viléné de gueules; le coq béqué, crêté et membré de gueules*. B. 74, fº 109.

49. Fontainebleau, novembre 1603.— Lettres de confirmation de noblesse pour Pierre de Leaz, écuyer, originaire du Bugey, et Philibert de Leaz, son frère, fils du défunt Claude de Leaz, qui avait été anobli par Charles-Emmanuel le 15 novembre 1590. (Voir le nº 35). B. 74, fº 121.

50. Fontainebleau, novembre 1603. — Lettres de confirmation de noblesse pour Claude Bione, de Champagne en Valromey, précédemment anobli par le duc de Savoie le 1er avril 1598. (Voir le nº 45).

51. Paris, 5 mars 1604. — Lettres de maintenue de noblesse pour Philibert Maréchal, sieur de Montsimon, ci-devant gentilhomme de la bouche et maison du duc de Savoie; son père avait été contrôleur général des guerres en Savoie; Jean-Claude Mareschal de Montsimon, fils de Philibert, fut capitaine d'infanterie. Armes : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant aussi d'argent*.

52. Montereau, 26 juillet 1604. — Lettres ordonnant que demoiselle Edmée Devenet, veuve d'Isaac de Chanal, juge-maje de Bresse, ses enfants, François et Isaac de Chanal, et leur postérité, jouiraient du privilége de noblesse à eux acquis par la charge de juge-maje exercée par leur époux et père, privilége de noblesse à eux reconnu par le duc de Savoie Charles-Emmanuel, le 20 novembre 1598. Armes : *d'azur à la bande ondée d'argent, accompagnée de deux lionceaux de même.*

53. Paris, septembre 1612. — Lettres patentes du roi Louis XIII, qui ratifient les lettres de noblesse accordées par le duc de Savoie le 22 décembre 1591 à Antoine Dantin, capitaine d'Echex et châtelain de Montluel. Ces lettres patentes sont elles-mêmes accordées à Jacques Dantin, conseiller et avocat du roi aux bailliage et siége présidial de Bourg, à Balthasard et à Jean-Baptiste Dantin, tous trois fils d'Antoine Dantin. Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant d'argent ; chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules.* B. 39, f° 167.

54. Paris, mars 1613. — Lettres confirmatives de noblesse accordées à Jacques de Grilliet, dit d'Ennemont, seigneur de la Sardière, fils naturel de noble Jacques de Grilliet, prieur d'Ennemont, et de Jeanne Gaudillon, non mariée, lequel avait été légitimé en l'an 1578 par lettres du duc de Savoie, du consentement du comte de St-Trivier, fils aîné de la maison de Grilliet. Armes : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois grelots d'or.* B. 36, f° 125.

55. Paris, 10 mars 1615. — Lettres ordonnant d'enregistrer purement et simplement les lettres de relief accordées par Charles-Emmanuel, le 22 avril 1597, à Pierre, Gaspard, François et Pierre-Marc de Quinson, de Villeboy, dont le père et l'aïeul avaient dérogé, mais dont les ancêtres étaient de race noble. Armes : *d'hermine à la bande de gueules*. Devise : *Suavis suavi*.

56. Pergnac, 8 octobre 1620. — Lettres de confirmation de noblesse en faveur de Claude et André des Bordes, fils de George Grosjean dit Bordes, anobli par le duc de Savoie le 15 mai 1592. (Voir le nº 23). B. 38, fº 292.

57. Compiègne, 23 juin 1624. — Lettres confirmatives de noblesse en faveur de Marc Bruyset, fils de Gaspard Bruyset, secrétaire général des guerres, et petit-fils de Pompée Bruyset, secrétaire d'Etat et maître des comptes de Chambéry, anoblis par Charles-Emmanuel le 23 juin 1594. Armes : *parti en fasce d'or endenté par-dessus azur à trois besants d'or au chef d'argent à trois bouts d'épée de gueules*. B. 40, fº 293.



TABLE DES NOMS DE PERSONNES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Aymon de Montépin, N° 12 (en note).

Baron-Sage, N° 25.
Baudin, N° 16.
Bellet, N° 22.
Berald, N° 30.
Bergier, N° 8.
Bernard, N°s 11 et 15.
Bertier, N° 26.
Bione, N°s 45 et 50.
Boys (Du), N° 34.
Brijod, N° 19.
Brunet, N° 36.
Bruyset, N° 57.

Calliat, N° 27.
Carron, N° 7.
Chabol, N° 31.
Chanal, N° 52.
Chappelier, N° 33.

Dantin, N° 53.
Deleaz, N°s 35 et 49.

Gabet, N° 17.
Galliand, N°s 43 et 48.
Gieres, N° 18.
Gonnard, N° 20.
Grilliet, N° 54.
Gros-Drenet, N° 44.
Grosjean des Bordes, N°s 23, 56.
Guiffrey, N° 46.
Guigonard, N° 2.
Guillie (La), N° 38.
Guynet de Montgrilliet, N° 21.

Jacob, N° 32.
Julliard, N° 13.

Leaz (voir Deleaz).

Mallinier, N° 5.
Maréchal de Montsimon, N° 51.
Mareschal, N° 47.
Marin, N° 14.
Migieu, N° 6.

Orset, N° 10.

Pelletrat, N° 3.
Philibert, N° 41.
Polliat, N° 12.
Port (Du), N° 4.
Prevot de Brossia, N° 1.

Quinson, N° 55.
Quisard, N° 9.

Rincel, N° 24.
Rubat, N° 29.
Ruffin, N° 42.

Saint-Sulpis, N° 28.
Sottonaz, N° 37.

Vermeil, N° 40.
Vernat, N° 39.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EUGÈNE BURNIER

PAR

CLAUDIUS BLANCHARD

Avocat.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EUGÈNE BURNIER

La *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* a le regret d'inscrire dans ses tables nécrologiques le nom d'un de ses membres les plus distingués, celui d'Eugène Burnier.

Né à Chambéry le 7 février 1831, au faubourg Maché, de Jean-Baptiste Burnier, notaire, et de Elisa Parmentier (1), il montra de bonne heure

(1) Il était ainsi allié par sa mère, qui était fille de Marguerite Caffe femme Parmentier, à cette ancienne famille de Chambéry, nombreuse et importante au siècle dernier, dignement représentée aujourd'hui par M. le docteur Caffe, de la faculté de médecine de Paris, son dernier descendant, que la Savoie s'honore de compter parmi ses enfants.

une nature heureusement douée, une intelligence prompte à saisir le côté original et intéressant des choses. Ces qualités le firent remarquer au collége des Jésuites de sa ville natale, où il fut élève interne jusqu'en 1848. Cette date importante de nos annales marqua la fin de ses brillantes études classiques. Son esprit, délié et investigateur, le poussa vers l'étude des lois. Il se fit inscrire à l'Université de Chambéry, où il suivit pendant deux ans le cours de droit, qu'il termina au delà des Alpes par trois autres années d'études. En juillet 1853, il était reçu docteur en droit de l'Université de Turin.

De retour en Savoie, Eugène Burnier, âgé de 22 ans, sentit ses tendances s'affirmer de plus en plus. A cet âge où le jeune homme entre dans la vie avec son bagage de connaissances déjà bien étendu si ce n'est approfondi, où une quinzaine d'années de travail viennent d'être couronnées du titre de docteur, où libre désormais de cette importante et inexorable obligation de suivre des cours, de préparer des examens, où dégagé enfin de cette inquiétude du succès, qui plus ou moins a pesé sur lui pendant de longues années, Eugène Burnier, loin de profiter de la liberté pleine et entière du stagiaire pour consommer infructueusement ses plus belles années, embrassa bientôt le genre d'étude auquel sa nature l'appelait. Les

recherches historiques se mêlèrent aux occupations du stage.

Toutefois ses facultés trop généreuses ne trouvèrent pas un aliment suffisant dans la préparation solitaire et silencieuse de matériaux devant servir plus tard à édifier de grands ouvrages. Les circonstances vinrent le servir, en lui offrant dans la collaboration d'un journal de la localité, *La Gazette de Savoie,* une tribune toujours ouverte.

Ce fut une des nombreuses faveurs que la fortune sema sur le chemin de sa trop courte existence, que d'avoir à sa disposition une feuille périodique, dirigée par un proche parent, où il pouvait tous les deux jours retremper ou assouplir sa plume par la polémique, s'exercer au style historique et anecdotique par des correspondances, des articles de variétés, des feuilletons (1), et se préparer ainsi à cette épreuve toujours si dangereuse d'une première publication. Burnier avait certainement compris toute l'importance de cette préparation ; la collaboration à un journal avait dû lui apparaître comme une excellente école qu'un futur auteur ne saurait trop fréquenter.

(1) Nous ne citerons ici que la biographie du Père Caffe, de Chambéry, religieux dominicain, mort à la fin du siècle dernier. Ce travail qui forma plusieurs feuilletons de *La Gazette de Savoie*, en 1859, décèle dans son auteur un amour de recherches bibliographiques et une facilité d'exposition qui l'entraînent quelquefois dans des divagations, mais qui font pressentir un écrivain de mérite.

Aussi, pendant les huit années qu'il passa à Chambéry depuis son retour de Turin, il se borna à colliger des matériaux, à exercer sa plume dans la presse ; il ne publia aucun ouvrage. Il avait été nommé juge-adjoint au tribunal de Chambéry, le 21 février 1859 ; deux ans après (par décret impérial du 16 février 1861) il fut nommé juge effectif au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne.

Transféré dans cette petite ville de nos Alpes, il se mit avec ardeur à la rédaction de son grand ouvrage, qui devait d'emblée le placer au premier rang des historiens de sa province et le faire connaître dans le monde savant de sa nouvelle patrie.

Comme pour se rattacher par un nouveau lien à la ville qu'il venait de quitter, il demanda l'année suivante (1862) à faire partie de notre Société. Il signala son entrée par la communication d'un fragment de son futur ouvrage, fragment intitulé : *Le parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II.* Ce fut le début de ses publications historiques. Le rapporteur de la commission, chargée d'examiner cette étude, s'exprimait ainsi devant la Société réunie :

« Ce travail remarquable est presque entière-
« ment composé sur des documents inédits ou sur
« des écrits fort rares, connus seulement d'un
« petit nombre d'amateurs des choses du passé.
« L'auteur ne s'est pas borné à les copier servile-

« ment, ce qui eût déjà offert un grand intérêt ; il « les a mis en œuvre, et en a formé une trame « habilement disposée, sur laquelle se dessine le « tableau vivant et animé de la grande existence « parlementaire créée à Chambéry par Fran- « çois Ier. »

Et plus loin, faisant allusion à la magistrature savoisienne, il ajoutait :

« M. Burnier est bien qualifié pour la faire re- « vivre dans ses écrits ; magistrat lui-même et Sa- « voisien, familier avec les mécanismes compliqués « des anciennes organisations judiciaires et avec « les législations diverses qu'elles ont appliquées, « écrivain facile, lucide, dont la plume jette des « lumières inattendues sur le chaos des docu- « ments qu'il rencontre (1). »

Ces paroles parfaitement exactes pourraient s'adresser à toute l'*Histoire du Sénat*.

Faisant profiter notre Société des nombreuses recherches que cette histoire avait nécessitées, il lui transmettait pour le volume suivant, sous le titre : *Constitutions du cardinal Louis II de Gorrevod,* une notice sur la révolte des habitants des Arves contre l'évêque de Maurienne, leur souverain, et sur l'association qui eut lieu, en 1327,

(1) Hudry-Ménos. *Mém. de la Société,* t. VI, p. 48 et suiv. du bulletin. — *Le Parlement de Chambéry* parut dans ce même volume.

entre les prélats de ce siége et le comte de Savoie pour l'administration temporelle du diocèse. A la suite vient une analyse des constitutions promulguées en 1506 par le cardinal de Gorrevod, évêque et prince de Maurienne, et qui sont les plus importantes du comté de Maurienne. Cette intéressante étude sur des faits peu connus est terminée par le texte de la convention de 1327 entre Edouard-le-Libéral et l'évêque Aimon, et par celui des constitutions, encore inédit.

Sous les auspices de l'Académie de Savoie, parurent, dans les premiers jours de 1864, le premier et, l'année suivante, le second volume de *l'Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province.* Cette œuvre, que l'on a appelée avec raison l'histoire civile de la Savoie, est le résultat de recherches considérables sur l'organisation et l'administration de la justice dans cette contrée depuis les premiers siècles de la dynastie de Savoie jusqu'en 1848, époque où le Sénat fut dépouillé de son nom et de ses prérogatives politiques pour être réduit au rang d'une simple cour de justice. Ce qui donne un grand mérite à ce travail considérable, c'est d'avoir été construit sur des pièces la plupart inédites, enfouies en désordre dans la poussière du greffe du Sénat, ou dispersées dans les archives de Turin, de Genève, de Paris, et dans

d'autres dépôts publics et particuliers. Malgré la difficulté de réunir, de classer, de déchiffrer tant de documents, écrits pour une bonne part en caractères anciens ; malgré la tâche délicate et ardue d'en extraire les parties saillantes et d'analyser rapidement les autres, d'élever de ces matériaux divers ainsi préparés un édifice tout d'une pièce, l'auteur ne s'est point laissé abattre ; il a entrepris courageusement et mené à bonne fin une œuvre de patience, hérissée de difficultés telles que personne avant lui n'avait osé l'entreprendre. Des notes fréquentes, indiquant les sources où il a puisé ses assertions, ou servant à compléter le texte, de nombreuses pièces justificatives, des tables des fac-simile d'autographes de personnages importants qui figurent dans l'histoire du Sénat, enrichissent et complètent chaque volume.

Parmi les appréciations élogieuses qui ne manquèrent pas à cet ouvrage, nous ne citerons ici que celle d'Amédée Thierry, prononcée au concours de Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1863 :

« Elégamment écrit et savamment composé, le « livre de M. Burnier nous a beaucoup intéressé ; « nous avons apprécié dans l'auteur un érudit « consciencieux et sagace qui a bien exploré les « archives de son pays et en a tiré des documents « d'un grand prix. »

Peu de mois après, sa plume féconde mettait au jour *l'Histoire de l'abbaye de Tamié.* Une liasse de titres relatifs à cette maison religieuse, trouvés dans les archives du Sénat, l'avaient mis en relation avec les nouveaux trappistes de la Savoie. Prié par eux de les utiliser pour faire connaître leur ancien monastère, que leur congrégation venait de racheter à grands frais, et aidé d'éléments nouveaux qu'ils mirent à sa disposition, il écrivit « en trois mois, » m'affirmait-il, l'histoire de cette abbaye qui forme un volume de 350 pages. Là surtout l'unité et la suite du récit sont admirablement conservés ; la lecture en est aussi instructive qu'agréable et facile : l'on dirait que l'auteur a pris la plume pour ne plus la quitter qu'après avoir retracé jusqu'au bout les péripéties diverses de cette demeure cistercienne, et que cet ouvrage ne lui a coûté d'autre peine que de le confier au papier. Le jet s'est fait tout d'un trait.

Bien qu'élu depuis longtemps membre effectif de l'Académie de Savoie, il n'avait point encore été installé. Peu après son élection, le marquis Costa de Beauregard ayant été enlevé à l'affection de son pays et du monde des lettres, il prit pour sujet de son discours l'éloge du regretté président de l'Académie. Une séance publique avait été organisée pour cette solennité littéraire, où MM. Ducis et Burnier devaient être reçus officiellement

membres de l'Académie et prononcer un discours de réception. Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvait l'élite de la population chambérienne, s'y trouvait réuni. Pendant près de deux heures Eugène Burnier captiva l'attention de l'assemblée par les nobles et patriotiques paroles prononcées à la mémoire du marquis Costa.

Infatigable dans ses recherches, il adressait à notre Société, l'année suivante (1866), une *Etude historique sur le château et le prieuré du Bourget.* Comme tout ce qu'il publiait, ce travail est divisé en deux parties : le texte, où sont exposés avec clarté et élégance les principaux événements relatifs à ces deux demeures du moyen âge ; les documents, source première des faits rappelés, provenant soit de volumineux recueils, soit de différentes archives. Ces pièces sont au nombre de 18, dont 10 inédites (1).

Toutes ces publications eurent lieu pendant sa résidence à Saint-Jean-de-Maurienne. Ses premières années y avaient été heureuses comme celles qui marquent le premier avancement en carrière. Mais peu à peu ses relations diminuèrent et se limitèrent à celles commandées par sa position de magistrat. Les travaux littéraires absorbaient les nombreux loisirs que lui laissaient ses fonctions, et

(1) Cette étude a paru dans le t. X des *Mém. de la Société.*

déjà sa santé s'altérait. Sa nature expansive avait besoin d'autres compagnons que les livres poudreux et les parchemins en mauvais latin. Quelques courses à Chambéry rompaient de temps en temps la monotonie de cette existence bénédictine déroulée dans un coin des Alpes. « Je ne sais quel « crime j'ai commis pour que je sois condamné « à vivre perpétuellement à Saint-Jean, » disait-il à ses amis. Et ces paroles n'étaient pas étonnantes dans la bouche d'un magistrat qui, en consacrant de longues veilles et un talent incontestable à retracer les annales de la magistrature de son pays, avait puissamment contribué à la faire connaître et apprécier, autant peut-être par la génération présente que par celles à venir, et qui avait pu lire dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* un long et élogieux article de cet ouvrage, ainsi terminé :

« Il me semble que cette œuvre marque la place « de M. Burnier au sein de la Cour qui remplace « l'illustre compagnie à laquelle il élève ce monu- « ment patriotique (1). »

Le 24 juillet 1867, un décret impérial le transférait au siége de Bonneville et lui confiait les fonctions de juge d'instruction. Burnier considéra cet avancement comme une étape pour arriver dans

(1) Livraison d'avril 1864. — Valroger.

un autre centre plus important, où il pourrait se fixer irrévocablement. Les embarras du transport d'une bibliothèque assez volumineuse, l'éloignement de Chambéry, le changement de ses relations journalières, le ralentissement nécessaire de ses travaux par suite de ses fonctions nouvelles, amoindrirent la satisfaction que lui avait d'abord causée sa récente promotion.

Une union heureuse vint bientôt animer sa nouvelle demeure et la lui rendre plus chère.

Néanmoins, n'interrompant que dans les limites du nécessaire ses occupations favorites, il s'occupa de la publication de *l'Histoire de la Chartreuse de Saint-Hugon,* qui eut lieu assez tôt pour être présentée au concours départemental de 1869.

Il fallait toute sa persistance dans les compilations même les plus ingrates, toute sa capacité, et aussi, pourrait-on dire, l'influence de sa bonne étoile qui semblait le guider dans ses recherches et lui faire mettre la main sur des pièces presque introuvables, pour écrire un ouvrage aussi important à propos d'un simple couvent, perdu dans une étroite vallée et dont les ruines semblaient seules garder le souvenir. La série de tous les prieurs de cette Chartreuse de 1173 à 1793, avec une notice sur la plupart d'entre eux, un cartulaire du XIVe siècle, un inventaire du XVe, quatre-vingts

pièces diverses complétant l'ancien cartulaire, enfin une vue complète du monastère au XVIIe siècle, accompagnent le texte, remarquable par le talent avec lequel l'auteur y a condensé les éléments qu'il avait à sa disposition et en a fait jaillir un récit net, lucide, revêtu d'un style élégant, sobre et châtié. Aussi la commission chargée de décerner le prix départemental au meilleur ouvrage d'histoire, intéressant les deux départements de la Savoie, l'a-t-elle jugé digne de ses suffrages, parmi les nombreuses productions qui lui furent soumises, moins sans doute à raison de l'importance du sujet traité qu'en raison des qualités de l'ouvrage.

Ce fut sa dernière production. Quelques mois après cette flatteuse distinction, il rendait le dernier soupir à Bonneville, à la suite d'une courte maladie, le 27 février 1870, laissant dans un deuil cruel une famille qu'il venait de fonder et une parenté nombreuse. Cette nouvelle remplit de regrets et le monde littéraire de son pays et les nombreuses Sociétés savantes auxquelles il était mêlé avec éclat depuis quelques années. Mourir à 39 ans quand il venait par son travail et son talent de se poser si avantageusement devant l'élite de ses contemporains, alors que les joies du foyer et l'avancement en carrière commençaient pour lui, au moment où il entrevoyait un avenir d'honneur et

de succès, telles furent les premières pensées de ceux qui l'affectionnaient et avaient su l'apprécier (1).

Outre les écrits que nous avons indiqués, il avait composé un grand nombre d'articles critiques ou fantaisistes, qui parurent sous divers noms dans les journaux du département depuis la disparition de la *Gazette de Savoie.* Citons, en passant, un roman-feuilleton intitulé *Les sorciers de la Motte,* signé du pseudonyme Lebrun.

Une existence aussi laborieuse ne pouvait s'éteindre sans laisser de précieux vestiges de ses travaux. La vallée de Chamonix n'avait pas seulement intéressé Burnier par ses glaciers grandioses et sa physionomie si variée ; comme archéologue, il trouvait dans les annales d'un ancien prieuré le pivot d'une étude sur ce lieu de rendez-vous des touristes des deux mondes. Le premier chapitre de *l'Histoire de la vallée de Chamonix* était terminé, et les matériaux étaient en œuvre pour la suite de cette monographie au moment où il mourut.

Divers autres projets d'ouvrages le préoccu-

(1) Par une singulière coïncidence, la plupart des événements notables de sa vie eurent lieu en février, et lui-même prédisait qu'il mourrait en février. Dans ce mois, en effet, eurent lieu sa naissance, son entrée dans la magistrature, sa nomination à Saint-Jean-de-Maurienne et sa mort.

paient depuis longtemps. Il accumulait notes sur notes, fouillait dans des collections particulières peu connues, entrait en relation avec les personnes qui partageaient ses goûts et ses occupations, captait bientôt leur bienveillance par son abord aimable, sa causerie gaie et spirituelle, et en retour il les aidait dans l'occasion de ses conseils et de ses communications. C'est ainsi qu'après avoir passé quelques jours à la grande Chartreuse pour en compulser les précieuses archives, qui lui fournirent une partie des éléments de l'histoire de Saint-Hugon, il gagna la sympathie des religieux avec qui il fut en rapport, et spécialement celle du père archiviste. S'il eût vécu, il aurait été chargé par les Chartreux d'écrire une histoire générale de leur Ordre.

La pensée d'une autre œuvre, inspirée par son histoire du Sénat, se mûrissait dans son cerveau depuis longtemps, celle de retracer dans un vaste tableau les différentes phases de la législation de Savoie. Il en comprenait toute l'importance et la difficulté. Aussi, en en réservant l'exécution pour l'avenir, il la préparait par la publication de ces nombreuses monographies qu'il appelait ses passe-temps. Avant de l'entreprendre, il voulait, entre autres ouvrages, composer l'histoire de Chambéry sur un cadre étendu, et il espérait en former trois volumes.

Sa passion de recherches s'unissait à un esprit méthodique. Ainsi toutes les lettres qu'il recevait étaient conservées et classées avec ordre, année par année ; tous ses articles de journaux étaient extraits à l'aide du ciseau puis collés sur un registre de feuillets blancs. Mais cette heureuse disposition l'avait amené à un résultat plus précieux, c'est de réunir toutes les brochures intéressant la Savoie, qui lui tombaient sous la main, de n'importe quelle date et sur n'importe quel sujet. Divisées en volumes de même grandeur, reliées sur le même modèle, d'environ 700 pages chacun, et portant au dos ce seul nom *Patria,* ces brochures formaient à sa mort 70 volumes. Ce fond de bibliothèque nationale a été acquis par l'Académie de Savoie, à qui incombe dorénavant le soin de la continuer.

Puissent ces quelques pages contribuer à faire mieux connaître la perte qu'a faite la Savoie par la mort d'Eugène Burnier. C'était sans doute un des hommes les plus favorisés par l'intelligence, l'activité, le goût littéraire, dont notre province s'honore. S'il eût vécu une vie d'homme, ses productions eussent égalé celles des plus courageux explorateurs de nos annales, et, comme valeur littéraire, elles l'eussent disputé à nos meilleurs écri-

vains. Il était historien. Sa pensée nettement conçue se déroulait dans un style lucide, facile, châtié et élégant sans emphase. Il possédait ce grand art de présenter les questions difficiles, les enchaînements de faits embrouillés, par le côté le plus intelligible, et d'arriver par un développement graduel à les faire saisir sans effort en cachant sous les charmes du style l'aridité du sujet. Bien des pages de ses œuvres historiques pourraient être données comme des modèles littéraires.

Pourquoi, comme Veyrat, notre premier poëte savoisien, a-t-il été enlevé au seuil d'une existence qui promettait d'être si remplie et si glorieuse pour lui et pour son pays?

C'est là le secret de Dieu !



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE

LA SAVOIE

RECUEILLI PAR FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE DIJON

ET

PRÉSIDENT HONORAIRE

de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

DOUZIÈME ANNÉE

(1867)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA SAVOIE

(Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie)

ANNÉE 1867

NOTA. Les ouvrages omis dans les Bulletins antérieurs sont précédés d'un astérisque et portent la date de leur publication.



PREMIÈRE SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS EN SAVOIE

I. THÉOLOGIE

1 Abrégé du catéchisme du diocèse de Chambéry. *Chambéry*, *Puthod;* in-16.

Tiré à 8,000 exemplaires.

2 Petit catéchisme du diocèse d'Annecy. *Annecy, Burdet;* in-32.

3 Mandement de S. E. l'archevêque de Chambéry pour le carême de 1867. *Chambéry, Puthod;* in-8°.

Contre les athées et les matérialistes.

4 Circulaire du même à l'occasion de l'incendie du Châtelard. *Ibidem;* in-8° de 4 pages.

5 Autre pour annoncer la retraite ecclésiastique. *Ibidem;* in-8°.

6 Autre pour prières à l'occasion des événements de Rome. *Ibidem.*

7 Sujets de conférences ecclésiastiques pour 1867. *Ibidem;* in-8° de 20 pages.

8 Calendarium metropol. ecclesiæ Cameriensis ad annum 1868 (chanoine Chaffard). *Ibidem;* in-8°.

9 Le même avec les changements pour les diocèses de Tarentaise et de Maurienne. *Ibidem;* in-8°.

10 Conférence ecclésiastique pour le diocèse d'Annecy, pour l'année 1867. *Annecy, Burdet;* in-8°.

11 Kalendarium eccl. diœcesis Anneciensis ad annum 1868. *Ibidem;* in-8°.

12 Devoirs du prêtre et exercice du saint ministère, par l'abbé Favre, annotés par l'abbé Pont.

13 Instruction à l'usage des confrères et sœurs du T. S. Sacrement. *Chambéry, Pouchet;* in-12.

14 Commémorations qui ne sont pas dans l'office, à l'usage des religieuses de la Visitation Ste Marie. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 23 pages à 2 colonnes.

15 Choix de cantiques anciens et nouveaux...., par les abbés P.-F. Poncet et J. Chardon. *Annecy, Burdet;* in-8° de VIII-184 pages.

16 Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie, tome Ier, janvier. *Ibidem;* in-8° de XI-804 pages.

17 La semaine religieuse en Savoie. *Chambéry, Pouchet ;* in-8° de 16 pages.

Hebdomadaire. Le premier numéro est du dimanche 11 août.

18 Compte rendu de l'œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse de Chambéry. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 16 pages.

II. JURISPRUDENCE

19 Etude sur la complicité. Thèse de doctorat soutenue devant la faculté de Grenoble le 6 juin 1867, par R. Fernex de Montgex. *Chambéry, Pouchet;* in-8° de 274 pages.

20 Mémoire et conclusions pour madame Elisa Grand, née Puget (signés Grand et Finet). *Chambéry, Puthod ;* in-4° de 12 pages.

III. SCIENCES ET ARTS

21 Réflexions sur l'instruction et l'éducation populaire, par Vincent Bouvard, ancien disciple du père Girard de Fribourg. *Chambéry, Ménard et Cie*; in-8° de 183 pages.

Ouvrage en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, dont il a été rendu compte avantageusement dans la *Revue Savoisienne, le Léman, le Propagateur,* etc.

22 Cahier de correspondance des écoles communales, par M. Ruck. *Chambéry, Puthod ;* in-16.

Tiré à 8,000 exemplaires.

23 Choix éducatif de lectures, récitations et exercices de grammaire, par M. G.-B. Ruck. *Ibidem,* in-16.

24 L'enseignement par les affiches et les tableaux, par Louis Revon. *Annecy, Thésio ;* in-8° de 20 pages.

Extrait de la *Revue savoisienne.*

25 Le musée de l'école, par Louis Revon. *Ibidem;* grand tableau in-plano à 4 colonnes.

Destiné à être affiché dans les écoles.

26 Le choléra; préservation, traitement, causes, choléra des Alpes, par le docteur Jacquemoud, ex-député. *Moûtiers, Ducrey ;* in-8° de v-329 pages.

27 Compte rendu des travaux du bureau de secours fondé à Chambéry pendant l'épidémie cholérique de 1867. *Chambéry, Ménard et Cie ;* in-8° de 32 p.

28 Monsieur Choléra et madame Santé, par M. J.-M. Dejey. *Ibidem ;* in-16 de 7 pages.

29 Le marais du Chêne et son influence sur les communes environnantes, par M. l'abbé Chamousset. *Chambéry, Puthod ;* in-8°.

Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie; tiré à 350 exemplaires.

30 Aix-les-Bains en 1867, par le docteur Vidal, 2me édition. *Chambéry, Bonne et Cie*; in-16 de 71 pag.

La première édition, imprimée à Paris, figure plus loin dans la seconde partie de ce Bulletin, sous n° 141.

31 Association des médecins de la Savoie, assemblée générale annuelle tenue à Montmélian le 16 mai (Michaud). *Chambéry, Pouchet ;* in-8° de 43 pages.

Contient une allocution du président, le docteur Guilland, dans laquelle il paye un tribut de regret à Dumoulin Antoine, médecin à la Compôte, et à Domenget Louis, médecin à Chambéry.

32 Concours régional de Bourg. La prime d'honneur de l'Ain en 1867, par M. Pierre Tochon. *Chambéry, Bottero;* in-8° de 80 pages.

33 Tableau des droits applicables aux fils de coton à leur entrée en France, par Romani. *Ibidem;* in-8° oblong de 7 pages.

34 Tableau de conversion, pour les fils de coton, des numéros anglais et suisses en numéros français, par Romani. *Ibidem;* in-8° oblong de 16 pages.

Ces deux numéros tirés à 500 exemplaires.

IV. BELLES-LETTRES

35 Un moraliste savoyard au XVIe siècle. Jean Menenc, par Jules Philippe. *Annecy, Thésio;* in-8° de 53 pages.

Extrait de la *Revue savoisienne.*

36 Allocutions et discours prononcés à Annecy à l'occasion du premier centenaire de la canonisation de Ste Chantal.

37 Panégyrique de Ste Chantal, par l'abbé Bougaud.

38 Eloge de Jacques Replat, lu à la Société florimontane le 15 décembre 1866, par Jules Philippe. *Annecy, Thésio;* in-8° de 44 pages.

Extrait de la *Revue savoisienne.*

39 Etude sur St-Réal. Discours par Leroy pour la rentrée de la Cour impériale de Chambéry, le 3 novembre 1866. *Chambéry, Pouchet.*

40 Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Chambéry, le 4 novembre 1867, par M. Léon Diffre. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 44 pages.

Sur les juges de paix.

41 A madame la comtesse Marie-Elisabeth Brunet, née Ménabréa. (Poésies; 2 pièces relatives au neveu de cette dame, avec une épître en prose signée Hippolyte Tavernier.) *Ibidem ;* in-8° de 11 pages.

Tiré à 60 exemplaires seulement.

42* Chansons en patois de Jean-François Ducros de Sixt avec traduction et notice sur l'auteur (H. Tavernier). *Annecy, L. Thésio ;* 1863.

43 Les maternelles, poésies par Mme Hue. *Chambéry, Pouchet;* grand in-18 de 234 pages.

44 Le vin, poème par F.-J. Frasset. *Chambéry, Ménard et Cie* ; in-8° de 8 pages.

45 Les trois étapes de la vie : naître! aimer! mourir! par M. M. Croizet. *Chambéry.*

46 Simon de Blonay ou le combat des mariés et des non mariés. Légende par J.-B.-C. Jalabert.....

47 Mes premières œuvres, par Eugène de Parillant. (Le chevalier et la camise; Dialogue de Vaugelas et de St-Réal; Quelques réflexions héraldico-archéologiques, etc.) *Chambéry, Pouchet;* in-16 de 102 p.

48 L'homme au capuchon rouge, chronique du xve siècle, par Charles Buet.

Feuilleton du *Courrier de Savoie.*

49 L'abbaye de Talloires et la femme décapitée, par M. Stephen d'Arve.

50 Walhalla, poèmes dramatiques, H. Othello, par P. Ludow Vigé. *Chambéry, Bonne et Cie;* in-8° de III-12 pages.

51 Mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère. *Moûtiers, Laracine.*

V. HISTOIRE

A. Topographie

52 Nouvelle carte de l'état-major en Savoie, par M. L. Pillet. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 14 pages.

Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie, tome IX.

53 Annecy et ses environs, par Jules Philippe, 3e édition, précédée d'un guide du chemin de fer d'Aix-les-Bains à Annecy, avec carte et plan. *Annecy, Thésio;* in-32 de XXXII-188 pages.

54 D'Aix-les-Bains à Rumilly et Annecy, itinéraire historique et descriptif, par François Descotes. *Chambéry, Pouchet;* in-18 de 183 pages.

B. Histoire

55 Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIe. *Chambéry, Bottero;* in-8° de XXV-357 pages avec planches lithographiées.

Ce volume contient un compte-rendu des séances, le n° 75 du présent bulletin, et les articles suivants :

Histoire de la commune de Flumet, par MM. A. Dufour et F. Rabut;

Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, par M. A. Albrier;

Histoire de l'abbaye d'Hautecombe (fragment), par C. Blanchard ;

Examen des franchises de St-Genix, par P.-A. Naz;

Rapports au Roi en 1764-66 sur l'établissement d'une église paroissiale au faubourg Montmélian, par A. Dufour.

56 Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), 2e volume, 1er et 2me bulletins. *Chambéry, Puthod*; in-8o de 179 pages.

Contient de nombreux articles publiés par MM. le docteur Mottard, l'abbé Truchet, Séraphin Daymonaz, Martin d'Arves, Charles Buet, etc.

57 La bazoche, les abbayes de la jeunesse et les compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie et dans les pays anciennement soumis aux princes de la maison de Savoie deçà les monts, par André Perrin (supplément). *Chambéry, Bottero*; in-8o de 86 pages, avec trois planches lithographiées.

La pagination va de 240 à 326, pour faire suite à un précédent travail de l'auteur.

58 Un factum des Espagnols en Savoie, 1743, publié par M. L. Pillet. *Ibidem*; in-8o de 32 pages.

Ces deux numéros extraits du tome x des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

59 Histoire de la ville de la Roche (Grillet), augmentée de notes manuscrites de l'auteur et de notes complémentaires, par Auguste Arestan et Ernest Pelloux. *Annecy, Thésio*; in-18 de XIII-178 pages.

Au bénéfice de la Société philanthropique de la Roche.

60 Le monastère des Bernardines réformées de Ru-

milly. — Dom Juste Guerin, évêque et prince de Genève, par L. Morand. *Chambéry, Pouchet*: in-8° de 144 pages.

61 Histoire abrégée des missions des Pères Capucins de Savoie, par le père Charles de Genève, traduite en français par le père Fidèle de Talissieu. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 251 pages.

62 Notice sur la mission de Visigapatnam. *Annecy, Burdet*; in-8° de 30 pages.

63 Une vente d'hommes sous le Comte Vert, par Xavier Pinget.

64 Un sauvetage au Mont-Blanc, catastrophe du 23 août 1866; narration par un des acteurs, le docteur Ch. Depraz. *Annecy, Thésio*; in-8° de 54 pages.

65 La noblesse savoisienne aux états de Bourgogne, par Albert Albrier. *Chambéry, Bottero*; in-8° de 24 pages.

Extrait des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

66 L'histoire et le regeste genevois. Rapport lu à la Société florimontane d'Annecy le 14 janvier 1867, par l'abbé C.-A. Ducis. *Annecy, Thésio*; in-8° de 24 pages.

Extrait de la *Revue savoisienne*.

C. Archéologie

67 Habitations lacustres de la Savoie. Deuxième mémoire qui a obtenu le prix d'archéologie au concours des Sociétés savantes en 1866, par Laurent

Rabut. *Chambéry, Puthod, 1868;* in-8° de 64 pages avec un atlas de 17 planches gr. in-4°, lithographiées sur les dessins de l'auteur chez Joseph Perrin par Champod.

Imprimé en 1867, quoique portant la date de 1868. Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Savoie.

68 Le trésor des Fins d'Annecy, par M. Gustave Vallier. *Annecy, Thésio;* in-8° de 37 pages.

Il s'agit d'un enfouissement numismatique de plus de 10,000 pièces romaines.

69 Un dernier mot sur le baptistère de Lémenc: Mémoires de MM. de Saint-Andéol, D'Oncieu et Pillet. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 67 pages.

Extrait du tome IX des *Mémoires* de l'Académie de Savoie.

70 Compte rendu de l'état des collections du musée départemental de Chambéry au 1er août 1867 (A. Perrin). *Ibidem;* in-8° de 10 pages.

D. Biographie

(Voyez les nos 34, 35, 36, 37, 38 et 59)

71 Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne, par l'abbé Truchet. *Ibidem;* in-8° de XI-342 pages.

72 Vie du vénérable Jean de Maurienne, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins, mort en odeur de sainteté à Chambéry le 15 mars 1614, par l'abbé Truchet. *Ibidem;* in-8° de X-116 pages.

73 Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil, déposés dans le collége des Barnabites de San-Carlo-ai-Catinari à Rome,

par Pierre Vachoux. *Annecy, Dépolier ;* petit in-8° de xv-62 pages.

74 La vie de l'abbé J.-M. Favre, fondateur des missions en Savoie......, enrichie de notes avec portrait et fac-simile de son écriture, par l'abbé Pont. *Moûtiers, Ducrey ;* in-8° de x-130 pages.

E. Bibliographie

(Voyez le n° 34)

75 Bulletin bibliographique de la Savoie, recueilli par François Rabut; onzième année (1866). *Chambéry, Bottero ;* in-8° de 34 pages.

76 Bibliographie savoisienne. Les Almanachs, par François Rabut. *Ibidem ;* in-8° de 46 pages.

Tiré à 50 exemplaires numérotés.

77 Catalogue de la bibliothèque des enfants de Marie au Sacré-Cœur. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 69 p.

F. Revues et Journaux

78 Revue savoisienne. Journal publié par l'Association florimontane; huitième année (Jules Philippe, rédacteur en chef). *Annecy, Thésio ;* in-4° de 116 pages à 2 colonnes.

Les collaborateurs savoyards ont été, en 1867, MM. Charles Calloud, F. Descotes, A. Despine, A. Dessaix, Ducis, F. Rabut, E. Seran.

79 Le Courrier des Alpes (25e année). *Chambéry, Pouchet.*

80 Le Bon sens (18e année). *Annecy, Burdet.*

81 L'Industriel savoisien (13e année). *Annecy, Robert.*

82 Le Léman (Joseph Dessaix, rédacteur) [9e année]. *Thonon, imprimerie chablaisienne.*

83 La Nymphe des eaux (Joseph Dessaix, rédacteur) [9e année]. *Ibidem.*

84 Le Journal de la Savoie (6e année). *Chambéry, Bonne et Cie.*

85 L'Abeille de Chamonix (6e année). *Annecy, Thésio.*

86 La Tarentaise (3e année). *Moûtiers, Laracine.*

A fusionné en mars avec *la Savoie, n° 88.*

87 L'Echo du Salève (2e année). *St-Julien, Cassagne.*

88 La Savoie, journal de l'émigration savoisienne (suite de la 1re année). *Moûtiers, Laracine.*

F. Annuaires

89 Annuaire du département de la Savoie (1867), par A. Perrin (2e année). *Chambéry, Bottero;* in-16 de 178-44-70-15 pages.

Tiré à 800 exemplaires.

90-93 Cultivateur des Alpes. — Almanach des familles. — Messager de Savoie. — Dieu soit béni. *Annecy, Burdet.*

G. Pièces historiques diverses

94 L'Allobrogie, société de crédit, industrielle et commerciale. Réglement de l'établissement alimentaire. *Chambéry, Ménard et Cie;* in-8° de 12 pages.

Constate l'existence à Chambéri d'une institution utile qui réussit, et en fait connaître le fonctionnement intelligent et le but bienfaisant.

95 Statuts du comptoir général d'Annecy, Bétrix père et fils et Cie. *Annecy, Dépolier ;* in-4° de 14 pag.

96 Situation des engagements de la succursale de la banque de France à Chambéry. *Chambéry, Puthod ;* in-8° de 3 pages.

97 Caisse de retraite du clergé du diocèse de Chambéry (2e édition revue et corrigée du réglement). *Ibidem ;* in-8° de 8 pages.

98 Académie de Savoie. Programme du prix de la fondation De Loche. *Ibidem ;* in-4°.

99 Académie de Savoie. Programme du concours de poésie, fondation Guy. *Ibidem ;* in-4°.

100 Lycée impérial de Chambéry. Distribution solennelle des prix....... le samedi 10 août 1867. *Chambéry, Bonne et Cie ;* in-8° de 62 pages.

101 Distribution des prix au petit séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny, 5 août 1867. *Chambéry, Puthod;* in-8° de 24 pages.

102 Distribution des prix du petit séminaire du Pont-Beauvoisin. *Chambéry, Bottero ;* in-8° de 32 pages.

103 Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie (8e année). *Ibidem ;* in-8° de 308 pag.

104 Budget départemental des dépenses et recettes de l'exercice 1867. *Ibidem ;* in-4° de 50 pages.

105 Projet de budget départemental pour l'année 1868. *Ibidem;* in-fol. de 11 pages.

106 Compte des recettes et dépenses de l'exercice 1865. *Ibidem;* in-4° de 54 pages.

107 Rapport du préfet au conseil général. *Ibidem;* in-8° de 182 pages.

108 Procès-verbaux des séances du conseil général. *Ibidem;* in-8° de 209 pages.

109 Rapport du préfet au conseil dans sa séance extraordinaire du 7 décembre 1867. *Ibidem;* in-8° de 8 pages.

110 Ville de Chambéry. Compte administratif pour 1867. *Chambéry, Puthod;* in-4° de 32 pages.

111 Projet de budget pour 1868. *Ibid.;* in-4° de 28 pag.

112 Budget additionnel ou supplémentaire de 1867. *Ibidem;* in-4° de 8 pages.

113 Arrêté du maire concernant l'éclairage des allées et passages publics. *Ibidem;* in-4° de 4 pages.

114 Réglement pour le conservatoire de musique de la ville de Chambéry. *Ibidem;* in-4° de 16 pages.

115 Réglement supplémentaire de l'octroi municipal de Chambéry concernant le nouveau périmètre. *Ibidem;* in-4° de 8 pages.

116 Réglement de police sur la prostitution. *Ibidem;* in-4° de 16 pages.

117 Compagnie des sapeurs-pompiers de Triviers. Réglement. *Ibidem;* in-32 de 28 pages.

118 Réglement de l'octroi communal de la ville de Pont-Beauvoisin. *Chambéry, Bottero;* in-4° de 23 pages.

119 Réglement de l'octroi communal de la ville d'Yenne. *Ibidem;* in-4° de 20 pages.

120 Statuts de la Société de secours mutuels de la commune de la Motte-Servolex. *Ibidem;* in-8° de 20 pages.

121 Réglement de la Société agricole de secours mutuels de la commune de Saint-Simon, près d'Aix. *Ibidem;* in-16 de 20 pages.

122 Rapport de l'ingénieur ordinaire à l'appui du travail de M. Cornu sur le cadastre du syndicat de Leysse et d'Hyères. *Ibidem;* in-8° de 20 pages.

123 Observations de M. Louis-Ferdinand Giron dans sa contestation avec l'Etat. *Ibidem;* in-4° de 24 pag.

124 Insignis Bamborinorum Kuria (circulaire du 3e mois de 5172 — mars 1867 — de cette société). *Chambéry, Ménard;* in-4° d'une page.

125 Réponse à Son Exc. M. le comte de Bismark au sujet de la protestation des députés polonais au parlement du Nord dans la séance du 18 mars 1867, par Rochebrün. *Ibidem;* in-8° de 6 pages.

126* L'impératrice du Mexique à Paris, par Em. C.-L. *Chambéry, Pouchet, 1866;* in-8° de 6 pages.



DEUXIÈME SÉRIE

OUVRAGES FAITS PAR DES SAVOYARDS

ET IMPRIMÉS EN DEHORS DE LA SAVOIE

I. THÉOLOGIE

127 L'athéisme et le péril social, par Mgr Dupanloup. *Paris, Douniol;* in-8°.

128 Lettre au clergé et aux fidèles à l'occasion des fêtes de Rome, par le même. *Ibidem.*

129 Manuel des catéchistes, par le même. *Paris, Rocher;* in-18.

II. JURISPRUDENCE

130 Faculté de droit de Dijon. De la cession des créances, thèse pour le doctorat, soutenue le 31 juillet 1867, par Claude-Joseph-Léonce Duparc. *Dijon, Rabutot;* in-8° de 120 pages.

131* La Savoie au point de vue judiciaire, par Hudry-Menos.

Deux articles dans la *Bibliothèque universelle* de Genève en 1865.

III. SCIENCES

132 Femmes savantes et femmes studieuses, par Mgr Dupanloup. *Paris, Douniol;* in-8°.

133 Lettre à M. Rattazzi, par le même. *Ibidem;* in-8°.

134 M. Duruy et l'éducation des filles, par le même. *Ibidem;* in-8°.

135 Seconde lettre sur M. Duruy et sur l'éducation des filles, par le même. *Ibidem;* in-8°.

De nombreuses réponses ont été faites à ces deux mémoires.

136 La liberté de l'enseignement supérieur, par le même.

Article inséré dans le *Journal des villes et des campagnes* le 27 mai.

137 Monnaie universelle, article anonyme de Francisque Delachenal.

Inséré dans l'*Economiste,* revue financière publiée à Florence, et daté du 12 août 1867.

138 Journal des connaissances médicales pratiques, par MM. P.-L.-B. Caffe, rédacteur en chef, etc. (34e année). *Paris, Baillière;* in-8° à deux col.

139 De l'action du soufre et des sulfureux dans le traitement de la syphilis, thèse soutenue devant la faculté de médecine de Paris, par M. Léon Blanc. *Paris.*

Cette thèse a été récompensée d'une mention honorable.

140 Le matérialisme et l'école de médecine de Paris, par Mgr Dupanloup.

Article de la *Revue catholique*, mai 1867.

141 Aix-les-Bains en 1867, par le docteur Vidal. *Paris, Martinet;* in-8° de 39 pages.

Voyez la seconde édition au n° 30 ci-devant.

142 Indicateur d'Aix-les-Bains, par le Dr B. Despine, saison de 1867. *Paris;* in-18 de 72 pages.

143* Malacologie d'Aix-les-Bains, par Bourguignat.

144 Histoire de la botanique savoyarde, par le docteur Bouvier. *Paris;* in-8°.

145 Résumé de quelques herborisations des environs d'Annecy......, par l'abbé Puget. *Paris, Martinet;* in-8° de 30 pages.

146 Végétation du Salève et du territoire qui s'étend de cette montagne au mont du Vuache...., par l'abbé Puget. *Ibidem;* in-8°.

Ces deux mémoires extraits du *Bulletin de la Société botanique de France.*

147 The American mountain railroad by the inventor D. R., Joseph Fontaine. *New-York*, *Macdonal et Swank;* in-8° de 28 pages, avec une planche lithogr.

148* Il traforo delle Alpi, par Hudry-Menos.

Article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1865.

149* Risposta dell' ingegnere Sommeiller alle accuse mosse dal signore G. B. Piatti contro gli ingegneri Grandis, Grattone et Sommeiller. *Torino, eredi Botta;* 1857, in-8° de 60 pages.

IV. BELLES-LETTRES

150 Les campagnardes, poésies par M. C.-J. Dérisoud.

151 Code moral du médecin, chants VII, VIII, IX et X, par Andrevetan, docteur-médecin. *Paris, P. Dupont ;* in-8° de 112 pages.

152 Feuilles au vent, par Claudius Lochon. *Paris, Marpon.*

153 Don Carlos, par St-Réal. (bibliothèque nationale.)

V. HISTOIRE

154 Etude sur le calendrier copte et ses éphémérides, par E. Tissot. *Alexandrie, imprimerie française Mouzès, Rey et Cie,* 1867 ; in-8°.

155 Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, par le comte E.-Amédée de Foras. *Grenoble, Ed. Allier ;* in-folio, avec blasons chromolithographiés (livraisons 5e et 6e).

Fin de la lettre A et commencement de la lettre B.

156 Les sires d'Arvillard. (Tirage à part de l'ouvrage précédent à 12 exemplaires.)

157 Les sépultures de St-Jean-de-Belleville (Savoie), par le comte Costa. *Grenoble, Allier ;* in-folio de 16 pages et 8 planches.

158 La vérité sur saint Hugues et ses cartulaires. Saint Hugues était-il, oui ou non, un imposteur et un

faussaire? Ses cartulaires sont-ils, oui ou non, de simples dossiers de procureur? Réponse à M. Gariel par M. l'abbé Trepier. *Grenoble, Prudhomme;* in-8° de 80 pages.

Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.* Continuation d'un débat dans lequel M. Trepier a déjà produit, en 1863 : *Note sur l'origine du pouvoir comtal des Guigues et sur la valeur historique du cartulaire de S. Hugues. Ibidem;* in-8°.

159* Le levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève, fait par révérende sœur Jeanne de Jussie, suivi de notes justificatives et d'une notice sur l'ordre religieux de Sainte Claire et la communauté des Clarisses de Genève, par Ad.-C. Grivel. *Genève, Fick,* 1865, in-8° de 293 pages.

160 Les princes-loups de Savoie. Lettre à M. Thiers, par Jules Philippe. *Paris, E. Dentu;* in-8° de 22 pages.

Il y a une traduction italienne tirée à un grand nombre d'exemplaires et distribuée à toutes les autorités du royaume d'Italie par le gouvernement de ce pays.

161 Histoire de Napoléon Ier, par P. Lanfrey, tomes I et II. *Paris, Lahure;* 2 volumes in-18, format charpentier.

162 Vie de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, par M. F. Guillermin. *Paris, Douniol;* in-18.

163 Société philanthropique savoisienne à Paris. Compte rendu des années 1865-66. *Paris;* gr. in-8°.



TROISIÈME SÉRIE

OUVRAGES IMPRIMÉS HORS DE LA SAVOIE ET PAR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES A CETTE PROVINCE SUR LA SAVOIE ET SUR LES SAVOYARDS

I. SCIENCES

164 Les stations médicales des Pyrénées et des Alpes comparées entre elles, par le docteur Lombard. *Genève.*

II. HISTOIRE

A. Topographie et voyages

165* Mes vacances en Suisse et en Savoie, par M. l'abbé A. Lamurée, 1863; in-8° de 403 pages.

166 Pérégrinations en Suisse, en Savoie et sur les bords du Rhin, par Auguste Baron. *Limoges, Ardant;* in-8° de 22 pages.

167 Voyage humoristique dans le Chablais et la Suisse, par Eugène Cortet. *Lons-le-Saunier;* in-16 de 48 pages.

168 Salève et Mont-Blanc, fragment d'un voyage en Suisse, par un aveugle. *Nîmes;* in-8°.

169 Voyage à Aix (Savoie), Turin, Milan; retour par la Suisse, en 1859, par M. Boucher de Berthes. *Abbeville, Briez;* in-12 de 286 pages.

B. Histoire

170 Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XVI. (2me livraison.)

Les mémoires qui intéressent l'histoire de notre Savoie sont: *Note sur l'origine de Gérold, comte de Genève,* par M. Ed. Secrétan.

Observations sur les chartes relatives à la famille du comte Humbert-aux-Blanches-Mains, par le même.

Recherches sur les exploitations de fer au mont Salève, par Albert Naville.

Epoque anté-historique au mont Salève, par M. Thioly.

171 Notes historiques sur le collége de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique à Genève avant 1535, par Jules Vuy. *Genève, Paney;* in-4o de 48 pages.

Extrait du XIIe volume des *Mémoires de l'Institut Genevois.*

C. Archéologie

172 Les habitations lacustres du lac du Bourget, à propos de sa croix, par Gabriel de Mortillet. *Annecy, Thésio;* in-8o de 7 pages.

Extrait de la *Revue Savoisienne.*

173 Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique), publié par la Commission instituée au ministère de l'instruction publique (1re livraison). *Paris, imprimerie impériale;* in-4o de 140 pages, à 2 colonnes et 22 planches.

Les articles qui se rapportent à la Savoie sont les suivants : *Abondance, Aiguebelette, Aix-les-Bains, Albiez-le-Vieux, Alise* reconnue comme l'*Alesia* des anciens, *Allobroges, Alpis Gracia, Alpis Pœnina, Annecy, Annecy-le-Vieux, Arenton, Ariolica, Arly, Arvan, Arve, Arveiron.*

174 Notes sur un peuple gaulois inconnu mentionné par Cicéron, par M. Aug. Bernard. *Lyon, Vingtrinier;* in-8° de 16 pages.

Il s'agit des *Sebusini,* que l'auteur croit être les Savoyards.

175 Les Allobroges d'outre-Rhône et de l'évêché de Belley, par M. Debombourg. *Lyon;* in-8°.

176 Note sur la villa Quadruvium, par Jules Vuy. *Genève;* in-4°.

Extrait des *Mémoires de l'Institut genevois.*

177 L'Alésia de Savoie (article sous la rubrique *Courrier de Paris* dans le *Monde illustré* du 7 septembre 1867; 6 colonnes.

A été réfuté dans la 5e livraison de *La Bourgogne* en 1868.

D. Biographie et pièces historiques diverses

178 Vie de S. François de Sales, évêque et prince de Genève, par M. le curé de St-Sulpice, 5e édition. *Paris, Lecoffre;* 2 vol. in-8°.

179 Joseph de Maistre (articles de John Morley dans le *The forntnightly Review*, mai et juin).

180 Vente du chemin de fer Victor-Emmanuel. Réflexions adressées par les actionnaires à MM. les députés au corps législatif.

181 La compagnie du chemin de fer Victor-Emmanuel devant ses actionnaires, par Lizaranzu. *Paris, Lahure;* in-8°.

IV. ICONOGRAPHIE

182 La chaîne du Mont-Blanc vue de la Flégère. *Paris, photographie Mertens.*

183 Une vingtaine de vues prises autour du Mont-Blanc dans la vallée de Chamonix. *Paris, photographie de Ch. Soulier.*

184 Souvenir des Alpes (4 vues). *Paris, chromolith. Baulant.*

185 Clément VII, pape (Robert de Genève). Portrait dessiné et photographié par M. le comte de Genève de Borringe.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

AUTEURS, IMPRIMEURS ET ÉDITEURS SAVOYARDS

NOTA. Les noms précédés de l'astérisque sont ceux dont il a été fait mention avec notice dans les Bulletins antérieurs.

A

*Académie de Savoie. — Nos 29, 67, 69, 98, 99.
*Albrier Albert, à Dijon. — Nos 55, 65.
*Andrevetan, médecin, à la Roche. — No 151.
Arestan Auguste, à la Roche. — No 59.
*Association florimontane. — Nos 66, 78.

B

Bamborinorum Kuria. — No 124.
*Billiet Alexis, archevêque. — Nos 1, 3, 7.
Blanc Léon, médecin. — No 139.
Blanchard Claudius, à Chambéri. — No 55.
*Bonne et Cie, imprimeurs à Chambéri. — Nos 30, 50, 84, 100.

*BOTTERO Albert, imprimeur à Chambéri. — Nos 32, 33, 34, 55, 57, 58, 61, 65, 75, 76, 89, 102-109, 118-123.

BOURGUIGNAT, à Lyon. — No 143.

*BOUVARD Vincent, ancien inspecteur de l'instruction primaire. — No 21.

*BOUVIER, docteur-médecin à Anneci. — No 144.

*BUET Charles. — No 48.

*BURDET Charles, imprimeur à Anneci. — Nos 2, 10, 11, 15, 16, 62, 80, 90, 91, 92, 93.

C

*CAFFE P.-L.-B., médecin à Paris. — No 138.

*CALLOUD Charles. — No 78.

*CASSAGNE, imprimeur à Saint-Julien. — No 87.

CHAFFARD, chanoine à Chambéri. — Nos 8, 9.

*CHAMOUSSET, chanoine. — No 29.

CHARDON J., prêtre à Anneci. — No 15.

COSTA (le comte) J. — No 157.

D

*DELACHENAL Francisque, conseiller à la cour d'appel de Casal (Italie). — No 137.

*DÉPOLIER et Cie, imprimeurs à Anneci. — Nos 73, 95.

DEPRAZ Charles, docteur-médecin. — No 64.

*DÉRISOUD C.-L. — No 150.

*DESCOTES François, avocat à la cour de Chambéri. — No 78.

*DESPINES Alphonse, avocat. — N° 78.

*DESPINES (le baron), médecin à Aix. — N° 142.

DESSAIX A. — N° 78.

DESSAIX Joseph. — Nos 82, 83.

*DUCIS, archiviste à Anneci. — Nos 66, 78.

*DUCREY, imprimeur à Moûtiers. — Nos 26, 74.

*DUFOUR Auguste, général d'artillerie. — N° 55.

*DUPANLOUP, évêque d'Orléans. — Nos 127-129, 132-136, 140.

DUPARC Claude-Joseph-Léonce, avocat à Anneci. — N° 130.

F

*FAVRE, prêtre. — Nos 12, 74.

FERNEX DE MONTGEX Régis, avocat à la cour de Chambéri. — N° 19.

*FINET, avocat à Chambéri. — N° 20.

FONTAINE Joseph, à New-York. — N° 147.

*FORAS (le comte C.-Amédée de). — Nos 155, 156.

FRASSET F.-J., à Chambéri. — N° 44.

G

GRAND, avocat à Chambéri. — N° 20.

GRILLET. — N° 59.

GUILLERMIN F. — N° 162.

H

*HUDRY-MENOS. — Nos 131, 148.

I

IMPRIMERIE CHABLAISIENNE, à Thonon. — Nos 82, 83.

J

*JACQUEMOUD, docteur-médecin à Moûtiers. — No 26.
*JALLABERT J.-B.-C. — No 46.
*JUSSIE (sœur Jeanne de). — No 159.

L

*LANFREY P. — No 161.
LARACINE, imprimeur à Moûtiers. — Nos 51, 86, 88.
LOCHON Claudius. — No 152.

M

*MAGNIN, évêque à Anneci. — No 2.
*MÉNARD et Cie, imprimeurs à Chambéri. — Nos 21, 27, 28, 44, 94, 124, 125.
*MICHAUD, médecin à Chambéri. — No 31.
*MORAND L., prêtre. — No 60.

N

*NAZ Pierre-Antoine, juge à Saint-Genix. — No 55.

O

ONCIEU (le marquis d'), à Chambéri. — No 69.

P

Pelloux Ernest, à la Roche. — N° 59.
*Perrin André, conservateur du musée à Chambéri. — Nos 57, 70, 89.
*Pillet Louis, avocat. — Nos 52, 58, 69.
Pinget Xavier. — N° 63.
*Philippe Jules, à Anneci. — Nos 35, 38, 53, 160.
*Poncet P.-F., prêtre à Anneci. — N° 15.
*Pont (l'abbé). — Nos 12, 74.
*Pouchet, imprimeur à Chambéri. — Nos 13, 17, 19, 31, 39, 43, 47, 54, 60, 79, 126.
Puget (l'abbé). — Nos 145, 146.
*Puthod François, imprimeur à Chambéri. — Nos 1, 3-9, 14, 18, 20, 22, 23, 29, 40, 41, 52, 56, 67, 69, 70, 71, 72, 77, 96-99, 101, 110-117.

R

*Rabut F., correspondant de la commission de la topographie des Gaules. — Nos 55, 75, 76, 78, 173.
*Rabut L., correspondant des comités historiques. — N° 67.
Robert, imprimeur à Anneci. — N° 81.

S

Saint-Réal. — N° 153.
*Séran Eloi, archiviste à Anneci. — N° 78.

*SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAURIENNE. — N° 56.

*SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE SAVOISIENNE, à Paris. — N° 163.

*SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — Nos 55, 57, 58, 65, 75.

SOMMEILLER, ingénieur du tunnel du Mont-Cenis, né à Samoëns. — N° 149.

T

TALISSIEU (frère Fidèle de). — N° 61.

TAVERNIER Hippolyte, juge à Samoëns. — Nos 41, 42.

*THÉSIO, imprimeur à Anneci. — Nos 24, 25, 35, 38, 42, 53, 59, 64, 66, 68, 78, 85.

TISSOT E., à Alexandrie (Egypte). — N° 154.

*TOCHON Pierre, agronome à Chambéri. — N° 32.

TREPIER, prêtre à Chambéri. — N° 158.

*TRUCHET, curé de Saint-Jean-d'Arves. — Nos 71, 72.

V

VACHOUX Pierre, à Anneci. — N° 73.

*VIDAL F., médecin à Aix. — Nos 30, 141.

LETTRES

SUR LA

SIGILLOGRAPHIE SAVOYARDE

PAR

FRANÇOIS RABUT

Professeur d'histoire

PREMIÈRE LETTRE

Sceau d'Etienne de la Thuile.
Sceau du chapelain de St-Etienne-de-Cuines.
Sceau de Pierre IV de Sonnaz, évêque d'Aoste.

LETTRES

SUR LA SIGILLOGRAPHIE SAVOYARDE

I

Mon cher Laurent,

A toi ma première lettre sur la sphragistique de la Savoie, première lettre d'une série qui pourra être bien longue; car, à part le livre de MM. Promis et Cibrario sur les sceaux des princes de Savoie, il n'a rien été fait encore sur cette branche si précieuse de l'archéologie savoyarde. Cependant quelle source de renseignements variés dans les légendes et dans lés types des sceaux employés à différentes époques par les fonctionnaires et par les particuliers, par le clergé séculier et régulier et par la noblesse, par les villes et par les corporations de toutes sortes! J'ai recueilli depuis longtemps un grand nombre de sceaux, d'empreintes, de dessins, et je puis commencer à publier mes notes qui se

succéderont sans interruption. J'adopte la forme de lettres, que j'adresserai successivement aux personnes qui m'ont fourni ou qui me fourniront quelques éléments à ces études de sigillographie.

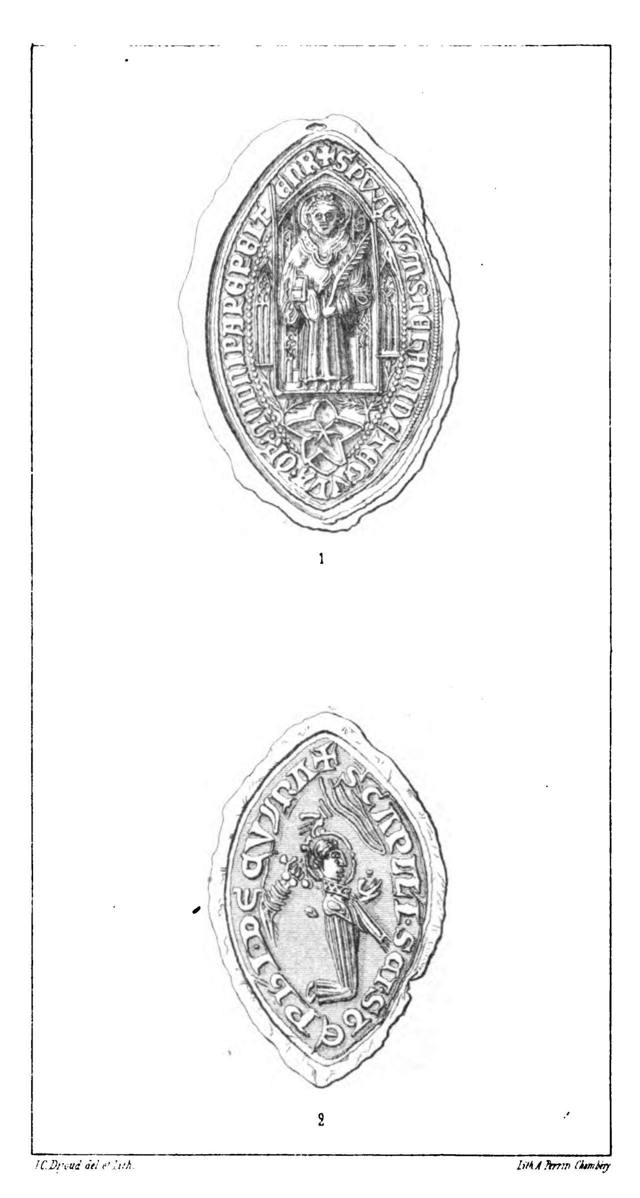
Je consacre cette première épître à deux sceaux d'espèce différente, sur lesquels figure S. Etienne. Tu seras mon collaborateur en dessinant ces deux petits monuments, et ta part ne sera pas la moindre aux yeux des amateurs, car un bon dessin est plus instructif pour un archéologue que la meilleure description. Le premier est celui dont tu m'as envoyé une empreinte. La matrice du second m'appartient et m'a été donnée, il y a quelques années, par M. André Perrin.

1° SCEAU PRIVÉ D'ÉTIENNE DE LA THUILE, PÉNITENCIER PONTIFICAL.

Je commence par la description de ce sceau, qui est fort beau et très intéressant :

Forme : Ogival de 54 millimètres sur 32.

Type : Saint Etienne nimbé et debout dans une niche de style ogival. Le saint tient un livre sous son bras droit et une palme de la main gauche. Il est reconnaissable aux trois cailloux incrustés dans son crâne. Au-dessous de la niche une grosse étoile à cinq rais, dans le champ creux de laquelle se trouve une autre étoile plus petite à six rais. Dans les intervalles entre les contours supérieurs de la grande étoile et les détails inférieurs de l'édicule gothique courent de petites branches de palmier.



Sceaux

(1) d'Etienne de la Thuile.

(2) du Chapelain de St-Etienne-de-Cuines.

Légende : † S. PVATV. M. STEPHANI DE TEGVLA.
OR : MI DNI PAPE PEITENR.

Cette légende est en caractères gothiques de la fin du 14e ou du commencement du 15e siècle. Le manque d'espace n'a pas permis d'y séparer les derniers mots, qui se touchent tous sans points intermédiaires. On peut, je crois, compléter cette légende de la manière suivante :

S*igillum* P*ri*VATV*m* M*agistri* STEPHANI DE TEGVLA
OR*dinis* MI*norum* D*omi*NI PAPE PE*n*ITEN*tia*R*ii*.

Ce sceau est donc celui dont se servait, en dehors des fonctions de sa charge, Etienne de la Thuile. C'était son sceau privé ou personnel. Ce personnage était docteur en théologie, comme nous l'apprend le titre de *magister ;* il appartenait à l'ordre des Frères Mineurs de S. François. Ce devait être un ecclésiastique remarquable par ses talents, puisqu'il remplissait une fonction délicate, celle de pénitencier du pape. Les pénitenciers pontificaux, qui relevaient du grand pénitencier établi à Rome et choisi ordinairement parmi les cardinaux, étaient commis aux absolutions extraordinaires pour les cas réservés au souverain pontife.

Etienne de la Thuile doit-il être mis au rang des prêtres de la Savoie? On est autorisé à le présumer par son nom, qui rappelle des localités de notre pays, et par la découverte qui a été faite dans les murs d'une tour, à Aix en Savoie, du sceau que nous publions.

Suivant un usage très répandu, le propriétaire de ce sceau y a fait représenter l'image de son patron, saint

Etienne, premier martyr qui a été lapidé et qu'on représente souvent avec une ou deux pierres enfoncées dans le crâne. Je ne pense pas qu'il faille voir un emblême héraldique dans les deux étoiles placées au bas de la niche, à l'endroit où faisaient ordinairement placer leur écu ceux qui avaient le droit de porter des armoiries. Les étoiles ne sont ici qu'un ornement ou plutôt un emblême pieux bien placé sur le sceau d'un religieux. Il n'est pas probable que notre personnage ait appartenu à la famille noble des seigneurs de la Thuile en Genevois, qui portaient : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre fleurs de lys de gueules.* Mieux vaudrait probablement rapprocher son nom de celui de la commune de la Thuile, dans l'arrondissement de Chambéri, laquelle est peu éloignée de l'endroit où le sceau a été découvert.

2° SCEAU DU CHAPELAIN DE SAINT-ÉTIENNE-DE-CUINES.

Forme : Ogival de 47 millim. sur 27. Derrière le sceau se trouvent une côte qui le renforce dans sa longueur et un anneau de suspension dans le sommet.

Type : S. Etienne à genoux, de profil et nimbé, les mains jointes. Il a une pierre sur le crâne et une autre contre le dos. Derrière lui s'avance le bras d'un de ses bourreaux tenant des cailloux. Au-dessus du saint une main sort des nuages; elle est toute ouverte comme pour recueillir quelque chose, sans doute l'âme du martyr.

Légende : † S. CAPLLI SCI STEPHI DE CVYNA, en caractères gothiques du 14e siècle.

S*igillum* CAP*e*LL*an*I S*an*C*t*I STEPH*an*I DE CUYNA.

Ici point de conjectures; nous sommes en présence du sceau du chapelain de St-Etienne-de-Cuines, commune de l'arrondissement de St-Jean-de-Maurienne.

Je termine cette lettre en signalant aux antiquaires savoyards la publication qui vient d'être faite par M. le chanoine Bérard, dans les Mémoires de la Société académique d'Aoste en Italie (1), du sceau très curieux de l'évêque d'Aoste, Pierre IV. Ce prélat appartenait à une famille noble de Chambéri, la famille de Sonnaz; il avait été religieux Franciscain dans le couvent de cette ville (2). Le sceau de cet évêque, dont un bon dessin accompagne la notice de M. Bérard, présente cette particularité rare et intéressante qu'il a pour type la figure du prélat, debout, bénissant, et portant à la fois la mitre, la crosse et le cordon de S. François. La légende est entourée extérieurement par un cordon semblable, et offre cette autre particularité, un acte d'humilité : le mot *domini* est remplacé par le mot *fratris*.

Adieu; à la première empreinte je t'adresse une nouvelle lettre.

Ton frère et confrère en archéologie,

F. Rabut.

(1) Sixième Bulletin, page 2.

(2) Voy. *Mém. de la Soc. sav.*, tome VI, page 38, où il y a une erreur à corriger dans la date de la mort de Pierre de Sonnaz. Il faut lire 1415 au lieu de 1475.

TABLE DES MATIÈRES



Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Pages

Travaux de la Société I

Séance générale du 11 janvier 1868 I
Séance du 7 février III
Séance du 6 mars V
Séance du 3 avril X
Séance du 1er mai XII
Séance du 5 juin XVI
Séance du 3 juillet XXIV
Séance générale du 7 août XXVI
Séance du 6 novembre XXXVII
Séance du 28 décembre XLIII

1869-1870.

Séance du 5 mars 1869 XLVII
Séance du 21 janvier 1870 LVII
Séance du 17 mai 1870 LXI
Séance du 27 juillet 1871 LXVIII

Membres du bureau d'administration et des commissions de la Société pour 1868, 1869 et 1870 .... III, LVII, LXXI
Réceptions de nouveaux sociétaires.... VI, XI, XXVI, LVIII, LXIX
Démissions de membres de la Société. I, XXXVII, LVIII, LXVIII, LXX
Nécrologie .... IV, XLI, LXVI
Communications archéologiques.... VI-IX, X, XII, XVI-XXIII, XXIV, XXV, XXVII-XXXIII, XXXVII, XLVIII, LVIII, LXI, LXIII
Echanges de publications et ouvrages reçus...... I, V, IX, XI, XV, XXIII, XXVI, XXXV, XLI, XLV, LVI, LX, LXVI, LXXI

Mélanges.

Pages

Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états. — Les peintres et les peintures en Savoie, du XIII[e] au XIX[e] siècle, notes recueillies et mises en ordre par Auguste DUFOUR et François RABUT 3

Introduction 5
Treizième et quatorzième siècles 11
Quinzième siècle 40
Seizième siècle 118
Dix-septième siècle 168
Dix-huitième siècle 242
Dernières années du dix-huitième siècle 256
Appendices 264
Liste alphabétique des peintres savoyards ou étrangers qui ont travaillé en Savoie pendant le dix-neuvième siècle.... 270
Notes survenues pendant l'impression 273
Table des peintres 283
Table des peintures 292
Errata 303

Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey sous les princes de la maison de Savoie, par Albert ALBRIER 305

Notice biographique sur Eugène Burnier, par Claudius BLANCHARD 327

Bulletin bibliographique de la Savoie, 12[e] année (1867), recueilli par François RABUT 345

Première série. — Ouvrages imprimés en Savoie 347
Deuxième série. — Ouvrages faits par des Savoyards et imprimés en dehors de la Savoie 362
Troisième série. — Ouvrages imprimés hors de la Savoie et par des personnes étrangères à cette province, sur la Savoie et sur les Savoyards 367
Table alphabétique des auteurs, imprimeurs et éditeurs savoyards 371

Pages

Lettres sur la sigillographie savoyarde, par François Rabut 377

Première lettre. — Sceaux d'Etienne de la Thuile, du chapelain de Saint-Etienne-de-Cuines et de Pierre IV de Sonnaz, évêque d'Aoste 379

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.



